This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

D1

# ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

# DE L'HISTOIRE DE FRANCE

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR,

A NOGENT-LE-ROTROU.

# ANNUAIRE-BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ

# DE L'HISTOIRE DE FRANCE

## ANNÉE 1882

A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
HENRI LOONES, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

1882

T. XIX.

211

ASTOR LIBRARY
4773
OCT
3
1883
NEW-YORK.

# DÉCRET

RECONNAISSANT

# LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,
Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Le Conseil d'État entendu,
Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La *Société de l'Histoire de France*, établie à Paris, est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé. Il ne pourra y être apporté de modification qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

ART. II.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à l'Élysée-National, le 31 juillet 1851.

*Signé :* L. N. BONAPARTE.

*Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,*
*Signé :* DE CROUSEILHES.

---

# RÈGLEMENT

DE

# LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

## TITRE PREMIER.

### *But de la Société.*

Art. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de Société de l'Histoire de France.

Art. 2. Elle se propose de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux États généraux de 1789;

2° Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile;

3° Un compte-rendu annuel de ses travaux et de sa situation;

4° Un annuaire.

Art. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées gratis à ses membres.

Art. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens; elle nomme des associés-correspondants parmi les étrangers.

## TITRE II.

### *Organisation de la Société.*

Art. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

Art. 6. Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de trente francs.

Art. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres du Conseil.

## TITRE III.

### *Organisation du Conseil.*

Art. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

Art. 9. Les membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières années, ceux qui devront sortir; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

Art. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

Art. 11. Le Conseil nomme, chaque année, un comité des fonds, composé de quatre de ses membres.

Il nomme aussi des commissions spéciales.

Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

Art. 12. L'assemblée générale nomme, chaque année, deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

Art. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Art. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

Art. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce, aux prix fixés par le Conseil.

Art. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

Art. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

Art. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au Comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

Art. 20. Le Comité des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur paiement est présumé devoir s'effectuer.

Le Comité des fonds tient un registre dans lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de paiement.

Art. 21. Le Conseil se fera rendre compte, tous les trois mois au moins, de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

Art. 22. Le Comité des fonds devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

Art. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier sur un mandat du président du Comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil, et ordonnancée par le Comité des fonds.

Art. 24. Le Comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

Art. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le Comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Le même Comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

Art. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente son compte au Comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale pour être arrêté et approuvé par elle.

La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

---

# LISTE DES MEMBRES

DE

# LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

MARS 1882.

---

*MM. les Membres de la Société sont priés de vouloir bien faire connaître leur changement d'adresse à l'agent de la Société, M. Fr. Martin, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives nationales.*

---

MM.

ABRIC-ENCONTRE, [1428], pasteur de l'Église réformée de Paris, rue de Passy, n° 56, à Passy-Paris.

AGUILLON (Gabriel), [1489], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Saint-Roch, n° 8.

AGUILLON (Louis), [1490], ✻, ingénieur des mines, rue Saint-Roch, n° 8.

AIX (*Bibliothèque de la ville d'*), [687], représentée par M. Gaut; correspondant, M. Techener, libraire, rue de l'Arbre-Sec, n° 52.

ALLARD (Paul), [1341], avocat, rue du Rempart, n° 4, à Rouen; correspondant, M. Le Tellier-Delafosse, place Pereire, n° 5.

AMPHERNET (vicomte D'), [1844], ✻, à Versailles (Seine-et-Oise).

ANDRÉ (Alfred), [1170], ✻, régent de la Banque de France, rue de la Boëtie, n° 49.

ANISSON-DUPERRON, [1845], ancien député, boulevard Haussmann, n° 149.

ANSART (Edmond), [1292], membre du Conseil général du Pas-de-Calais, rue du Cherche-Midi, n° 44.

ARBAUMONT (Jules D'), [1154], aux Argentières, près Dijon; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

ARCHIVES NATIONALES (*Bibliothèque des*), [1147], représentée par M. Alfred Maury, C. ✻, directeur général des Archives, membre de l'Institut; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

ARBOD, [1931], avocat, à Valence (Drôme); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

ARMINGAUD, [1550], professeur au collège Rollin, rue Cassette, n° 7.

ARNAL (Albert), [1500], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue du Cirque, n° 5 *bis*.

ARSENAL (*Bibliothèque de l'*), [1650], à Paris, rue Sully, n° 1, représentée par M. Éd. Thierry, O. ✻, conservateur-administrateur; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Augustins, n° 47.

Arth (Louis), [519], avocat, à Nancy, rue de Rigny, n° 7; correspondant, M. Fontaine, libraire, passage des Panoramas, n° 35.

Aubert (l'abbé), [1642], curé de Remaucourt, par Chaumont-Porcien (Ardennes); correspondant, M. Palmé, libraire, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 25.

Aubilly (baron Georges d'), [1427], rue Caumartin, n° 60.

Aubry-Vitet (Eugène), [1485], archiviste-paléographe, rue Barbet-de-Jouy, n° 9.

Aucoc (Léon), [1030], C. ✻, membre de l'Institut, ancien président de section au Conseil d'État, rue Sainte-Anne, n° 51.

Audiat (Louis), [1729], professeur de rhétorique au collège de Saintes (Charente-Inférieure); correspondant, M. H. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Audiffret-Pasquier (duc d'), [3], sénateur, membre de l'Académie française, boulevard la Tour-Maubourg, n° 11.

Auger, [1480], vice-président du tribunal civil, à Bourg (Ain); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Aumale (duc d'), [961], G. C. ✻, membre de l'Académie française, général de division, au château de Chantilly (Oise).

Avenel (vicomte G. d'), [1929], avenue Marceau, n° 45.

Avignon (*Musée et Bibliothèque d'*), [645]; correspondant, M. Barnel, libraire, rue Le Peletier, n° 23.

Avocats (*Bibliothèque de l'ordre des*), à Paris, [720], représentée par M. Templier, au Palais-de-Justice.

Babinet, [1827], C. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue Notre-Dame-de-Lorette, passage Laferrière, n° 4.

Baguenault de Puchesse, [1735], docteur ès-lettres, secrétaire de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).

Baillon (comte de), [857], quai d'Orsay, n° 45.

Balorre (comte de), [1950], au château de la Cour, par Saint-Pourçain (Allier).

Balsan (Auguste), [1806], ancien député, rue de la Baume, n° 8.

Balsan (Charles), [1807], rue de la Baume, n° 8.

Bandini-Giustiniani (marquis de), [1235], à Rome; correspondant, M. A. Manin, rue d'Hauteville, n° 55.

Bapst (André-Étienne), [1870], sous-lieutenant d'artillerie élève à l'École d'application de Fontainebleau (Seine-et-Marne); correspondant, M. Germain Bapst, avenue de l'Opéra, n° 43.

Bapst (Germain-Constant), [1869], avenue de l'Opéra, n° 43.

Barante (baron Prosper de), [1482], ✻, sénateur, boulevard Haussmann, n° 182.

Barberey (Maurice de), [751], avenue Bosquet, n° 11.

Barbié du Bocage, [893], ✻, boulevard Malesherbes, n° 10.

Barthélemy (Anatole de), [1384], ✻, secrétaire du Comité des travaux

historiques et de la Commission de géographie historique de l'ancienne France, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 9.

Barthélemy (comte Édouard de), [848], ✻, membre du Comité des travaux historiques, conseiller général du département de la Marne, rue Las-Cases, n° 22.

Barthès (Pierre) et C°, [526], libraires, à Londres; à Paris, chez M. Contet, rue du Pré-aux-Clercs, n° 7.

Bartholoni (Fernand), [1013], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue de la Rochefoucauld, n° 12.

Baschet (Armand), [1357], ✻, avenue des Champs-Élysées, n° 71.

Bassot, [1339], avocat, rue Baudin, n° 25.

Batbie, [1092], ✻, ancien ministre, sénateur, professeur à la Faculté de droit de Paris, rue de Bellechasse, n° 29.

Baud (Léopold), [1934], officier au 13° régiment de dragons, à Compiègne (Oise).

Baulny (de), [1332], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue Boissy-d'Anglas, n° 30.

Bayard (Eugène), [849], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue Coq-Héron, n° 9.

Bayonne (*Bibliothèque de la ville de*), [1407]; correspondant, M. Didron, libraire, boulevard d'Enfer prolongé.

Beaucourt (G. du Fresne, marquis de), [921], au château de Morainville, par Blangy (Calvados); à Paris, rue de Sèvres, n° 85.

Beaune (Henri), [992], ✻, ancien procureur général, à Lyon (Rhône), cours du Midi, n° 21; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Beaure d'Angeris, [1828], avocat, à Limoges (Haute-Vienne), rue du Saint-Esprit, n° 13; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Beautemps-Beaupré, [749], vice-président au tribunal de première instance de la Seine, rue de Vaugirard, n° 22; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Beauverger (baron de), [1941], rue du Cirque, n° 8.

Beauvillé (Victor de), [1011], à Montdidier (Somme); correspondant, M. de Beauvillé, rue Cambacérès, n° 4.

Bégouen (comte), [1597], ✻, ancien trésorier-payeur général, place des Blancs, n° 15, à Toulouse; correspondant, M. Tardieu, libraire, rue de Grenelle, n° 35.

Béhic (Armand), [1240], G. C. ✻, ancien ministre, rue de Poitiers, n° 12.

Bellaguet, [316], O. ✻, chef de division honoraire au ministère de l'Instruction publique, rue Bonaparte, n° 68.

Bellanger (Charles), [861], rue de la Victoire, n° 58.

Bénard (Gustave), [1386], boulevard Haussmann, n° 102.

Benda, [1748], négociant, rue des Archives, n° 17.

Bénier (Ernest-Albert), [1954], lieutenant de vaisseau, officier d'ordonnance du ministre de la marine, rue Royale, n° 2.

Berge, [1085], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 240.

Berger (Élie), [1645], archiviste-paléographe, rue de l'Odéon, n° 22.

Bernard (l'abbé), [1897], rue Gay-Lussac, n° 5.

Bernard (Lucien), [1320], à Guéret (Creuse); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

Bernon (J.-A. de), [1799], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue des Saints-Pères, n° 3.

Besançon (*Bibliothèque de la ville de*), [1371]; correspondant, M. Allouard, libraire, rue Séguier, n° 3.

Bex (Léopold), [1720], rue de Monsieur, n° 13.

Bézuel d'Esneval, [1942], rue de l'Abbé-Groult, n° 74, à Paris-Vaugirard.

Bianchi (Marius), [1171], rue Jean-Goujon, n° 6.

Bibliothèques des châteaux de Compiègne, Fontainebleau, Pau et Versailles, [595 à 598].

Bidoire, [1499], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Boissy-d'Anglas, n° 11 *bis*.

Bienaymé, [1674], ✻, chef de bureau au ministère des Finances, rue des Saint-Pères, n° 13.

Bienvenu, [1501], député, rue de la Bienfaisance, n° 10; correspondant, M. Thorin, libraire, rue Médicis, n° 7.

Biollay (Paul), [1338], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, boulevard Malesherbes, n° 74.

Blacas (comte de), [1120], rue de Varenne, n° 52 *bis*.

Blanchard, [1113], notaire, à Condé-sur-Noireau (Calvados); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Blanche (Alfred), [936], C. ✻, ancien conseiller d'État, avocat à la Cour d'appel de Paris, boulevard Malesherbes, n° 75.

Blanche (Émile), [1044], O. ✻, docteur en médecine, rue Berton, n° 1, à Passy-Paris.

Blétry, [1719], ancien auditeur au Conseil d'État, boulevard Haussmann, n° 105.

Bligny, [1744], notaire, à Rouen (Seine-Inférieure), rue Ganterie, n° 58.

Blosseville (marquis de), [213], ✻, ancien député, à Amfreville-la-Campagne (Eure).

Boislisle (Arthur de), [1651], ✻, sous-chef au ministère des Finances, membre du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de l'Université, n° 18.

Bonand (Henri de), [1794], au château de Montaret, près Souvigny (Allier); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Bondy (comte de Taillepied de), [462], C. ✻, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, au château de Chassey, par Doulon (Loire-Inférieure).

Boniteau (Albert), [1560], rue de la Banque, n° 17.

Bor de Rigaud (Aléric du), [1961], rue Monceau, n° 87.

Bordier (Henri), [381], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Rivoli, n° 182.

Boucher de Molandon, [1733], membre de la Société archéologique de l'Orléanais, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Orléans (Loiret).

Boucheret, [977], avoué, à Neufchâtel (Seine-Inférieure); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Bouillé (comte Louis de), [1404], rue de Courcelles, n° 54.

Boulatignier, [904], C. ✻, ancien président de section au Conseil d'État, rue de Clichy, n° 48.

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), [1656], rue de l'Université, n° 23.

Bourge (Gaston de), [1609], passage de la Visitation, n° 11 *bis*.

Bourges (*Bibliothèque de la Cour d'appel de*), [1483]; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Bourmont (comte Amédée de), [1920], boulevard Saint-Michel, n° 89.

Bournet de Verron (Paul), [1538], notaire, rue Saint-Honoré, n° 83.

Bouteiller (de), [1872], ✻, ancien député de la Moselle, rue Cassette, n° 23.

Bouyer (Adolphe), [1430], archiviste-paléographe, rue des Martyrs, n° 59.

Boyer (François), [1923], membre de l'Académie de Clermont, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), rue de l'Hôtel-Dieu, n° 26.

Braun, [1372], ✻, conseiller d'État, rue du Ranelagh, n° 98, à Passy-Paris.

Brissaud, [1322], ✻, professeur d'histoire au lycée Charlemagne, rue Mazarine, n° 9.

Broglie (duc de), [1614], ✻, sénateur, membre de l'Académie française, rue de Solferino, n° 10.

Broin (Amédée de), [1259], à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Brolemann (Georges), [1187], boulevard Haussmann, n° 166.

Brotonne (P. de), [1796], ancien élève de l'École polytechnique, attaché au ministère des Finances, rue Cambon, n° 24.

Buffet (Aimé), [1115], ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, quai Henri IV, n° 38.

Burr (Charles-Philippe-Albert de), [668], à Moulins (Allier); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Burin des Roziers, [1105], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Courty, n° 1.

Bussierre (baron Edmond de), [607], G. O. ✻, ancien ambassadeur, rue de Lille, n° 84.

Caen (*Bibliothèque de la ville de*), [1015], représentée par M. le Maire de Caen; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Caïeu (de), [1953], juge d'instruction au tribunal de première instance d'Abbeville (Somme).

CAILLEBOTTE (l'abbé), [1162], rue d'Allemagne, n° 8.

CALLARD D'AEU, [1307], avocat, à Beaune (Côte-d'Or); correspondant, M. Maurice Godefroy, avocat au Conseil d'État, rue de Sèze, n° 4.

CAMUS (Fernand), [1756], rue de Maubeuge, n° 20.

CARON (Charles), [1517], docteur en médecine, à Caen (Calvados), rue des Capucins, n° 59.

CARRÉ (Gustave), [1822], professeur agrégé d'histoire au lycée de Troyes (Aube); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

CARTWRIGHT (William), [951], à Londres.

CASENAVE, [666], O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de Bellechasse, n° 11.

CASSATION (*Bibliothèque de la* COUR DE), [1721], représentée par M. Gabriel Richou, conservateur, quai de l'Horloge.

CAZENOVE (Raoul DE), [1438], à Lyon (Rhône), rue Sala, n° 8; correspondant, M. de Seynes, rue de Varenne, n° 64.

CHABAUD LA TOUR (Arthur DE), [1559], rue de la Boëtie, n° 41, et au château de Chauvenay, par Sancerre (Cher).

CHABAUD LA TOUR (baron DE), [1624], G. O. ✻, général du génie, rue de la Boëtie, n° 41.

CHABRILLAN (Paul GUIGUES DE MORETON, comte DE), [356], avenue Montaigne, n° 30.

CHABRILLAN (Hippolyte-Camille-Fortuné GUIGUES, comte DE MORETON DE), [1311], rue Christophe-Colomb, n° 8.

CHAMBELLAN (Alphonse), [1381], ✻, professeur à la Faculté de droit de Paris, rue Soufflot, n° 2 *bis*.

CHAMBORD (comte DE), [1385], représenté par M. le comte de Blacas, rue de Varenne, n° 52 *bis*.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS (*Bibliothèque de la*), [1660], représentée par M. Laurent, ✻, bibliothécaire; correspondant, M. Thorin, libraire, rue Médicis, n° 7.

CHAMBRUN DE ROSEMONT (DE), [1886], associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Nice, place du Vœu, n° 2, et à la Girardière, près Belleville-sur-Saône (Rhône).

CHAMPAGNY (comte Franz DE), [691], ✻, membre de l'Académie française, boulevard Saint-Germain, n° 193.

CHAMPION (Honoré), [1741], libraire, quai Malaquais, n° 15.

CHANTÉRAC (marquis DE), [908], rue de Bellechasse, n° 17.

CHANTÉRAC (comte Victor DE), [1732], rue Chomel, n° 12.

CHARAVAY (Étienne), [1705], archiviste-paléographe, directeur de la *Revue des Documents historiques*, rue Fürstenberg, n° 6.

CHARDIN (Paul), [1542], rue des Pyramides, n° 2.

CHARENTENAY (René DE), [1258], à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

CHARPIN-FEUGEROLLES (comte DE), [919], ✻, ancien député, au château de Feugerolles, par Chambon (Loire); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

CHARTRES (*Bibliothèque de la ville de*), [1516].

CHATEAUDUN (*Bibliothèque de la ville de*), [1855]; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

CHATEL, [1768], rue de la Glacière, n° 27.

CHAUFFOUR (Victor), [1917], conseiller d'État, rue de Ponthieu, n° 8.

CHAZELLES (Étienne DE), [1863], ancien préfet, au château de la Canière, par Aigueperse (Puy-de-Dôme); à Paris, rue de Varenne, n° 58.

CHÉRUEL (A.), [786], O. ✻, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, membre du Comité des travaux historiques, rue de Grenelle, n° 122.

CHEVALLIER (Léon), [1226], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Rivoli, n° 216.

CHEVALLIER, [1513], agrégé d'histoire, rue du Cardinal-Lemoine, n° 75.

CHEVREUL (Henri), [819], ancien magistrat, président de l'Académie de Dijon, à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

CHÉVRIER (Maurice), [1922], ancien magistrat, rue Jacob, n° 35.

CHOPPIN (Albert), [1156], O. ✻, ancien directeur au ministère de l'Intérieur, quai Voltaire, n° 3.

CHOTARD, [1638], ✻, doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

CHRISTOPHLE (Albert), [1104], député, ancien ministre, gouverneur du Crédit foncier, place Vendôme, n° 19.

CLAMECY (baron DE), [1363], ✻, ancien sous-préfet, au château de Semur, par Charost (Cher); correspondant, M. Jolibois, rue Castellane, n° 8.

CLAUSONNETTE DE SÉGUIN DE CABASSOLES (Mme la marquise DE), [1834], à Nîmes (Gard); correspondant, M. le marquis de Rochambeau, rue de Naples, n° 65.

CLAVEAU, [1200], O. ✻, inspecteur général des établissements de bienfaisance, rue Bonaparte, n° 5.

CLERMONT (DE), [1266], au château des Préçois, près Fontainebleau (Seine-et-Marne); à Paris, rue Barbette, n° 11.

CLERMONT-FERRAND (*Bibliothèque universitaire de*), [1937], représentée par M. Hays, boulevard Ballainvilliers, n° 16; correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

COLLARD (Alfred), [1215], O. ✻, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à la Grange-Rouge, par Arquian (Nièvre).

COLLARD (Auguste), [1814], O. ✻, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, au château de Pesselières, par Sancerre (Cher); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

COLMET D'AAGE, [1769], O. ✻, doyen de la Faculté de droit de Paris, boulevard Saint-Germain, n° 126.

COLMET D'AAGE (Henri), [1158], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Londres, n° 44.

COMBETTE DU LUC (Louis), [1303], à Rabasteins-sur-Tarn (Tarn); correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Comboul, [1943], ingénieur civil, rue Clapeyron, n° 25.

Condé (baron de), [1693], O. ✻, rue Volney, n° 8, et au château de Montataire (Oise).

Conseil d'État (*Bibliothèque du*), [934], représentée par M. Gustave Vattier, ✻, au Palais-Royal.

Constant (Charles), [1819], avocat à la Cour d'appel de Paris, boulevard Saint-Michel, n° 48.

Cormenin (Roger de la Haye de), [1716], rue de l'Arcade, n° 25.

Cosnac (comte Jules de), [717], ✻, au château du Pin, par Salons-la-Tour (Corrèze), et à Paris, rue Vaneau, n° 37.

Cottin, [1291], ✻, ancien conseiller d'État, rue de la Baume, n° 15.

Cottu (Henri), [1801], rue de Condé, n° 16.

Cougny (Edmond), [1877], ✻, inspecteur d'Académie à Paris, rue Saint-Placide, n° 48.

Courcel (Valentin Chodron de), [1068], boulevard Saint-Germain, n° 132.

Courson (baron Amédée de), [1841], ancien sous-préfet, au château des Planches-sur-Amblie, par Creully (Calvados).

Courtat (Mlle), [1957], rue du Regard, n° 5.

Courtillier, [1628], au château de Précigné (Sarthe).

Cresson, [1299], ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien préfet de police, rue Cambon, n° 41.

Croissandeau (Jules), [1909], négociant, rue de la Tour-Neuve, n° 20, à Orléans (Loiret); correspondant, M. Broussois, libraire, rue Dupuytren, n° 4.

Croze (Charles de), [793], rue du Cherche-Midi, n° 15.

Daguin (Christian), [1849], rue de l'Université, n° 29.

Daguin (Fernand), [1726], docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de l'Université, n° 29.

Daiguson, [1375], juge au tribunal civil de Châteauroux (Indre).

Dampierre (vicomte de), [1762], rue Chomel, n° 12.

Danglard (l'abbé), [1644], docteur ès-lettres, rue de Fleurus, n° 37.

Daras, [1314], O. ✻, ancien officier de marine, à Angoulême (Charente).

Dard (baron), [653], O. ✻, ancien chef de division adjoint au ministère de l'Instruction publique, à Aire (Pas-de-Calais); correspondant, M. René Dard, rue Auber, n° 5.

Dareste (Rodolphe), [1098], ✻, membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, quai Malaquais, n° 9.

Dareste de la Chavanne, [1936], O. ✻, ancien recteur, correspondant de l'Institut, rue de Lille, n° 82.

Davanne, [1901], attaché à la bibliothèque Sainte-Geneviève, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 82.

David (Edmond), [985], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue Montalivet, n° 11.

Decq (Émile), [1711], libraire, à Liège (Belgique).

Decrue (Francis), [1871], licencié ès-lettres, membre de l'Académie de Genève, rue Jacob, n° 58.

Defrémery (Ch.), [866], ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Bac, n° 42.

Dehodencq (Alfred), [1926], élève de l'École des chartes, boulevard Saint-Michel, n° 47.

Delaborde (comte J.), [1096], ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, rue de Rome, n° 23.

Delaborde (Henri-François), [1912], archiviste aux Archives nationales, au palais de l'Institut, quai Conti, n° 25.

Delage (l'abbé), [1802], professeur d'histoire au petit séminaire de Bordeaux (Gironde); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Delalain (MM.) frères, [1859], imprimeurs-libraires, rue des Écoles, n° 56.

Delaroque aîné, [879], libraire, quai Voltaire, n° 21.

Delaville Le Roulx (Joseph), [1837], archiviste-paléographe, rue de Lisbonne, n° 10.

Delestre (Oscar), [1730], à Avesnes, par Envermeu (Seine-Inférieure); à Paris, chez M. Ancel, rue de Bellechasse, n° 47.

Delisle (Léopold), [816], O. ✻, membre de l'Institut, administrateur général directeur de la Bibliothèque nationale, président du Comité des travaux historiques, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 8.

Delpit (Jules), [1399], à Bordeaux (Gironde); correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Demay (Ernest), [1103], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Berlin, n° 38.

Demombynes (Gabriel), [1724], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Bonaparte, n° 30.

Denière, [1035], C. ✻, ancien président de la Chambre de commerce de Paris, boulevard Malesherbes, n° 29.

Denjoy (Henri), [845], ancien membre du Conseil général du Gers, à Tuco, près Auch; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Des Méloizes (Eugène), [638], O. ✻, conservateur des eaux et forêts, à Bourges (Cher); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Desnoyers (Charles), [1633], conservateur des hypothèques, à Auxerre (Yonne).

Desnoyers (Jules), [23], ✻, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, au Jardin des Plantes, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, n° 36.

Desprez fils (Henri), [1277], directeur de la compagnie d'assurances *le Comptoir maritime*, place de la Bourse, n° 6.

Des Roys (marquis), [1186], ancien député, boulevard La Tour-Maubourg, n° 11.

Dieppe (*Bibliothèque de la ville de*), [1054], représentée par M. Morin; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 47.

Dijon (*Bibliothèque de la ville de*), [1279], représentée par M. Guignard; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Doazan (Anatole), [1647], au château de Fins, par Saint-Christophe-en-Bazelle (Indre); correspondant, M. Rouquette, libraire, passage Choiseul.

Doria (comte Armand), [818]; correspondant, M. Bourselet, libraire, boulevard des Capucines, n° 27.

Dosne (Mlle), [1944], place Saint-Georges.

Drême, [1695], O. ✻, premier président de la Cour d'appel d'Agen; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Dreyss (Ch.), [852], ✻, recteur de l'Académie de Grenoble (Isère).

Dubois, [777], professeur au collège Rollin, rue du Faubourg-Montmartre, n° 57.

Dubois de l'Estang (Étienne), [1960], inspecteur des finances, rue Saint-Honoré, n° 366.

Duchatel (comte Tanneguy), [1540], O. ✻, ambassadeur à Vienne, rue de Varenne, n° 69.

Dufeuille (Eugène), [1722], ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, rue d'Anjou, n° 42.

Du Lac (Jules Perrin), [1561], juge suppléant au tribunal de Compiègne (Oise).

Du Long de Rosnay (comte), [1547], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 43.

Dumaine (Charles), [1777], rue d'Antin, n° 3.

Du Mesnil (Armand), [1401], O. ✻, conseiller d'État, rue Saint-Georges, n° 28.

Dumez, [1856], O. ✻, conseiller maître à la Cour des comptes, rue Barbet-de-Jouy, n° 28.

Dumoulin, [636], libraire, quai des Grands-Augustins, n° 13.

Dunoyer de Noirmont (baron), [1858], ✻, rue Royale, n° 6.

Du Parc (comte Charles), [1257], à Dijon (Côte-d'Or), rue Vannerie, n° 35; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Dupont (Edmond), [817], ✻, chef de la section du Secrétariat aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Durrieu (Paul), [1873], archiviste-paléographe, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 66.

Duruy (Victor), [1081], G. O. ✻, membre de l'Institut, ancien ministre, rue Médicis, n° 5.

Duval (Jacques-François), [1282], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Rouen, rue d'Herbouville, n° 3; correspondant, M. Le Tellier-Delafosse, place Pereire, n° 5.

Duverdy (Charles), [748], avocat à la Cour d'appel de Paris, place Boïeldieu, n° 1.

Duvergier de Hauranne (Emmanuel), [1962], ✻, membre du Conseil général du Cher, avenue d'Iéna, n° 57.

ÉCOLE DES CHARTES (l'), [1703], représentée par M. le Directeur de l'École, rue des Francs-Bourgeois, n° 58; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE (l'), [1617], représentée par M. le Directeur de l'École, rue d'Ulm, n° 45; correspondant, M. Thorin, libraire, rue Médicis, n° 7.

EGGER, [586], C. ✻, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue Madame, n° 68.

ÉPERNAY (*Bibliothèque de la ville d'*), [1474], représentée par M. L. Paris, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

ESTAINTOT (vicomte Robert D'), [975], à Rouen, rue des Arsins, n° 9; correspondant, M. Tardien, libraire de la Société bibliographique, rue de Grenelle, n° 35.

ESTERHAZY (comte Marie-Charles-Ferdinand), [1817], rue des Écuries-d'Artois, n° 9.

EURE (*Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'*), [1770], à Évreux, représentée par M. Colombet, son secrétaire perpétuel.

FABRE (Adolphe), [939], ✻, président du tribunal civil de Saint-Étienne (Loire); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

FAILLIÈRES, [1534], avocat, au Passage-d'Agen (Lot-et-Garonne); correspondant, M. Larose, libraire, rue Soufflot, n° 22.

FAVRE (Édouard), [1914], docteur ès-lettres, aux Ormeaux-Prégny, près Genève (Suisse), et à Paris, quai Voltaire, n° 19; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

FAVRE (Léopold), [1930], correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Niort (Deux-Sèvres); correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

FÉLIX, [1760], conseiller à la Cour d'appel de Rouen, rampe Bouvreuil, n° 82.

FÉRET (l'abbé), [1874], curé de Saint-Maurice-Charenton (Seine).

FERLET DE BOURBONNE (Paul), [1572], ancien sous-préfet, à Bar-sur-Seine (Aube).

FEUILLET DE CONCHES, [466], C. ✻, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères, rue Neuve-des-Mathurins, n° 73.

FILLEUL, [1697], à Chennevières, par Châtillon-sur-Loing (Loiret); à Paris, rue d'Amsterdam, n° 37.

FIRINO (Roger), [1785], rue de Courcelles, n° 71.

FLACH (Jacques), [1919], professeur suppléant au Collège de France, professeur à l'École d'architecture et à l'École des sciences politiques, rue d'Enghien, n° 27.

FLAVIGNY (M^me^ la vicomtesse DE), [1449], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 42.

Fontenilles (marquis de), [1436], rue Saint-Dominique, n° 21.

Forneron (Henri), [1861], rue de la Boëtie, n° 102.

Fouché (Lucien), [224], à Évreux (Eure); correspondant, M. Gaulon, libraire, rue Serpente, n° 37.

Fouché-Lepeltier, [1228], ✻, ancien député, à Honfleur (Calvados), Côte-de-Grâce.

Fourchy (Henri), [1394], ancien avocat général, boulevard Saint-Germain, n° 266.

Fournier de Flaix, [858], villa Brancas, à Sèvres (Seine-et-Oise).

Fournier (Alban), [1750], docteur en médecine, à Rambervillers (Vosges); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Fournier (Félix), [1816], membre de la Commission centrale de géographie, rue de l'Université, n° 119.

Fraissinet (Louis), [1905], rue de l'Arsenal, n° 25, à Marseille (Bouches-du-Rhône); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Franck (Georges), [1772], agrégé d'histoire, rue de Tournon, n° 12.

Frappier (Paul), [1682], à Niort (Deux-Sèvres); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Frémy, [722], G. O. ✻, ancien gouverneur du Crédit foncier de France, rue de Provence, n° 124.

Fresne (comte Marcellin de), [388], rue de Bellechasse, n° 15.

Fréteau de Pény (baron Héracle-René-Jean-Baptiste-Emmanuel), [709], ✻, conseiller référendaire honoraire à la Cour des comptes, au château de Vaux-le-Pénil (Seine-et-Marne); correspondant, M. Saint-Jorre, libraire, rue Richelieu, n° 91.

Fréville (Marcel de), [1959], auditeur à la Cour des comptes, rue Cassette, n° 12.

Friès (Charles-Albert), [1648], à Fontainebleau, rue de France, n° 109.

Fustel de Coulanges, [1776], O. ✻, membre de l'Institut, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Paris, directeur de l'École normale supérieure, membre du Comité des travaux historiques, rue d'Ulm, n° 45.

Gadoin, [1422], ✻, président du tribunal civil de Cosne (Nièvre); correspondant, M. Masson, rue de Bourgogne, n° 63.

Gaffarel (Paul), [1475], professeur agrégé d'histoire à la Faculté des lettres de Dijon; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Galard (marquis de), [1824], au château de Blesle (Haute-Loire); correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Galopin (Auguste), [1095], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, aux Ravaux, près Buxy (Saône-et-Loire); correspondant, M. Maurice Godefroy, avocat au Conseil d'État, rue de Sèze, n° 1.

Gardissal (Félix), [1810], avocat, rue Taitbout, n° 80.

GARTEMPE (baron DE), [1738], quai d'Orsay, n° 45.

GASPAILLART (Émile), [1245], commis principal au ministère des Finances, rue de Clichy, n° 59.

GAULTRY (Paul), [1605], notaire, à Fontainebleau (Seine-et-Marne); correspondant, M. de Laurencel, avenue d'Antin, n° 12.

GAUTIER (Léon), [1798], ✻, professeur à l'École des chartes, archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques, rue Vavin, n° 8.

GENÈVE (*Bibliothèque publique de la ville de*), [1821], représentée par M. Gas, conservateur; correspondant, M. Delagrave, libraire, rue Soufflot, n° 15.

GERBIDON (Émile-Victor), [810], ✻, chef de bureau au ministère de la Marine, rue Royale, n° 2.

GIRAUD (Paul-Émile), [569], ✻, à Romans (Drôme).

GIRAUDEAU (Ambroise), [1965], rue Richer, n° 12.

GLANDAZ (Albert), [1324], avocat à la Cour d'appel de Paris, boulevard Haussmann, n° 77.

GODINAT (Eugène), [1947], médecin, à Châteauroux (Indre); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

GOMEL (Charles), [1025], maître des requêtes au Conseil d'État, rue de la Ville-l'Évêque, n° 1.

GONSE (Raphaël), [1310], ✻, chef de division au ministère de la Justice, à Versailles, rue de la Pompe, n° 2.

GOUGET (Eugène), [1518], artiste dramatique, secrétaire de l'Association de secours des Artistes dramatiques, rue de Lancry, n° 17.

GOUJON (Paul), [1743], avocat, rue de Paradis-Poissonnière, n° 52.

GOUPIL DE PRÉFELN (Anatole), [923], ✻, chef de bureau au ministère des Finances, rue Saint-Lazare, n° 94.

GRANDEAU, [1671], ✻, professeur à la Faculté des sciences de Nancy; correspondant, M. Louis Grandeau, boulevard Saint-Germain, n° 155.

GRANDIDIER (Ernest), [1094], ✻, boulevard Haussmann, n° 135.

GRANGIER DE LA MARINIÈRE (L.), [798], ancien préfet, rue d'Amsterdam, n° 46.

GRENOBLE (*Bibliothèque de la ville de*), [948], représentée par M. Gariel; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 47.

GRIMBERT, [1945], avocat, place d'Armes, à Douai (Nord); correspondant, M. Tardieu, libraire, rue de Grenelle, n° 35.

GROUCHY (vicomte DE), [1825], ✻, secrétaire d'ambassade, rue de Sèze, n° 10.

GUÉRARD (M^me^ veuve François), [967], à Amiens (Somme), rue Saint-Denis, n° 26; correspondant, M^me^ la vicomtesse de Saint-Martin, avenue de Villars, n° 5.

Guessard (François), [349], ✻, membre de l'Institut, Grande-Rue, n° 87, à Paris-Passy.

Guillard (Eusice), [1838], à Lazenay, près Lury-sur-Arnon (Cher); correspondant, M. Baillieu, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 43.

Guillaume (Eugène), [1087], ✻, sous-directeur au ministère de l'Intérieur, quai Bourbon, n° 19.

Guizot (Guillaume), [1746], ✻, professeur au Collège de France, rue de Monceau, n° 42.

Habert (Gustave), [1773], rue de Berlin, n° 9.

Halphen (Eugène), [900], avenue Nationale, n° 111, à Paris-Passy.

Hambourg (*Bibliothèque de la ville de*), [873], représentée par M. Isler; correspondant, M. Vieweg, libraire, rue Richelieu, n° 67.

Hanquez (Rodolphe), [990], ancien procureur de la République, à Noyon (Oise).

Hauréau, [1868], C. ✻, membre de l'Institut, directeur de l'Imprimerie nationale, rue Vieille-du-Temple, n° 87.

Hautpoul (comte d'), [925], place du Palais-Bourbon, n° 7.

Havre (*Bibliothèque de la ville du*), [1193], représentée par M. Morlent; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 49.

Hébert, [1281], C. ✻, ancien garde des sceaux, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 46.

Hellot (Alexandre), [1362], O. ✻, ancien officier d'artillerie, boulevard Malesherbes, n° 62.

Hellot (Jules), [1395], rue Royale, n° 13.

Hendlé (Henri), [1728], négociant, rue de Châteaudun, n° 17.

Hennegart (Jules), [1895], ✻, rue de Varenne, n° 17.

Hennecourt (d'), [1842], ✻, ancien officier, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Hennet de Bernoville, [1369], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de l'Abbé-Grégoire, n° 25.

Hérault (Alfred), [1479], à Châtellerault (Vienne).

Héricourt (comte Ch. d'), [1888], ✻, consul de France à Stuttgart (Wurtemberg).

Himly, [1007], ✻, professeur à la Faculté des lettres de Paris, rue d'Assas, n° 90.

Hommet (Théophile-Paul du), [1847], notaire, rue de Belleville, n° 81.

Hordain (Émile d'), [1599], rue Laffitte, n° 11.

Hunolstein (baron d'), [1456], rue de Grenelle, n° 81.

Ingold (le R. P.), [1928], bibliothécaire de l'Oratoire, rue de la Tour-d'Auvergne, n° 33.

Isaac (Louis), [1903], manufacturier, rue du Puits-Gaillot, n° 1, à Lyon (Rhône); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Izarn, [1457], à Évreux (Eure).

Jameson, [1167], rue de Provence, n° 38.

Jarry (Louis), [1892], avocat, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, place de l'Étape, n° 8, à Orléans (Loiret).

Joinville (baron de), [1689], ✻, inspecteur général des prisons, rue de Clichy, n° 6.

Joubert (André), [1678], boulevard du Haras, n° 17, à Angers (Maine-et-Loire).

Jouin, [1846], notaire, à Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Jourdain, [834], C. ✻, membre de l'Institut, ancien inspecteur général de l'enseignement supérieur, membre du Comité des travaux historiques, rue Cambon, n° 21.

Jourdan, [1860], chef de bureau à la préfecture de la Seine, rue Monsieur-le-Prince, n° 51.

Kerdrel (Audren de), [340], sénateur, au château de Saint-Uhel, près Lorient (Morbihan); à Paris, chez M. de Courcy, rue Richelieu, n° 87.

Kermaingant (P. Laffleur de), [1753], ✻, avenue des Champs-Élysées, n° 102.

Kersaint (vicomte de), [892], Cours-la-Reine, n° 48.

Kervyn de Lettenhove (baron), [799], ✻, correspondant de l'Institut, membre de la Chambre des députés de Belgique, ancien ministre, à Bruges (Belgique).

Labitte (Adolphe), [1329], libraire de la Bibliothèque nationale, rue de Lille, n° 4.

Laborde (marquis Joseph de), [1360], archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques, rue Murillo, n° 4.

La Borderie (Arthur de), [1198], ancien député, à Vitré (Ille-et-Vilaine); correspondant, M. Léopold Delisle, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 8.

Laboulaye (Édouard), [445], O. ✻, membre de l'Institut, sénateur, administrateur du Collège de France, place de Cambrai, n° 1.

Labroue (E.), [1939], agrégé d'histoire, professeur au lycée de Bordeaux (Gironde), cours Champion, n° 35, à Bordeaux.

Lacabane (Léon), [64], O. ✻, professeur-directeur honoraire de l'École des chartes, rue d'Uzès, n° 12.

Lacaze (Louis), [1494], député, rue de Grenelle, n° 107.

La Chaumelle (de), [1330], rue de Lille, n° 21.

Lachenal, [1739], receveur particulier des finances à Brioude (Haute-Loire); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 13.

Lacombe (H. de), [1508], rue Croix-de-Malte, n° 1, à Orléans (Loiret).

Lacroix (Paul), [65], O. ✻, conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, rue Sully, n° 1.

Lafargue (Ch.), [1409], chef de division à la préfecture de Lot-et-Garonne, à Agen; correspondant, M. P. Dupont, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 41.

La Faulotte (Louis Étignard de), [1681], ancien auditeur au Conseil d'État, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 107.

La Ferrière-Percy (comte de), [1080], ✻, au château de Ronfeugerai, près Athis (Orne), et à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 42; correspondant, M. d'Estreilles, rue Lincoln, n° 5.

La Ferronays (Mme la comtesse de), [1358], membre de la Société des Bibliophiles français, Cours-la-Reine, n° 34.

La Ferté-Meun (marquis de), [907], rue du Bac, n° 46.

Laguerre (Léon), [790], docteur en droit, rue de Copenhague, n° 10.

Lahure (Charles), [279], ✻, boulevard Saint-Germain, n° 168.

Lair (Jules), [1283], ✻, archiviste-paléographe, directeur de la compagnie des Entrepôts et magasins généraux, place de l'Ourcq, boulevard de la Villette, n° 204.

Laisné (Henri), [1521], procureur de la République, à Cambrai (Nord).

Lalanne (Ludovic), [822], membre du Comité des travaux historiques, sous-bibliothécaire de l'Institut, rue de Condé, n° 14.

Laloy, [1932], docteur en médecine, rue de la Villette, n° 5.

Landry, [1752], avoué près le tribunal civil de Châteauroux (Indre).

Langle (vicomte de), [742], à Vitré (Ille-et-Vilaine); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lanier, [1935], professeur d'histoire au lycée de Versailles (Seine-et-Oise); à Paris, rue Saint-Placide, n° 48.

Lanjuinais (comte), [1653], rue Cambon, n° 31.

La Panouse (vicomte Artus de), [1526], rue Saint-Dominique, n° 33.

Larnac (Julien), [1529], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue du Cirque, n° 8.

La Rochebrochard (Louis de), [1894], à Niort (Deux-Sèvres); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

La Rochefoucauld (comte Aimery de), [1949], rue de l'Université, n° 93.

Lassus (baron Marc de), [1195], boulevard Malesherbes, n° 57.

La Trémoïlle (duc de), [1196], avenue Gabriel, n° 4.

Laubespin (comte Léonel de), [1866], rue de l'Université, n° 76.

Laurencel (comte Léon de), [1891], attaché au ministère des Affaires étrangères, rue Saint-Honoré, n° 14, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Laurent-Pichat (L.), [1356], sénateur, rue de l'Université, n° 39.

Laval (*Bibliothèque de la ville de*), [1852], représentée par M. D. Œhlert, conservateur.

La Villegille (Arthur de), [239], ✻, ancien secrétaire du Comité des

travaux historiques et des Sociétés savantes, à Dangi, par Reuilly (Indre); à Paris, rue de Lille, n° 5.

Lavisse, [1582], ✻, maître de conférences à l'École normale supérieure et professeur suppléant d'histoire à la Faculté des lettres de Paris, rue Médicis, n° 5.

Lebigre-Beaurepaire, [714], notaire, à Lille (Nord), rue Nationale; correspondant, M. Allouard, libraire, rue Séguier, n° 3.

Leblanc (Paul), [814], à Brioude (Haute-Loire); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Le Bouteillier (Georges), [1613], notaire, à Caen (Calvados), place Saint-Sauveur, n° 19.

Lebrument, [637], ancien libraire, à Rouen (Seine-Inférieure); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Leclerc (Gustave), [1867], adjoint au maire d'Issy, Grande-Rue, n° 66, à Issy (Seine).

Leclerc, [1890], ✻, notaire, rue de Paris, n° 49, à Charenton-le-Pont (Seine).

Lecointre (Pierre), [1498], rue Cambacérès, n° 29.

Lecomte (René), [1725], rue de Provence, n° 46.

Lecoy de la Marche, [1951], archiviste aux Archives nationales, rue du Four-Saint-Germain, n° 48.

Ledain (Bélisaire), [1537], à Parthenay (Deux-Sèvres); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Ledru (l'abbé Ambroise), [1918], professeur au petit séminaire de Précigné (Sarthe).

Lefebvre de Viefville (Louis), [1555], rue de Rivoli, n° 240.

Lefèvre-Pontalis (Amédée), [1795], avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien député, rue Neuve-des-Mathurins, n° 3.

Lefort, [1263], ✻, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Condé, n° 5.

Leloup de Sancy, [1373], ✻, ancien auditeur au Conseil d'État, boulevard Haussmann, n° 105.

Lemaire (P.-Aug.), [75], ✻, ancien professeur de rhétorique aux lycées Louis-le-Grand et Bonaparte; correspondant, M. H. Georges, rue du Vieux-Colombier, n° 18.

Le Marois (Alphonse), [1594], au château du Lude, par Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche); correspondant, M. L. Delisle, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 8.

Lemercier (comte Anatole), [756], ancien député, rue de l'Université, n° 18.

Lemire (Paul-Noël), [1679], à Pont-de-Poitte (Jura).

Lemonnier (Henri), [1388], archiviste-paléographe, docteur en droit, professeur d'histoire au lycée Saint-Louis et à l'École des Beaux-Arts, boulevard Saint-Germain, n° 15.

Lenormant (Fr.), [1063], membre de l'Institut, professeur d'archéologie à la Bibliothèque nationale, rue de Sèvres, n° 4.

Lepesant, [1606], ancien membre du Conseil général de la Manche, rue

Geoffroy-de-Montbray, n° 89, à Coutances (Manche); correspondant, M. Desmoutis, rue Montmartre, n° 56.

Lesseigneur (Édouard), [1850], à Conty (Somme); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lesieur (Paul), [1567], ✻, avocat, docteur en droit, boulevard de Magenta, n° 116.

Le Sourd, [1836], ✻, docteur en médecine, rue Soufflot, n° 15.

Lespinasse (René de), [1447], archiviste-paléographe, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, rue du Bac, n° 3, et au château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).

Le Tellier-Delafosse, [972], O. ✻, secrétaire général honoraire du Crédit foncier de France, place Pereire, n° 5.

Levasseur (Émile), [1364], O. ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des Arts et métiers, membre du Comité des travaux historiques, rue Monsieur-le-Prince, n° 26.

Lévy (Raphaël-Georges), [1808], sous-directeur à la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue du Mont-Thabor, n° 38.

L'Héraule (Tristan de), [1557], ✻, ancien officier de cavalerie, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

L'Hopital, [1028], O. ✻, ancien conseiller d'État, directeur de la Compagnie d'assurances *la Nationale,* rue Cambacérès, n° 3.

Lieffroy (Aimé), [1862], rue Neuve, à Besançon (Doubs).

Lieutaud, [1684], bibliothécaire de la ville de Marseille.

Lille (*Bibliothèque de l'Institut catholique de*), [1854], représentée par Mgr Hautecœur, recteur, à Lille, rue Royale, n° 70; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Limoges (*Bibliothèque communale de la ville de*), [1908]; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Longnon (Auguste), [1347], archiviste aux Archives nationales, maître de conférences à l'École des hautes études, membre de la Commission de géographie historique de l'ancienne France, de la Société nationale des Antiquaires de France et du Comité des travaux historiques, rue de Grenelle, n° 82.

Longuerue (Roger de), [1558], rue de Grenelle, n° 75.

Loones (Henri), [1686], libraire de la Société de l'Histoire de France, rue de Tournon, n° 6.

Loray (marquis de), [1658], au château de Cléron, près Ornans (Doubs); à Paris, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 23.

Lormier (Charles), [1340], avocat, rue de Socrate, n° 13, à Rouen.

Louvain (*Université catholique de*), [812], représentée par M. Reusens, bibliothécaire; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

Louvel (Georges), [1820], sous-préfet à Béthune (Pas-de-Calais); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Louviers (*Bibliothèque de la ville de*), [1630].

LOUVRIER DE LAJOLAIS (A.), [859], ✻, quai Bourbon, n° 19.

LOYER (Paul), [1575], rue Bonaparte, n° 6.

LUCAS (Charles), [1556], architecte attaché aux travaux de la ville de Paris, boulevard de Denain, n° 8.

LUÇAY (comte DE), [1308], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, membre du Comité des travaux historiques, rue de Varenne, n° 90.

LUCE (Siméon), [1511], membre de l'Institut, archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques, boulevard Saint-Michel, n° 95.

LUXEMBOURG (*Bibliothèque du*), [956], représentée par M. Chojecki; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

LYON (*Bibliothèque de l'Institut catholique de*), [1851], représentée par M. Eugène Léotard, doyen, rue du Plat, n° 25; correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

MACÉ DE LÉPINAY (Antonin), [712], ✻, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble (Isère).

MACKAU (baron DE), [1764], député, avenue d'Antin, n° 22.

MACKENSIE (John-Whiteford), [332], esq., à Édimbourg, 19, Scotland-street; correspondant, M. Contet, libraire, rue du Pré-aux-Clercs, n° 7.

MAIGRE (Louis), [1616], au château de Salency, près Noyon (Oise).

MAILLÉ (Mme la duchesse DE), [914], rue de Lille, n° 119.

MALLET (Édouard), [1234], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 35.

MALLEVILLE (Léon DE), [492], ✻, à Saint-Maurin, par Grenade (Landes); correspondant, M. Caritan, boulevard de Magenta, n° 127.

MANCEAUX (Gaston), [1774], boulevard Malesherbes, n° 9.

MANNIER, [1530], ancien notaire, rue de l'Université, n° 8.

MANS (*Bibliothèque de la ville du*), [1696], représentée par M. F. Guérin, conservateur.

MANTES (*Bibliothèque de la ville de*), [1295], représentée par M. le maire de Mantes; correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

MARCEL (Eugène), [1209], au château des Ardennes-Saint-Louis, par Montivilliers (Seine-Inférieure); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

MARCILLY (Charles), [1472], rue d'Assas, n° 76; correspondant, M. Simon, rue de Mulhouse, n° 9.

MAREUSE (Edgar), [1902], boulevard Haussmann, n° 81.

MARGRY (Pierre), [1694], ✻, ancien chef adjoint aux archives de la Marine, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 39.

MARGUERIE (René), [1664], maître des requêtes au Conseil d'État, cité Martignac, n° 6.

MARIN-DARBEL (Victor), [1878], officier de marine, à Fontainebleau (Seine-et-Marne), rue du Chemin-de-Fer, n° 28.

Marine (*Bibliothèque centrale du ministère de la*), [1102], représentée par M. le Bibliothécaire, rue Royale, n° 2; correspondant, M. Challamel aîné, libraire, rue Jacob, n° 5.

Marion, [456], place de la Madeleine, n° 17.

Marmier (G.), [1312], rue de Noailles, n° 2, à Versailles (Seine-et-Oise).

Marsy (comte de), [1378], conservateur du musée de Compiègne (Oise); à Paris, rue Pigalle, n° 22.

Martin (Henri), [457], sénateur, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques, rue Vital, n° 38, à Passy-Paris.

Martin (William), [1627], avenue Hoche, n° 13.

Martroy (vicomte du), [1023], C. ✻, ancien président de section au Conseil d'État, rue de Solferino, n° 6.

Marty-Laveaux (Charles), [780], ✻, membre du Comité des travaux historiques, boulevard Saint-Michel, n° 105.

Mas Latrie (comte Louis de), [289], O. ✻, chef de la section judiciaire aux Archives nationales, professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques, boulevard Saint-Germain, n° 229.

Masséna (Victorin), duc de Rivoli, [1131], ✻, ancien député, rue Jean-Goujon, n° 8.

Masson (Gustave), [1343], professeur de littérature française au collège de Harrow-on-the-Hill (Angleterre); correspondant, M. Contet, libraire, rue du Pré-aux-Clercs, n° 7.

Matagrin (René), [1595], conseiller de préfecture, à Melun (Seine-et-Marne), rue des Fossés, n° 7.

Matharel (Victor de), [1675], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue d'Amsterdam, n° 67.

Maury (Alfred), [1553], C. ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur général des Archives nationales, vice-président du Comité des travaux historiques, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Mazarine (*Bibliothèque*), [33], représentée par M. Baudry, ✻, administrateur, quai Conti, n° 21; correspondant, MM. Sandoz et Fischbacher, libraires, rue de Seine, n° 33.

Meaux (vicomte de), [1623], ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, n° 10.

Menu (Henri), [1757], libraire, rue Jacob, n° 30.

Meunier (Alfred), [1657], à Chantilly (Oise).

Meunier du Houssoy, [1639], attaché d'ambassade, rue de Clichy, n° 35.

Mévil (Mme veuve), [651], à Viéville, par Vignory (Haute-Marne).

Meyer (Paul), [1446], ✻, professeur au Collège de France et à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques, rue Boulainvilliers, n° 26, à Passy-Paris.

Mie (Isidore), [1718], à Montpellier, cours des Casernes, n° 25.

Mignet, [16], G. O. ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, rue d'Aumale, n° 14.

MILLOT (Albert), [1440], avenue des Champs-Élysées, n° 117.

MIREPOIX (duc DE), [1698], rue de Varenne, n° 55.

MITANTIER (Edmond), [1887], ancien notaire, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 38, à Troyes (Aube); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

MOINERY, [708], ✻, ancien président du tribunal de commerce de Paris, cloître Saint-Merry, n° 18.

MOLAND, [1551], homme de lettres, avenue du Maine, n° 10.

MONNEROT, [1832], sous-directeur de la Compagnie d'assurances contre l'incendie *la Nationale*, rue de Châteaudun, n° 57.

MONOD (Gabriel), [1566], ✻, directeur adjoint à l'École des hautes études, maître de conférences à l'École normale supérieure, membre du Comité des travaux historiques, rue d'Assas, n° 76.

MONTAIGLON (Anatole DE), [1478], ✻, professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, place Royale, n° 9.

MONTALIVET (Georges DE), [1805], rue Roquépine, n° 14.

MONTEBELLO (comte Adrien DE), [1690], ✻, chef du cabinet du ministre des Finances, avenue Montaigne, n° 64.

MONTEBELLO (comte Gustave DE), [1731], O. ✻, ministre plénipotentiaire, rue François Ier, n° 11.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (duc DE), [1549], rue de la Baume, n° 5.

MONTFAULCON (baron DE), [1911], avenue Marigny, n° 25.

MORAND (François), [1569], ✻, juge honoraire au tribunal de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais); correspondant, M. Léopold Delisle, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 8.

MORANVILLÉ, [1046], ancien directeur des Magasins et entrepôts de Paris, boulevard Pereire, n° 112.

MOREL (Hippolyte), [1692], député, rue François Ier, n° 6.

MORNAY SOULT DE DALMATIE (comte DE), [1267], quai de la Bourse, n° 15, à Rouen (Seine-Inférieure).

MOSBOURG (comte DE), [1910], C. ✻, ministre plénipotentiaire, quai Voltaire, n° 9.

MOUCHY (duc DE), [1539], ✻, ancien député, boulevard de Courcelles, n° 33.

MOULINS (*Bibliothèque de la ville de*), [1365], représentée par M. le maire de Moulins.

MOULINS (*Ordre des avocats de*), [1504], représenté par M. Boyron, trésorier du barreau de Moulins; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

MOURIER (Athanase), [1400], O. ✻, directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique, rue Paul-Louis Courier, n° 2 *ter*.

MUTEAU (Charles), [906], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Dijon (Côte-

d'Or; correspondant, M. V. Collin, chef de bureau au ministère des Finances, rue de Mondovi, n° 7.

Nadaillac (marquis de), [864], ✻, ancien préfet, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 12.

Nadaillac (comte Bertrand de), [1921], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 201.

Nancy (*Bibliothèque de la ville de*), [850], représentée par M. Soyer-Willemet; correspondant, M. Émile Mellier, libraire, rue Séguier, n° 17.

Naurois (Albert de), [1924], rue Duphot, n° 18.

Nervo (baron Robert de), [1736], rue de Marignan, n° 25.

Neuflize (Mme la baronne de), [1152], rue Caumartin, n° 22.

Nicard (Pol), [288], bibliothécaire-archiviste de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Sèvres, n° 38.

Nicolay (marquis de), [1889], rue Las-Cases, n° 30.

Nigon de Berty, [150], ✻, chef de division honoraire au ministère des Cultes, rue Mazarine, n° 19.

Nisard (Désiré), [459], C. ✻, membre de l'Académie française, rue de Tournon, n° 12.

Nivard, [1681], juge au tribunal civil de Niort (Deux-Sèvres), rue Claire, n° 14; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Noailles (duc de), [343], membre de l'Académie française, boulevard Latour-Maubourg, n° 60.

Noailles (marquis de), [1506], C. ✻, ambassadeur de France à Constantinople, rue de Lille, n° 66.

Noël (Octave), [1562], ✻, publiciste, rue de Verneuil, n° 11.

Nolleval (Alfred), [1857], conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue du Mont-Thabor, n° 8.

Noulens, [1415], rédacteur en chef de la *Revue d'Aquitaine*, à Condom (Gers); à Paris, rue Miroménil, n° 15.

Oberkampf (Émile), [1398], receveur particulier des finances, au château de Saint-Magne, par Hostens (Gironde).

Odiot (Ernest), [1178], avenue de Marigny, n° 29.

Oger (F.), [1412], professeur d'histoire au collège Sainte-Barbe, rue de Fleurus, n° 21.

Ogier de Baulny (Gaston), [1004], rue de Verneuil, n° 52.

Orford (comte d'), [1417], Woltertqn-park, Aylsham, Norfolk; correspondant, M. Buchmeyer, hôtel Bristol, place Vendôme.

Pajot, [1803], archiviste-paléographe, rue de la Vieille-Estrapade, n° 15.

Pange (comte Maurice de), [1906], rue de l'Université, n° 98.

Parent de Rosan (Charles-Félix), [815], route de Versailles, n° 122, villa de la Réunion, n° 3, à Paris-Auteuil.

Paris (Gaston), [1667], ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de

France, directeur adjoint à l'École des hautes études, membre du Comité des travaux historiques, rue du Regard, n° 7.

PARIS (*Bibliothèque de la Faculté de droit de*), [1883], représentée par M. Paul Viollet, conservateur; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

PARIS (*Bibliothèque de la ville de*), [135], représentée par M. Jules Cousin, au musée Carnavalet; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

PASCAL (Alfred), [1134], licencié en droit, chef de bureau en retraite, rue Desbordes-Valmore, n° 27, à Passy-Paris.

PASCALIS, [1026], O. ✻, ancien conseiller d'Etat, rue de l'Université, n° 74.

PASCAUD (Edgar), [1755], rue Porte-Jaune, à Bourges (Cher); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

PASSY (Edgard), [1536], secrétaire d'ambassade, rue de Messine, n° 27.

PASSY (Louis), [1708], député, ancien sous-secrétaire d'État, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Clichy, n° 45.

PATAY, [1927], médecin adjoint à l'Hôtel-Dieu d'Orléans (Loiret), membre de la Société archéologique de l'Orléanais.

PATUREAU (Joseph), [1958], maire de la ville de Châteauroux (Indre); correspondant, M. Gillier, libraire, rue Bonaparte, n° 8.

PATUS (Léon), [1880], quai de la Tournelle, n° 37.

PAU (*Bibliothèque de la ville de*), [1592), représentée par M. Soulice, bibliothécaire; correspondant, M. Thorin, libraire, rue Médicis, n° 7.

PAULMIER (Charles), [483], O. ✻, sénateur, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien député, boulevard Poissonnière, n° 25.

PAUMIER, [1615], pasteur de l'Église réformée, rue de l'Université, n° 74.

PÉCOUL (Auguste), [1217], archiviste-paléographe, au château de Villiers, à Draveil (Seine-et-Oise); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

PERCY (lord Henry), [1602], major général au service de S. M. Britannique, à Londres; correspondant, M. Schlesinger, libraire, rue de Seine, n° 12.

PERDOUX, [1885], professeur d'histoire au lycée de Caen (Calvados), rue de Bretagne-Bourg-l'Abbé, n° 11, à Caen; correspondant, M. Oger, rue de Fleurus, n° 21.

PÉRIGOT (Charles), [1532], professeur d'histoire au lycée Saint-Louis, boulevard Saint-Michel, n° 44.

PERRET, [1093], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue François Ier, n° 6.

PERROT DE CHAZELLE (Mme la comtesse DE), [1925], rue de la Boëtie, n° 66.

PFEIFFER, [1749], banquier, boulevard Malesherbes, n° 95.

PIAT (Albert), [1655], fondeur-mécanicien, rue Saint-Maur-Popincourt, n° 85.

Picard (Alexandre), [924], ✻, chef de bureau au ministère des Finances, rue de Lille, n° 37.

Picard (Alphonse), [1766], libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Picot (Georges), [1435], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, rue Pigalle, n° 54.

Piercéau (Auguste), [1793], préfet des études au collège Rollin, avenue Trudaine, n° 12.

Pigeonneau, [1654], maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, boulevard Saint-Michel, n° 105.

Pillet-Will (comte F.), [1151], ✻, régent de la Banque de France, rue Moncey, n° 14.

Pinaut (l'abbé Jules), [1938], vicaire de l'église Saint-Jacques de la Villette, rue de Crimée, n° 169.

Pingaud (Léonce), [1565], professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Besançon, rue du Mont-Sainte-Marie, n° 2, à Besançon (Doubs); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Pisançon (Claude-Henri de la Croix de Chevrière, marquis de), [566], au château de Pisançon, par Bourg-de-Péage (Drôme).

Poinsier (Edmond), [1424], avoué, à Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Portalis (Roger), [1459], boulevard Haussmann, n° 144.

Pougny (Ernest), [1621], ancien préfet, rue Monceau, n° 14.

Poumeau de Lafforest (Louis), [1564], rue Boussairolles, n° 7, à Montpellier (Hérault).

Pradel-Vernezobre (C.), [1355], membre de la Société française d'archéologie, à Toulouse (Haute-Garonne), rue Pargaminière, n° 66; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Prarond (Ernest), [1608], président de la Société d'émulation d'Abbeville (Somme); à Paris, rue de Tournon, n° 14.

Prévost (Gustave), [1955], substitut du tribunal civil, à Évreux (Eure), rue de la Banque.

Prost (Auguste), [1497], membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de la Banque, n° 21.

Puymaigre (comte Théodore de), [587], rue de l'Université, n° 17.

Queux de Saint-Hilaire (marquis de), [1835], rue Soufflot, n° 3.

Quicherat (Jules), [443], O. ✻, directeur de l'École des chartes, vice-président du Comité des travaux historiques, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Tournon, n° 16.

Raguenet (Octave), [1804], archiviste-paléographe, à Orléans (Loiret), quai Cypierre, n° 14.

Rainneville (comte de), [1083], ancien sénateur, rue de la Ville-l'Évêque, n° 42.

Rasilly (marquis de), [1161], au château de la Porte, près Laval (Mayenne).

Rathery, [1790], docteur en médecine, rue Saint-André-des-Arts, n° 51.

RATTIER (Léon), [1274], au château de Jand'heurs (Meuse); correspondant, M. COCCOZ, libraire, rue Montfaucon, n° 5.

RAUNIÉ (Émile), [1904], archiviste-paléographe, rue Lamandé, n° 4.

RAVENEL, [124], O. ✻, conservateur sous-directeur honoraire à la Bibliothèque nationale, rue Crussol, n° 5.

RAYNAUD (Gaston), [1900], attaché au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Richelieu.

READ (Charles), [877], ✻, ancien chef de la section des Travaux historiques, archives et bibliothèques de la ville de Paris, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, boulevard Saint-Germain, n° 2.

RÉCAMIER (Étienne), [1797], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue du Regard, n° 1.

REEVE (Henri), [1367], esq., secrétaire du Conseil privé de S. M. Britannique, rédacteur principal de l'*Edinburgh Review*, n° 62, Rutland-Gate, Hyde-Park, à Londres; correspondant, M. Xavier Raymond, rue de Bellechasse, n° 44.

REIFFENBERG (baron Frédéric DE), [1778], à Millon-la-Chapelle, par Chevreuse (Seine-et-Oise).

REISET (comte DE), [655], O. ✻, ancien ministre plénipotentiaire, rue de la Baume, n° 3.

RENARD (le major), [1907], aide de camp du ministre de la Guerre du royaume de Belgique, professeur à l'École de guerre, à Bruxelles.

RENARDET, [1709], professeur à la Faculté de droit de Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

RENNES (*Bibliothèque de l'Académie de*), [1346], représentée par M. Rondil d'Ajoux; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

RENNES (*Bibliothèque municipale de la ville de*), [1956]; correspondant, M. Baër, libraire, rue de l'Ancienne-Comédie, n° 18.

REPOUX, [1789], juge suppléant au tribunal civil d'Autun (Saône-et-Loire); correspondant, M. Lhomme, boulevard Saint-Germain, n° 70.

RIANT (comte Paul), [1492], membre de l'Institut et de la Société nationale des Antiquaires de France, boulevard de Courcelles, n° 51.

RICHÉ, [1323], C. ✻, ancien président de section au Conseil d'État, rue de Rivoli, n° 214.

RICHOU (Gabriel), [1864], archiviste-paléographe, conservateur de la bibliothèque de la Cour de cassation, au Palais de justice, quai de l'Horloge.

RIOCOUR (comte DE), [1403], au château d'Aulnay-sur-Selle (Alsace-Lorraine); correspondant, M. le baron O. de Watteville, boulevard Malesherbes, n° 63.

RISTELHUBER (Paul), [1451], quai Saint-Nicolas, n° 3, à Strasbourg.

ROBIN (Armand), [1646], à Cognac (Charente); correspondant, M. Keller, rue de Chevreuse, n° 4.

ROCHAMBEAU (marquis DE), [1685], associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Naples, n° 51.

Rochefterie (Maxime de la), [1763], à Orléans (Loiret).

Rollin, [1896], préfet des études au collège Rollin, avenue Trudaine, n° 12.

Roman, [1800], correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France et du ministère de l'Instruction publique, rue Blanche, n° 75, et au château de Picomtal, près Embrun (Hautes-Alpes); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Rothschild (Mme la baronne de), [949], rue Laffitte, n° 19; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 23.

Rothschild (baron Alphonse de), [1214], C. ✻, rue Saint-Florentin, n° 2; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 23.

Rothschild (baron Gustave de), [1213], ✻, rue Laffitte, n° 23; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 23.

Rothschild (baron Edmond de), [1183], rue Laffitte, n° 19; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 23.

Rothschild (baronne James de), [1963], avenue de Friedland, n° 38; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 23.

Rott (Édouard), [1946], secrétaire de la légation suisse, rue Singer, n° 24 *ter*, à Passy-Paris.

Rouen (*Bibliothèque de la Cour d'appel de*), [1884], représentée par M. le conseiller Pellecat, à la questure de la Cour, à Rouen (Seine-Inférieure).

Rouen (*Bibliothèque de la Réunion des officiers de la garnison de*), [1840], à Rouen, rue de la Chaîne; correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Rouffy, [1765], ✻, président du tribunal civil, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Rougeot, [1264], ✻, chef de bureau au ministère de l'Agriculture, avenue Trudaine, n° 15.

Rousseau (Adolphe), [1700], rue Saint-Honoré, n° 229.

Rousseau (Rodolphe), [1727], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Saint-Honoré, n° 229.

Roussigné, [1033], ✻, avenue du Coq, n° 3, rue Saint-Lazare, n° 89 *bis*.

Roy, [1831], professeur à l'École des chartes, maître de conférences à l'École pratique des hautes études, rue des Saints-Pères, n° 12.

Rozière (Eugène de), [1747], O. ✻, membre de l'Institut, sénateur, inspecteur général des archives départementales, membre du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, rue Lincoln, n° 8.

Ruble (baron Alphonse de), [1190], rue Cambon, n° 43.

Sabatier (Maurice), [1812], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Saint-Simon, n° 2.

Saint-Denys, [1761], libraire, quai Voltaire, n° 27.

Saint-Priest (comte Georges de), [841], rue Boissy-d'Anglas, n° 35.

Sainte-Aulaire (marquis de), [1580], O. ✻, ancien député, rue de Grenelle, n° 122.

Salin (Patrice), [1392], secrétaire de section au Conseil d'État, boulevard Saint-Germain, n° 175.

Sanné (Albert), [1370], avenue de Messine, n° 30.

Sarcus (vicomte Félix de), [1137], ancien capitaine de dragons, à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Say (Léon), [1075], membre de l'Institut, sénateur, ministre des Finances, au Louvre.

Schefer (Charles), [1405], C. ✻, membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire, administrateur de l'École nationale des langues orientales vivantes, rue de Lille, n° 2.

Scheler (S.), [543], bibliothécaire du roi des Belges, à Bruxelles; correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Schickler (Fernand), [1236], place Vendôme, n° 17.

Séchehaye (Charles), [1244], O. ✻, docteur en droit, ancien conseiller de préfecture, chef de la sténographie du Sénat, au palais du Luxembourg.

Seillière (Frédéric), [1620], avenue de l'Alma, n° 61.

Semichon, [1964], rue de la Valasse, à Rouen (Seine-Inférieure).

Servois (Gustave), [1136], ✻, ancien préfet, inspecteur général des archives départementales, membre du Comité des travaux historiques, rue de la Boëtie, n° 85.

Solesmes (*Abbaye des Bénédictins de*), [1661], près Sablé (Sarthe), représentée par le R. P. Abbé; correspondant, M. Allaire, libraire, rue de l'Abbaye, n° 13.

Sommier (Alfred), [1737], rue de Ponthieu, n° 57.

Sorel (Alexandre), [942], président du tribunal civil, à Compiègne (Oise); correspondant, M^me^ veuve Sorel, rue des Écoles, n° 16.

Stuttgart (*Bibliothèque royale de*), [1610], représentée par M. Baër, libraire, rue de l'Ancienne-Comédie, n° 18.

Talabot (Paulin), [1146], C. ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur général des chemins de fer de Paris à Lyon et la Méditerranée, rue Volney, n° 10.

Talhouët-Roy (marquis de), [1220], C. ✻, rue de Berry, n° 7.

Tamizey de Larroque (Ph.), [1345], ✻, correspondant de l'Institut, à Gontaud, par Marmande (Lot-et-Garonne); correspondant, M. Tardieu, libraire de la Société bibliographique, rue de Grenelle, n° 35.

Tandeau de Marsac, [1176], notaire, place Dauphine, n° 23.

Tardif, [225], C. ✻, conseiller honoraire à la Cour de cassation, rue Caumartin, n° 60.

Terras (Amédée de), [1813], ✻, au château du Grand-Bouchet, près Mondoubleau (Loir-et-Cher); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Terrebasse (Humbert de), [1948], au château de Terrebasse, par Péage-

de-Roussillon (Isère); correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 47.

Teulet (Raymond), [1933], archiviste aux Archives nationales, rue Servandoni, n° 18.

Thierry-Poux (O.), [1913], conservateur sous-directeur au département des Imprimés de la Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque.

Thion de la Chaume (Léon-André), [1574], rue de Châteaudun, n° 38.

Thirion-Montauban (Albert), [1666], ✻, secrétaire d'ambassade, député, rue Christophe-Colomb, n° 9.

Thorin (Ernest), [1780], libraire-éditeur, rue Médicis, n° 7.

Tissot, [1775], à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), place Louis XV, n° 1.

Tourtoulon (baron Ch. de), [1452], rue Caumartin, n° 11, et à Château-Rendon, près Montpellier (Hérault).

Travers, [1055], ✻, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Caen, secrétaire honoraire de l'Académie des arts, sciences et belles-lettres, rue des Chanoines, n° 10, à Caen (Calvados); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Treilhard (comte Achille), [1481], O. ✻, ancien conseiller d'État, au château de l'Arbalète, par Ris-Orangis (Seine-et-Oise).

Tribert (Germain), [1049], ancien conseiller général, à Fontiaux, par Vivonne (Vienne); à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 83.

Troyes (*Bibliothèque de la ville de*), [1754]; correspondant, M. Marescq aîné, libraire, rue Soufflot, n° 17.

Université de France (*Bibliothèque de l'*), [767], représentée par M. L. Renier, C. ✻, conservateur de la bibliothèque, membre de l'Institut; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Vaesen, [1853], archiviste adjoint du département du Rhône et de la ville de Lyon, à Lyon, rue de l'Annonciade, n° 13; correspondant, M. Charavay, rue Fürstenberg, n° 6.

Valençay (Mme la duchesse de Talleyrand-), [855], au château de Valençay (Indre).

Vallentin (Ludovic-Édouard), [811], juge au tribunal civil de Montélimar (Drôme); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Vallin, [1528], professeur d'histoire au lycée du Havre, rue Casimir-Périer, n° 28, au Havre (Seine-Inférieure); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Vallois (Félix) fils, [1759], à Rouen (Seine-Inférieure), rue de la Savonnerie, n° 12; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Vallois (René), [1782], avocat, à Rouen (Seine-Inférieure), rue de la Savonnerie, n° 12; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Valuy, [1843], capitaine d'artillerie, rue Vineuse, n° 49, à Passy-Paris.

VANDAL (Albert), [1691], rue Jean-Goujon, n° 9.

VANDEWALLE, [1663], avoué près le tribunal civil de première instance de la Seine, rue Grange-Batelière, n° 18.

VANEY (A.-E.), [775], conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Duphot, n° 14; correspondant, M. Saint-Jorre, libraire, rue Richelieu, n° 91.

VATIMESNIL (Mme Albert DE), [1779], avenue d'Antin, n° 24.

VAUCELLES (BOULARD DE), [860], rue Lobineau, n° 9.

VAUFRELAND (vicomte DE), [1848], rue de Galilée, n° 42.

VAUZELLES (Ludovic DE), [1734], ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Orléans, à la Madeleine, près Orléans (Loiret).

VENDEUVRE (baron DE), [452], rue de Penthièvre, n° 4.

VESSILLIER (Léonce), [1287], percepteur des contributions directes, à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

VIBRAYE (Mme la marquise de), [1882], au château de Cheverny (Loir-et-Cher), et à Paris, rue de Varenne, n° 56.

VIEL-CASTEL (baron Louis DE), [656], C. ✻, membre de l'Académie française, ministre plénipotentiaire, rue de Bourgogne, n° 19.

VIGNAT, [1811], membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret), cloître Saint-Aignan, n° 7; à Paris, chez M. Vuillefroy, rue Cboron, n° 10.

VIGNES, [1788], O. ✻, capitaine de frégate, avenue d'Antin, n° 61.

VILLARD (Henri), [1203], avocat, à Langres (Haute-Marne); correspondant, M. Verconsin, rue Neuve-des-Capucines, n° 6.

VILLESAISON (René GIRARD DE), [1898], à Siébon, par Ciron (Indre); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

VIOLLET (Paul), [1952], bibliothécaire-archiviste de la Faculté de droit de Paris, rue des Lions-Saint-Paul, n° 7.

VOGÜÉ (marquis DE), [1916], C. ✻, membre de l'Institut et de la Société nationale des Antiquaires de France, ancien ambassadeur, rue Fabert, n° 2.

VUITRY (Adolphe), [1643], G. C. ✻, membre de l'Institut, ancien ministre, membre du Comité des travaux historiques, rue de Téhéran, n° 13.

WAILLY (N. DE), [243], O. ✻, membre de l'Institut, conservateur honoraire au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Raynouard, n° 30, à Passy-Paris.

WALCKENAER (Charles), [987], ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, boulevard Haussmann, n° 135.

WATTEVILLE (baron O. DE), [830], ✻, directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique, boulevard Malesherbes, n° 63.

WERLÉ (Alfred), [1619], boulevard du Temple, à Reims (Marne).

WILHELM, [1393], juge de paix, à Fontaine (territoire de Belfort).

WITTE (baron Jean DE), [461], ✻, associé étranger de l'Institut, rue Fortin, n° 5.

ZAMOYSKI (comte Thomas), [1543], à Varsovie (Pologne); à Paris, avenue Hoche, n° 9.

ZELLER, [1411], O. ✻, membre de l'Institut, professeur d'histoire à l'École normale supérieure et à l'École polytechnique, ancien recteur de l'Académie de Strasbourg, inspecteur général de l'enseignement supérieur, rue du Cherche-Midi, n° 83.

ZURICH (*Bibliothèque de la ville de*), [1830], représentée par M. le docteur Horner, conservateur; correspondant, M. Pol Nicard, rue de Sèvres, n° 38.

---

## BIBLIOTHÈQUES ASSOCIÉES.

BIBLIOTHÈQUES DES CHATEAUX DE : *Compiègne, Fontainebleau, Pau et Versailles* [nos 595-598].

BIBLIOTHÈQUE de la ville d'AIX, [M. GAUT, n° 687].
— des ARCHIVES NATIONALES, [M. A. MAURY, n° 1447].
— de l'ARSENAL, à Paris, [M. Éd. THIERRY, n° 1650].
— de la ville d'AVIGNON, [M. ALLOUARD, n° 64].
— de l'ordre des AVOCATS de MOULINS, [M. SEULLIER, n° 1504].
— de l'ordre des AVOCATS de PARIS, [M. TEMPLIER, n° 720].
— de la ville de BAYONNE, [M. DIDRON, n° 140].
— du roi des BELGES, [M. SCHELER, n° 543].
— de la ville de BESANÇON, [M. ALLOUARD, n° 1371].
— de la Cour d'appel de BOURGES, [n° 1484].
— de la ville de CAEN, [M. le Maire, n° 1015].
— de la CHAMBRE DES DÉPUTÉS, [M. LAURENT, n° 1660].
— de la ville de CHARTRES, [M. le Bibliothécaire, n° 1516].
— de la ville de CHATEAUDUN, [M. le Bibliothécaire, n° 1855].
— UNIVERSITAIRE DE CLERMONT-FERRAND, [M. HAYS, n° 1937].
— du CONSEIL D'ÉTAT, [M. Gustave VATTIER, n° 934].
— de la COUR DE CASSATION, [M. RICHOU, n° 1721].
— de la ville de DIEPPE, [M. MORIN, n° 1054].
— de la ville de DIJON, [M. GUIGNARD, n° 1279].
— de l'ÉCOLE DES CHARTES, [M. le Directeur, n° 1703].
— de l'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, [M. le Directeur, n° 1617].
— de la ville d'ÉPERNAY, [M. DELAITRE, n° 1474].
— de la FACULTÉ DE DROIT DE PARIS, [M. VIOLLET, n° 1883].
— de la ville de GENÈVE, [M. GAS, n° 1821].
— de la ville de GRENOBLE, [M. GARIEL, n° 948].
— de la ville de HAMBOURG, [M. ISLER, n° 873].
— de la ville du HAVRE, [M. MORLENT, n° 1193].
— de la ville de LAVAL, [M. D. OEHLERT, conservateur, n° 1852].
— de l'INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE, [Mgr HAUTECŒUR, recteur, n° 1854].

Bibliothèque de la ville de Limoges, [n° 1908].
— de l'Université de Louvain, [M. Reusens, n° 812].
— de la ville de Louviers, [n° 1630].
— du Luxembourg, à Paris, [M. Chojecki, n° 956].
— de l'Institut catholique de Lyon, [M. Eug. Léotard, doyen, n° 1851].
— de la ville du Mans, [M. Guérin, n° 1696].
— de la ville de Mantes, [M. Dumoulin, n° 1295].
— du Ministère de la Marine, [M. Renard, n° 1102].
— Mazarine, à Paris, [M. Baudry, n° 33].
— de la ville de Moulins, [M. le Maire, n° 1365].
— de la ville de Nancy, [M. Soyer-Willemet, n° 850].
— Nationale, à Paris, [M. l'Administrateur général directeur].
— de l'Œuvre des familles du IVe arrondissement de Paris, [M. le Maire, n° 1781].
— de la ville de Paris, [M. J. Cousin, n° 135].
— de la ville de Pau, [M. Soulice, n° 1592].
— de l'Académie de Rennes, [M. Rondil d'Ajoux, n° 1346].
— de la ville de Rennes, [M. Baer, n° 1956].
— de la Cour d'appel de Rouen, [M. Pellecat, n° 1884].
— de la Réunion des officiers de la garnison de Rouen, [n° 1840].
— des Bénédictins de Solesmes, [le R. P. Abbé, n° 1661].
— royale de Stuttgart, [M. Baër, n° 1610].
— de la ville de Troyes, [M. Marescq, n° 1754].
— de l'Université de France, [M. L. Renier, n° 767].
— de la ville de Zurich, [M. Horner, n° 1830].

---

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

### EN FRANCE.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Macon.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.
Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras.
Académie nationale de Reims.
Comité archéologique de Senlis.
Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
Commission historique du département du Nord, à Lille.
Société académique de l'Aube, à Troyes.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
Société académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Quentin.

Société archéologique de Montpellier.
Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique de la Touraine, à Tours.
Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, à Douai.
Société d'émulation du département de l'Allier, à Moulins.
Société d'émulation de la Vendée, à La Roche-sur-Yon.
Société de l'Histoire du Protestantisme français, à Paris.
Société de Statistique, Sciences, Belles-Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres, à Niort.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société dunkerquoise, à Dunkerque.
Société industrielle d'Angers.
Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Évreux.
Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.

---

EN PAYS ÉTRANGERS.

Académie des Sciences de Bavière, à Munich.
Académie royale d'Histoire de Madrid.
Académie royale des Sciences de Belgique, à Bruxelles.
Comité de publication des Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique, à Louvain.
Commission historique du Piémont, à Turin.
Institut historique de Rio-de-Janeiro (Brésil).
Société centrale historique de Suisse, à Bâle.
Société de Géographie et de Statistique du Mexique.
Société de l'Histoire de Belgique.
Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.
Société d'Histoire de la Suisse Romande, à Lausanne.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
Société historique de Bamberg.
Société historique du Massachusetts.
Société historique de Pensylvanie, à Philadelphie.
Société historique et littéraire de Tournai.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.
Université de Kiel.
Université de Lund.

---

# LISTE

DES

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1882.

MM. Desnoyers (J.).
Dupont (Edm.).
Gautier (Léon).
Lacabane.
. . . . . .
La Trémoïlle (de).
Luçay (de).
Mas Latrie (de).
Mignet.
Picot.

1883.

MM. Barthélemy (Ad. de).
Champagny (Fr. de).
. . . . . .
Laborde (J. de).
Lalanne (Lud.).
Luce.
Meyer (P.).
Quicherat (J.).
. . . . . .
Servois.

1884.

MM. Boislisle (A. de).
Boulatignier.
Lair.
La Villegille (de).
Maury (Alfred).
Puymaigre (de).
Ruble (de).
Vuitry.
Watteville (de).
Witte (de).

1885.

MM. Beaucourt (de).
Bellaguet.
Bordier.
Broglie (de).
Chantérac (de).
Cosnac (de).
Delisle (L.).
Egger.
Jourdain.
Riant (P.).

---

## BUREAU DE LA SOCIÉTÉ NOMMÉ EN 1881.

| | |
|---|---|
| *Président* . . . . . | MM. de Beaucourt. |
| *Vice-Présidents* . . . | A. de Barthélemy et L. Delisle. |
| *Secrétaire* . . . . . | Jules Desnoyers. |
| *Secrétaire adjoint* . . | A. de Boislisle. |
| *Archiviste-Trésorier.* } *Bibliothécaire.* . . . . } | Edmond Dupont. |
| *Censeurs* . . . . . | Le Tellier-Delafosse et Moranvillé. |

---

## COMITÉ DE PUBLICATION.

| MM. | MM. |
|---|---|
| L. Delisle, *président.* | Lalanne. |
| Egger. | Quicherat. |
| Jourdain. | De Ruble. |

## COMITÉ DES FONDS.

| MM. | MM. |
|---|---|
| Bellaguet, *président.* | De Luçay. |
| De Cosnac. | Vuitry. |

---

# JOURS DES SÉANCES

## DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

### PENDANT L'ANNÉE 1882.

| | |
|---|---|
| 3 Janvier. | 6 Juin. |
| 7 Février. | 4 Juillet. |
| 7 Mars. | 1er Août. |
| 4, 25 Avril. | 7 Novembre. |
| 2 Mai. | 5 Décembre. |

Le Conseil d'administration de la Société se réunit aux Archives nationales, à trois heures et demie, le premier mardi de chaque mois (septembre et octobre exceptés, et sauf le cas où le premier mardi est jour de fête). Tous les membres de la Société ont le droit d'assister aux séances.

La séance extraordinaire du 25 avril est destinée à fixer l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

La séance du 2 mai est celle de l'Assemblée générale de la Société. Elle se tiendra dans la salle de l'École des chartes, rue des Francs-Bourgeois, n° 58.

---

*Agent de la Société :* M. Fr. Martin, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives nationales.

---

# LISTE

## DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA FONDATION EN 1834,

A PARIS, CHEZ RENOUARD, LIBRAIRE, RUE DE TOURNON, N° 6, HENRI LOONES, SUCCESSEUR.

*Les lettres, affranchies, peuvent être adressées à l'archiviste-trésorier ou à l'agent de la Société, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.*

---

N.-B. La Société a fait tirer de chacun de ses ouvrages *cinq* exemplaires sur papier vélin, dont le prix est de 12 fr. le volume.

---

ANNUAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, de 1837 à 1863, in-18; chaque vol. 3 fr. Les années 1845, 1846, 1847, 1853, 1861 et 1862 sont épuisées.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, revue de l'histoire et des antiquités nationales, années 1834 et 1835; 4 vol. gr. in-8.. 18 fr.

— *Idem*, in-8, années 1836 à 1862, *chaque année*..... 3 fr.

*Il manque plusieurs années.*

TABLE GÉNÉRALE DU BULLETIN, 1834-1856, gr. in-8..... 3 fr.

ANNUAIRE-BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, années 1863 à 1868, 1re et 2e parties, gr. in-8, *chaque année*..... 9 fr.

ANNUAIRE-BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, années 1869, 1870-1871, 1872 à 1880, gr. in-8, *chaque année*..... 5 fr.

L'YSTOIRE DE LI NORMANT et la Chronique de Robert Viscart, par AIMÉ, moine, publiées par M. CHAMPOLLION-FIGEAC; 1835, 1 vol. gr. in-8 (*épuisé*).

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES FRANCS, par GRÉGOIRE DE TOURS, avec des notes, par MM. GUADET et TARANNE; 1836 à 1838, *texte et traduction*, 4 vol. in-8 (*épuisés*).

Le même, *texte latin seul;* 2 vol. gr. in-8..... 18 fr.

Le même, *traduction française;* 2 vol. gr. in-8 (*épuisés*).

LETTRES DU CARDINAL MAZARIN A LA REINE, à la princesse Palatine, etc., écrites en 1650 et 1651, publiées par M. RAVENEL; 1 vol. in-8 (*épuisé*).

*Il reste quelques exemplaires sur grand papier*..... 20 fr.

MÉMOIRES DE PIERRE DE FENIN, publiés par Mlle DUPONT; 1837, 1 vol. in-8..... 9 fr.

LA CONQUESTE DE CONSTANTINOPLE, par VILLEHARDOUIN, publiée par M. Paulin PARIS; 1838, 1 vol. gr. in-8..... 9 fr.

ORDERICI VITALIS HISTORIA ECCLESIASTICA, publiée par M. Aug. LE PRÉVOST; 1838-1855, 5 vol. gr. in-8..... 45 fr.

CORRESPONDANCE DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN ET DE SA FILLE MARGUERITE, publiée par M. LE GLAY; 1839, 2 vol. gr. in-8..... 18 fr.

HISTOIRE DES DUCS DE NORMANDIE ET DES ROIS D'ANGLETERRE, publiée par M. Francisque MICHEL; 1840, 1 vol. gr. in-8..... 9 fr.

ŒUVRES COMPLÈTES D'EGINHARD, publiées par M. Al. TEULET; 1840 et 1843, 2 vol. gr. in-8..... 18 fr.

MÉMOIRES DE PHILIPPE DE COMMYNES, publiés par Mlle DUPONT; 1840-1847, 3 vol. gr. in-8 (*tome I épuisé*), t. II et III..... 18 fr.

LETTRES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME, sœur de François Ier, reine de Navarre, publiées par M. F. GENIN; 1841, 1 vol. gr. in-8..... 9 fr.

Nouvelles lettres de la Reine de Navarre, publiées par M. F. Genin; 1842, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Procès de Jeanne d'Arc, publiés par M. J. Quicherat; 1841-1849, 5 vol. gr. in-8 . . . . . 45 fr.
Les Coutumes du Beauvoisis, par Philippe de Beaumanoir, publiées par M. Beugnot; 1842, 2 vol. gr. in-8. . . . . 18 fr.
Mémoires et lettres de Marguerite de Valois, publiés par M. F. Guessard; 1842, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Chronique de Guillaume de Nangis, publiée par M. Géraud; 1843, 2 vol. gr. in-8 . . . . . 18 fr.
Mémoires de Coligny et du marquis de Villette, publiés par M. Monmerqué; 1844, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Richer. Histoire de son temps, publiée et traduite par M. Guadet; 1845, 2 vol. gr. in-8 . . . . . 18 fr.
Registres de l'Hôtel de Ville de Paris, publiés par MM. Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq; 1847 et 1848, 3 vol. gr. in-8. . . . . 27 fr.
Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, par E. J. F. Barbier, publié par M. de La Villegille; tomes III et IV; 1851-56, gr. in-8. (*Les tomes I et II sont épuisés*). . . . . 18 fr.
Vie de saint Louis, par Le Nain de Tillemont, publiée par M. de Gaulle; 1847-1851, 6 vol. gr. in-8. . . . . 54 fr.
Bibliographie des Mazarinades, par M. Moreau; 1850-1851, 3 vol. gr. in-8 . . . . . 27 fr.
Extraits des Comptes de l'Argenterie des Rois de France, par M. Douët d'Arcq; 1851, 1 vol. gr. in-8 (*épuisé*).
Mémoires de Daniel de Cosnac, publiés par M. le comte Jules de Cosnac; 1852, 2 vol. gr. in-8 (*épuisés*).
Choix de Mazarinades, par M. Moreau; 1853, 2 vol. gr. in-8. . 18 fr.
Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier, publié par M. L. Lalanne; 1853, 1 vol. gr. in-8 (*épuisé*).
Mémoires de Mathieu Molé, publiés par M. Aimé Champollion-Figeac; 1854-1857, 4 vol. gr. in-8 . . . . . 36 fr.
Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, publiée par M. Jules Quicherat; 1855-1859, 4 vol. gr. in-8. 36 fr.
Chroniques des Comtes d'Anjou, publiées par MM. Paul Marchegay et André Salmon (t. I des Chroniques d'Anjou); 1855, 1 v. gr. in-8. 9 fr.
Chroniques des églises d'Anjou, publiées par MM. Paul Marchegay et E. Mabille (t. II des Chroniques d'Anjou); 1869, 1 vol. gr. in-8. 9 fr.
Introduction aux Chroniques des Comtes d'Anjou, par M. Mabille; 1872, 1 vol. in-8 . . . . . 9 fr.
Œuvres diverses de Grégoire de Tours, publiées par M. Henri Bordier; 1856-1864, 4 vol. gr. in-8. . . . . 36 fr.
Chronique d'Enguerran de Monstrelet, publiée par M. Douët d'Arcq; 1857-1862, 6 vol. gr. in-8 . . . . . 54 fr.
Anchiennes cronicques d'Engleterre, par Jehan de Wavrin, publiées par Mlle Dupont; 1858-1862, 3 vol. gr. in-8 . . . . . 27 fr.
Les Miracles de saint Benoît, publiés par M. E. de Certain; 1858, 1 v. 9 fr.
Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, publiés par M. Rathery; 1859-1867, 9 vol. gr. in-8. (*Tome I épuisé*). T. II à IX . . . . . 72 fr.
Chronique des Valois, publiée par M. S. Luce; 1861, 1 v. gr. in-8. 9 fr.
Mémoires de Beauvais-Nangis, publiés par MM. Monmerqué et Taillandier; 1862, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Chronique de Mathieu d'Escouchy, publiée par M. G. du Fresne de Beaucourt; 1863-1864, 3 vol. gr. in-8 . . . . . 27 fr.
Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, publié par M. Douët d'Arcq; 1863-1864, 2 vol. gr. in-8 . . . . . 18 fr.
Comptes de l'Hôtel des rois de France aux XIVe et XVe siècles, publiés par M. Douët d'Arcq; 1865, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Rouleaux des morts, publiés par M. L. Delisle; 1866, 1 v. gr. in-8. 9 fr.

Œuvres complètes de Suger, publiées par M. A. Lecoy de la Marche; 1867, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Histoire de saint Louis par Joinville, publiée par M. N. de Wailly; 1868, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Mémoires et Lettres de Mme du Plessis-Mornay, publiés par Mme Cornélis de Witt, avec une introduction de M. Guizot; 1868-1869, 2 vol. gr. in-8. . . . . 18 fr.
Œuvres de Brantôme, publiées par M. Lud. Lalanne, t. II-X . 81 fr.
Commentaires et lettres de Monluc, publiés par M. A. de Ruble; 1865-1872, 5 vol. gr. in-8. . . . . 45 fr.
Chroniques de J. Froissart, publiées par M. S. Luce, tomes I, 1re et 2e parties, II à VII. . . . . 72 fr.
Mémoires de Bassompierre, publiés par M. de Chantérac; 1870-1877, 4 vol. gr. in-8 . . . . . 36 fr.
Annales de Saint-Bertin et de Saint-Waast d'Arras, publiées par M. l'abbé Dehaisnes; 1872, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, publiée par M. L. de Mas Latrie; 1872, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Histoire de Béarn et Navarre, par Nicolas de Bordenave, publiée par M. Raymond; 1873, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Chroniques de Saint-Martial de Limoges, publiées par M. Duplès-Agier; 1873, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie des Rois de France, publié par M. Douët d'Arcq; 1874, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Chanson de la Croisade contre les Albigeois, publiée par M. Paul Meyer; t. I (texte original) et t. II (traduction); 1875-1879, 2 vol. gr. in-8. . . . . 18 fr.
Chronique du duc Louis II de Bourbon, publiée par M. Chazaud; 1876, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy, publiée par M. Morand; 1876-1881, 2 vol. gr. in-8. . . . . 18 fr.
Récits d'un Ménestrel de Reims au xiiie siècle, publiés par M. N. de Wailly; 1876, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, publiées par M. le marquis de Rochambeau; 1877, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Mémoires de la Huguerye, publiés par M. le baron de Ruble; 1877-1881, 3 vol. gr. in-8 . . . . . 27 fr.
Anecdotes d'Étienne de Bourbon, publiées par M. Lecoy de la Marche; 1877, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules, publiés par M. Cougny; tomes I, II et III . . . . . 27 fr.
Histoire de Bayart par le Loyal serviteur, publiée par M. Roman; 1878, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Mémoires de Nicolas Goulas, publiés par M. Ch. Constant; t. I et II 18 fr.
Gestes des Évêques de Cambrai, publiés par le R. P. de Smedt; 1880, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Chronique normande du xiv^e siècle, publiée par MM. Molinier; 1882, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Les Établissements de S. Louis, publiés par M. Viollet; t. I et II. 18 fr.

*Ouvrages sous presse :*

Chroniques de J. Froissart, tome VIII.
Œuvres de Brantôme, tome XI.
Extraits des auteurs grecs concernant les Gaules, tome IV.
Mémoires de Nicolas Goulas, tome III.
Établissements de saint Louis, tome III.
Relation de la cour de France par Spanheim.
Chroniques de Rigord et de G. le Breton, tome I.
Lettres de Louis XI, tome I.

# ORDRE DE PUBLICATION

## DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS L'ANNÉE 1865.

---

(*Voir, pour l'ordre de publication des* 126 *volumes édités par la Société depuis sa fondation jusqu'en l'année* 1864, *les Annuaires-Bulletins de* 1863 *et* 1865.)

### 1865.

| | |
|---|---|
| 127. Œuvres de Brantôme, t. I | 25 janv. 1865. |
| 128. Commentaires et lettres de Monluc, t. I. | |
| 129. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. VII. | 15 avril 1865. |
| 130. Comptes de l'Hôtel des rois de France aux XIVe et XVe siècles | |
| 131. Annuaire-Bulletin, t. III. Année 1865. | |

### 1866.

| | |
|---|---|
| 132. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. VIII. | 1er mars 1866. |
| 133. Œuvres de Brantôme, t. II. | |
| 134. Commentaires et lettres de Monluc, t. II. | 15 juin 1866. |
| 135. Rouleaux des morts, du IXe au XVe siècle. | |
| 136. Annuaire-Bulletin, t. IV. Année 1866. | |

### 1867.

| | |
|---|---|
| 137. Œuvres de Brantôme, t. III. | 15 mai 1867. |
| 138. Journal et Mém. du marquis d'Argenson, t. IX et dernier. | |
| 139. Œuvres complètes de Suger. | 15 déc. 1867. |
| 140. Commentaires et lettres de Monluc, t. III. | |
| 141. Annuaire-Bulletin, t. V. Année 1867. | |

### 1868.

| | |
|---|---|
| 142. Mém. et Lettres de Mme du Plessis-Mornay, t. I | 15 juill. 1868. |
| 143. Œuvres de Brantôme, t. IV. | 15 déc. 1868. |
| 144. Histoire de saint Louis, par Joinville. | |
| 145. Annuaire-Bulletin, t. VI. Année 1868. | |
| 146. Chron. des églises d'Anjou (t. II des Chron. d'Anjou). | 15 juin 1869. |

1869.

147. Chroniques de J. Froissart, t. I, 1re partie. . . . } 1er août 1869.
148. Chroniques de J. Froissart, t. I, 2e partie. . . . } 1er août 1869.
149. Œuvres de Brantôme, t. V. . . . . } 1er août 1869.
150. Mém. et Lettres de Mme du Plessis-Mornay, t. II 1er déc. 1869.
151. Annuaire-Bulletin, t. VII. Année 1869.

1870-1871.

152. Commentaires et lettres de Monluc, t. IV. . . . } 15 mars 1870.
153. Mémoires du maréchal de Bassompierre, t. I . . } 15 mars 1870.
154. Chroniques de J. Froissart, t. II . . . . . 1er mai 1870.
155. Chroniques des comtes d'Anjou, *Introduction*. . . 11 juin 1871.
156. Annuaire-Bulletin, t. VIII. Année 1870 réunie à l'année 1871.

1872.

157. Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier. 18 oct. 1871.
158. Annales de Saint-Bertin et de Saint-Waast. . . . 29 nov. 1871.
159. Chroniques de J. Froissart, t. III. . . . . 5 fév. 1872.
160. Commentaires et Lettres de Monluc, t. V et dernier. 1er mai 1872.
161. Annuaire-Bulletin, t. IX. Année 1872.

1873.

162. Mémoires du maréchal de Bassompierre, t. II . . . 15 mars 1873.
163. Œuvres de Brantôme, t. VI. . . . . 5 mai 1873.
164. Chroniques de J. Froissart, t. IV. . . . . 7 nov. 1873.
165. Histoire de Béarn et Navarre, par Bordenave. . 4 août 1873.
166. Annuaire-Bulletin, t. X. Année 1873.

1874.

167. Chroniques de Saint-Martial de Limoges . . . . . 2 déc. 1873.
168. Œuvres de Brantôme, t. VII. . . . . 10 déc. 1873.
169. Chroniques de J. Froissart, t. V . . . . . 1er juin 1874.
170. Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie. . . 1er oct. 1874.
171. Annuaire-Bulletin, t. XI. Année 1874.

1875.

172. Œuvres de Brantôme, t. VIII . . . . . 31 déc. 1874.
173. Mémoires du maréchal de Bassompierre, t. III. . . 1er mai 1875.
174. Chanson de la Croisade contre les Albigeois, t. Ier. 1er août 1875.
175. Chronique du bon duc Louis de Bourbon. . . . . 1er avril 1876.
176. Annuaire-Bulletin, t. XII. Année 1875.

1876.

177. Œuvres de Brantôme, t. IX . . . . . 31 déc. 1875.
178. Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy, t. I . . . . 1er mai 1876.
179. Récits d'un Ménestrel de Reims . . . . . 15 sept. 1876.
180. Chroniques de J. Froissart, t. VI. . . . . 1er déc. 1876.
181. Annuaire-Bulletin, t. XIII. Année 1876.

1877.

182. Mémoires du maréchal de Bassompierre, t. IV . . 1er avril 1877.
183. Lettres d'Antoine de Bourbon . . . . . 1er sept. 1877.
184. Mémoires de la Huguerye, t. I . . . . . 1er déc. 1877.
185. Anecdotes d'Étienne de Bourbon . . . . . 15 déc. 1877.
186. Annuaire-Bulletin, t. XIV. Année 1877.

1878.

187. Extraits des Auteurs grecs concern. les Gaules, t. I 23 juill. 1878.
188. Chroniques de J. Froissart, t. VII. . . . . 1er mai 1878.
189. Histoire de Bayart . . . . . 15 oct. 1878.
190. Mémoires de la Huguerye, t. II. . . . . 15 nov. 1878.
191. Annuaire-Bulletin, t. XV. Année 1878.

1879.

192. Chanson de la Croisade contre les Albigeois, t. II 15 déc. 1878.
193. Mémoires de Nicolas Goulas, t. I . . . . . 15 avril 1879.
194. Extr. des Auteurs grecs concern. les Gaules, t. II 30 sept. 1879.
195. Mémoires de Nicolas Goulas, t. II. . . . . 15 déc. 1879.
196. Annuaire-Bulletin, t. XVI. Année 1879.

1880.

197. Gestes des Évêques de Cambrai. . . . . 15 mai 1880.
198. Mémoires de la Huguerye, t. III. . . . . 15 déc. 1880.
199. Œuvres de Brantôme, tome X. . . . . 1881.
200. Extr. des Auteurs grecs concern. les Gaules, t. III 1er mars 1881.
201. Annuaire-Bulletin, t. XVII. Année 1880.

1881.

202. Les Établissements de saint Louis, t. I . . . . . 31 déc. 1880.
203. Les Établissements de saint Louis, t. II. . . . . 1er juill. 1881.
204. Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy, t. II . . . . 1er nov. 1881.
205. Chronique normande du xiv^e siècle . . . . . 31 janv. 1882.
206. Annuaire-Bulletin, t. XVIII. Année 1881.

# PROCÈS-VERBAL

DE LA

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 3 JANVIER 1882,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 7 février 1882.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

La Société est informée de la mort de deux de ses membres: M. le comte de Nugent et M. le marquis de Perrochel.

M. le président proclame membre de la Société, après avoir soumis cette nomination à l'approbation du Conseil :

1957. Mademoiselle COURTAT, rue du Regard, n° 5; présentée par MM. Loones et J. Desnoyers.

## *Ouvrages adressés à la Société.*

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 décembre 1881. — *Bulletin de la Société bibliographique,* novembre et décembre 1881. — *Revue des Questions historiques,* 1er janvier 1882. — *Revue historique,* janvier-février 1882.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 3e trimestre de 1881.

*Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.*

*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport* (ordre de Saint-Benoît), par P. Laffleur de Kermaingant. In-4°. Paris, Firmin-Didot et Cie. — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 197e à 200e livraisons. — *Souvenirs du règne de Louis XIV,* par le comte de Cosnac, tome VII. Paris, Loones.

## *Correspondance.*

M. le président communique deux lettres de MM. Beaune et d'Arbaumont, qui remercient le Conseil d'avoir bien voulu accepter définitivement la publication des *Mémoires d'Olivier de la Marche* qu'ils avaient proposée il y a plusieurs années. Ils font connaître l'état de leurs travaux préparatoires en copies, collations de textes et annotations. Ils ont admis avec empressement quelques changements que M. de Beaucourt, commissaire responsable, leur avait indiqués, et espèrent que la copie du premier volume pourra être mise sous presse vers la fin de cette année.

Mademoiselle Courtat écrit au Conseil pour demander à faire partie de la Société en remplacement de son frère, récemment décédé.

## *Travaux de la Société.*

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

*Annuaire-Bulletin*, 1881. 9 feuilles tirées, la 10e en pages.

*Les Établissements de saint Louis*. T. I. 30 feuilles tirées. L'impression sera terminée sous peu de jours.

*Mémoires de Nicolas Goulas*. T. III. 25 feuilles tirées; feuille 26 en placards.

M. Constant s'occupe de la rédaction des tables et de l'introduction qui devra s'ajouter au tome Ier.

*Chronique normande du XIVe siècle*. 22 feuilles tirées. L'impression de la table est commencée; 2 feuilles de l'introduction sont tirées; les trois autres qui la complètent sont en pages.

*Rigord*. 10 feuilles tirées, feuilles 11 et 12 en placards.

*Spanheim*. 10 feuilles tirées, feuilles 11, 12 et 13 en pages; feuilles 14 et 15 en placards.

Imprimerie de M. Lahure :

Le tome IX de *Brantôme* est à moitié composé. L'impression, qui avait été momentanément suspendue, est reprise activement.

Les deux volumes complétant la distribution de 1881 pourront donc être terminés très prochainement, et seront bientôt suivis des deux premiers volumes de l'année 1882.

La séance est levée à quatre heures et demie.

---

## II.

### BIBLIOGRAPHIE.

1. — BARTHÉLEMY (É. DE). La marquise d'Huxelles et ses amis : Mme de Sévigné ; Mme de Bernières ; Mme de Louvois ; le marquis de Coulanges ; M. de Callières ; M. de Gaignières ; Fouquet. In-8, IX-370 p. Paris, Firmin-Didot et Ce.

La marquise d'Huxelles, Marie de Bailleul, issue d'une famille parlementaire, mariée en 1641 au marquis de Nangis (fils du marquis de Beauvais-Nangis dont nous avons les mémoires dans notre collection) et remariée vingt mois plus tard à Louis-Chalon d'Huxelles, lieutenant général, devint veuve en 1658, et ne mourut que le 29 avril 1712, à quatre-vingt-six ans. Pendant plus d'un demi-siècle elle tint un rang considérable, si ce n'est à la cour, dit Saint-Simon, du moins dans le « grand monde, » où beaucoup d'esprit, de verve et d'entregent, agrémenté d'une certaine dose de liberté et de galanterie, la faisait très bien venir de tous. Jusqu'à sa mort, son salon fut rempli de gens d'esprit, d'hommes de lettres et de vieillards de l'ancienne cour, qui formaient avec elle « une sorte de tribunal fort décisif. » C'était surtout une épistolière des plus actives, ou plutôt une nouvelliste, aussi avide de tout savoir que prompte à faire part aussitôt de son butin à tous ses amis, quitte à se rétracter plus tard, car elle se trompait souvent, et à corriger ses informations. Le nombre de lettres ou de bulletins qu'elle dépêchait chaque jour aux quatre coins de la France et de ceux qu'elle recevait en retour est inimaginable. Heureusement pour l'histoire anecdotique des der-

nières années du règne de Louis XIV, il en reste encore quelques lots épars dans les papiers de Gaignières, à la bibliothèque de l'Arsenal, à la bibliothèque d'Avignon, dans divers châteaux ou dans les collections particulières. Plusieurs de nos confrères se sont déjà servis de ces épaves pour l'édition des *Mémoires de Coulanges,* pour celles du *Journal de Dangeau,* des *Archives de la Bastille*, etc. D'autres découvertes nous ont valu, dans ces derniers temps, le livre de M. Frédéric Masson sur *Le marquis de Grignan* et celui dont nous voulons parler ici, sur *La marquise d'Huxelles* elle-même. C'est dans les archives de la Rivière-Bourdet (le Quevillon célébré par Voltaire) que M. Édouard de Barthélemy a retrouvé la correspondance qui compose le fonds principal de son volume, et autour de laquelle il a groupé des lettres du P. Sénault, des Condé, des Longueville, des Conti, de Mademoiselle, de la Rochefoucauld, de Bartet et de Jussac, du maréchal d'Albret, du comte de Grignan, de Tréville, de l'abbé de Rancé, de Louvois et de Turenne, des Harlay, des Pomponne, des Coulanges, de Gourville, de l'ambassadeur Callières, des cardinaux de Janson, de Coislin, de Bouillon et d'Estrées, des ducs d'Harcourt, de Boufflers, de Villeroy et de Saint-Simon, de l'évêque de Saint-Pons (Percin-Montgaillard), et, comme femmes, de la mère Marthe de Jésus (Mlle du Vigean), de Mme de Maintenon, de la marquise de Rochefort, de la duchesse de Saint-Aignan, de la mère Thérèse de Remenecourt, de sœur Louise de la Miséricorde, de la comtesse de Grignan, et de Mmes de Bernières et de Louvois, principales correspondantes de la marquise. Rien n'est resté, malheureusement, de la correspondance qu'elle dut entretenir avec Mme de Sévigné, l'une de ses plus anciennes et intimes amies. En revanche, nous avons, dans la fameuse cassette de Foucquet, une série de billets de Mme d'Huxelles qui prouvent surabondamment qu'elle était entrée fort avant dans toutes les intrigues du surintendant. Une autre série de lettres à Gaignières nous révèle que la marquise l'aidait fort intelligemment à enrichir ses collections d'autographes précieux.

Ce volume est plein de détails inédits. Il rendra sans doute des services réels, et c'est pour cette raison que nous reprocherons à l'auteur de n'avoir pas indiqué à quelles sources il a pris chaque document. A la fin seulement, et en appendice, il donne quelques renseignements sur la collection de lettres adressées au marquis de la Garde que conserve trop jalousement la bibliothèque d'Avignon.

2. — Beaucourt (G. du Fresne de). Histoire de Charles VII. Tome Ier : le Dauphin (1403-1422). In-8, LXXVII-480 p. Paris, librairie de la Société bibliographique.

L'introduction qu'on trouve en tête de ce volume expose ce qu'a

pu être, pendant vingt-cinq ans, l'énorme travail de recherche et de préparation auquel s'est livré l'auteur, notre confrère, notre ancien collaborateur, actuellement même président du conseil de notre Société. Mais, si le lecteur passe ensuite au livre même, à part les citations indispensables et dont la langue n'a certes rien de rebutant, il n'y rencontrera point l'appareil d'érudition indigeste et superflue qui encombre trop souvent les récits et leur enlève sinon toute valeur, au moins toute saveur. M. de Beaucourt ne cache pas (il le déclare même dès la première ligne) que ses investigations et ses études ont abouti à la revision de certaines sentences défavorables à Charles VII qui, en différents siècles, avaient été « dictées par l'iniquité ou l'erreur; » mais nous pouvons nous en fier à sa très juste maxime : « L'histoire n'est ni un plaidoyer, ni une apologie; c'est un jugement que le lecteur doit être mis à même de dégager comme une conclusion vivante, irrésistible, de la marche du récit et de l'enchaînement des faits. »

Le premier volume ou « livre » a pour sous-titre : *Le comte de Ponthieu, le Dauphin et le Régent*, et pour divisions principales : l'histoire de Charles, comte de Ponthieu, plus tard duc de Touraine, enfin dauphin de France à la mort de son frère Jean, de 1403 à 1417; la lutte contre les Anglo-Bourguignons et la lieutenance générale du Dauphin jusqu'à sa retraite en Berry et à l'entrée des Bourguignons dans Paris (1417-1418); la régence, les opérations militaires et les négociations diplomatiques de 1418 et 1419; l'assassinat du duc d'Orléans à Montereau; le rôle du Dauphin depuis Montereau jusqu'à la mort de son père Charles VI; les négociations diplomatiques conduites, antérieurement à l'avènement de Charles VII, avec l'Angleterre et avec les autres puissances européennes; l'administration du prince de 1418 à 1422, aux points de vue divers de la politique, de la justice, de l'église, des finances, de l'armée, etc.

Les volumes suivants formeront six autres livres, dont voici les intitulés : II. Le roi de Bourges (1422-1435). — III. Charles VII depuis le traité d'Arras jusqu'à la trêve avec l'Angleterre (1435-1444). — IV. Charles VII pendant la trêve (1444-1449). — V. L'expulsion des Anglais (1449-1453). — VI. Charles VII pendant ses dernières années (1453-1461).

C'est donc presque la moitié d'un des siècles les plus agités, les plus marquants de notre histoire, que le nouvel historien de Charles VII aura à parcourir. Quoiqu'il y ait été précédé par plusieurs devanciers, le champ est si vaste, et, ajoutons-le, l'abondance des matériaux est devenue si infinie dans ces dernières années, qu'il faut lui souhaiter des ressources peu ordinaires d'activité, de labeur et de persistance. Du reste, l'accueil fait à son premier volume doit être pour lui le meilleur des encourage-

ments, et tous ceux d'entre nous qui le connaissent à l'œuvre ne doutent point du succès définitif.

3. — Buhot de Kersers (A.). Histoire et statistique monumentale du département du Cher; texte et dessins. 5e fascicule (T. II). Canton de Bourges, illustré d'une carte, de 2 planches héliographiques et de 10 planches gravées par J. Boussard, architecte. Grand in-8, p. 1 à 96. Bourges, Tripault; Paris, Ve Morel et Ce.

4. — Daubrée. Aperçu historique sur l'exploitation des mines métalliques dans la Gaule. In-8, 71 p. Paris, Didier et Ce.

(Extrait de la Revue archéologique.)

5. — Dehaisnes (l'abbé). La tapisserie de haute lisse à Arras avant le xve siècle, d'après des documents inédits. In-8, 16 p. Paris, Plon et Ce.

6. — Delaborde (comte J.). Gaspard de Coligny, amiral de France. T. II. Grand in-8, 638 p. Paris, Fischbacher.

7. — Delmas (J.). La neuvième croisade. In-18 jésus, xii-404 p. Paris, Blériot frères.

8. — Engel (A.). Recherches sur la numismatique et la sigillographie des Normands de Sicile et d'Italie. In-4, x-117 p. Paris, Leroux.

9. — Filhol (l'abbé). Histoire religieuse et civile d'Annonay et du Haut-Vivarais, depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours. T. I. In-8, xxvii-667 p. et plan. Annonay, Moussy aîné.

10. — Fleury (G.). Cartulaire de l'abbaye cistercienne de Perseigne, précédé d'une notice historique. In-4, cxxviii-271 p., avec armoiries et figures. Le Mans, Pellechat.

11. — Gautier (Ed.). Histoire du donjon de Loches. In-8, vii-221 p. et 15 planches. Châteauroux, Nuret et fils.

12. — Germain (A.). L'École de médecine de Montpellier, ses origines, sa constitution, son enseignement; étude

historique d'après les documents originaux. In-4, 152 p. Montpellier, Martel aîné.

(Extrait des Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.)

13. — GERMAIN (L.). Ferry Ier de Lorraine, comte de Vaudémont (1393-1415). In-8, 86 p., avec armes et sceaux. Nancy, Crépin-Leblond.

14. — GERMAIN (L.). Recherches historiques sur la seigneurie de Cons-la-Grandville. Jean Ier de Ternes, sire de Cons (1247-1258). In-8, 32 p. et armoiries.

15. — GIRAUDET (E.). Les origines de l'imprimerie à Tours (1467-1550), contenant la nomenclature des imprimeurs depuis la fin du XVe siècle jusqu'en 1850. Gr. in-8, VIII-132 p. Tours, Rouillé-Ladevèze.

16. — GLASSON (E.). Histoire du droit et des institutions politiques, civiles et judiciaires de l'Angleterre comparés au droit et aux institutions de la France depuis leur origine jusqu'à nos jours. T. I. Époque anglo-saxonne. In-8, XL-383 p. Paris, Pedone Lauriel.

17. — GODEFROY (F.). Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle, composé d'après le dépouillement de tous les plus importants documents manuscrits ou imprimés qui se trouvent dans les grandes bibliothèques de la France et de l'Europe, et dans les principales archives départementales, municipales, hospitalières ou privées. T. I. In-4 à 3 col., 408 p. Paris, Vieweg.

18. — GOIFFON (l'abbé). Dictionnaire topographique, statistique et historique du diocèse de Nîmes. Gr. in-8, 428 p. Nîmes, Grimaud ; Gervais-Bedot ; Catelan.

19. — GOMOT (H.). Histoire du château féodal de Tournoël (en Auvergne). In-8, VII-229 p. et planche. Clermont-Ferrand, Mont-Louis.

20. — GOUILLOUD (le P. A.). Saint Eucher, Lérins et l'église de Lyon au Ve siècle. In-8, X-564 p. Lyon, Briday.

21. — GRÉGOIRE (H.). Les droits seigneuriaux en Provence, leur origine et leur nature. In-8, VIII-64 p. Toulon, Laurent.

(Extrait du Bulletin de l'Académie du Var.)

22. — GUERRIER (L.). De Petro Damiano, Ostiensi episcopo Romanæque ecclesiæ cardinali, apud Parisiensem litterarum facultatem disputabat L. Guerrier, in lyceo Aurelianensi professor. In-8, VII-99 p. Orléans, Herluison.

23. — MARGRY (P.). Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer. — Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale. Tome IV (1694-1703). In-8, LXXII-655 p. Paris, Maisonneuve et Cᵉ.

Dans trois premiers volumes dont nous avons parlé jadis (*Annuaire-Bulletin* de 1879, p. 61-63), M. Margry avait publié les documents relatifs à la découverte, par Cavelier de la Salle, des voies qui conduisent de Montréal au golfe du Mexique et du Texas au Mississipi. Le quatrième volume fait connaître la suite donnée aux entreprises du grand explorateur par le canadien Pierre Lemoyne d'Iberville, c'est-à-dire les trois voyages faits par celui-ci de 1698 à 1702, et qui furent marqués par la découverte de l'embouchure maritime du Mississipi, par celle de la rivière Rouge et par la fondation de plusieurs forts ou établissements destinés à assurer la domination française en Louisiane. Les principaux personnages dont les noms ou les lettres figurent dans ce volume autour de d'Iberville, sont : Henri de Tonty, Rémonville et Nicolas de la Salle, anciens compagnons de Robert Cavelier ; le marquis de Châteaumorant, les chevaliers de Surgères et de Caillères, M. de la Porte-Louvigny, officiers dans la marine royale ou dans les troupes de la marine; Ducasse, le célèbre gouverneur de Saint-Domingue; Ricouart, Bienville, Sauvole, les deux secrétaires d'État de la marine, Pontchartrain père et fils, etc. Dans l'introduction, nous voyons ce fait curieux que Vauban, qui exerçait une heureuse influence sur le second de ces ministres, avait un « désir fou » de voyager dans les colonies d'Amérique, qu'il ne connaissait rien « de plus noble ni de plus nécessaire » que ces établissements, et pressentait toutes les ressources qu'ils pourraient offrir un jour pour l'ancien continent.

# PROCÈS-VERBAL

DE LA

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 7 FÉVRIER 1882,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 7 mars 1882.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire adjoint; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président informe le Conseil que M. Jules Desnoyers, secrétaire de la Société, retenu par un deuil douloureux, auquel tous ses collègues s'associent, ne peut assister à la séance, et qu'il sera suppléé par M. de Boislisle, secrétaire adjoint.

M. le président annonce également au Conseil que la Société vient de perdre un de ses plus anciens et plus actifs collaborateurs, M. Douët d'Arcq, chef de section aux Archives nationales. M. Douët d'Arcq avait publié pour la Société les *Registres de l'hôtel de ville de Paris pendant la Fronde* (trois volumes, en collaboration avec M. Le Roux de Lincy, 1847 et 1848), les *Extraits des comptes de l'Argenterie des rois de France* (1851, volume épuisé), la *Chronique d'Enguerran de Monstrelet* (six volumes, 1857-1862), le *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI* (deux volumes, 1863 et 1864), les *Comptes de l'Hôtel du roi de France aux XIV^e et XV^e siècles* (1865), le *Nouveau recueil de comptes de l'Argenterie* (1874). En dehors de ces nombreux volumes édités pour la Société, M. Douët d'Arcq avait fait des publications historiques de la

plus haute valeur, telles que l'*Histoire des comtes de Beaumont-sur-Oise*, la *Collection des sceaux des Archives nationales*, et il avait exécuté des travaux considérables de classement et d'inventaire dans la section des Archives placée sous sa direction.

M. le président proclame membre de la Société, après avoir soumis cette nomination à l'approbation du Conseil :

1958. M. PATUREAU (Joseph), maire de la ville de Châteauroux (Indre) ; présenté par MM. Daiguson et S. Luce.

## *Ouvrages adressés à la Société.*

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société bibliographique*, janvier 1882. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 15 janvier 1882.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Cartulaires de l'église de Térouane*, publiés par Th. Duchet et A. Giry, pour la Société des Antiquaires de la Morinie. Un vol. in-4. Saint-Omer, Fleury-Lemaire. — *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2e série, tome XII, 1881. — Mélanges publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande (tome XXXVI) : *Histoire monétaire de Lausanne* (1273-1354), fragment, par A. Morel-Fatio ; *Extraits des manuaux du Conseil de Lausanne* (1512-1536), publiés et annotés par Ernest Chavannes.

### *Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.*

*L'Asclépieion d'Athènes*, d'après de récentes découvertes, par Paul Gérard, ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse. In-8. Paris, Thorin. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule XXIII.) — *Histoire des Romains*, par V. Duruy, 201e à 205e livraisons. — *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, publiés d'après les titres originaux conservés dans son cabinet, par Victor de Beauvillé, de la Société nationale des Antiquaires de France. 4e partie et 5e partie (suppléments, tables et rectifications). 2 vol. in-4. Paris, Impr. nationale. — *René de la Rouvraye, sieur de Bressault*, par André Joubert. Br. in-8. Mamers, Fleury et Dangin. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*.) — *Romanceiro : choix de vieux chants portugais*, traduits et annotés par le comte de Puymaigre. Un vol. in-18. Paris, Ernest Leroux. — *Chants populaires recueillis dans le pays Messin*, mis en ordre et annotés par le comte de Puymaigre. Nouvelle édition, augmentée de notes et de pièces nouvelles. Deux vol. in-12. Paris, H. Champion.

## *Travaux de la Société.*

Le secrétaire adjoint présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

*Annuaire-Bulletin* de 1881. 10 feuilles tirées; feuilles 11 à 13 en placards, 14 en pages, 15 en placards.

*Les Établissements de saint Louis*. Tome I. Le volume est terminé et déposé sur le bureau.

*Mémoires de Nicolas Goulas*. T. III. 26 feuilles tirées; on attend la copie de l'introduction et de la table analytique.

*Chronique normande*. 23 feuilles tirées; feuilles 24, 25 et la demi-feuille 26 en pages, formant la fin. Les feuilles *a*, *b*, *c*, *d* et *e* de l'introduction sont tirées.

*Rigord*. 11 feuilles tirées; feuille 12 en placards.

*Relation de Spanheim sur la cour de France*. 19 feuilles tirées, feuilles 20 à 22 en placards.

*Extraits des auteurs grecs*. T. IV. Feuilles 1 et 2 en pages.

Imprimerie de M. Lahure :

*Brantôme*. T. XI. Feuilles 20 à 22 tirées ou à tirer. Il ne reste plus qu'une feuille ou deux à tirer, et le volume pourra être livré dans une quinzaine de jours.

Il résulte de cet état que le tome I^er^ des *Établissements de saint Louis* pourra être immédiatement distribué, que l'exercice de l'année 1881 sera complété par la *Chronique normande*, dont l'achèvement est prochain, et que, probablement, le tome XI de *Brantôme* suivra ces deux volumes de très près.

D'autre part, M. Gouverneur, présent à la séance, promet que tous les soins de son imprimerie tendront à terminer sans retard le tome III des *Mémoires de N. Goulas* et la *Relation de Spanheim*, qui doivent former deux autres volumes de la distribution de 1882.

M. de Chantérac exprime l'espoir que l'éditeur de *Goulas* livrera prochainement la table et la notice préliminaire, où il compte résumer les treize premiers chapitres supprimés en tête de l'édition, mais dans laquelle il ne serait guère possible, sans dépasser les limites ordinaires, de faire entrer la notice autobiographique qui a été écrite par Goulas lui-même et qui se trouve placée à la fin de son manuscrit.

M. le président examine avec le Conseil quels sont les ouvrages dont la mise sous presse assurera non seulement l'exercice de 1882, mais celui de 1883.

M. Quicherat annonce qu'il est dès à présent en mesure de remettre pour l'impression le texte complet du premier volume des *Lettres de Louis XI*, préparé par M. Étienne Charavay et relatif à la période de Louis dauphin. A ce texte (106 lettres), qui formera à peu près la moitié du volume, viendront postérieurement s'ajouter les notices des personnages cités, puis les chapitres de la *Chronique martinienne* où est racontée la brouille de Louis avec son père, et enfin un certain nombre de pièces justificatives que M. Charavay a recueillies dans les dépôts italiens. — Le Conseil, après avoir autorisé la mise sous presse immédiate, décide que la tomaison sera continue entre ce volume des *Lettres de Louis dauphin* et les volumes suivants que doit éditer M. Vaesen ; que le titre commun sera : *Lettres de Louis XI*, avec un sous-titre distinctif pour le volume de M. Charavay ; que celui-ci joindra à son volume une introduction sommaire sur les recherches préparatoires et sur la bibliographie des documents recueillis par lui, mais que, M. Vaesen ne pouvant livrer une semblable introduction pour les volumes qu'il publiera qu'après leur complet achèvement, il y aura lieu de réserver une place pour cette introduction en tête du second volume, le premier des *Lettres de Louis XI roi*. M. Quicherat s'engage à faire en sorte que l'introduction de M. Charavay soit préparée à temps pour ne point retarder l'apparition d'un volume si longtemps attendu.

M. Luce donne au Conseil l'assurance qu'il reprendra la

publication du *Froissart* (tome VIII) dès qu'un travail actuellement commencé sur Jeanne d'Arc lui laissera la liberté et le temps nécessaires.

M. Bordier annonce que M. Viollet pourra incessamment livrer le manuscrit du tome III des *Établissements*.

M. Lalanne, interrogé sur l'état de préparation des *Mémoires de Villars*, répond que l'éditeur, M. le marquis de Vogüé, vient de faire une longue absence, mais que son retour permet d'espérer la livraison prochaine d'une première partie du manuscrit.

M. le président, comme commissaire responsable de la future édition des *Mémoires d'Olivier de la Marche*, donne au Conseil l'assurance que le manuscrit, renvoyé à MM. Beaune et d'Arbaumont pour y faire l'annotation nécessaire, sera rendu vers le mois de novembre prochain, et que ce délai se trouvera avantageusement compensé par les résultats fructueux du travail auquel les éditeurs se livrent dans les archives de Dijon.

M. L. Delisle, interrogé au sujet de la *Chronique d'Auxerre*, répond que l'éditeur n'a pu encore collationner tous les manuscrits.

La séance est levée à quatre heures et demie.

---

## II.

### BIBLIOGRAPHIE.

24. — Guerrier (L.). Madame Guyon, sa vie, sa doctrine et son influence, d'après les écrits originaux et des documents inédits. In-8, 521 p. Orléans, Herluison.

25. — Guiffrey (J.). Note sur une tapisserie représentant Godefroy de Bouillon, et sur les représentations des preux et des preuses au xv^e siècle. In-8, 14 p.

(Extrait des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.)

26. — Guigue (C.). Obituaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, du IXe au XVe siècle, publié d'après le manuscrit et annoté. In-8, XLII-129 p. Lyon, Mougin-Rusand.

27. — Guillaume (l'abbé P.). Origine des chevaliers de Malte et rôle des donations de la commanderie de Gap (XIe-XIIe siècles). In-8, 34 p. Paris, Picard.

28. — Guillaume de Palerne. Guillaume de Palerne, publié d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, par H. Michelant. In-8, XXII-284 p. Paris, Firmin-Didot et Ce.

(Publication de la Société des Anciens textes français.)

29. — Haigneré (l'abbé D.). Les religieux du Boulonnais. II. Quelques chartes de l'abbaye de Samer (1107-1299). In-8, 168 p. Boulogne, Le Roy.

(Extrait des Mémoires de la Société académique de Boulogne.)

30. — Masson (Frédéric). Le marquis de Grignan, petit-fils de Mme de Sévigné. In-8, 319 p. Paris, Plon et Ce.

La communication de quelques lettres écrites par la marquise d'Huxelles au marquis de la Garde, que possède Mme Achille Jubinal (précieuse correspondance bien divisée et dispersée), a été le point de départ de cette étude sur un personnage qui n'eut pas le temps de faire grande figure à la cour de Louis XIV, mais que les lettres de sa grand'mère, Mme de Sévigné, et le nom de sa mère ont trop fait connaître pour qu'il ait besoin d'autre recommandation. M. Masson, cela va sans dire, a été encouragé par sa première trouvaille, et cédant à l'attrait sympathique de cette figure du marquis de Grignan, il a poursuivi avec succès ses investigations, non seulement dans les grands dépôts de la Guerre ou des Affaires étrangères, mais jusque dans les archives des paroisses ou des notaires. Il est ainsi parvenu à reconstituer bien des détails inconnus, à éclaircir bien des points douteux dans la trop courte carrière du jeune colonel, qui peut maintenant prendre sa place dans la « galerie Sévigné », même comme écrivain, puisque nous trouvons là plusieurs lettres de lui. Chemin faisant, M. Masson a recueilli aussi un billet ou fragment de lettre inédit (bonne fortune des plus enviables !) de Mme de Sévigné elle-même, quelques lettres de Mme de Grignan, et fait connaître bon nombre de celles de son mari. Écrit d'ailleurs avec beaucoup d'entrain et de verve, ce livre est trop intéressant pour que nous y critiquions bien sérieu-

sement quelques opinions hasardées, des lacunes qu'il eût été facile d'éviter, des références insuffisantes, ou l'emploi de documents secondaires que M. Masson eût pu sans peine remplacer par des pièces plus importantes.

31. — Prost (Auguste). Les sciences et les arts occultes au XVIe siècle. — Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres. Tome I. In-8, XXXIX-401 p. Paris, H. Champion.

Tout est étrange dans la vie comme dans le caractère de ce personnage cosmopolite que l'on vit tour à tour, de 1500 à 1535 : étudier ou professer à Cologne, puis à Paris, en Espagne, à Avignon et en Bourgogne, où il composa un traité sur la prééminence du sexe féminin pour Marguerite d'Autriche et un autre sur la philosophie occulte; passer de là en Angleterre, où il écrivit des commentaires sur les épîtres de saint Paul; soutenir ensuite ses thèses théologiques à Cologne et partir pour l'Italie; faire les fonctions de secrétaire de l'empereur Maximilien, puis professer à Pavie sur Hermès Trismégiste et sur le *Banquet* de Platon; quitter le service du marquis de Montferrat pour aller prendre à Metz les fonctions d'orateur de la cité; fuir bientôt de cette ville à la suite de discussions philosophiques, et, après diverses pauses en Suisse, venir exercer la médecine à Lyon, où il obtint, avec une pension de François Ier, le titre de médecin de Louise de Savoie. Disgracié encore à propos d'astrologie et forcé d'aller chercher un asile à Anvers, Marguerite d'Autriche le tira de là pour devenir historiographe de Charles-Quint, et enfin il mourut au milieu d'une de ses courses vagabondes, sans qu'on sache bien précisément jusqu'ici si c'est à Lyon ou à Grenoble, dans un hôpital ou dans une maison particulière. Ses opinions religieuses, philosophiques et politiques, ses connaissances scientifiques, ses mérites littéraires, ses convictions en toutes choses, ses ouvrages enfin ne présentent pas à l'observateur moins d'incertitude, de doute et de mystère qu'il n'y eut d'instabilité dans sa manière de vivre, et c'est à bon droit que cette devise avait été faite pour lui : « Contemnit, scit, nescit, deflet, ridet, irascitur, insectatur, carpit omnia, ipse philosophus, dœmon, heros, deus et omnia. »

Comme historien du pays Messin, où s'écoula une partie considérable de cette existence agitée, M. Prost a été tenté de démêler tant de singularités, d'obscurités et de problèmes. C'est surtout à l'aide des correspondances publiées en très grand nombre dans les œuvres d'Agrippa qu'il parvient à le suivre d'étape en étape, et, dans le premier volume que nous présentons aujourd'hui, il le conduit jusqu'à sa fuite de Metz. Mais, en outre, une introduction considérable est consacrée à l'exposition des sciences occultes, art sacré, hermétique, cabale, magie, qui jouèrent un si

grand rôle dans la vie de son personnage et firent la meilleure partie de sa réputation mystérieuse. Puis, dans un premier chapitre de 120 pages, avant de commencer la biographie d'Agrippa, notre confrère passe en revue les légendes, les écrits qui lui sont relatifs, ses ouvrages, leur caractère philosophique ou scientifique, sa correspondance, en un mot les matériaux principaux de cette importante étude qui met dès à présent en lumière beaucoup de points intéressants de l'histoire du XVIe siècle.

32. — VACANDARD (l'abbé). Abélard, sa lutte avec saint Bernard, sa doctrine, sa méthode. In-18 jésus, 481 p. Paris, Roger et Chernoviz.

33. — VINCENT DE PAUL (saint). Lettres de saint Vincent de Paul, fondateur des prêtres de la Mission et des filles de la Charité. Tome IV. In-8, 643 p. Paris, imp. Pillet et Dumoulin.

A partir de la mort de saint Vincent de Paul, ce fut la constante préoccupation des supérieurs qui lui succédèrent de recueillir tout ce qui pouvait avoir subsisté de lettres de l'apôtre de la charité. On estimait qu'il en devait avoir écrit près de trente mille. Celles qu'il avait adressées aux maisons de sa double famille ou à leurs différents membres, étaient déjà réunies, classées et conservées précieusement; on rechercha en outre ce qui pouvait se trouver au dehors en des mains particulières, et les historiens de la congrégation purent ainsi se servir de plusieurs milliers de documents; mais les lettres publiées par les uns ou par les autres, depuis Abelli jusqu'à MM. l'abbé Maynard et Alphonse Feillet, ne représentent qu'une minime partie de ces collections (considérablement diminuées d'ailleurs par l'effet des temps et par les destructions révolutionnaires). La congrégation a donc entrepris d'imprimer tout ce qu'elle possédait encore et tout ce qui se trouvait à sa portée. Mené avec zèle, ce travail n'a pas produit moins de quatre volumes dans l'année 1880, comprenant 2078 lettres, rangées simplement dans l'ordre chronologique. Ce n'est pas seulement l'histoire des fondations pieuses par lesquelles saint Vincent lutta si victorieusement contre la misère et la démoralisation : il y a aussi dans ces lettres nombre de détails et de faits relatifs à l'histoire générale; mais ce qui fait surtout la valeur du recueil, c'est « le langage inimitable du plus sage, du plus charitable et du plus humble des saints. »

Cette publication n'est point destinée à entrer dans le commerce.

---

# PROCÈS-VERBAL

DE LA

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

TENUE LE 7 MARS 1882,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 4 avril 1882.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président annonce au Conseil le décès de Mme la comtesse de Montalivet.

Il proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1959. M. DE FRÉVILLE (Marcel), auditeur à la Cour des comptes, rue Cassette, n° 12; présenté par MM. L. Delisle et J. Desnoyers [1].

1960. M. DUBOIS DE L'ESTANG (Étienne), inspecteur des finances, rue Saint-Honoré, n° 366; présenté par MM. de Boislisle et L. Delisle.

1961. M. DU BOR DE RIGAUD, rue Monceau, n° 87; présenté par MM. le baron A. de Watteville et L. Delisle.

## *Ouvrages adressés à la Société.*

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du*

1. Le père de M. de Fréville, ancien élève de l'École des chartes, décédé en 1855, était depuis longtemps membre de la Société de l'Histoire de France. Il est auteur de plusieurs Mémoires historiques et d'une *Histoire du commerce maritime de Rouen jusqu'à la fin du XVIe siècle*, ouvrage couronné par l'Académie de Rouen, qui avait mis ce sujet de prix au concours, et publié en 1857, en 2 volumes in-8°.

*Protestantisme français,* 15 février 1882. — *Bulletin de la Société bibliographique,* février 1882, et liste des membres au 31 décembre 1881.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine,* 1er et 2e trimestres de 1881. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 4e trimestre de 1881. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* octobre à décembre 1881.

*Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.*

*Essai de bibliographie oratorienne,* par le P. Ingold, bibliothécaire de l'Oratoire, 3e fascicule, p. 73 à 120. — *Documents sur Jules-César Scaliger et sa famille,* publiés par Adolphe Magen, secrétaire perpétuel de la Société d'Agen. Br. in-8, 1873. — *La troupe de Molière à Agen,* d'après un document inédit, par le même. Br. in-8, 1877. — *Briefve narration de ce qui s'est passé en la ville d'Agen depuis sa déclaration au party de la Sainte-Union* (1589-1590), publiée et annotée par le même. Br. in-8, 1879. — *Notice sur un exemplaire en velin enluminé de l'Oreloge de devotion,* par le même. Br. in-8, 1879. — *Trois diplômes d'honneur du IVe siècle,* par Ad. Magen et G. Tholin, correspondants du ministère de l'Instruction publique. Br. in-8, 1881. — *Louis XV et Élisabeth de Russie,* étude sur les relations de la France et de la Russie au XVIIIe siècle, d'après les archives du ministère des Affaires étrangères, par Albert Vandal. Un vol. in-8. Paris, Plon. — *Nouvelles recherches sur l'Entrée de Spagne, chanson de geste franco-italienne,* par Antoine Thomas, ancien membre de l'École française de Rome, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse. — *Les Sacerdoces athéniens,* par Jules Martha, ancien membre de l'École française de Rome et de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des lettres de Dijon. Paris, Ern. Thorin. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicules XXV et XXVI.) — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 206e à 209e livraisons.

## *Correspondance.*

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, concernant les réunions des Sociétés savantes qui doivent avoir lieu à la Sorbonne du 11 au 15 avril prochain, indique les conditions auxquelles seront admises les lectures à faire dans ces réunions. Un membre du Conseil fait remarquer que cette circulaire ne concerne pas la Société de l'Histoire de France, dont le but unique est la publication d'ouvrages

historiques, et non la composition et la lecture de mémoires : ce qui n'empêcherait pas, d'ailleurs, les membres de la Société, individuellement, d'assister aux séances du Congrès, et, s'ils le désirent, de prendre part aux discussions que peuvent susciter les lectures faites à la Sorbonne.

M. Albert Vandal fait hommage de son ouvrage intitulé : *Louis XV et Élisabeth de Russie.*

M. Magen, secrétaire de la Société des sciences et lettres d'Agen et membre pendant longtemps de la Société de l'Histoire de France, offre les volumes et mémoires ci-dessus indiqués.

M. Alphonse Callery informe le Conseil que des recherches faites par lui dans l'étude de Me Champetier de Ribes, notaire à Paris, lui ont permis de constater que les deux manuscrits des *Mémoires de Nicolas Goulas* utilisés par M. Constant pour cette publication étaient réellement autographes, comme on le présumait, mais sans une certitude absolue. Jusqu'à ce jour, on n'avait point découvert une seule ligne qui pût être, comme terme de comparaison, identifiée avec l'écriture de ces deux manuscrits des *Mémoires.* Un fragment du testament de Nicolas Goulas, dont l'existence avait été signalée par M. de Boislisle à M. Constant, faisait connaître que ce testament dut être déposé, en 1683, dans l'étude de Me Douet, notaire à Paris. A défaut du testament, dont l'original ne s'est pas retrouvé, M. Callery a rencontré dans les minutes mises obligeamment à sa disposition par Me Champetier de Ribes, titulaire actuel de l'étude de Me Douet, trois actes de la même année 1683 portant la signature de Nicolas Goulas. L'identité de cette signature avec l'écriture des manuscrits paraît établie soit par la comparaison qu'ont faite plusieurs personnes, soit par les fac-similés que M. Callery adresse au Conseil. Les recherches de M. Callery dans l'étude de Me Champetier de Ribes lui ont permis d'ajouter en outre quelques renseignements biographiques à ceux que M. Constant avait déjà rassemblés pour la notice qui va compléter son édition des *Mémoires.*

Le Conseil décide que des remerciements seront adressés par le secrétaire à Me Champetier de Ribes pour son obligeance à faciliter les recherches en question, et à M. Callery lui-même. — Les fac-similés des signatures de N. Goulas sont remis à M. de Chantérac, commissaire responsable.

M. de Bourmont propose au Conseil la publication de la *Chronique de Charles VII* par Gilles le Bouvier, dit le héraut Berry. Il y joindrait le *Recouvrement de Normandie*, du même auteur, et, dans sa préface, donnerait une biographie de l'auteur et des recherches sur les rois d'armes.

Cette proposition est renvoyée à l'examen du Comité de publication.

*Travaux de la Société.*

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

L'impression du XIe volume de *Brantôme* est terminée, et ce volume pourra être mis en distribution au commencement du mois prochain.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

*Annuaire-Bulletin*, 1881. 1re partie, 13 feuilles tirées; 2e partie, feuilles 14 et 15 en pages, 16 et 17 en placards. La copie du complément vient d'être envoyée à l'imprimerie.

*Chronique normande.* Volume terminé et expédié, en partie, à Paris.

*Spanheim.* 24 feuilles tirées; feuilles 25 à 27 en pages.

*Goulas.* T. III. 26 feuilles tirées, feuille 27 en composition. Feuilles *a* et *b* de la Notice en placards.

*Rigord.* T. Ier. 11 feuilles tirées; feuilles 12 en pages, 13 en placards. On attend de la copie. — M. Delisle, commissaire responsable, assure que l'éditeur, M. Delaborde, est prêt à remettre la suite de la copie; il n'en a retardé l'envoi que parce que l'imprimeur portait toute son activité sur les volumes dont l'achèvement devait permettre une distribution prochaine aux sociétaires, pour le complément de l'exercice 1881.

*Extraits des Auteurs grecs*. T. IV. Une feuille tirée; on compose la suite.

*Lettres de Louis XI dauphin*. Une feuille en placards est adressée à l'éditeur, au commissaire responsable et au Conseil, afin qu'on puisse vérifier si le mode de composition des notes doit être continué comme il a été commencé.

La séance est levée à cinq heures.

---

## II.

### BIBLIOGRAPHIE.

34. — JACKSON (J.). Liste provisoire de bibliographies géographiques spéciales. In-8, 348 p. Paris, à la Société de géographie.

35. — JOBEZ (A.). La France sous Louis XVI. II. Necker et la guerre d'Amérique (1777-1784). In-8, VIII-600 p. Paris, Didier et Cᵉ.

36. — JOBIN (l'abbé). Histoire du prieuré de Jully-les-Nonnains, avec pièces justificatives. In-8, VIII-448 p. Paris, Bray et Retaux.

37. — JOUBERT (A.). Les négociations relatives à l'évacuation du Maine par les Anglais (1444-1448); deux attaques des Anglais contre le Lude en 1371. In-8, 40 p. Mamers, Fleury et Dangin.

(Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.)

38. — JOUFFROY D'ABBANS (S. de). Une découverte en Franche-Comté au XVIIIᵉ siècle : application de la vapeur à la navigation. In-8, 59 p. Besançon, Marion, Morel et Cᵉ.

39. — KERVILER (R.). Claude-Gaspard Bachet, seigneur de Méziriac, l'un des quarante fondateurs de l'Académie

française; étude sur sa vie et sur ses écrits. In-8, 69 p. Paris, J.-B. Dumoulin.

(Extrait de la Revue historique, nobiliaire et biographique.)

40. — La Borderie (A. de). Géographie gallo-romaine de l'Armorique : Diablintes, Curiosolites et Corisopites. In-8, 35 p. Paris, Champion.

41. — Lagier (l'abbé A.). Notes historiques sur Tréminis (Isère). In-12, 105 p. Grenoble, Baratier et Dardelet.

42. — Laporte (A. de). Les Croisades et le pays latin de Jérusalem. In-8, 143 p. Limoges, F.-F. Ardant frères; Paris, même maison.

43. — Laugel (A.). La Réforme au XVIe siècle; études et portraits. In-8, 399 p. Paris, Plon et Ce.

44. — Magen (A.) et G. Tholin. Trois diplômes d'honneur du IVe siècle. In-8, 15 p. Paris, Didier et Ce.

(Extrait de la Revue archéologique.)

45. — Malinguehen (R. de). Verderel; notice historique et archéologique. In-8, 55 p. Beauvais, Père.

(Extrait du Bulletin de la Société académique de l'Oise.)

46. — Marsy (A. de). L'exécution d'un arrêt du parlement au XVe siècle : adjudication du château de Raincheval et mise en possession du nouveau seigneur (1469). In-8, 18 p. Amiens, Douillet et Ce.

47. — Mas-Latrie (L. de). Quelques autographes français des archives de Venise. In-8, 6 pages.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

48. — Massabie (l'abbé B.). Origine et ancienne constitution de la commune de Figeac. In-12, 79 p. Tulle, Mazeyrie.

49. — Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes, publiés par la Société d'agriculture, sciences et arts. T. VI. In-8, XV-359 p. Valenciennes, Ve Prignet.

50. — Nivelet (F.). Molière et Gui Patin. In-12, 146 p. Nancy, Berger-Levrault et Ce; Paris, même maison.

51. — NOEL (O.). Étude historique sur l'organisation financière de la France ; avec 2 cartes hors texte. In-18 jésus, XI-504 p. Paris, Charpentier.

52. — NORTET (l'abbé). Notre-Dame de Frénaud, ou le culte de la sainte Vierge à Marsane. In-32, XXVIII-285 p. Grenoble, Baratier et Dardelet ; Valence, Nivoche ; au sanctuaire de N.-D. de Frénaud, à Marsane (Drôme).

53. — LE PAIRE (J. A.). Annales du pays de Lagny, depuis les temps les plus reculés jusqu'au 20 septembre 1792. In-8, divisé en deux tomes, X-900 p. Lagny, Paquier.

54. — PAJOL. Les guerres sous Louis XV. T. I (1715-1739). In-8, XVI-653 p. Paris, Firmin-Didot et Cᵉ.

55. — PARIS (G.). Inventaire des manuscrits en langue française possédés par Francesco Gonzaga Iᵉʳ, capitaine de Mantoue, mort en 1407. In-8, 18 p.
(Extrait de la Romania.)

56. — PATAUX (L.). Felletin (XVIIᵉ et XVIIIᵉ siècles). Gr. in-8, 399 p. Limoges, vᵉ Ducourtieux.

57. — QUICHERAT (J.). Jean de Meung et sa maison à Paris. In-8, 7 p. Nogent-le-Rotrou, Gouverneur.
(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

58. — QUILLOT (l'abbé). Sainte Reine d'Alise ; études sur sa vie, les actes de son martyre et son culte ; avec dessins de M. le docteur Lépine. In-18 jésus, 335 p. Cîteaux, libr. Saint-Joseph ; Paris, Haton.

59. — RAMON (G.). Coutumes et ordonnances et usages locaux de la ville de Péronne avant 1789 ; règlements de police et de justice municipale. In-12, VIII-282 p. Péronne, Quentin.

60. — RAVAISSON (F.). Archives de la Bastille, documents inédits. T. XI. Règne de Louis XIV (1702 à 1710). In-8, 566 p. T. XII. Règnes de Louis XIV et de Louis XV (1709 à 1772). In-8, 514 p. Paris, Pedone-Lauriel.

61. — RAYNAUD (G.). Élie de Saint-Gille, chanson de

geste, publiée avec introduction, glossaire et index ; accompagnée de la rédaction norwégienne, traduite par Eugène Koelbing. In-8, XLIII-211 p. Paris, Firmin-Didot et Cᵉ.

(Publication de la Société des anciens textes français.)

62. — RÉBOUIS (H.). Coutumes de Clermont-Dessus, en Agenais (1262). In-8, 61 p. Paris, Larose.

(Extrait de la Nouvelle revue historique de droit français et étranger.)

63. — REDET (L.). Dictionnaire topographique du département de la Vienne, comprenant les noms de lieu anciens et modernes, rédigé sous les auspices de la Société des Antiquaires de l'Ouest. In-4 à 2 col., XXXVI-530 p. Paris, Impr. nationale.

(Dictionnaire topographique de la France.)

64. — REMY (A.). Histoire de Châtillon-sur-Marne, avec notice historique sur les hommes les plus illustres de la maison de Châtillon : Urbain II, Gaucher III, Gaucher V, etc. In-8, 221 p. Reims, Bugg.

65. — RIBADIEU (H.). Un procès en Guyenne sous Louis XIV. In-8, 189 p. Paris, Dentu.

66. — SACHER (F.). Bibliographie de la Bretagne, catalogue général des ouvrages historiques, littéraires et scientifiques parus sur la Bretagne, avec la liste des revues publiées en cette province, les prix approximatifs des volumes rares, etc. In-8, VI-236 p. Rennes, Plihon.

67. — SAIGE (G.). Les Juifs du Languedoc antérieurement au XIVᵉ siècle. In-8, X-388 p. Paris, Picard.

68. — SANDRET (L.). Louis II de la Trémoïlle, le chevalier sans reproche, d'après le panégyrique de Jean Bouchet et d'autres documents inédits. In-18 jésus, XXIV-215 p. et reproduction d'un portrait contemporain. Paris, libr. de la Société bibliographique.

# PROCÈS-VERBAL

DE LA

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 4 AVRIL 1882,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 25 avril 1882.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1962. Madame la baronne James DE ROTHSCHILD, avenue de Friedland, n° 38 ; présentée par MM. le baron de Ruble et J. Desnoyers.

1963. M. DUVERGIER DE HAURANNE (Emmanuel), avenue d'Iéna, n° 57 ; présenté par MM. J. Desnoyers et Aimé Buffet.

1964. M. SEMICHON, rue de la Valasse, à Rouen ; présenté par MM. le marquis de Beaucourt et le baron de Bernon.

1965. M. GIRAUDEAU (Ambroise), rue Richer, n° 12 ; présenté par MM. de la Marinière et L. Delisle.

## *Ouvrages adressés à la Société.*

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue historique,* mars-avril 1882. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 mars 1882. — *Bulletin de la Société bibliographique,* mars 1882. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique, etc., des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers,* novembre-décembre 1881 et janvier-février 1882.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* année 1881, n° 4. — *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier,* tome XVI (3e livraison), 1881. — *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée,* 1879. — *Schriften der Universität zu Kiel,* aus dem Iahre 1880-81. Band XXVII. Accompagné de treize dissertations en fascicules séparés.

*Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.*

*Archives de la Société de l'Orient latin.* T. Ier, 1882. Paris, Ernest Leroux. Un vol. in-8°. — *L'administration de la Gascogne, de la Navarre et du Béarn en* 1740, par le baron L. de Bardier (d'après la correspondance de l'intendant Mégret de Sérilly). Paris, in-12. Librairie de la Société bibliographique (ouvrage couronné par la Société archéologique du Midi de la France). — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 210e à 213e livraisons.

## *Correspondance.*

MM. Dubois de l'Estang, de Fréville, du Bor de Rigaud et Patureau remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

La Société libre de l'Eure demande le complément de plusieurs publications de la Société de l'Histoire de France. Une note sera remise au Comité des fonds.

M. Callery communique de nouvelles informations sur les recherches qu'il a faites dans plusieurs études de notaires de Paris relativement à Nicolas Goulas. Il se propose de les continuer, d'accord avec M. Constant, dans la Brie, séjour habituel de la famille Goulas.

## *Travaux de la Société.*

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Le XIe volume de Brantôme est achevé ; un exemplaire est remis sur le bureau.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

*Annuaire-Bulletin*, 1881. 20 feuilles tirées, volume complet.

*Id.* 1882. 1re partie, 3 feuilles tirées.

*Spanheim*. 26 feuilles tirées, feuille 27 en pages.

*Mémoires de Nicolas Goulas*. T. III. 27 feuilles tirées; feuille 28 en pages, feuille 29 (table) en placards.

*Rigord*. T. Ier. 12 feuilles tirées, feuille 13 en pages; on compose la suite.

*Extraits des Auteurs grecs*. T. IV. 1 feuille tirée; feuilles 2 en pages, 3 en placards; on compose la suite de la copie.

*Lettres de Louis XI*. 4 feuilles en placards. L'impression est momentanément suspendue par ordre de l'auteur, qui désire intercaler dans la copie remise plusieurs lettres qui lui ont été récemment communiquées par M. de Beaucourt.

M. le comte Riant donne au Conseil quelques renseignements sur le travail préparatoire du volume de *Robert Abolant*, dont la publication a été confiée à M. Auguste Molinier. La copie du manuscrit autographe est terminée; les inventaires imprimés des principales bibliothèques de la France et de l'étranger ont été dépouillés par le futur éditeur, qui a constaté l'existence d'une vingtaine de copies de cette chronique, dans lesquelles se trouvent des additions et des continuations, pour la plupart inédites. La nécessité de les examiner entraînera, dans la mise sous presse du volume, des retards profitables à l'édition.

M. le comte Riant entretient ensuite le Conseil d'une chronique française inédite relative aux événements du dernier quart du XIVe siècle, et rédigée par un témoin oculaire. Cette chronique, qui faisait partie du cabinet d'un savant étranger, mort récemment, a été vendue. M. Riant espère que ce précieux document pourra être ramené en France.

M. L. Delisle, président du Comité de publication, fait, au nom de ce Comité, un rapport sur la proposition de M. le comte Ch. de Bourmont ayant pour objet de publier la *Chronique de Charles VII*, par Gilles le Bouvier, dit le héraut Berry, en y joignant un écrit du même auteur connu sous le titre de *Recouvrement de Norman-*

*die*, et complémentaire de la chronique. M. de Bourmont joindrait à ces deux textes une notice sur la vie de l'auteur et sur les fonctions des hérauts et rois d'armes.

Le Comité reconnaît l'intérêt de cette publication pour l'histoire du règne de Charles VII. La chronique a été publiée plusieurs fois, mais dans des ouvrages où elle est confondue avec d'autres documents sur le XV^e siècle. Le *Recouvrement de Normandie* n'a été imprimé que récemment en Angleterre, dans un volume qui est très rare.

Le Comité propose au Conseil d'accepter en principe ce projet, sauf à prendre un parti définitif quand le travail sera assez avancé pour qu'on puisse mieux apprécier la valeur probable de la mise en œuvre. L'éditeur présente d'ailleurs toutes les garanties désirables. M. de Beaucourt pourrait remplir les fonctions de commissaire responsable.

M. Bellaguet, au nom du Comité des fonds, dont il est président, soumet au Conseil le rapport annuel sur la situation financière de la Société depuis le 1^er janvier 1881 jusqu'au 1^er janvier 1882.

Ce rapport comprend : le mouvement du personnel de la Société pendant l'année 1881 ; — le compte détaillé des recettes et des dépenses ; — la comparaison de ce compte avec celui de l'année précédente ; — le résumé de l'inventaire général des volumes appartenant à la Société et déposés chez le libraire chargé de la vente et de la distribution aux sociétaires ; — le projet de budget pour l'année 1882 ; — la radiation de quelques membres qui sont en retard depuis plus de trois ans pour le payement de leurs cotisations.

Le Comité propose aussi les ouvrages suivants pour le prix à donner, au nom de la Société, dans le prochain concours général, savoir :

| | |
|---|---|
| *Mémoires de Mathieu Molé*. . . . . | 4 vol. |
| *Mémoires de La Huguerye* . . . . . | 3 |
| *Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy*. . | 2 |
| *Mémoires de Pierre de Fénin* . . . . . | 1 |
| | 10 vol. |

Le Conseil adopte le projet de budget, la radiation des membres retardataires et le choix des ouvrages proposés.

Ce rapport sera communiqué à MM. les censeurs, qui doivent y trouver les éléments de leur rapport à présenter à la prochaine assemblée générale.

M. le président du Comité des fonds fait observer que la dépense affectée aux quatre volumes publiés en 1881 a été plus considérable que celle des années précédentes et s'est élevée au delà des prévisions du budget. Cela tient surtout à ce que la plupart de ces volumes ont dépassé l'étendue réglementaire, fixée par le Conseil à trente feuilles au maximum. Le Comité des fonds appelle sur ce point l'attention des éditeurs et des commissaires responsables.

M. le président exprime à M. Bellaguet les remerciements du Conseil pour ce rapport, si laborieusement rédigé.

Sur l'invitation de plusieurs membres, relativement au choix d'une lecture à joindre aux discours et rapports qui seront présentés à la prochaine assemblée générale, M. Paul Meyer veut bien s'engager à communiquer des extraits d'une notice qu'il vient de rédiger sur la découverte faite par lui en Angleterre d'un poème français, complètement inédit, de la fin du XII^e^ et du commencement du XIII^e^ siècle, contenant l'histoire de *Guillaume le Maréchal*, régent d'Angleterre sous le règne de Henri III et de son successeur.

La séance est levée à cinq heures.

---

## II.

### BIBLIOGRAPHIE.

69. — TERRIS (l'abbé P.). Joseph-François de Remerville; étude biographique, critique et littéraire. In-8, 64 p. Avignon, Seguin frères.

---

# PROCÈS-VERBAL

DE LA

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 25 AVRIL 1882,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 6 juin 1882.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire adjoint; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

Le Conseil est informé de la perte douloureuse qu'il vient de faire de l'un de ses membres les plus éminents, M. Jules Quicherat. M. le président lui a déjà rendu hommage, le jour des obsèques, et le fera de nouveau à l'assemblée générale; mais il demande que l'expression des regrets du Conseil soit portée au procès-verbal.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1966. M. le marquis DE BIENCOURT, rue Saint-Dominique, n° 1; présenté par M. le marquis de Beaucourt et M. le comte de Blacas.

1967. M. le comte D'OSMOND, boulevard Maillot, n° 52; présenté par M. le marquis de Vogüé et M. J. Desnoyers.

## *Ouvrages adressés à la Société.*

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 avril 1882. — *Bulletin de la Société bibliographique,* avril 1882. — *Revue des Questions historiques,* 1er avril 1882.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* 2e, 3e et 4e trimestres de 1881. — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie,* janvier à

mars 1882. — *XLVII^e session du Congrès archéologique de France*, séances générales tenues à Arras et Tournai, en 1880, par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. Un vol. in-8. Paris, H. Champion.

*Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.*

*Deux découvertes historiques : Histoire de Clovis III, nouveau roi de France,* 672 *ou* 673 *à* 677-678; *authenticité et date précise de la translation du corps de saint Benoit en France, an I^er de Clovis III; nouveaux documents, diplômes royaux (l'un de Clovis III), bulles inédites;* par M. Charles Grellet-Balguerie, magistrat en retraite, officier d'Académie, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, etc. Br. in-8. — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 214^e à 216^e livraisons. — *Œuvres complètes de F.-T. Courtat,* membre de la Société philotechnique et de la Société de l'Histoire de France, réunies en trois volumes. Paris, H. Delaroque. — *Discours sur les anciennes Cours supérieures de la France* (en grec), prononcé à l'Université nationale de Grèce, le 10 janvier 1882, par Nicolas Damascinos, professeur ordinaire de droit civil français. Br. in-8. Athènes, typographie de l'Union. (Hommage de M. Achille Postolacca, directeur du Cabinet national des Médailles à Athènes.)

## *Correspondance et travaux de la Société.*

La distribution du XI^e volume de *Brantôme,* présenté à la précédente séance du Conseil, est différée jusqu'à l'achèvement du tome III de *Goulas,* retardé par la correction des épreuves de la table.

M. de Ruble annonce que M. Lepage, archiviste de Nancy, a découvert une série de documents relatifs à l'assassinat de La Huguerye à Nancy, et qu'il en a fait le sujet d'un article dans le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*. M. de Ruble lui a demandé de rédiger un mémoire pour la Société de l'Histoire de France, sur ce fait intéressant, et il croit qu'au lieu de publier ce travail dans le corps de l'*Annuaire-Bulletin*, on pourrait, sans frais nouveaux, en faire une feuille indépendante, qui serait imprimée dans les mêmes caractères que l'introduction et se joindrait aux *Mémoires de la Huguerye*.

Le Conseil approuve cette proposition et autorise l'envoi d'un exemplaire des *Mémoires* à M. Lepage.

M. Moranvillé, l'un des deux censeurs, communique le rapport sur l'état et le mouvement des fonds de la Société pendant l'année 1881, rapport qui doit être lu à la prochaine assemblée générale.

M. le président du Comité des fonds et plusieurs autres membres font la remarque que, par suite de décès et de démissions, le nombre des sociétaires a diminué cette année, et que les frais d'impression des volumes ont été plus élevés que précédemment, par cette raison surtout que le nombre des feuilles de chaque volume a été supérieur au chiffre de trente, primitivement fixé. Le Conseil appelle sur ce point l'attention de MM. les éditeurs et commissaires responsables, et il invite aussi MM. les membres du Conseil et les auteurs des rapports qui doivent être lus à l'assemblée générale à signaler la nécessité de combler les vides et d'accroître le nombre des sociétaires, afin de pouvoir continuer la distribution annuelle de quatre volumes. Il serait aussi très utile de donner une plus grande publicité aux travaux de la Société par des analyses insérées dans des recueils périodiques.

Le Conseil décide que l'assemblée générale du 2 mai aura lieu à la Bibliothèque nationale, avec l'autorisation de M. Delisle, administrateur général.

La séance est levée à cinq heures.

---

## II.

### BIBLIOGRAPHIE.

70. — Le Vaillant de Folleville (C.). Notes historiques sur la paroisse et commune d'Étienville, contenant divers renseignements inédits sur plusieurs anciennes familles et seigneuries du Cotentin. In-12, II-388 p. Valognes, Martin.

---

# PROCÈS-VERBAL

DE

# L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 2 MAI 1882,

A trois heures et demie, dans la salle du Cours d'archéologie, à la Bibliothèque nationale,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 6 juin 1882.)

L'Assemblée entend la lecture des discours, rapports et notice ci-après indiqués :

1° Discours de M. le président. (Voir p. 82.)

2° Rapport de M. J. Desnoyers, secrétaire, sur les travaux de la Société depuis l'assemblée générale de l'année 1881. (Voir p. 109.)

3° Rapport des censeurs, MM. Moranvillé et Le Tellier-Delafosse, sur les comptes des recettes et des dépenses de la Société pendant l'exercice 1881. (Voir p. 130.)

Les conclusions de ce rapport, approuvant la gestion et les comptes de M. le trésorier, sont mises aux voix par M. le président et adoptées par l'Assemblée.

4° M. P. Meyer communique à l'assemblée des extraits d'une notice sur un poème français du commencement du XIIIe siècle, jusqu'ici inconnu, conservé dans la bibliothèque de sir Thomas Phillips, à Cheltenham, et ayant pour sujet la vie de Guillaume le Maréchal, régent d'Angleterre pendant les premières années du règne de Henri III. M. Meyer lit ensuite plusieurs fragments de ce poème. (Voir p. 244 de la 2e partie du *Bulletin*.)

*Élections.*

Sont réélus membres du Conseil, pour siéger, conformément au règlement, jusqu'en 1886 :

| | |
|---|---|
| MM. Defrémery, | De la Trémoïlle, |
| J. Desnoyers, | De Luçay, |
| E. Dupont, | De Mas Latrie, |
| Léon Gautier, | Mignet, |
| Lacabane, | Picot. |

Sont élus, à la majorité des votants, pour remplacer dans le Conseil MM. Floquet, J. Quicherat et James de Rothschild, décédés depuis la dernière assemblée et dont les fonctions devaient cesser en 1883 : MM. de Vogué, de Bouteiller et Longnon.

Les autres membres qui ont ensuite obtenu le plus grand nombre de voix sont MM. Monod, Viollet et Édouard de Barthélemy.

L'assemblée réélit, à l'unanimité, censeurs : MM. Moranvillé et Le Tellier-Delafosse.

La séance est levée à six heures.

---

## Discours de M. le marquis de Beaucourt, Président de la Société pendant l'exercice 1881-1882.

Messieurs,

Mon premier sentiment, en succédant au savant confrère qui occupait cette place il y a un an, est de m'associer, au nom de la Société de l'Histoire de France, aux félicitations qu'il vient de recevoir pour sa nomination comme membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. C'est avec une vive satisfaction que nous voyons l'éditeur de Froissart, l'auteur de la *Jeunesse de Bertrand du Guesclin* et de

tant d'autres travaux justement estimés, prendre place dans notre premier corps savant, à côté de nos éminents confrères MM. Léopold Delisle, Jules Desnoyers, Egger, Maury, Charles Jourdain, le baron de Witte, Defrémery, le comte Riant, tous comme lui membres du Conseil d'administration de la Société. L'an dernier, M. Siméon Luce exprimait son étonnement d'avoir été appelé à la présidence, et sa modestie invoquait, comme seul titre à cet honneur, les soins laborieux donnés à l'édition de notre immortel chroniqueur. Aujourd'hui, messieurs, vous pouvez constater combien nos suffrages avaient été bien placés, et la haute distinction accordée à notre ancien président rejaillit sur la Compagnie tout entière. Qu'il me soit permis seulement d'exprimer un vœu : c'est que l'Académie ne nous l'enlève pas; c'est qu'il poursuive sans relâche et qu'il mène heureusement à son terme cette magistrale édition de Froissart qui fut un des premiers buts offerts à l'activité de notre Société, et qui demeurera au nombre des publications destinées à perpétuer sa mémoire.

Appelé par la bienveillance de mes honorables collègues du Conseil à succéder à M. Siméon Luce, je n'ai d'autre mérite que mon entier dévouement à une société à laquelle je m'honore d'appartenir depuis vingt-six ans, et qui a eu les prémices de mes travaux sur le règne de Charles VII. J'ai donc besoin, pour pouvoir remplir la lourde tâche qui m'incombe, de cette indulgente sympathie dont naguères vous m'avez donné une preuve quand, sous le patronage de l'illustre comte de Montalembert, j'ai été nommé membre du Conseil de la Société, et dont j'ai reçu un nouveau et précieux témoignage par l'honneur immérité qui m'a été fait d'occuper un instant ce fauteuil.

Mon éminent devancier vous rappelait l'an dernier que nous approchons du cinquantième anniversaire de la fondation de notre Société[1]. Après une si longue existence, que de

1. La première réunion des dix-neuf membres composant le Comité des fondateurs eut lieu le 27 juin 1833. La Société fut définitivement constituée dans l'Assemblée générale du 23 janvier 1834. Le Conseil se réunit le 10 février suivant, et procéda à la nomination de M. de Barante comme président.

vides dans ses rangs ! Parmi ceux qui ont entouré son berceau et qui ont présidé à ses destinées, combien peuvent aujourd'hui répondre à l'appel ? Dans le sein du Conseil, il n'en reste plus que deux : l'illustre académicien que deux sections de l'Institut se disputent l'honneur de posséder et qui demeure le vaillant et infatigable secrétaire perpétuel de l'une d'entre elles, M. Mignet ; et un autre académicien que je louerais davantage s'il n'était assis à mes côtés, mais qui, après avoir été l'un des premiers à la peine, a bien le droit d'être maintenant le premier à l'honneur[1]. Je suis heureux et fier de pouvoir lui offrir, au nom de la Société de l'Histoire de France, le triple hommage de notre vive gratitude pour les longs services rendus à l'œuvre commune, de notre admiration pour sa verte et laborieuse vieillesse, de l'attachement mêlé de respect et de vénération que nous ressentons pour sa personne. C'est à M. Jules Desnoyers qu'il appartiendra, dans cette grande fête de famille que nous célébrerons bientôt, de vous rappeler ce qu'a été depuis son origine notre Société, de vous montrer la place qu'elle a si dignement tenue dans cette renaissance historique qui restera une des gloires les plus pures et les plus incontestées du dix-neuvième siècle. Aujourd'hui, ma mission est moins haute, mon horizon moins vaste. Ce ne sont pas les traces de notre association dans le passé que j'ai à rechercher, c'est le souvenir de ceux que nous avons perdus que je dois évoquer devant vous.

Depuis un an, la mort a frappé dans nos rangs à coups redoublés. Et ce n'est pas seulement parmi nos plus anciens amis que ces vides se sont fait sentir : nous avons vu disparaître des confrères qui venaient à peine de prendre place au milieu de nous. M. Romain Boulenger, admis dans la séance du 8 mars 1881, et dont la collaboration assidue

1. M. Mignet a, dans la liste de la Société, le n° 16, et M. Desnoyers le n° 23. Parmi les membres de la Société inscrits en juillet 1834 sur la première liste publiée, il ne reste, à l'heure présente, que quatre confrères vivants : MM. Lacabane (n° 64), Paul Lacroix (n° 65), Ravenel (n° 124), et Nigon de Berty (n° 150). Ce dernier, toujours assidu à nos réunions annuelles, assistait à l'assemblée générale du 2 mai 1882.

aux travaux de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France pouvait nous faire attendre un utile concours, a été enlevé au mois d'octobre suivant. M. Gilly, sous-directeur de la compagnie d'assurances *la Nationale;* M. Charles Pelletier, qui habitait Elbeuf; M. Théodore Sempé, ancien secrétaire général de préfecture, qui résidait à Pau, ont disparu également avant d'avoir eu le temps de nous faire apprécier leurs services.

Deux femmes qui avaient honoré notre Société en donnant ce noble exemple célébré naguères, en termes excellents, par un de vos présidents, et en prenant la place laissée vacante par la mort de leurs époux, madame de Vatry et madame la comtesse de Montalivet, ont été frappées à leur tour.

Nommons encore trois confrères, membres de notre Société depuis de longues années. Deux d'entre eux appartenaient à la Cour des comptes : M. le président Berger, magistrat éminent, travailleur infatigable; M. Gustave Dubois de l'Estang, conseiller-maître, amateur éclairé du passé, qui laisse une belle collection de gravures sur le costume dont va s'enrichir, grâce à sa libéralité, un de nos dépôts publics. Le troisième, M. Alfred Gérardin, faisait partie du corps universitaire, où il avait figuré de la façon la plus honorable, d'abord comme professeur agrégé d'histoire au lycée Saint-Louis, puis comme inspecteur général de l'Académie de Paris.

Nous avons perdu M. Félix Courtat[1], un de ces hommes laborieux et modestes dont la vie entière s'écoula dans les fonctions administratives. Sous-directeur au ministère des affaires étrangères, M. Courtat aimait les lettres et les cultivait avec une passion que la mort seule a pu éteindre. Nous en avons la preuve dans ces trois volumes, réunion d'écrits en vers et en prose publiés par lui depuis 1860, sous le voile de l'anonyme, que la main d'une sœur, gar-

1. Le 16 octobre 1881, à l'âge de 75 ans.

dienne fidèle de sa mémoire, a rassemblés avec un soin pieux, et dont elle vient de faire hommage à la Société[1].

M. Édouard Garnier, né le 13 janvier 1823, était un ancien élève de l'École des chartes. Il entra en 1852 aux Archives nationales, où devait s'écouler toute sa carrière, et où il est mort[2] avec le titre de sous-chef de la section du Secrétariat. On lui doit, sans parler de divers travaux historiques et bibliographiques, deux publications qui fixèrent l'attention du monde savant : un *Précis sur l'histoire des sires de Montfaucon*, honoré d'une récompense en 1849 par l'Académie de Besançon, et une étude sur *Louis de Bourbon, évêque et prince de Liège*, couronnée en 1861 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. le marquis de Perrochel n'avait pas quarante ans[3] quand la mort est venue le frapper. Appelé à la vie parlementaire en 1876, et successivement réélu membre de la Chambre des députés depuis lors, il avait en même temps cultivé les lettres, et il laisse des relations de voyages et des poésies écrites dans un style agréable et facile[4].

Il faut remonter, dans les annales de notre Société, jusqu'au 1er juillet 1839, pour trouver la date de l'admission du comte Charles de Nugent, qui a mérité notre gratitude pour nous être resté constamment fidèle dans le cours d'une longue vie, traversée par tant de luttes et d'épreuves.

1. *Œuvres complètes de F.-T. Courtat*, réunies en trois volumes (Paris, H. Delaroque). Tome I : *Défense de Voltaire contre ses amis et contre ses ennemis ; — Les vraies lettres de Voltaire à l'abbé Moussinot ; — Monographie du dictionnaire de l'Académie française.* — Tome II : *Étude sur les Misérables ; — Discours de Nemo (Ignotus) ; — Pour la peine de mort ; — La Maternité ; — La Musique ; — Les Poètes ; — Mélanges poétiques* (œuvre posthume). Tome III : *Un honnête homme ; — Un bon garçon ; — La Religion ; — L'Émeute ; — L'Administration* (œuvre posthume).

2. Le 20 octobre 1881.

3. Il était né le 20 mai 1843.

4. Aucun des ouvrages de M. de Perrochel n'est cité dans le *Catalogue général de la librairie française* d'Otto Lorenz. En voici la liste : 1. *Les Pyrénées, paysages et souvenirs.* Le Mans, 1875, in-12. — 2. *Une semaine en Istrie.* Le Mans, 1875, in-12. — 3. *Beyrouth et Damas.* Le Mans, 1876, in-18. — 4. *Fantaisies d'Orient, poésies.* Paris, 1876, in-12. — 5. *Dans le bleu, poésies.* Paris, 1878, in-12.

Après avoir fait de brillantes études au collège Henri IV, M. de Nugent avait été admis en 1827 au Conseil d'État, en qualité d'auditeur. Démissionnaire en 1830, il expliqua les motifs de sa retraite dans une brochure intitulée : *Refus de serment*, et dont la publication lui valut trois mois d'emprisonnement. Fondateur du journal *le Revenant*, il s'y montra le vaillant champion de la cause royaliste. Tour à tour voyageur, journaliste, poète, M. de Nugent éprouva le sort commun à beaucoup d'hommes de sa génération : les circonstances ne lui permirent pas de donner un emploi à ses heureuses facultés. Il en éprouva une amertume qui se trahit dans certains actes de sa vie, et une déception dont un de ses plus vieux amis nous a révélé le secret. En consacrant à la mémoire du comte de Nugent quelques pages émues, le baron de Larcy cite ce passage d'une lettre où son ami, faisant allusion à la devise des Nugent : *Decrevi*, lui écrivait : « *Decrevi* veut dire à la fois *j'ai combattu*, *j'ai résolu*. J'ai bien peur que pour moi il ne signifie : *J'ai décru*[1]. »

M. Ernest Semichon nous appartenait depuis plus de quarante ans[2]. Né en 1813, à Neufchâtel, où il fut pendant longtemps avocat et juge suppléant au tribunal, il était venu s'établir à Rouen, où il remplit les fonctions d'inspecteur des établissements de bienfaisance et du service des enfants assistés, et où il est mort le 1er novembre 1881. Érudit conciencieux, travailleur infatigable, il se défiait de lui-même et il avait tardé à prendre la plume. Son premier ouvrage porte la date de 1857. Il est consacré à la *Trêve de Dieu*, et expose l'histoire du développement du tiers-état par l'Église et les associations, du xe au xiiie siècle. Ce remarquable travail obtint une mention très honorable au concours des Antiquités nationales, et il a été l'objet, en 1869, d'une seconde édition. On avait reconnu, bien avant M. Semichon,

1. *Gazette de France* du 9 décembre 1881.
2. Il était entré dans notre Société le 10 juin 1840.

l'heureuse influence exercée par l'Église sur la société, au début du moyen âge ; mais ce qu'il a eu l'honneur de mettre le premier en pleine lumière, c'est la part directe et presque exclusive qu'eut le clergé dans le mouvement des XIe et XIIe siècles, c'est l'initiative que prit l'Église en plaçant aux mains des faibles et des opprimés l'arme puissante de l'association, qui revêtit une forme et une importance inconnues jusque-là. « L'Église, dit M. Sémichon, tempéra alors tous les pouvoirs et n'en usurpa aucun ; elle ne mit en doute ni le droit des princes ni le droit des sujets, ni le droit des riches ni le droit des pauvres ; mais elle défendit à tous la violence, prêcha partout la paix, enseigna aux petits l'association qui leur donnait une force irrésistible, et en même temps elle leur commanda de ne l'employer que pour conserver la paix et leurs droits[1]. »

En 1862, M. Semichon publia une *Histoire de la ville d'Aumale et de ses institutions*, véritable modèle de ces monographies locales qui permettent de pénétrer dans les moindres détails de la vie de nos pères. En 1876, mettant à profit le résultat de ses patientes recherches dans les archives de la Seine-Inférieure, il donna son livre : *Les Réformes sous Louis XVI*, où il établit, pièces en main, ce que fut cet essai de gouvernement représentatif, commencé en 1778 et se prolongeant jusqu'en 1787, où l'on voit, d'une part, les assemblées provinciales, non seulement appelées à délibérer sur toutes les questions importantes, mais encore chargées, dans une certaine mesure, de l'application et de l'exécution de leurs décisions ; où l'on voit, d'autre part, la royauté prenant l'initiative de toutes les réformes. L'auteur a dressé avec soin la liste chronologique des édits, ordonnances et arrêtés relatifs aux réformes de l'avènement de Louis XVI au mois de mai 1789 ; cette liste ne remplit pas moins de vingt-quatre pages. Le livre de M. Semichon tient dignement sa place à côté de ceux que M. Léonce de Lavergne et notre savant confrère le comte de Luçay ont consacrés

1. *La Trêve de Dieu*, p. 317.

aux Assemblées provinciales, et il les complète très heureusement sur certains points.

On doit enfin à M. Semichon une *Histoire des enfants abandonnés*, publiée en 1880, et il laisse en manuscrit une *Histoire de Neufchâtel-en-Bray* et une *Histoire des établissements hospitaliers du département de la Seine-Inférieure*. Si nous ajoutons qu'il exerça pendant douze années les fonctions de conseiller général, on pourra constater que rarement carrière fut aussi honorablement remplie que celle de notre érudit et regretté confrère.

Si M. Guadet ne fut pas au nombre des fondateurs de notre Société, il fut du moins un de ses premiers et meilleurs auxiliaires. Admis dans son sein le 18 janvier 1836, il entra au Conseil au mois de mai suivant[1], et il en demeura membre jusqu'à ce que le poids des années l'ait amené à se retirer dans son pays natal.

Né en 1795, à Saint-Émilion, où il est mort le 10 juillet dernier, M. Joseph Guadet avait débuté de bonne heure dans la carrière littéraire. Il commença par publier, en collaboration avec M. Dufau, d'abord un *Dictionnaire universel de géographie* (1820), puis une *Collection des constitutions de tous les peuples de l'Europe* (1823). En même temps il fit paraître des *Esquisses historiques et politiques sur le pape Pie VII*. Dix ans plus tard (1833), il donnait un *Atlas de l'histoire de France*. Chargé par le Conseil de notre Société, de concert avec M. Taranne, de la préparation du texte (avec traduction) de l'*Histoire ecclésiastique des Francs* par Grégoire de Tours, il publia de 1836 à 1838 les quatre volumes de cette édition, qui est depuis longtemps épuisée et devenue fort rare. Nous devons aussi à M. Guadet la publication de l'*Histoire de mon temps* du moine Richer, dont les deux volumes portent le millésime de 1845. Dans l'intervalle, il avait fait paraître un livre

1. Lors de l'élection de dix nouveaux membres, portant le Conseil au chiffre réglementaire de quarante membres.

sur *Saint-Émilion*, honoré d'une médaille par l'Académie des inscriptions[1]. M. Guadet était devenu chef de l'enseignement à l'Institution des Jeunes aveugles, dont il fut plus tard directeur. Il a consacré à l'histoire de cet établissement un livre spécial[2]; et pendant huit ans il a publié un journal mensuel intitulé : *L'Instituteur des jeunes aveugles*[3]. On lui doit encore, dans cette spécialité, des discours, des brochures et divers ouvrages d'enseignement.

Quand parut le livre de M. Granier de Cassagnac sur *les Girondins*, M. Guadet, qui rassemblait depuis de longues années les matériaux d'une *Histoire des Girondins*, publia une brève protestation[4], qui fut bientôt suivie (1861) d'un ouvrage en deux volumes, intitulé : *Les Girondins, leur vie privée, leur vie publique, leur proscription et leur mort*. Neveu du célèbre conventionnel qui, après avoir voté la mort du roi Louis XVI, fut à son tour victime de la Révolution et entraîna avec lui, sous le fer de la guillotine, six membres de sa famille, M. Guadet avait été élevé dans le culte de « ces grands citoyens — comme il les appelle — dévoués à la cause de la Révolution, qu'ils avaient scellée de leur sang. » Il écrit donc *pro domo sua*, et il va jusqu'à plaider quelque part les circonstances atténuantes du régicide[5]. Son livre, passionné mais sincère, restera un des éléments du procès qui s'instruit devant l'histoire, procès dont un illustre académicien, dans un livre récent et célèbre, vient d'avancer singulièrement la solution[6].

1. *Saint-Émilion, son histoire et ses monuments*. Ouvrage couronné par l'Institut. Paris, imprimé par autorisation du Roi à l'Imprimerie royale, 1841, in-8°.

2. *L'Institut des Jeunes aveugles de Paris, son histoire et ses procédés d'enseignement*. Paris, 1850, in-8°.

3. Paris, 1855-1863, 8 vol. in-8°.

4. *Protestation contre le livre intitulé « Histoire des Girondins et des massacres de septembre » par M. Granier de Cassagnac, et appréciation historique de ce livre*. Paris, Ledoyen. 1860, in-8° de 24 p.

5. Voir tome II, pages 87 et suivantes. On lit, en particulier, à la page 88 : « Au point de vue de la justice et de l'humanité, la condamnation d'un roi n'est ni plus ni moins que la condamnation du plus humble citoyen, et la mesure de regret dû à chacun doit se déterminer par son mérite et sa vertu. »

6. *La Révolution*, tome II, par M. Taine. — Voir aussi le remarquable et tout récent écrit de M. Edmond Biré : *La légende des Girondins*.

Nous ne ferons que mentionner un écrit sur *la Représentation nationale en France*, publié par M. Guadet en 1862[1], et nous arriverons au travail qui devait occuper les dernières années de sa laborieuse existence. A la mort de M. Berger de Xivrey (1863), il fut chargé de mener à son terme l'important *Recueil des lettres missives de Henri IV*, faisant partie de la *Collection des documents inédits*. Sans parvenir à épuiser une mine toujours féconde en richesses nouvelles, il donna en 1872 le tome VIII, offrant un *supplément* de près de mille pages, et en 1876 le tome IX, contenant, avec les lettres non datées, un itinéraire de Henri IV depuis son avènement, une étude sur le roi et sur sa correspondance, enfin une table générale des matières. En outre, dans un volume publié en 1879 et qui a été comme son testament littéraire, M. Guadet, parvenu à sa quatre-vingt-cinquième année, a repris, sous ce titre : *Henri IV, sa vie, son œuvre, ses écrits*, et avec de nouveaux développements, l'étude de cette grande personnalité royale, et il a joint à son travail un choix de lettres.

Éloigné depuis longtemps de nos réunions mensuelles, M. Guadet était sorti du Conseil de la Société en 1876. Mais nous avons le regret d'enregistrer trois vides qui se sont produits au sein de notre Conseil : nous avons perdu M. James de Rothschild, M. Floquet, et tout récemment M. Quicherat. Enfin, à ce moment même, un quatrième collègue, dont la perte sera profondément ressentie dans le monde littéraire et dans la haute société française, est à toute extrémité : M. le comte de Champagny, membre de l'Académie française, auteur des *Césars* et de tant d'autres beaux travaux historiques qui ont illustré son nom.

Le baron James de Rothschild ne siégeait que depuis trois ans parmi nous quand il a été enlevé par une mort soudaine,

1. Publié avec le millésime de 1863. Paris, Dentu, in-12.

à l'âge de trente-sept ans à peine[1]. Licencié en droit, avocat à la cour de Paris, amateur éclairé, bibliophile instruit, il avait de bonne heure cultivé les lettres. Il n'avait pas dix-neuf ans quand il lut, à la conférence du Rez-de-chaussée (7 mai 1863), un *Essai sur les satires de Mathurin Regnier*, publié alors, en une élégante plaquette, par les soins d'un libraire intelligent[2] qui fut notre confrère, et qui, lui aussi, a été emporté avant le temps. Après ce premier essai et la soutenance de ses thèses de licence, M. James de Rothschild se livra avec passion à l'étude de nos anciens poètes. Il s'adjoignit à M. Anatole de Montaiglon pour la publication du *Recueil des poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles, morales, facétieuses, historiques*, et collabora aux tomes X à XIII, publiés de 1875 à 1878. L'un des fondateurs (1875) de la Société des Anciens textes français, dont il était le trésorier, il fit imprimer à ses frais pour les membres de cette Société *le Mistère du Viel Testament* (1878-79), dont le troisième volume, presque entièrement imprimé de son vivant, vient seulement de paraître[3]. Enfin, peu de jours après sa mort, était livré au public le tome I^er des *Continuateurs de Loret*, où l'habile éditeur a rassemblé les curieuses lettres rimées de La Gravette de Mayolas, Robinet, Boursault, Perdou de Subligny et autres, du 25 mai 1665 à la fin de juin 1666, en les accompagnant de deux précieuses tables, l'une analytique, offrant l'indication sommaire de faits relatés dans les lettres, l'autre alphabétique, donnant les noms de tous les personnages cités, avec d'amples renseignements tirés des documents contemporains. Dans toutes ces publications, qui heureusement seront poursuivies par le zélé collaborateur de l'auteur, M. Émile Picot, on rencontre, au témoignage d'un juge très compétent, toutes les qualités d'un excellent éditeur : « Pour les soins à donner au texte, a dit M. Gaston

1. Né le 28 octobre 1844; mort le 26 octobre 1881.
2. M. Auguste Aubry.
3. Avec le millésime de 1881. — Il y en aura un quatrième.

Paris[1], le baron James étonnait parfois les éditeurs les plus diligents, par la rigueur de sa méthode et la minutieuse exactitude de son travail. »

M. Floquet était des nôtres depuis 1844, et il avait pris place dans le Conseil de la Société en 1860[2]. Né à Rouen le 9 juillet 1797, il fut admis à l'École des chartes, comme élève pensionnaire, en 1821, et aussitôt attaché à la Bibliothèque du Roi. Ayant découvert le manuscrit de *la Logique* composée par Bossuet pour l'éducation du Dauphin, il débuta dans la carrière des lettres par un *Éloge de Bossuet* (1827)[3] et par la publication (1828) d'un volume d'*Œuvres inédites* du grand évêque auquel il devait consacrer une bonne partie de sa vie. Greffier en chef de la Cour royale de Rouen de 1828 à 1843, il publia, durant cette période de quinze années, des travaux qui lui assignèrent dans l'érudition un rang distingué et lui valurent le titre de correspondant de l'Institut. Nous citerons sa remarquable *Histoire du privilège de saint Romain* (1833, 2 vol. in-8°); ses curieuses *Anecdotes normandes* (1838, in-8°), recueillies, au cours de ses recherches pour le précédent ouvrage, dans les registres et les chroniques, et dont la lecture est à la fois si piquante et si instructive; sa belle *Histoire du Parlement de Normandie* (1840-43), qui s'ouvre par une magistrale étude sur l'*Échiquier* (publiée séparément en 1840), et qui fut honorée en 1842 du grand prix Gobert par l'Académie des inscriptions; puis *le Diaire ou voyage du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des nu-pieds* (1842), et enfin une dissertation sur *la Charte aux Normands* (1843).

Mais, dès lors, Bossuet attirait de plus en plus l'infatigable érudit et allait bientôt l'absorber tout entier. M. Floquet n'avait cessé d'étudier sa vie, de lire attentivement ses

1. Discours prononcé, comme président de la Société des Anciens textes français, le 21 décembre 1881.
2. Le 1er mai 1860, en remplacement de M. Ch. Lenormant.
3. *Eloge de Bossuet, évêque de Meaux*, par M. Floquet, de la Bibliothèque du Roi. Paris, chez Beaucé-Rusand, 1827, in-8° de 52 p.

œuvres. De ce long commerce sortit le grand travail publié en 1855, sous ce titre : *Études sur la vie de Bossuet jusqu'à son entrée en fonctions en qualité de précepteur du Dauphin*. Avec quel soin, avec quelle conscience, avec quelle infatigable érudition sont composés ces trois volumes ! Avec quelle émotion aussi, quelle chaleur communicative ! Lisez cet *épilogue* daté du 16 novembre 1854, « a mon arrivée de Meaux, après la découverte et la reconnaissance du cercueil de Bossuet. » *Voir Bossuet !* Combien avaient, depuis 1704, envié cette douceur au grand siècle, combien, dans la suite des temps, s'affligeront de n'avoir pu saisir cette occasion inespérée ! Il a pu « contempler la tête, la tête révérée du grand évêque, majestueuse, rayonnante... ; cette bouche inspirée, prête encore, ce semble, à proférer quelques-unes de ces fortes et pénétrantes paroles dont seule elle avait reçu de Dieu le secret. » Il est tombé à genoux avec ces rares privilégiés qui, dans un recueillement plein de religion et de respect, s'empressaient autour du pontife endormi, le contemplant avidement, écoutant, attentifs, comme s'il allait parler. « Ce Bossuet si admiré, si aimé, dit-il en terminant, il nous aura donc été donné, selon son désir, de le voir, de prier près de lui ! Bienfait inestimable, dont le souvenir à jamais nous sera doux[1]. »

Neuf ans plus tard, cédant à ces sentiments d'affection, de reconnaissance, de vénération dont on trouve l'expression à chaque page de son livre, M. Floquet donnait au public un nouveau volume : *Bossuet précepteur du Dauphin* (1864). Le récit y est conduit jusqu'à l'année 1682. Bien que Dieu ait donné encore de longues années à l'historien, il ne paraît pas avoir poussé plus loin son œuvre. Les dernières années de sa laborieuse carrière ont été surtout consacrées à la composition d'un recueil de morceaux choisis extraits de l'Écriture sainte, des pères de l'Église et des orateurs sacrés. Ce recueil, qui forme deux volumes, est resté manuscrit.

1. *Études sur la vie de Bossuet*, t. I, p. XII-XIV.

M. Floquet prenait un vif intérêt aux travaux de notre Société. Pendant les quelques mois où, chaque année, il s'arrachait à sa chère retraite de Formentin, il se montrait très assidu à nos séances, occupant toujours cette même place où il nous semble le voir encore, prêtant à tout une oreille attentive et penchant la tête pour ne point perdre un seul mot. Rarement il prenait la parole; mais, dans les conversations particulières, il faisait preuve d'une affabilité, d'une simplicité, d'une modestie qui rendaient son commerce plein de charme. Le poids des années le rendit sédentaire; dans les derniers temps, il vivait en Normandie, près de sa digne compagne, au milieu de ses livres et de ses souvenirs. C'est là que la mort est venue le chercher, mais non le surprendre : il était de ceux qui la considèrent comme une délivrance, comme le passage d'un temps d'épreuves à une éternelle félicité.

« Voici un livre fait pour instruire et pour plaire, mais pour instruire de choses que tout le monde ignore et pour plaire même à ceux que les investigations de la science intéressent le moins. Des livres rares qu'on ne lit plus, des archives précieuses qu'on n'a jamais consultées en ont fourni la matière; et, ce qui vaut mieux encore, l'auteur a dépensé dans la mise en œuvre un esprit et un goût infinis. »

C'est en ces termes qu'en 1841 s'exprimait un jeune érudit, parlant de l'*Histoire du parlement de Normandie*, par M. Floquet. Il était de ceux qui, à leur tour, allaient s'élancer brillamment dans la carrière et y marquer leur place au premier rang.

Né à Paris le 13 octobre 1814, Jules-Étienne-Joseph Quicherat sortit le premier de l'École des chartes en 1835. Répétiteur à l'École en 1847, il fut nommé professeur deux ans après. Son enseignement avait pour objet l'archéologie et la diplomatique royale. Mais bientôt il se concentra exclusivement dans l'étude des monuments du moyen âge. Ceux qui, comme moi, ont eu le bonheur d'assister à ses leçons n'oublieront jamais le charme de cet enseignement où

la clarté de l'exposition, la précision des détails, l'originalité des aperçus étaient rehaussées par l'habileté des descriptions graphiques. On s'apercevait bien vite que M. Quicherat n'avait pas seulement puisé la science archéologique aux meilleures sources, qu'il ne s'était pas borné à étudier dans leurs moindres détails ces cathédrales dont il se faisait comme le nouvel architecte, mais que, chez lui, il y avait l'artiste à côté du savant, et l'on reconnaissait dans le disciple de Benjamin Guérard l'élève de Charlet. Quel regret pour nous de ne point posséder cet admirable cours d'archéologie qu'il professa durant de si longues années en le renouvelant sans cesse, car il possédait cette qualité maîtresse : l'originalité, qui animait tout ce à quoi il touchait, et le rendait tout ensemble attrayant et saisissant!

Au milieu de ces labeurs professionnels qui occupèrent la meilleure part de sa vie et qu'il devait plus tard échanger contre la direction même de l'École des chartes, œuvre féconde de ses dix dernières années, M. Quicherat trouva le temps de se livrer aux travaux les plus importants et les plus variés. C'est à notre Société qu'il consacra d'abord ses veilles, en lui donnant cet incomparable recueil des *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, publié de 1841 à 1849[1], et qui renouvela l'histoire de notre immortelle Pucelle. « La publication dont il s'agit, disait-il dans le rapport qu'il présenta au Conseil en octobre 1840, est la plus belle que vous ayez encore décidée, et, en m'accordant les moyens d'une exécution qui réponde à la grandeur du sujet, vous assurerez à la Société de l'Histoire de France l'honneur de ne reculer devant aucun sacrifice lorsqu'il s'agit d'accomplir une œuvre dont se réjouiront à la fois les amis de la science et ceux de la patrie[2]. » Indépendamment de la notice sur les deux procès qui se trouve

1. 5 vol. gr. in-8°
2. Voir, dans le *Bulletin* de 1840, 2e partie, p. 57-65, le *Rapport adressé par M. J. Quicherat à MM. les membres du Conseil de la Société de l'Histoire de France sur la publication des deux procès de Jeanne d'Arc.*

au tome V, M. Quicherat donna à part, en 1850, des *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, où il exprime ses vues sur certains points obscurs ou controversés. L'étude du xv^e siècle avait attiré M. Quicherat, et il projetait dès lors d'écrire une *Histoire de Louis XI*, pour laquelle il avait rassemblé de nombreux matériaux. Par malheur, ce dessein, longtemps caressé, finit par être abandonné. Nous n'avons de lui, sur ce règne, que la belle édition de l'*Histoire de Charles VII et de Louis XI*, par Thomas Basin, évêque de Lisieux, rendue à son véritable auteur, et publiée par notre Société, de 1855 à 1859[1], avec les autres œuvres historiques de l'évêque et un volume entier de pièces justificatives. Cet important travail s'ouvre par une vaste introduction, dont la majeure partie était écrite depuis longtemps et avait paru en 1842 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*[2] : admirable morceau, dont la lecture fait vivement regretter que l'auteur n'ait point appliqué à une œuvre de plus longue haleine ses dons merveilleux de critique et d'exposition.

Diverses dissertations fournissent encore un précieux contingent pour l'étude des règnes de Charles VII et de Louis XI. Nous citerons les *Recherches sur le chroniqueur Jean Castel* (1841)[3], l'*Étude sur un manuscrit interpolé de la Chronique scandaleuse*[4], et le curieux mémoire sur *Rodrigue de Villandrando* (1845)[5], l'un de ces hardis capitaines qui servaient à leur manière la cause nationale, en obligeant parfois le roi à tourner contre eux ses propres armes. Le mémoire de 1845 est devenu, il y a trois ans, tout un volume, enrichi de nouveaux détails et d'intéressantes pièces justificatives[6]. N'oublions pas, dans le

1. 4 vol. gr. in-8°.
2. Tome III, p. 313-376.
3. *Ibidem*, tome II, p. 461-477.
4. Tome XVI, p. 231, 412; t. XVII, p. 242 et 356. Tirage à part : Paris, 1857, gr. in-8° de 128 p.
5. Tome VI, p. 119 et 197. Publié à part : *Vie de Rodrigue de Villandrando, capitaine de compagnie sous Charles VII*. Paris, 1845, gr. in-8° de 91 p.
6. *Rodrigue de Villandrando, l'un des combattants pour l'indépendance française au* xv^e *siècle*. Paris, 1879, in-8°.

même ordre de travaux, une petite *Histoire du siège d'Orléans* (1854) qui est un vrai modèle du genre; une charmante plaquette : *les Vers de maître Henri Baude* (1856)[1], et divers fragments inédits d'auteurs du XV^e^ siècle, en particulier un curieux morceau de Georges Chastellain[2].

Nous ne saurions avoir la prétention de rappeler ici tous les titres scientifiques de notre éminent confrère. Mais, outre sa collaboration assidue à la *Bibliothèque de l'École des chartes*, à la *Revue archéologique*, au *Magasin pittoresque*, comment ne pas mentionner son *Histoire du collège Sainte-Barbe*, dont il avait été l'un des plus brillants élèves[3], son ouvrage sur la *Formation française des anciens noms de lieux*[4], et son *Histoire du costume en France*[5]?

Aucun membre de notre Conseil n'a fait plus que lui pour la bonne direction des travaux de la Société. Entré dans son sein le 3 août 1840, membre de son Conseil en 1857, M. Quicherat n'avait cessé, depuis vingt-deux ans, de faire partie du comité de publication. Nous perdons en lui le guide le plus autorisé et le plus vigilant, le critique le plus sûr et le plus éclairé; il nous est ravi au moment où commençait l'impression du *Recueil des lettres missives de Louis XI*, dont il surveillait la publication en qualité de commissaire responsable. Il y a trois mois, il était au milieu de nous, heureux d'annoncer au Conseil que ce *Recueil*, depuis si longtemps l'objet des préoccupations de la Société, préparé d'abord par la savante M^lle^ Dupont, confié ensuite

1. Comparez avec *Henri Baude, poète ignoré du temps de Charles VII et de Louis XI*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. X (1849), p. 93-133.

2. *Fragments de Georges Chastellain*, ibidem, t. IV (1843), p. 62-78; *Histoire de Jeanne d'Arc d'après une chronique inédite du XV^e^ siècle*, t. VII (1847), p. 143-171; *Relation inédite sur Jeanne d'Arc*, extraite du Livre noir de l'hôtel de ville de la Rochelle, dans la *Revue historique*, t. IV; tiré à part à 60 exemplaires, Orléans, Herluison, 1879, in-8° de 41 p. Enfin, depuis que ce discours a été prononcé, a paru dans la *Revue historique* (mai-juin 1882) un article intitulé : *Supplément aux témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc*.

3. *Histoire de Sainte-Barbe, collège, communauté, institution*. Paris, Hachette, 1860-1864, 3 vol. in-8°.

4. Paris, 1868, in-8°.

5. Paris, 1874, gr. in-8°.

au regrettable Léopold Pannier, repris et terminé par M. Étienne Charavay pour la période du dauphin, par M. Joseph Vaesen pour le règne du roi, était enfin en état d'être mis sous presse; sur sa proposition, l'impression du premier volume fut décidée. Qui nous eût dit que c'était la dernière fois qu'il paraissait au milieu de nous, et que nous serions désormais privés de son utile concours et de ses précieux conseils! La grande affluence d'amis et de disciples qui se pressaient à ses funérailles, le deuil répandu sur tous les visages attestaient assez l'étendue de la perte que venait de faire la science, l'unanimité des regrets causés par la mort soudaine de ce grand érudit, qui, comme l'a si bien dit l'éminent directeur du collège Sainte-Barbe, par ses rares qualités, par son amour sincère du vrai, était digne de connaître l'éternelle vérité.

Il me reste à vous entretenir, Messieurs, de deux éminents confrères dont la vie tout entière s'écoula dans les luttes parlementaires, et qui, l'un et l'autre, ont eu l'honneur de faire partie de l'Académie française : M. Duvergier de Hauranne et M. Dufaure.

M. Prosper Duvergier de Hauranne était né à Rouen en 1798. Fils d'un député nommé par les royalistes au début de la Restauration, il nous apprend lui-même que, « loin d'avoir, comme tant d'autres, de la répugnance, de l'aversion pour la famille des Bourbons, » il était « fort disposé à regarder le rétablissement de cette famille comme un bonheur pour la France. » — « Même quand je rédigeais *le Globe* avec mes amis, nous dit-il, même quand je faisais partie avec eux de la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, j'ai toujours désiré que les nouvelles idées et la vieille famille pussent contracter une alliance féconde et durable. » Il pensait que « personne n'avait le droit de faire courir à la France les hasards d'une révolution, uniquement pour substituer un nom propre à un autre[1]. » M. Duvergier de

1. *Histoire du gouvernement parlementaire*, t. I, p. VIII-IX.

Hauranne débuta par une série de lettres écrites d'Angleterre, en 1826, sur les élections qui venaient de se faire dans ce pays et sur la situation de l'Irlande. Rédacteur habituel du *Globe*, il ne tarda pas à faire partie du groupe des doctrinaires, et c'est au milieu d'eux qu'il siégea quand, en 1831, il arriva à la Chambre comme député de Sancerre. Quelques années plus tard (1838), il publia un ouvrage intitulé : *Des principes du gouvernement représentatif et de leur application*. Je ne le suivrai pas dans sa longue carrière parlementaire, à travers la campagne des banquets, les orages de la révolution de 1848, et la période de la présidence jusqu'au coup d'État du 2 décembre 1851, qui le fit rentrer dans la vie privée. Dans son discours en réponse à M. Sully-Prudhomme, M. Maxime du Camp a exprimé en termes éloquents les déceptions et les regrets qu'éprouvent les hommes politiques quand, à la fin de leur vie, ils reconnaissent le peu d'élévation des grandeurs et la profondeur des chutes, la vanité de leurs efforts et la stérilité de leurs plus puissantes conceptions. En fut-il ainsi pour M. Duvergier de Hauranne? A-t-il été de ceux qui, « au déclin des jours, ont reconnu que leurs heures les plus douces étaient celles qu'ils avaient employées, dans la retraite et la disgrâce, à écrire le livre qui sauvera leur nom de l'oubli ? » Nous ne savons; mais nous ne pouvons regretter que la politique ait fait des loisirs à l'ancien député, car ces loisirs ont été consacrés à une œuvre historique importante, qui l'a occupé pendant plus de quinze années.

Dans son *Histoire du gouvernement parlementaire*, il a fait les plus louables efforts pour ne point se montrer inégal à la tâche qu'il avait entreprise. « Ce n'est, dit-il dans sa préface, ce n'est, je le sens, qu'après avoir compulsé avec soin, avec scrupule, tous les documents dont l'accès n'est pas interdit, qu'un écrivain qui respecte le public et qui se respecte lui-même a le droit d'écrire l'histoire et de hasarder un jugement sur les hommes et sur les choses[1]. » Et deux ans plus tard, dans une note placée en

1. Préface, portant la date du 20 avril 1857, t. I, p. XIV-XV.

tête de son troisième volume, il dit encore : « Une exactitude scrupuleuse dans les récits, beaucoup de modération et d'impartialité dans les jugements, voilà, ce me semble, tout ce que l'on peut exiger de l'historien. Si, dans le cours de cette histoire, j'ai manqué à ce double devoir, c'est à mon insu et contre ma volonté. » M. Duvergier de Hauranne s'est donc entouré de tous les moyens d'information qui lui permettaient de tracer un tableau fidèle de la grande époque où, au sortir du despotisme impérial, la liberté reparaissait sous l'égide de notre vieille dynastie nationale. Il a pu consulter les mémoires inédits du comte Beugnot, ceux de M. de Vitrolles, ceux du marquis de la Maisonfort, les papiers du comte de Villèle, et surtout les papiers du duc Decazes. Mais, quelle que soit l'étendue des recherches et la sincérité des intentions de l'auteur, on s'aperçoit bien vite qu'il n'écrit pas *ad narrandum*, comme notre illustre président M. de Barante, mais *ad probandum*. « Chez lui, comme le disait à l'Académie française M. Cuvillier-Fleury, chez lui le lettré, le touriste, l'écrivain et le conteur, le journaliste et l'historien avaient un point de départ exclusivement politique. » C'est une apologie du gouvernement parlementaire que ce livre écrit par « un vétéran des luttes politiques, retiré du combat, mais obstinément fidèle à ses vieilles convictions[1]. » Malgré tous ses efforts d'impartialité, s'est-il constamment renfermé dans son programme? Est-ce l'historien, est-ce l'homme politique qui parle dans cette appréciation de la Révolution de juillet :

« Je suis plus que jamais convaincu que la France, en présence de ses droits méconnus, de ses libertés supprimées, de son honneur outragé, n'avait pas deux partis à prendre, et qu'elle a répondu comme elle devait répondre à une provocation aussi insensée que coupable; je suis convaincu que, dans ses effets comme dans ses causes, la révolution de 1830 a été la plus juste, la plus nécessaire, la plus salutaire des révolutions, et que le gouvernement né de cette révolution était le plus conforme aux vœux et aux intérêts de la France. »

1. *Histoire du Gouvernement parlementaire*, t. X, p. 716.

Je ne veux point aborder le terrain politique, et ce n'est pas le lieu d'entamer une discussion à ce sujet. Mais, j'ai le droit de le demander, est-ce là le langage d'un véritable historien? En lisant avec quelque tristesse le passage que je viens de citer, en lisant dans le discours de M. Maxime du Camp un passage analogue tiré d'un autre ouvrage, je me rappelais involontairement ces remarquables paroles d'un acteur célèbre de ces luttes politiques, de notre illustre président M. Guizot, qu'il me sera bien permis d'opposer au jugement de M. Duvergier de Hauranne :

« Nous n'avions guère le sentiment du fardeau dont nous nous chargions, car nous prîmes plaisir à l'aggraver. Non contents d'avoir une royauté à fonder, nous voulûmes avoir aussi une constitution à faire et changer la charte comme la dynastie. Il n'y avait ici, à coup sûr, point de nécessité... C'eût été certainement un grand bien pour la France, et de sa part un grand acte d'intelligence comme de vertu politique, que sa résistance se renfermât dans les limites du droit monarchique, et qu'elle ressaisît ses libertés sans renverser son gouvernement[1]. »

« Les révolutions, a dit encore M. Guizot, ouvrent et aiguisent les esprits, mais en les jetant hors des bonnes voies; elles corrompent, ou glacent, ou énervent les cœurs; elles propagent le culte de la force et de la fraude, non celui du droit et de la liberté; elles font des libertins habiles à profiter de tout, des poltrons dociles à tout, et des honnêtes gens découragés qui, au jour de l'épreuve, se retirent de toute pensée publique et se renferment dans leurs intérêts privés, se jugeant incapables de faire eux-mêmes les affaires de leur pays[2]. »

M. Duvergier de Hauranne devait poursuivre jusqu'en 1848 son *Histoire du gouvernement parlementaire*. Il en publia successivement dix volumes, de 1857 à 1872. Mais, arrivé à la fin de la Restauration, soit lassitude, soit

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. II, p. 10 et 20.
2. *Nos mécomptes et nos espérances*, dans la *Revue contemporaine* du 31 mars 1855, t. XVIII, p. 487.

découragement, il déposa sa plume : « L'œuvre est trop longue pour un homme de mon âge, écrit-il dans une *Conclusion* qui porte la date de mai 1872, et je suis forcé d'y renoncer. Aujourd'hui d'ailleurs je sens plus vivement que jamais combien il me serait difficile de raconter avec l'impartialité de l'historien des événements auxquels j'ai pris une part personnelle, et de juger des hommes dont j'ai pu être successivement l'allié et l'adversaire. » Tout n'est pas perdu cependant pour les historiens futurs : M. Duvergier de Hauranne a laissé en portefeuille, sur les premières années du gouvernement de juillet, des récits accompagnés de documents qui, sans être disposés entièrement en vue du public, pourront être consultés avec fruit. Il a laissé également un autre travail d'un intérêt encore plus vif, et fécond en curieuses révélations : une histoire de la période comprise entre la révolution de 1848 et les premières années du gouvernement impérial, qui est entièrement terminée. Nous espérons que le public ne tardera pas trop longtemps à en profiter.

M. Dufaure appartenait au barreau avant d'appartenir à la politique : avocat à Bordeaux quand les électeurs de Saintes l'appelèrent en 1834 à faire partie de la Chambre des députés, il ne renonça à la toge que pour l'échanger, dans les dernières années de sa vie, contre la simarre du chancelier. Son rôle politique appartient à l'histoire. Conseiller d'État en 1836, sous le ministère de M. Thiers, il devint ministre des travaux publics dans le cabinet du 12 mai 1839 ; ministre de l'Intérieur pendant les derniers moments de la dictature du général Cavaignac (13 octobre-20 décembre 1848), il reprit un instant ce même portefeuille sous la présidence de Louis-Napoléon (2 juin-31 octobre 1849). La vie parlementaire, interrompue pour lui durant le second empire, se rouvrit en février 1871 : il entra aussitôt aux affaires (17 février), et ne sortit du ministère qu'à la chute de M. Thiers (24 mai 1873). Ministre et président du Conseil sous le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, il se retira avec

beaucoup de dignité (30 janvier 1878) après la démission du maréchal.

M. Dufaure était des nôtres depuis 1853[1]. Dix ans plus tard, presque jour pour jour[2], il était élu membre de l'Académie en remplacement du duc Pasquier. Si, laissant de côté l'homme politique, nous cherchons ce qui le rattachait à nos travaux, nous rencontrons chez lui un vif amour de l'histoire qui datait de ces jeunes années, si bien racontées par un de nos éminents confrères, où il lisait Tacite avec passion et où il se proposait de remplir ses vacances d'étudiant en faisant un cours d'histoire[3]; nous rencontrons aussi une intelligence profonde du caractère, de la mission, des droits de l'historien. Écoutez-le à l'Académie française, dans son discours de réception, quand il montre en termes saisissants le spectacle qui frappait les regards du jeune Pasquier assistant aux grandes séances de l'Assemblée constituante :

« Les Français sont bien dans cet état que Tacite peint en quelques mots : *Incerti solutique et magis sine domino quam in libertate.* Le peuple, sans guide, aspire chaque jour à des expériences nouvelles; les plus hautes intelligences du temps s'égarent dans toutes leurs prévisions; les passionnés d'aujourd'hui seront les modérés de demain et poussent à des commotions dont ils seront les premières victimes. D'une fenêtre du Palais-Royal, M. Pasquier voit l'orateur éloquent du parlement de Paris traîné dans le jardin par une bande furieuse, arraché de leurs mains à demi mort; d'Éprémesnil reçoit la visite de Petion sur son lit de douleur et lui adresse ces prophétiques paroles : « Et moi aussi, Monsieur, j'ai été porté en triomphe ! » — Après d'Éprémesnil, Barnave; après Barnave, Vergniaud. Si la France reste unie, grande, héroïque à la frontière contre l'étranger, à l'intérieur tout change : l'enthousiasme des premiers jours de la Révolution se convertit en haine et en colère;

1. Son admission date du 25 avril 1853.
2. Le 23 avril 1863.
3. *M. Dufaure, sa vie et ses discours. Les années de jeunesse, le Barreau de Bordeaux*, par M. Georges Picot, membre de l'Institut. *Revue des Deux Mondes* du 1er avril 1882.

l'égalité n'est plus qu'un mot, puisque des classes entières sont proscrites pour crimes de naissance, de fortune ou d'opinion. La liberté s'est changée en un despotisme à mille têtes, pour lequel tout peut être coupable, un service rendu à un ami, un acte de piété filiale, un mot, un geste, un regard. »

A-t-on jamais mieux parlé des prérogatives de l'historien que dans ce mémorable procès où l'illustre avocat défendit Mgr Dupanloup contre l'attaque en diffamation des héritiers de l'un de ses prédécesseurs, Mgr Rousseau? L'évêque d'Orléans avait-il outrepassé les droits de l'histoire à l'égard de son prédécesseur, dont, en 1860, on invoquait, pour s'en faire une arme contre lui, une lettre pastorale écrite en 1810? Non, répond M. Dufaure : « Lorsque Mgr Dupanloup a écrit, il était en présence d'un devoir à remplir et d'un droit à exercer.... Il était momentanément historien. » — « Quels sont donc les droits de l'histoire? » se demande ici l'orateur. Et après avoir rappelé la définition donnée deux ans auparavant, par la Cour même devant laquelle il plaidait, dans le procès des *Mémoires du duc de Raguse,* il poursuit en ces termes :

« L'historien a deux choses à faire : il raconte et il juge. Il raconte avec vérité et il juge avec liberté... Imaginez-vous ce que serait l'histoire si l'écrivain n'avait pas le courage ou le pouvoir de juger, d'apprécier, de blâmer ce qui lui paraît blâmable, d'estimer, de louer, d'élever ce qui lui semble digne d'éloges? Comment! sous les yeux du lecteur passeraient les faits coupables ou vertueux, les grands hommes ou les criminels, sans qu'un mot de l'écrivain vînt indiquer la valeur de chacun d'eux et l'estime qu'il mérite, sans que l'écrivain paraisse ému des forfaits ou des grandes actions qu'il raconte? Le lecteur peu à peu s'habituerait à lire froidement ce que l'écrivain aurait raconté froidement; bientôt s'effacera la distinction du bien et du mal; l'histoire, comme une loi menaçante l'aura faite, ne sera plus qu'une œuvre immorale, et le passé ne pourra plus servir de leçon à l'avenir! Remarquez la marche que suivent les idées. On commence par interdire d'apprécier, on punit le blâme; on finira par punir l'éloge, par interdire de louer les grands hommes. On arrive à ce temps où, selon Tacite, on

punit de mort l'écrivain qui loue Helvidius ou Thraséas, et on livre ses écrits aux flammes[1]. »

Montaigne a dit : « Au jugement de la vie d'autrui, je regarde toujours comment s'en est porté le bout[2]. » Quelles que soient les appréciations diverses dont la carrière politique de M. Dufaure puisse être l'objet, c'est avec un sentiment unanime d'admiration et de respect qu'on envisage ses derniers moments. Ce grand travailleur qui était levé souvent dès deux heures du matin, ce jurisconsulte austère, ce père de famille modèle, ce chrétien fortifié depuis longtemps par la pratique de la religion, s'est doucement endormi, au milieu des siens, confiant en la miséricorde de Dieu. Sa dernière pensée a été une pensée d'espérance chrétienne, sa dernière parole une parole d'union adressée à ses enfants.

De ce coup d'œil rapide et forcément bien imparfait jeté sur les confrères dont nous déplorons la perte, et qui, dans une mesure plus ou moins large, s'étaient associés à nos travaux, une leçon me paraît se dégager. C'est que, au milieu du tracas des affaires ou des labeurs professionnels, à travers les fluctuations et les mécomptes de la politique, il est une chose qui a droit à tous nos respects et qui sollicite notre concours : l'étude de l'histoire de notre pays. Quoi de plus instructif ? Quoi de plus digne de nos méditations ? N'avons-nous pas vu de graves hommes d'État, mêlés à tous les événements contemporains, honorer la fin de leur carrière en revenant à ces travaux qui, après avoir fait le charme de leur jeunesse, demeurèrent la consolation de leurs vieux jours ? L'illustre historien qui succéda naguère à M. de Barante, le premier, l'unique président que notre Société ait connu pendant de longues années, avait coutume de dire, dans sa laborieuse retraite du Val-Richer : « Je me confis

1. *Cour impériale de Paris. Procès de Monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans.* Bruxelles, libr. polytechnique de A. Decq, 1860, in-8°, p. 145-146.
2. *Essais*, chap. XVIII.

dans l'étude et elle me conserve. » Noble et fortifiant exemple donné aux jeunes générations ! Mais, à l'étude du passé, j'ose dire qu'il faut joindre l'amour du passé. C'est avec un religieux respect que nous devons contempler ces vieux âges où se forma la nationalité française. Ici les passions doivent se taire, les dissentiments s'effacer. Enfants d'une même patrie, comment méconnaître notre mère ? Comment nous montrer des fils ingrats et dénaturés ? Ceux qui prétendent jeter un voile sur les siècles écoulés, ceux qui, au delà d'une certaine date, ne voient que ténèbres et barbarie, sont, je ne crains pas de le dire, des criminels de lèse-nation. Spectacle douloureux et qu'on ne rencontre dans aucun pays! « Un peuple, — c'est M. Quicherat qui l'a dit, — un peuple, pour persévérer dans la grandeur, a besoin d'une tradition[1]. » La gloire des ancêtres fait partie du patrimoine d'une nation, et bien aveugles ou bien téméraires sont ceux qui repoussent un tel héritage. Qu'est-ce qui fait une nation ? Un académicien célèbre se posait, il y a peu de semaines, cette question, et il y répondait en des termes qui expriment très bien notre pensée ; son témoignage ne saurait être ici suspect :

« La nation, a dit M. Renan, la nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime ; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. »

Et après avoir étudié l'idée de patrie chez les différents peuples de l'antiquité, arrivant à la France, l'éloquent conférencier a prononcé ces paroles que nous voulons retenir, car elles contiennent à la fois un hommage et un enseignement, un hommage à la royauté française, un enseignement aux contemporains qui renient notre passé monarchique :

« Le roi de France, qui est, si j'ose le dire, le type idéal d'un

1. Discours prononcé à Amiens, le 19 août 1849, à l'inauguration de la statue de Du Cange. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XI, p. 87.

cristallisateur séculaire; le roi de France, qui a fait la plus parfaite unité nationale qu'il y ait; le roi de France, vu de trop près, a perdu son prestige; la nation qu'il avait formée l'a maudit, et, aujourd'hui, il n'y a que les esprits cultivés qui sachent ce qu'il valait et ce qu'il a fait[1]. »

Vous êtes, Messieurs, au nombre de ces esprits cultivés, vous êtes de ceux qui, loin de maudire, comme des fils indignes de ce nom, la royauté française, reconnaissent que c'est elle qui a eu la gloire d'accomplir cette grande tâche qu'on appelle la formation de l'unité nationale, et qui, comme ses adversaires ont la bonne foi de le reconnaître, « l'a si admirablement menée à son terme[2]; » vous êtes de ceux qui, en rendant au passé de la France sa vraie physionomie, en apprenant à le faire aimer et respecter, remplissent la tâche la plus utile et la plus patriotique, car ils préparent pour la patrie commune des jours meilleurs, des jours où les enfants d'une même mère ne se déchireront plus entre eux, où la pacification se fera dans les cœurs parce qu'elle se sera opérée dans les intelligences. Et alors nous nous retrouverons nous-mêmes; car, c'est encore M. Renan qui l'a dit, « avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent, avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà la condition essentielle pour être un peuple[3]. »

1. *Qu'est-ce qu'une nation?* Conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882, par Ernest Renan, membre de l'Institut, p. 8.
2. *Ibid.*, p. 8.
3. *Ibid.*, p. 26.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX ET LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, DEPUIS SA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, EN 1881, PAR M. J. DESNOYERS, MEMBRE DE L'INSTITUT, SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

En vous présentant, dans notre dernière assemblée générale de 1881, le rapport habituel sur les choix et les progrès des publications admises ou effectuées depuis quelques années, sous la direction de votre Conseil administratif, je constatais, après la mention des volumes terminés et distribués en 1880, que, par des choix précédents, il restait à publier trente-cinq volumes au moins, faisant partie de quatorze ouvrages, se rapportant à différentes périodes, depuis les temps les plus anciens jusques et y compris le XVIII^e siècle. Ultérieurement, sept volumes de ces ouvrages ont été mis au jour, ou vous seront remis prochainement, pour représenter les deux exercices des années 1881 et 1882.

Cependant, malgré le nombre des volumes dont l'impression avait été précédemment décidée, soit en prévision de retards qui se sont tant de fois renouvelés, soit pour profiter de propositions dont l'opportunité était reconnue, votre Conseil a jugé prudent d'ajouter trois autres ouvrages à ceux déjà choisis. Je devrai vous les faire connaître, après vous avoir rappelé d'abord les volumes des années 1881 et 1882.

Au premier exercice se rapportent les quatre volumes suivants :

1° et 2° *Les Établissements de saint Louis*, tomes I et II ;

3° *Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy*, tome 2^e et dernier ;

4° *Chronique normande du XIV^e siècle.*

L'exercice de 1882 sera représenté par :

Le tome XI de *Brantôme,*

Le III^e et dernier des *Mémoires de Goulas,*

La *Relation de Spanheim sur la cour de Louis XIV,*

Et, très probablement, par le tome Ier de *Rigord* sur le règne de Philippe-Auguste, ou par un autre des ouvrages actuellement sous presse.

*Les Établissements de saint Louis.* — Vous avez pu apprécier, Messieurs, par l'étude des deux premiers volumes de cet ouvrage, qui vous ont été distribués depuis plusieurs mois, que le jugement très favorable généralement porté par les autorités les plus compétentes sur l'ensemble de ce grand travail de M. Paul Viollet n'était point exagéré. Vous aurez pu reconnaître que tous les éléments essentiels de cet important document de la législation française au moyen âge étaient publiés et commentés. Le troisième et dernier volume, qui sera prochainement mis sous presse, devra confirmer les inductions et les résultats comparatifs constatés par l'auteur dans l'*Introduction* qui forme tout le premier volume. Sous ce titre général, M. Viollet a compris une étude très développée des sources juridiques des différentes parties des *Établissements ;* — un examen approfondi de toutes les questions de jurisprudence qui sont la base et le sujet des décisions comprises dans ce monument législatif ; — plusieurs ordonnances royales, envisagées surtout dans leurs rapports avec la coutume de l'Orléanais, dont les doctrines étaient professées au XIIIe siècle, en France, dans la plupart des grandes écoles de droit.

L'auteur étudie aussi, dans ce premier volume, les principales questions concernant la propriété ; — l'état des personnes dans la famille ; — l'organisation sociale ; — la féodalité ; — la haute et basse justice ; — les origines diverses, françaises et germaniques, juridiques, politiques, ecclésiastiques, de la législation française du XIIIe siècle ; — puis les influences des *Établissements* et leurs relations intimes avec les coutumes et le mouvement juridique dans les provinces. L'expérience du légiste se montre à côté de la science littéraire de l'érudit. Un livre de ce premier volume comprend un examen très développé des sources manuscrites des *Établissements*, sources dont la recherche a occupé M. Viollet pendant plusieurs années, et qui a exigé l'étude de plus de

quarante manuscrits, conservés et disséminés dans les grandes bibliothèques d'Europe. Celui qui a paru à l'éditeur représenter le plus fidèlement la rédaction primitive n'est cependant que du XIVe siècle, et est conservé dans les archives municipales de Beauvais.

Le deuxième volume contient le texte des *Établissements*, avec les très nombreuses variantes des manuscrits, dans lesquels l'auteur a su distinguer quatre versions principales, dérivant d'un manuscrit original jusqu'ici inconnu, dont la date paraît pouvoir être fixée à l'année 1272 ou 1273, postérieurement à la mort de saint Louis. L'étude comparative de ces nombreuses versions en fait un texte de langue comparatif, autant qu'un document de la législation française au XIIIe siècle.

Un troisième et dernier volume contiendra plusieurs coutumes locales (de Champagne, de Touraine, d'Anjou, de Poitou et de Bretagne) dans leurs rapports avec la coutume d'Orléans, base principale des *Établissements* suivant l'opinion de M. Viollet. Dans cette comparaison des nombreux textes des *Établissements* devra figurer un manuscrit précieux de la fin du XIIIe siècle, communiqué au Conseil par M. le comte de Ségur (séance du 26 avril 1881). M. Viollet, qui l'a examiné, le rapporte à la seconde rédaction du texte, représentée par plusieurs autres manuscrits de Paris, de Stockholm, de Rome, d'Angleterre, de Munich et de Troyes. Les commentaires de Laurière et de Du Cange seront aussi reproduits, en grande partie, dans ce dernier volume. Une table générale et un glossaire compléteront l'ouvrage, résultat d'une si laborieuse et si consciencieuse érudition.

*Le Févre de Saint-Remy.* — Un autre ouvrage, qui vous a été distribué depuis plus longtemps et dont j'ai dû vous entretenir dans mes précédents rapports, est le second et dernier volume de la *Chronique de Le Févre de Saint-Remy*, conseiller et roi d'armes de la Toison d'or du duc de Bourgogne Philippe le Bon. Les récits du second volume s'étendent depuis l'année 1420 jusqu'à l'année 1435.

M. Morand, qui, par un travail prolongé pendant plusieurs années, a très soigneusement édité et annoté cet ouvrage, a pris pour base de son édition un texte manuscrit de la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer, texte inconnu aux nombreux éditeurs précédents. Il a regretté de ne pouvoir utiliser un autre manuscrit conservé dans la bibliothèque de Douai. Dans une notice préliminaire et dans les appendices, M. Morand a indiqué les nombreux documents officiels que le chroniqueur a entremêlés à ses récits; il a aussi rappelé la part que Saint-Remy avait prise aux tournois, aux batailles, aux voyages du duc Philippe. Il a comparé scrupuleusement le texte de cette chronique aux autres narrations contemporaines, surtout à celle de G. Chastelain, auquel Saint-Remy dit positivement avoir communiqué ses récits afin qu'il en pût faire usage dans sa chronique, l'une des plus importantes du xv^e siècle, à Monstrelet, qu'il a souvent copié, et à Jean de Wavrin, qui, au contraire, lui a beaucoup emprunté. Cet ouvrage, d'une lecture agréable et facile, contraste avec la sévère érudition du texte et des commentaires des *Établissements de saint Louis*. Un document inédit concernant des événements relatés par Saint-Remy, et qui était trop étendu pour faire partie du second volume de la *Chronique*, sera inséré ultérieurement dans notre *Bulletin* périodique.

*Chronique normande du XIV^e siècle.* — L'intérêt et le mérite de ce volume consistent presque autant dans l'habileté de la mise en œuvre et dans les commentaires qui en éclairent les incertitudes, que dans l'importance et la nouveauté du document qu'il reproduit. Les deux éditeurs, MM. Auguste et Émile Molinier, se sont déjà fait remarquer, ainsi que leur frère Charles, par des travaux historiques fort estimables. C'est ce que le Conseil de la Société de l'Histoire de France a déjà reconnu en confiant à cette famille de jeunes et laborieux érudits plusieurs publications importantes. Occupons-nous d'abord de la *Chronique normande;* nous parlerons ultérieurement des deux autres ouvrages qui ont aussi reçu son approbation.

La courte chronique française dont il s'agit s'étend depuis l'année 1328 jusqu'à l'année 1373 ou 1374, par des additions successives. Elle n'était ni inconnue ni complètement inédite ; elle avait été signalée pour la première fois, parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, d'abord par M. P. Paris, puis par M. Léopold Delisle, qui connaît si parfaitement les innombrables trésors d'érudition historique confiés à son infatigable direction. Celui-ci en avait constaté le caractère et indiqué, avec une très grande probabilité, que l'auteur anonyme devait être un clerc ou un capitaine normand du XIVe siècle, attaché à la personne de quelque baron de ses compatriotes, qu'il avait accompagné dans presque toutes ses expéditions militaires pendant plusieurs années de la guerre de Cent ans. M. L. Delisle avait déjà publié en 1867 des fragments de cette chronique dans son *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur*, et il voulut bien en remettre la copie entière à MM. Molinier. M. Siméon Luce, auquel ne sont restés inconnus aucuns des documents historiques de cette grande période, avait aussi mentionné la chronique dont il s'agit et en avait cité quelques passages dans son excellente *Histoire de Duguesclin*.

Suivant la présomption de M. L. Delisle, confirmée par les éditeurs de la chronique, le clerc normand, qui n'était ni prêtre ni moine, et peut-être un obscur chevalier dont le nom et la famille sont encore ignorés, devait avoir consigné, à peu près journellement, les faits les plus importants dont il était témoin pendant ses nombreuses pérégrinations à la suite des armées ; il avait visité Caen et Rouen, et il cite beaucoup de petits villages normands. Tout en nommant la plupart des chefs qu'il avait eu occasion de voir dans ses voyages et dans les batailles dont il avait été témoin, il ne fait point connaître celui ou ceux à la fortune desquels il avait été principalement et successivement attaché, quoiqu'il cite plusieurs noms, principalement celui du capitaine normand Guillaume le Merle. Il s'était rencontré plusieurs fois avec Duguesclin, pour lequel il professe une grande admiration, et il décrit, en témoin oculaire, quelques-uns des

faits d'armes auxquels cet illustre guerrier avait pris part, principalement sur les confins de la Bretagne et de la Normandie. Il avait aussi assisté à la campagne de Guienne en 1346 et au siège d'Aiguillon. Les détails très précis dans lesquels entre le narrateur prouvent qu'il en avait été aussi témoin.

Les faits narrés par ce chroniqueur l'ont été, en partie, par Froissart, dont il fournit, en quelques points, un utile contrôle.

MM. Molinier ont aussi constaté les analogies de plusieurs des récits du chroniqueur anonyme avec ceux de Gilles li Muisis, de Baudouin d'Avesnes, et de quelques autres chroniqueurs flamands du XIVe siècle ; ils ont reconnu qu'il en avait été fait, dès cette époque, un abrégé, alors très répandu, et dont on connaît plusieurs copies manuscrites.

Les nombreux documents du XIVe siècle, tous inédits, joints par les éditeurs au texte, et la longue introduction de la chronique, sont très propres à en éclaircir quelques obscurités. Des sommaires analytiques développés, conformément à l'excellente et laborieuse méthode adoptée par M. Luce dans son édition de Froissart, éclairent beaucoup les narrations du chroniqueur normand. L'étude en est encore facilitée par une table très développée des noms d'hommes et de lieux. En résumé, nous pouvons dire, sans craindre d'être démenti, que l'intelligente mise en œuvre de ce document en augmente beaucoup la valeur.

Après vous avoir rappelé, Messieurs, le caractère des ouvrages qui représentent la livraison de l'année 1881, je dois vous signaler ceux que vous recevrez pour 1882 et vous indiquer aussi les plus importants de ceux qui, déjà sous presse depuis plus ou moins longtemps, devront vous être successivement distribués plus tard.

Les trois volumes que vous recevrez le plus prochainement sont, je vous le rappelle de nouveau :

1. Le XIe volume des *Œuvres de Brantôme ;*
2. Le IIIe et dernier des *Mémoires de Goulas ;*

3. La *Relation de Spanheim sur la cour de Louis XIV à la fin du XVII^e siècle ;*

4. Très probablement, le I^er volume de la *Chronique de Rigord*, écrite au XIII^e siècle, ou l'un des quatre autres volumes qui sont actuellement sous presse.

*Brantôme.* — Ce onzième et avant-dernier volume des œuvres de Brantôme n'est qu'une table des matières, mais qui a imposé à l'éditeur, M. L. Lalanne, un travail plus long et plus difficile que la publication de maint volume de documents ou de textes. Ce travail était si difficile qu'aucun des précédents éditeurs des œuvres de Brantôme ne l'avait entrepris. Il a exigé plusieurs années de lectures réitérées et la rédaction de plus de vingt mille cartes. Brantôme, dans ses écrits si nombreux et si divers, passe brusquement d'un sujet à un autre ; il disperse, dans des passages où l'on n'irait pas les chercher, une foule d'indications sur les faits, les lieux et les personnes. En les réunissant en groupes principaux, M. Lalanne en a rédigé une véritable table, à la fois méthodique et analytique, quoique sous la forme alphabétique, qui facilite beaucoup les recherches. Vous vous rappelez, Messieurs, que la plus grande et la plus importante partie du X^e volume consistait en un glossaire de la langue de Brantôme, glossaire dont l'Académie française avait reconnu le mérite en lui décernant un des prix de ses concours littéraires. Le XI^e volume sera plus utile encore, sous un autre point de vue, en facilitant la connaissance des faits et des personnes fortuitement mentionnés par Brantôme, au gré de ses caprices littéraires et de sa vie nomade.

Le XII^e volume, qui terminera cet ouvrage, et que M. Lalanne nous fait espérer pour l'année prochaine, contiendra la biographie de Brantôme, la bibliographie des précédentes et nombreuses éditions de ses œuvres, ainsi que plusieurs documents, rares ou inédits, qui n'ont pu prendre place dans les précédents volumes.

*Goulas.* — Les *Mémoires de Nicolas Goulas*, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Orléans, sont terminés ; les deux premiers volumes ont paru en 1879, le

troisième va vous être distribué sous peu de jours. L'éditeur, M. Constant, rappelle dans son introduction, comme j'ai dû le faire dans mes précédents rapports, que ces mémoires furent signalés, pour la première fois, à l'attention de la Société, il y a près de vingt ans, par M. Monmerqué. La copie qu'il en avait faite lui-même, d'après le manuscrit original de notre Bibliothèque nationale, après avoir été longtemps égarée, est devenue la propriété de M. Constant et la base de son édition, en la collationnant avec deux autres manuscrits conservés dans la bibliothèque impériale de Vienne, que le directeur de ce grand établissement littéraire a bien voulu très obligeamment communiquer à la Société de l'Histoire de France. Après quelques incertitudes, on a acquis récemment la preuve que ces trois copies des mémoires, qui avaient eu, selon les vues de Goulas, une destination différente, étaient toutes trois autographes. Des signatures de l'auteur, découvertes récemment par M. Callery en l'étude de M. Champetier de Ribes, notaire à Paris, n'ont pas laissé de doutes à cet égard. Les mêmes faits sont exposés dans les trois copies avec de très faibles différences, dues à la destination que l'auteur donnait à chacune d'elles. Dans la copie faite pour son neveu, Charles Malo, qui devint plus tard conseiller au parlement de Paris, Goulas avait rédigé, en tête des mémoires, une longue biographie personnelle, avec des détails intimes et de famille, dont M. Constant n'a dû reproduire que de courts extraits dans son introduction. Le récit, qui s'étend depuis l'année 1626 ou 1627 jusqu'à l'année 1651, fait connaître sur la vie politique et sur la vie privée de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, particulièrement dans sa cour de Blois, plusieurs faits nouveaux, et complète les renseignements biographiques et politiques sur ses relations avec la cour et avec Richelieu, faits déjà consignés en partie dans les mémoires de mademoiselle de Montpensier et dans ceux de Montrésor, confident de Gaston.

Né à Paris en 1603, Nicolas Goulas, dont le frère était secrétaire des commandements du duc d'Orléans, mourut en 1683. Il paraît que ses mémoires furent rédigés par lui très

tard, pendant un long séjour dans son château de la Motte-en-Brie, d'après les notes recueillies journellement durant sa longue carrière.

En publiant cet ouvrage, la Société aura payé par l'intermédiaire du nouvel éditeur, M. Constant, qui n'a rien négligé pour répondre à la confiance du Conseil, une ancienne dette contractée envers un des plus dévoués fondateurs de notre Société, M. Monmerqué, qui en avait constaté l'importance et proposé, le premier, au Conseil la publication.

*Spanheim. Relation de la cour et de l'état de la France sous Louis XIV.*—Vous vous rappelez, Messieurs, que c'est au concours obligeant de M. Schefer, membre de l'Académie des inscriptions et administrateur général de l'École des langues orientales vivantes, que notre Société doit cette publication, l'une des plus intéressantes de votre collection, et qui était restée à peu près inédite, quoique mentionnée plusieurs fois, et tout à fait digne de voir le jour, ainsi que vous pourrez en juger très prochainement. J'avais essayé, dans mon précédent rapport, d'en indiquer sommairement la composition, d'après le manuscrit original que M. Schefer avait bien voulu me communiquer. Je ne reproduirai pas ces détails. Vous pourrez bientôt apprécier l'intérêt de ces mémoires, qui seront complétés par l'introduction déjà rédigée et par une table analytique très détaillée. Il suffit de vous rappeler, Messieurs, que la portion la plus importante de cette relation a été rédigée à Berlin en 1690, d'après des notes recueillies par l'auteur pendant les séjours successifs qu'il avait faits en France et principalement pendant les neuf précédentes années, comme représentant de l'électeur protestant de Brandebourg, devenu ultérieurement roi de Prusse.

Rédigée avec une impartialité apparente, ou du moins avec une scrupuleuse exactitude, par un observateur attentif, sagace et très habile politique, cette relation passe en revue, jusque dans les plus intimes détails, la cour de Louis XIV et toutes les branches de l'administration

publique, civile, et surtout militaire. Spanheim en signale toutes les faiblesses au profit du gouvernement qui l'avait envoyé et conservé fort longtemps à la cour de France, jusqu'à la veille des grandes guerres qui suivirent la rupture, en 1689, entre Louis XIV et les princes de l'Empire.

L'introduction de ces mémoires, entièrement rédigée, et que M. Schefer a bien voulu me communiquer avant de la mettre sous presse, contient, avec des développements très instructifs et très étendus sur la carrière politique de Spanheim et sur ses séjours successifs près la cour de France, un grand nombre de pièces inédites, secrètes ou officielles, de rapports intimes rédigés presque chaque jour, et de lettres pareillement inédites, et reproduites d'après les originaux conservés dans les archives de Berlin. Ce sont, pour la plupart, des relations de l'ambassadeur à ses commettants. On y voit, à côté de récits où la vanité personnelle de Spanheim se fait jour sous le personnage politique, de nombreuses informations sur la cour, sur les ministres, sur les projets et les préparatifs de Louis XIV pour la conquête de l'Alsace et sur les différentes branches de l'administration publique, peu de temps avant le départ de Spanheim de France, détails qui ne se trouvaient point dans la relation générale dont ils forment le complément. Si ces lettres, à cause de leur étendue, ne pouvaient, après l'avis du commissaire responsable, M. de Boislisle, être publiées intégralement, il en serait, du moins, donné des extraits ou des analyses. En résumé, ces mémoires de Spanheim formeront certainement une des publications les plus intéressantes et les plus recherchées de notre collection.

Le quatrième volume dont votre Conseil espérait l'achèvement pour cette séance générale était la *Chronique de Rigord*, l'un des historiens les plus importants du XIIIe siècle et du règne de Philippe-Auguste. L'impression en était assez avancée et assez régulièrement continuée pour que nous pussions compter le voir terminé rapidement par l'éditeur laborieux, M. Henri Delaborde, archiviste aux Archives

nationales, ancien élève de l'École des chartes et de l'École de Rome. Celui-ci espère voir achevée l'impression du texte avant trois mois ; mais la convenance de collations nouvelles avec des textes absents de Paris, et l'adjonction dans ce même volume d'une partie de la *Chronique de Guillaume le Breton*, qui en est le complément nécessaire, entraîneront de nouveaux retards et ne permettent pas d'espérer qu'il puisse être terminé avant la fin de cette année.

Parmi les autres ouvrages dont l'impression se continue ou doit être bientôt commencée, je me bornerai à vous rappeler, Messieurs, en suivant l'ordre chronologique des sujets, ceux dont l'achèvement, plus ou moins prochain, dépendra surtout de l'activité des éditeurs et de la régularité habituelle de nos imprimeurs.

1. J'ai déjà indiqué le XII^e^ et dernier volume de *Brantôme*.

2. Je vous rappellerai ensuite, suivant l'ordre chronologique des ouvrages, le IV^e^ et avant-dernier volume des *Extraits des géographes et des historiens grecs*, dont la continuation, momentanément suspendue par l'absence passagère que les fonctions d'inspecteur d'Académie imposent à l'éditeur, M. Cougny, va être activement reprise. Ce volume contiendra la fin des extraits des historiens et les extraits des moralistes et des poètes. Un cinquième volume, dont la composition a été indiquée dans mon précédent rapport, complétera cet important recueil, qui témoigne d'une connaissance approfondie de la langue et de la littérature helléniques.

3. Les œuvres de *Sidoine Apollinaire*, préparées par M. Chastelain, n'ont pas fait de progrès depuis que l'impression en a été décidée, il y a déjà deux ans ; la collation de manuscrits disséminés dans plusieurs bibliothèques d'Europe paraît être encore le principal obstacle à l'achèvement du travail préliminaire de cette édition d'un ouvrage que l'on considère, avec raison, comme le plus important pour l'étude de l'histoire de la Gaule au v^e^ siècle.

4. C'est à de pareils motifs qu'est dû le retard que subit la *Chronique d'Auxerre par Abolant*. L'éditeur, M. Auguste Molinier, continue laborieusement ses recherches et ses collations de manuscrits avec le manuscrit autographe qui doit être la base de l'édition. Il en connaît au moins une vingtaine d'autres disséminés dans les principales bibliothèques d'Europe. M. le comte Riant, commissaire responsable de cet ouvrage, annonçait récemment au Conseil que les scrupules littéraires de l'éditeur ne lui permettaient pas de commencer l'impression avant d'avoir pu vérifier l'importance relative de ces nombreux manuscrits.

5. Le savant éditeur des *Chroniques de Froissart*, M. Siméon Luce, désire, autant que notre Société, la continuation de ce grand ouvrage, dont il n'a interrompu l'impression depuis plusieurs années que pour pouvoir publier les compléments de ses recherches sur le XIVe et le XVe siècle, et principalement pour une histoire de Jeanne d'Arc fondée sur des documents originaux qu'il a découverts le premier. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a reconnu tout le mérite des travaux historiques de M. Luce en l'admettant récemment au nombre de ses membres. Nous nous en félicitons avec tous ses confrères de notre Société, et nous ne craignons pas d'énoncer un jugement téméraire en exprimant l'espoir que cette honorable récompense d'une vie si laborieuse et si utilement occupée au profit des études historiques sera pour le nouvel académicien un encouragement de plus à poursuivre l'œuvre capitale qui, aux yeux de ses collègues de l'Institut et de la Société de l'Histoire de France, forme un des plus beaux fleurons de la couronne académique de notre cher confrère.

6. C'est aussi au XIVe siècle que se rapporte un ouvrage bien différent de Froissart, et dont votre Conseil a autorisé récemment la publication. Je veux parler de la *Practica Inquisitionis* du dominicain Bernard Gui, grand inquisiteur du Languedoc. Mais cette publication, proposée par M. Charles Molinier, diffère assez notablement du plus grand nombre des ouvrages de notre Société pour qu'il m'ait

semblé opportun d'en joindre un aperçu plus détaillé à la suite de cette énumération des autres ouvrages dont l'impression a été décidée par le Conseil administratif.

Nous devons encore vous rappeler, Messieurs, quatre ouvrages se rapportant au xv^e siècle, savoir :

7. *Chroniques d'Olivier de la Marche.* — Agréées en principe depuis 1868, sur la proposition de MM. Beaune et d'Arbaumont, appuyée par le Comité de publication, ces chroniques ont obtenu de nouveau l'assentiment du Conseil, après une interruption causée par la longue absence de l'un des éditeurs et par les travaux préparatoires, consistant surtout dans la collation de plusieurs manuscrits importants conservés dans les bibliothèques et les archives de Bourgogne, à la Bibliothèque nationale, en Belgique et en Angleterre, ainsi que par les annotations et les concordances avec les autres chroniques du xv^e siècle. Ces travaux sont assez avancés et se poursuivent avec assez de régularité et de rapidité pour que l'un des deux éditeurs, M. Beaune, nous ait fait connaître tout récemment son espoir d'être prêt à mettre sous presse le premier volume avant la fin de cette année. Son collaborateur travaille avec le même zèle, le même savoir et la même activité à préparer le second volume.

8. La *Chronique de Gilles le Bouvier, dit Berry*, héraut d'armes de Charles VII pendant la première moitié du xv^e siècle, et un autre écrit plus rare du même auteur, connu sous le titre de *Recouvrement de Normandie*, ont été proposés récemment au Conseil, qui en a autorisé la publication. L'éditeur sera M. de Bourmont, élève des plus distingués de l'École des chartes, sorti le premier du dernier concours et auteur d'un manuel de paléographie des xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles qui complétera, pour ces temps plus modernes, le grand et précieux atlas de paléographie du moyen âge publié par M. L. Delisle avec le troisième volume de son importante *Description du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale.* On connaît un très grand nombre de manuscrits de la principale de ces deux chroniques, soit à la Bibliothèque nationale, soit dans d'autres

dépôts publics ou particuliers. Les éditions de la seconde, soit anciennes, soit récentes, sont presque aussi rares que les manuscrits. M. de Bourmont a déjà commencé à collationner les uns et les autres.

9. *Lettres missives de Louis XI*, par MM. Ét. Charavay et Vaesen. Vous connaissez, Messieurs, la douloureuse histoire de cette publication, proposée et préparée en partie, depuis près de quinze ans (en 1868), par Mademoiselle Dupont, qui en avait rassemblé les premiers matériaux et qui fut empêchée par une longue maladie de les mettre en œuvre avec le même savoir et le même dévouement qu'elle avait apportés à d'autres publications non moins importantes de notre Société. Le second éditeur, M. Léopold Pannier, élève très distingué de l'École des chartes, attaché au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avait continué, avec un grand zèle, les premières recherches de M^lle^ Dupont. Il a été enlevé, fort jeune encore, aux travaux d'érudition par lesquels il s'était déjà fait remarquer. Enfin, la perte récente et si déplorable de notre savant confrère M. J. Quicherat, commissaire responsable de l'ouvrage, perte si vivement et si justement déplorée dans le discours de notre président, au nom de la Société entière et de tous les amis des études historiques, semblait devoir apporter de nouveaux retards à cette laborieuse et difficile publication. Déjà la copie du premier volume des Lettres de Louis XI, comme dauphin, après avoir été examinée et approuvée par M. J. Quicherat, était mise sous presse par M. Ét. Charavay. En même temps, son collaborateur, M. Vaesen, archiviste de Lyon, après plusieurs missions utilement remplies, et dans l'attente d'autres recherches dans plusieurs archives signalées comme riches en documents du règne de Louis XI, surtout dans celles de Perpignan, préparait un autre volume qui doit contenir une nouvelle série des lettres de Louis XI devenu roi.

M. Charavay nous a fait savoir qu'il va reprendre activement l'impression de ce volume, dont la copie entière avait été remise à notre imprimeur, et qui n'a été suspendue que pour y ajouter quelques lettres nouvellement découvertes.

Le rapport très intéressant qu'il a publié récemment sur sa mission dans les archives et les bibliothèques d'Italie fait connaître d'avance les principaux résultats de ses recherches. Votre Conseil a l'espérance que le choix du nouveau commissaire de cette publication, M. de Beaucourt, lui redonnera une marche active et régulière.

Le XV^e siècle, cette période de transition entre le moyen âge et la civilisation moderne, dont l'étude est si importante, a depuis assez longtemps le privilège d'appeler tout particulièrement l'attention des érudits. Désormais ces études auront le guide le plus sûr dans la savante et complète introduction que l'auteur de l'*Histoire de Charles VII* a placée en tête du premier volume de cet important ouvrage, dont il s'occupait depuis tant d'années. On y trouve l'indication et l'appréciation de toutes les sources de l'histoire du XV^e siècle, depuis les *Grandes chroniques* jusqu'aux chartes et autres documents, publiés ou inédits. Votre Conseil ne pouvait faire un choix plus utile d'un nouveau commissaire pour les *Lettres de Louis XI* qu'en demandant à M. de Beaucourt de vouloir bien ajouter cette nouvelle tâche à celle qu'il avait déjà acceptée pour la surveillance de deux autres ouvrages de la même période : les *Chroniques d'Olivier de la Marche* et celles de *Gilles le Bouvier*.

10. C'est à des temps et à des événements historiques beaucoup plus récents, la fin du XVII^e et le commencement du XVIII^e siècle, que se rapporte un autre ouvrage dont l'impression paraît devoir commencer très prochainement, à savoir les *Mémoires du maréchal de Villars*. M. le marquis de Vogüé a informé tout récemment le Conseil que la copie du manuscrit du premier volume des *Mémoires*, comprenant le récit des plus anciennes campagnes de Villars, était complètement préparée et pourrait être mise sous presse prochainement. Vous vous rappelez, Messieurs, qu'à la nouvelle édition des *Mémoires* devra succéder celle des *Lettres de Villars* presque toutes inédites, et dont la très importante collection est devenue, par une transmission de

famille, en même temps que le texte original des *Mémoires*, la propriété de M. de Vogüé.

Je dois maintenant vous entretenir, Messieurs, de l'ouvrage historique sur l'Inquisition, qui diffère beaucoup, par son caractère, des autres publications historiques de notre Société.

*Bernard Gui : Practica Inquisitionis.* — En admettant en principe, sur la proposition du Comité de publication, conformément au rapport favorable de son président, M. L. Delisle, l'impression de l'ouvrage célèbre (*Practica Inquisitionis*) de Bernard Gui, grand inquisiteur de Toulouse pendant le premier quart du XIVe siècle, votre Conseil administratif a pris une décision qui a paru étonner et presque inquiéter quelques-uns de nos confrères. Permettez-moi, Messieurs, de vous soumettre des réflexions qui ont eu une grande influence sur la détermination du Comité et qui peuvent l'expliquer et la justifier, s'il en était besoin. Quand on examine l'ensemble des publications précédentes de la Société de l'Histoire de France, on reconnaît que son but principal et presque unique a été la recherche et l'étude des événements et des grandes périodes historiques dans leurs innombrables sources et sous leurs différents aspects, laissant aux lecteurs le contrôle de la véracité des narrateurs et de la valeur de leurs récits, sans prendre aucune responsabilité des opinions émises. Ce sont la tâche et le rôle de la critique historique. Hagiographie, légendes, apologues ecclésiastiques, chroniques, annales, obituaires monastiques, registres officiels et administratifs, documents législatifs, poésies fabuleuses des trouvères et des troubadours, pamphlets politiques, annales, mémoires n'ayant d'autres garanties que la bonne foi, souvent altérée par la passion des auteurs : tous ces témoignages divers de la vie et de l'activité des nations et des individus lui ont semblé utiles à étudier et à faire connaître. C'est le droit et le devoir de la critique historique d'apprécier ensuite la valeur de tous ces nombreux instruments d'étude.

En publiant, par les soins et avec le dévouement infatigable, si connus, du savant confrère, M. J. Quicherat, que nous avons perdu, les pièces authentiques du procès de condamnation de Jeanne d'Arc, votre Conseil abordait une sphère de documents où les aveuglements de la passion remplaçaient l'équité. Dans une de ses publications les plus remarquables, le *Procès des Templiers,* le Comité historique ministériel offrait aussi à l'étude les documents officiels de l'une des plus violentes iniquités du moyen âge. Le poème de la *Croisade contre les Albigeois*, publié récemment par M. P. Meyer pour notre Société, ne présente-t-il pas déjà un des aspects les plus dramatiques et les plus terribles des guerres religieuses dont la France méridionale fut le théâtre?

En autorisant, en principe, la publication du document le plus authentique et le plus important de l'histoire de l'Inquisition en France, et principalement en Languedoc, au commencement du XIV^e^ siècle, votre Conseil administratif entend donc, comme toujours, ne prendre d'autre responsabilité que celle d'une reproduction complète et exacte du document dont il s'agit. Ce document est très célèbre dans l'histoire ecclésiastique et politique; on n'en connaît qu'un très petit nombre de copies manuscrites, trois ou quatre au plus, soit à Toulouse, soit à la Bibliothèque nationale, dans le fonds Doat, si riche en documents relatifs au Languedoc. Il n'a été publié qu'une seule fois et fait partie de l'ouvrage fort rare de Philippe de Limborch intitulé : *Historia Inquisitionis, et liber sententiarum Inquisitionis Tolosanæ ab anno* 1307 *ad annum* 1333 (Amsterdam, 1692, in-f°).

L'auteur dominicain de ce manuel des Inquisiteurs est célèbre, non seulement dans l'histoire ecclésiastique, mais aussi dans l'histoire générale du moyen âge. Sa biographie et l'analyse complète de ses nombreux écrits, dont on ne connaît pas moins de vingt-six, conservés pour la plupart en autographes ou en très nombreuses copies, soit à la Bibliothèque nationale, soit dans d'autres bibliothèques d'Europe, ont été publiées par M. L. Delisle. Ce travail fort étendu, qui présente d'intéressantes informations sur

plusieurs questions de l'histoire littéraire du moyen âge, a été inséré, en 1879, dans le tome XXVII de la collection académique des *Notices des Manuscrits*, où il ne remplit pas moins de 286 pages. Plusieurs des écrits de B. Gui durent à la célébrité de l'auteur, autant qu'à leur importance, une grande renommée. Les plus connus, ceux dont on possède le plus grand nombre de copies manuscrites, sont, avec son *Histoire de l'ordre des Dominicains*, le *Flores Chronicorum*, qui, sous le plan d'une vie des papes et des empereurs, présente une véritable encyclopédie historique du moyen âge.

M. L. Delisle a donné, dans le savant mémoire que je viens de rappeler, une analyse de la *Practica Inquisitionis,* dont la publication, proposée, a été favorablement accueillie par votre Conseil administratif. L'auteur de cette communication, M. Charles Molinier, qui, depuis plusieurs années, s'est beaucoup occupé de l'histoire de l'Inquisition dans le midi de la France, a publié sur ce sujet un ouvrage important, qu'il a soumis à plusieurs concours académiques, et entre autres à l'Académie des sciences de Toulouse, qui lui a accordé un prix dont elle avait proposé le sujet. Dans ce volume, M. Molinier a aussi analysé longuement la *Practica* de B. Gui. Entre autres points de vue historiques sous lesquels cet ouvrage peut être étudié et mérite son admission dans la collection de la Société de l'Histoire de France, on trouve de nombreuses informations sur les familles du Languedoc soumises au jugement de l'Inquisition, sur les formalités de la procédure inquisitoriale, sur les sectes religieuses qui ont subi les terribles épreuves de ce tribunal. Les points de vue historiques, les seuls qui doivent intéresser notre Société, y sont plus nombreux que les questions dogmatiques.

L'histoire de l'Inquisition a beaucoup occupé, dans ces derniers temps, la critique littéraire. Outre l'ouvrage de M. Molinier, un travail important sur les sources historiques de l'Inquisition a été publié par M. l'abbé Douais dans la *Revue des Questions historiques* (n° d'octobre 1881). Mais, il est presque surabondant de le répéter, les

points de vue étrangers à l'histoire ne peuvent avoir aucune influence sur les publications de notre Société.

Malgré le grand nombre d'ouvrages dont la publication est admise par le Conseil, il ne lui a pas toujours été possible d'accueillir favorablement toutes les propositions qui lui ont été adressées. Il en est une, entre autres, faite par M. Combes, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux, qui n'a point été autorisée, pour des motifs indépendants de la valeur des documents. Il s'agissait des lettres et relations du colonel irlandais Du Bourk, adressées d'Espagne au ministre Chamillart, depuis 1705 jusqu'en 1712. Ces lettres autographes et confidentielles, conservées au ministère de la Guerre et déjà citées, avec éloges, par MM. Le Clerc et de Sainte-Beuve, présentent des informations intéressantes sur la cour et les affaires d'Espagne pendant une longue période de la guerre de la Succession d'Espagne. Mais le Conseil, conformément à l'avis du Comité, n'a pu oublier que l'histoire des relations entre la France et l'Espagne pendant cette période a déjà donné lieu à de nombreuses publications, surtout à la plus importante, celle de M. Mignet, pour la collection ministérielle des Documents inédits, et dont on espère toujours l'achèvement. Une autre considération a motivé la décision du Conseil, savoir le projet récemment voté de la publication des *Mémoires* et des *Lettres de Villars,* qui se rapportent à la même période historique.

Une autre proposition, mais très vaguement exposée, avait été soumise au Conseil au nom de M. Thomas, élève distingué de l'École française de Rome. Il s'agissait des écrits, lettres et poésies de Jean de Montreuil, chanoine de la collégiale de Lille, ambassadeur du roi de France à Gênes, à Rome et en d'autres pays. Mais le Comité et le Conseil ont pensé que ces lettres et ces poésies étaient des sources d'études plutôt littéraires qu'historiques, et que les deux principaux traités, rédigés l'un en français, l'autre en latin, sur les prétentions des rois d'Angleterre à la couronne de

France, présentaient un caractère plus diplomatique et généalogique que vraiment historique.

Un motif différent, la trop grande étendue de l'ouvrage proposé, avait empêché, il y a quelques années, d'entreprendre la publication des *Mémoires du marquis de Sourches sur la cour de Louis XIV* (de 1681 à 1712), mémoires qui devaient former environ vingt volumes, et dont le possesseur, M. le duc des Cars, voulait bien offrir à notre Société la publication. Cette offre obligeante n'ayant pu être agréée, les mémoires du marquis de Sourches, grand prévôt de France, sont publiés par une autre voie (la librairie Hachette) et ont pour éditeur principal, avec la collaboration de M. Bertrand, M. le comte de Cosnac, notre collègue, qui a déjà, dans une intéressante introduction, exposé le caractère de ces mémoires, comparés, mais non comparables, à ceux de Dangeau et de Saint-Simon.

Ce rapport sur les publications les plus récentes de la Société de l'Histoire de France serait incomplet, si je n'ajoutais aux volumes publiés la mention des documents originaux et des notices historiques insérés, depuis un an, par M. de Boislisle dans la seconde partie de l'*Annuaire-Bulletin,* dont il a la direction, avec la bibliographie de l'histoire de France.

Ces documents et dissertations consistent en un récit inédit de l'entrevue qui eut lieu près d'Ardres en 1396, entre le roi d'Angleterre Richard II et Charles VI, entrevue à la suite de laquelle Richard emmena la jeune Isabelle de France, qu'il épousa. Ce document a été découvert dans la bibliothèque d'un des collèges d'Oxford par M. Paul Meyer, qui l'a publié avec des annotations de M. Luce.

Deux autres notices beaucoup plus étendues, insérées par M. de Boislisle dans l'*Annuaire-Bulletin,* et qui sont son œuvre personnelle, sont la continuation d'un Mémoire sur Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire pendant le règne de Charles VIII, et la domination passagère des Français dans le royaume de Naples, et une biographie de Semblançay, surintendant des finances sous Charles VII. Ce

dernier mémoire a servi de base à une étude beaucoup plus développée sur l'histoire et les fonctions des surintendants des finances et des contrôleurs généraux, directeurs ou ministres, dont M. de Boislisle a donné une liste depuis le XVIe siècle jusqu'au XVIIIe : travail considérable, auquel l'auteur était préparé par ses savants ouvrages, publiés en 1873 et 1874, sur la *Chambre des comptes* et sur la *Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants des provinces*.

Vous voyez, Messieurs, par cet exposé, trop long sans doute, mais encore insuffisant pour rendre pleinement justice aux collaborateurs (éditeurs et commissaires responsables) qui veulent bien faire profiter la Société de l'Histoire de France de leur savoir et de leur dévouement désintéressé, qu'elle continue de suivre la voie qui lui avait été indiquée par ses fondateurs, il y a près de cinquante ans.

Nous ne nous dissimulons pas, et chacun d'entre vous, Messieurs, en fait sans doute la remarque dans la spécialité d'études historiques qu'il préfère, que nous avons encore de nombreux vides à combler pour toutes les périodes, depuis les annales mérovingiennes et carolingiennes jusqu'aux mémoires des XVIe, XVIIe et même XVIIIe siècles. Combien de textes classiques, qui figurent cependant dans les grandes collections les plus connues, combien de découvertes nouvelles de textes meilleurs ou inédits ne mériteraient pas d'être mis au jour sous vos auspices ! La prudence et les prévoyances budgétaires mettent obstacle à la réalisation rapide des plus utiles projets, et vous avez pu reconnaître, Messieurs, par les informations que je vous ai rappelées sur les décisions successives de votre Conseil administratif, combien de volumes pourraient prendre place plus rapidement dans votre collection, si des accroissements successifs du budget étaient assurés.

La mort fait chaque jour dans nos rangs les vides les plus regrettables, et vous avez vu, par les touchantes et éloquentes biographies nécrologiques que vous a retracées notre hono-

rable président, combien, depuis votre dernière assemblée, nous avons perdu de collègues éminents à différents titres. Nous ne pouvons combler tous les vides qu'ils ont laissés au milieu de nous ; mais n'est-ce pas aussi honorer leur mémoire que de redoubler d'efforts, en augmentant, par nos relations, le nombre des membres, pour favoriser et développer les études qu'aimaient et encouragèrent les fondateurs de la Société de l'Histoire de France, et qui ont aussi toutes les sympathies de leurs successeurs ?

---

RAPPORT DE MM. LES CENSEURS SUR LES COMPTES DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE 1881.

Messieurs,

Les pièces et comptes présentés par le trésorier et le Comité des fonds de votre Société permettent d'établir votre situation financière au 31 décembre 1881 de la manière suivante :

*Recettes.*

| | | |
|---|---|---|
| La recette prévue au budget de 1881 était de . . . . . | 30,757fr. | 55 c. |
| La recette effectuée a été de . . . . | 29,587 | 13 |
| Différence en moins . . . | 1,170 | 42 |

Sur l'ensemble des recettes, les cotisations ont produit :

| | | |
|---|---|---|
| Savoir, cotisations pour 1881 . . . | 17,100fr. | »» c. |
| — 85 cotisations arriérées. . . | 2,550 | »» |
| Total. . . . . | 19,650 | »» |

La vente des livres au public a produit 2,684 fr. 50 c., c'est-à-dire 335 fr. de moins que l'année précédente et 1,315 fr. 50 c. de moins que les prévisions.

Le chiffre des achats du ministère de l'Instruction publique et des bibliothèques de l'État est resté le même qu'en 1880, soit 1,518 fr.

Les intérêts des capitaux déposés en compte courant ont atteint 55 fr. 08.

Les recouvrements réalisés sur les cotisations de l'exercice sont de 900 fr. inférieurs aux prévisions. Mais les encaissements sur les cotisations arriérées sont de 1,050 fr. supérieurs aux recettes présumées.

En somme, l'écart entre les recettes encaissées présente une différence en moins sur les encaissements de 1,170 fr. 42. Cette différence était de 3,775 fr. 75 c. l'année précédente.

*Dépenses.*

| | | |
|---|---|---|
| La dépense totale a été de . . . . . | 27,503fr. | 65 c. |
| Savoir : Frais d'impression de 5 volumes | 21,013 | »» |
| Honoraires pour quatre volumes. . . | 1,875 | »» |
| Frais de poste pour l'*Annuaire-Bulletin* | 25 | »» |
| Indemnité au trésorier, au secrétaire, et frais de rédaction de l'*Annuaire-Bulletin* | 900 | »» |
| Traitement de l'agent . . . . . | 1,200 | »» |
| Impressions diverses . . . . . | 281 | »» |
| Frais de librairie : . . . . . | 1,420 | 65 |
| Frais divers . . . . . | 789 | »» |
| Total égal . . . . . | 27,503 | 65 |

Les dépenses prévues au budget étaient de 27,625 fr. La différence en moins est de 121 fr. 35.

Si, en 1880, six volumes n'ont coûté qu'une somme de 22,579 fr., tandis qu'en 1881 cinq volumes ont coûté 21,013 fr., cette différence s'explique par le fait que la plupart des volumes de 1881 ont un nombre de feuilles supérieur au nombre habituel, lequel avait pu n'être pas dépassé en 1880.

La situation financière au 31 décembre 1881 peut donc se résumer ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Recettes réalisées . . . . . | 29,587fr. | 13 c. |
| Dépenses effectuées. . . . . | 27,503 | 65 |
| Excédent en caisse. . . . . | 2,083 | 48 |

Le total des membres de la Société, qui était, au 1er janvier 1881, de 687, est descendu, au 1er janvier 1882, à 673.

Les écritures qui établissent les chiffres ci-dessus nous ayant paru régulières, nous avons l'honneur de vous proposer l'approbation des comptes du trésorier pour l'exercice 1881.

LE TELLIER DELAFOSSE. MORANVILLÉ,
*rapporteur.*

---

# PROCÈS-VERBAL

DE LA

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 6 JUIN 1882,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 4 juillet 1882.)

Les procès-verbaux de la séance du Conseil du 25 avril et de l'Assemblée générale du 2 mai sont lus par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président annonce le décès de deux membres du Conseil : M. le comte de Champagny, de l'Académie française, et M. de la Villegille, qui a rempli pendant longtemps les fonctions de président du Comité des fonds avec un grand dévouement aux intérêts de la Société, et qui a publié, pour sa collection, les *Mémoires de l'avocat Barbier* sur le XVIII^e siècle.

La Société a aussi perdu un de ses plus anciens membres, M. Guessard, de l'Académie des inscriptions, éditeur des *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*, et qui fit aussi partie du Conseil jusqu'à ce qu'il fixât son domicile en Normandie.

Les regrets unanimes du Conseil accueillent ces tristes communications.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1968. M. le marquis DE VIRIEU, rue de la Chaise, n° 3; présenté par M. le comte de Luçay et M. le marquis de Beaucourt.

1969. M. le comte Olivier DE GOURJAULT, à Mézières

(Ardennes); présenté par MM. A. de Barthélemy et le comte Éd. de Barthélemy. Son correspondant à Paris sera M. Picard, libraire.

## *Ouvrages adressés à la Société.*

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue historique,* mai-juin 1882. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 mai 1882. — *Bulletin de la Société bibliographique,* mai 1882. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers,* mars-avril et mai-juin 1882. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique,* 2e série, tome Ier (XVII), 3e et 4e livraisons.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1er trimestre de 1882. — *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* tome XLI, 1880. — *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube,* tome XLV, 1881. — *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée,* 28e année, 1881. — *Tablettes des Bibliophiles de Guyenne,* tome III, 1882. — *Bulletin de correspondance africaine de l'école supérieure des lettres d'Alger,* 1er fascicule, janvier et février 1882.

### *Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.*

*Cartulaire des francs-fiefs du Forez* (1090-1292), publié d'après le document original conservé aux Archives nationales, par le comte de Charpin-Feugerolles, ancien député de la Loire, membre de la Société de l'Histoire de France et de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, vice-président de la Diana. Lyon, impr. L. Perrin, 1882. Un vol. in-4. — *Rôle de la montre et revue faite le 24 décembre 1612 de la compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances du Roy commandée par messire Charles de Neufville, sieur d'Halincourt et de Villeroy, lieutenant général pour S. M. en la ville de Lyon, pays de Lyonnois, Forez et Beaujolois,* tiré des archives du château de Feugerolles, par le comte de Charpin-Feugerolles. Lyon, impr. Mougin-Rusand. Br. in-8. — *Note sur un anneau mérovingien en or trouvé près de Compiègne,* par le comte de Marsy. Br. in-8. (Extrait du tome V du Bulletin de la Société historique de Compiègne.) — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 217e à 222e livraisons. — *Deux éventails du Musée du Louvre,* par Germain Bapst. Paris, Morgand et Fatout. Br. in-8, avec 2 pl.

## *Correspondance.*

M. le comte de Charpin-Feugerolles fait hommage de ses deux ouvrages ci-dessus indiqués.

M. le comte d'Osmond remercie le Conseil de son admission au nombre des membres de la Société.

M. le préfet de Seine-et-Oise adresse quelques renseignements sur la Commission des arts et des antiquités du département de Seine-et-Oise, aux travaux de laquelle il a donné de plus grands développements, en la chargeant aussi de recherches sur l'histoire, l'archéologie et les arts dans ce département. A cet effet, il a rédigé un questionnaire, qu'il a fait distribuer à tous les maires et instituteurs du département, et dont il adresse un exemplaire à la Société. Il envoie en même temps le catalogue de l'Exposition rétrospective organisée par les soins de cette commission, au mois de septembre dernier, dans les galeries du musée de Versailles, et qui a eu un grand succès. M. le préfet adresse aussi un premier fascicule des travaux de la commission, et demande à la Société de vouloir bien lui envoyer en échange ses Mémoires. La Société ne publiant point de mémoires, le Conseil autorise l'envoi du premier fascicule de l'*Annuaire-Bulletin,* contenant le règlement et la liste des membres, et le compte-rendu de la dernière Assemblée générale.

Une lettre de M. Schefer explique la cause principale qui retarde la terminaison du volume de *Spanheim.* La copie de l'introduction, déjà envoyée à l'imprimerie, a dû subir des réductions pour ne pas dépasser l'étendue réglementaire. Toutefois, le Conseil autorise l'augmentation d'une feuille, si cela était nécessaire.

M. Daupeley, présent à la séance, donne aussi quelques informations au sujet du tome III de *Nicolas Goulas.* Les corrections de la table ont été nombreuses et compliquées; mais le volume pourra être distribué très prochainement.

## *Travaux de la Société.*

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

*Annuaire-Bulletin*, 1882. 1re partie, 8 feuilles tirées.
— 2e partie, feuilles 14 et 15 tirées; feuille 16 et 1/2 feuille 17 en pages.

*Rigord*. T. Ier. 16 feuilles tirées.

*Extraits des Auteurs grecs*. T. IV. 5 feuilles tirées; feuille 6 en pages. La copie de la plus grande partie de ce volume est déposée.

*Lettres missives de Louis XI*. T. Ier : *Louis Dauphin*. 4 feuilles en placards. — M. de Beaucourt, commissaire responsable, explique la cause de l'interruption momentanée de l'impression : plusieurs lettres, dont l'une devant prendre place au commencement du volume, ont été récemment découvertes; puis les ventes d'autographes ont beaucoup occupé M. Charavay dans ces derniers mois. Il va reprendre activement la correction des épreuves déjà composées et la continuation du volume.

M. de Beaucourt communique une lettre de M. Beaune, l'un des deux éditeurs des *Chroniques d'Olivier de la Marche,* qui demande si l'introduction doit être jointe au premier volume, ou différée jusqu'après la terminaison de l'ouvrage, qui aura deux volumes. Le Conseil, eu égard à cette dernière considération, autorise les éditeurs à différer la remise de l'introduction. Le premier volume devra être mis sous presse aussitôt que la copie sera achevée, c'est-à-dire vers le 1er novembre prochain.

Les volumes représentant l'exercice de 1882 seront : le tome XI de *Brantôme,* le tome III de *Nicolas Goulas, Spanheim,* et très probablement le tome Ier de *Rigord* ou celui des *Lettres de Louis XI.*

M. Lecestre, archiviste aux Archives nationales, propose l'impression d'une chronique du XVe siècle composée par Jean de Bueil, et intitulée : *le Jouvencel,* dont il n'existe que des éditions incomplètes du XVe et du XVIe siècle, et dont on connaît plusieurs manuscrits non encore utilisés.

Le secrétaire propose, et le Conseil autorise l'envoi de deux exemplaires des *Mémoires de Nicolas Goulas,* l'un à la Bibliothèque impériale de Vienne, et l'autre au directeur général de cet établissement, qui a communiqué et laissé en dépôt à notre Bibliothèque nationale, pendant plusieurs années, les manuscrits des *Mémoires.*

M. Delisle demande, et le Conseil autorise l'échange d'un volume défectueux de l'exemplaire de *Brantôme* remis à la Bibliothèque nationale.

M. Léon Gautier rappelle la proposition faite précédemment au Conseil par M. Lalanne, de célébrer le cinquantenaire de la fondation de la Société. M. le président ajoute que, la première assemblée générale de la Société constituée définitivement ayant eu lieu le 23 janvier 1834, l'anniversaire devra être fixé à l'année 1884.

Le Conseil, admettant cette proposition, décide qu'une commission, pour y donner suite, sera nommée à la prochaine séance. Elle comprendra les membres du bureau et les présidents des deux comités de publication et des fonds, auxquels devront être adjoints cinq autres membres du Conseil.

## *Élections.*

Le Conseil procède au renouvellement de son bureau et des comités pour l'exercice 1882-1883.

Sont élus, à la majorité des suffrages :

*Président :* M. Anatole DE BARTHÉLEMY, premier vice-président de l'exercice précédent.

*Vice-présidents :* MM. L. DELISLE et PICOT.

*Secrétaire :* M. J. Desnoyers conserve ses fonctions jusqu'en 1886, conformément au règlement.

*Secrétaire adjoint :* M. A. de Boislisle.

*Trésorier-archiviste-bibliothécaire :* M. E. Dupont.

*Comité de publication.*

MM. L. Delisle, *président,*
De Beaucourt,
Egger,
Jourdain,
Lalanne,
De Ruble.

*Comité des fonds.*

MM. Bellaguet, *président,*
De Cosnac,
De Luçay,
Vuitry.

M. de Beaucourt, en quittant la présidence, remercie le Conseil de l'honneur qu'il lui a fait en lui confiant ces honorables fonctions.

La séance est levée à cinq heures.

---

## II.

### BIBLIOGRAPHIE.

71. — Guillaume de Tyr. Histoire générale des croisades par les auteurs contemporains. Guillaume de Tyr et ses continuateurs. T. II. Texte français du XIIIe siècle, revu et annoté par M. Paulin Paris, de l'Institut. In-4, 539 p. et grav. Paris, Firmin Didot et Ce.

72. — GUILLOTIN DE CORSON. Pouillé historique de l'archevêché de Rennes. T. II : Monastères. In-8, VIII-792 p. Rennes, Fougeray ; Paris, Haton.

73. — HARDY (E.). Les Français en Italie de 1494 à 1559. In-8, 372 p., avec 82 fig. Paris, Dumaine.

74. — HARDY (E.). Les Valois d'Angoulême de 1515 à 1589. In-8, 466 p., avec 86 fig. Paris, Dumaine.

75. — HARDY (E.). Origines de la tactique française (de Louis XI à Henri IV). In-8, 814 p., avec 281 fig. Paris, Dumaine.

76. — HÉRON DE VILLEFOSSE (A.). Les antiquités d'Entrain (Nièvre). In-8, 23 p. et 1 grav. Paris.

77. — HERVÉ-BAZIN (F.). Récits inédits de François Chéron sur la vie de famille dans les classes bourgeoises avant la Révolution. In-8, 46 p. Angers, Germain et Grassin.

(Extrait de la Revue de l'Anjou.)

78. — Histoire du siège de Paris par Henri IV d'après un manuscrit nouvellement découvert, avec introduction et notes par M. A. Dufour, conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil. In-8, 100 p.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

79. — Inventaire-sommaire des archives départementales de Meurthe-et-Moselle antérieures à 1790, rédigé par M. Henri Lepage, archiviste. Archives ecclésiastiques. Série G, série H, nos 1 à 1692. T. IV, 2e partie. Grand in-4 à 2 col., XXXVIII-187 p. Nancy, Collin.

80. — Inventaire-sommaire des archives départementales de la Sarthe antérieures à 1790, rédigé par MM. A. Bellée et V. Duchemin, archivistes. Archives ecclésiastiques. Série H (première partie), nos 1-1000. T. III. Grand in-4 à 2 col., 426 p. Le Mans, Monnoyer.

81. — Inventaire-sommaire des archives communales de

la ville de La Bassée (département du Nord) antérieures à 1790, par C. Dehaisnes, archiviste du Nord. Grand in-4 à 2 col., v-109 p. Lille, Danel.

82. — Inventaire-sommaire des archives de Chalon-sur-Saône (département de Saône-et-Loire) antérieures à 1790, par F. M. Gustave Millot, bibliothécaire et archiviste de cette ville. Série AA. Grand in-4 à 2 col., XII-516 p. Chalon-sur-Saône, Landa.

83. — Inventaire-sommaire des archives hospitalières antérieures à 1790, rédigé par M. Fortuné Rolle. Ville de Lyon : la Charité ou Aumône générale. T. IV (séries E à H). Grand in-4 à 2 col., 566 p. Lyon, Brun.

84. — Inventaire-sommaire des archives de la ville de Rouen antérieures à 1790, rédigé par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire, archiviste du département de la Seine-Inférieure. Série A (première série) : délibérations. Grand in-4 à 2 col., p. 81 à 240. Rouen, imp. Lecerf.

85. — JOUANCOUX (J.-B.). Études pour servir à un glossaire étymologique du patois picard. Première partie : A-F. In-4 à 2 col., III-300 p. Amiens, imp. Jounot.

86. — JOUBERT (A.). Ramefort de Gennes et ses seigneurs au XVe siècle, d'après les archives inédites du château de la Sionnière. In-8, 23 p. Mamers, imp. Fleury et Dangin.

(Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.)

87. — JOUBERT (A.). Un épisode des guerres de religion au Maine et en Anjou : René de La Rouvraye, dit le Diable de Bressault. In-8, 16 p. Paris, Gervais.

(Extrait du Correspondant.)

88. — LAFFLEUR DE KERMAINGANT (P.). Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport (ordre de Saint-Benoît). In-4, CLXIV-427 p. et atlas de 8 pl. in-fol. Paris, Firmin-Didot et Ce.

89. — LALAING (E. DE). Histoire de François-Michel Le

Tellier, marquis de Louvois, ministre de Louis XIV (1641-1691). In-12, 384 p. Paris, Téqui.

90. — LALORE (l'abbé C.). Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes. T. V. Cartulaire de Saint-Pierre de Troyes; chartes de la collégiale de Saint-Urbain de Troyes. In-8, CXIV-446 p. Troyes, Lacroix; Paris, Thorin.

91. — LANGUET DE GERGY. Lettres de Languet de Gergy, procureur général au parlement de Bourgogne, au chancelier Séguier, publiées pour la première fois, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, par Henri Chevreul. In-8, IX-99 p. Paris, Martin.

92. — LAUWEREYNS DE ROOSENDAELE (L. DE). Le procès des jésuites au XVIII^e siècle à Saint-Omer (1761-1773). In-12, 132 p. Saint-Omer, impr. Fleury-Lemaire.

93. — LAUWEREYNS DE ROOSENDAELE (L. DE). Une année terrible; Jacqueline Robins (1710). In-18, 84 p. Saint-Omer, impr. Fleury-Lemaire.

94. — LAVALLEY (G.). Les compagnies du Papeguay, particulièrement à Caen; étude historique sur les sociétés de tir avant la Révolution. In-18, 218 p. Paris, Dentu.

95. — LEBON (L.). Recherches bibliographiques sur les annuaires statistiques existant dans les différents pays. In-8, 56 p. Paris, Imp. Nationale.

96. — LECESNE (E.). Histoire d'Arras depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789. T. II. Grand in-8, 694 p. Arras, impr. Rohard-Courtin.

97. — LEDIEU (A.). L'église de Fourdrinoy, notice archéologique. In-8, 16 p. Amiens, impr. Douillet et C^e.
(Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.)

98. — LEDRU (l'abbé A.). Épisodes de la Ligue au Mans (1589). In-8, 15 p. Mamers, impr. Fleury et Dangin.
(Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.)

99. — LEMIÈRE (P.-L.). Les Celtes et les Gaulois. In-8, XX-618 p. Saint-Brieuc, Guyon.
(Extrait des Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.)

100. — Lens (L. de). L'Université d'Angers du xv^e siècle à la Révolution française. T. I. Faculté des droits. In-8, 289 p. Angers, Germain et Grassin.

101. — Lepage (H.). Bayard lieutenant de la compagnie de lances du duc Antoine, et son séjour à Nancy. In-8, 24 p. Nancy, Wiener.

102. — Leroux (A.). Notice historique sur l'hôpital de Magnac-Laval, en Basse-Marche (1610?-1793). In-8, 96 p. Limoges, V^e Decourtieux.

103. — Leuridan (T.). Recherches sur les sires de Comines. In-8, 95 p.

(Extrait du Bulletin de la Commission historique du Nord.)

104. — Liancourt (M^me de). Règlement donné par la duchesse de Liancourt à la princesse de Marsillac, avec une notice sur la duchesse de Liancourt, par la marquise de Forbin d'Oppède. Petit in-12, 295 p. Paris, Plon et C^e.

105. — Liénard (F.). Archéologie de la Meuse; description des voies anciennes et des monuments aux époques celtique et gallo-romaine. T. I. Partie sud du département. Grand in-4, vii-125 p. et 41 pl. Verdun, Laurent.

106. — Livre (le) rouge de l'hôtel de ville de Saint-Quentin, publié avec une préface de M. Henri Martin, de l'Académie française, par Henri Bouchot, archiviste, attaché à la Bibliothèque nationale, et E. Lemaire, secrétaire-archiviste de la Société académique de Saint-Quentin. In-fol., cxii-497 p. et 3 pl., dont une en chromolithographie. Saint-Quentin, impr. Poette.

(Publication de la Société académique de Saint-Quentin.)

107. — Loison (l'abbé F.-A.). Sainte Scholastique, son histoire, ses reliques et son pèlerinage à Juvigny-les-Dames (Meuse). In-18, 192 p. Bar-le-Duc, impr. de l'Œuvre de Saint-Paul.

108. — Louvencourt (A. de). État des fiefs, terres et seigneuries du comté et sénéchaussée de Ponthieu au commencement du xviii^e siècle, publié d'après un manuscrit de l'époque. In-8, 161 p. Amiens, impr. Delattre-Lenoël.

109. — LUCHAIRE (A.). Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon, d'après des documents antérieurs au XVIe siècle, suivi d'un glossaire. In-8, XVI-208 p. Paris, Maisonneuve et Ce.

110. — MANCEAUX (l'abbé). Histoire de l'abbaye et du village d'Hautvillers. 3 vol. in-8. T. I, VIII-615 p.; t. II, 599 p.; t. III, 637 p. Épernay, Doublat.

111. — MARCA (P. DE). Lettres inédites de Pierre de Marca, évêque de Conserans, archevêque de Toulouse et de Paris, au chancelier Séguier; publiées avec avertissement, notes et appendices, par Philippe Tamizey de Larroque. In-8, 76 p. Bordeaux, Lefebvre; Paris, Champion.

(Extrait de la Revue de Gascogne.)

112. — MARQUIS (L.). Les rues d'Étampes et ses monuments; histoire, archéologie, chronique, géographie, biographie et bibliographie, avec documents inédits, cartes et figures, pouvant servir de supplément et d'éclaircissement aux Antiquités de la ville et du duché d'Étampes, de dom Bazile Fleureau; avec préface par V. A. Malte-Brun. In-8, VII-434 p. Étampes, Brière.

113. — MARTIN-SARZEAUD (G.). Recherches historiques sur l'inamovibilité de la magistrature. In-8, XII-530 p. Paris, Marchal, Billard et Ce.

114. — MATTY DE LATOUR (DE). La capitale du Poitou sous les Gaulois et les Romains. In-8, 159 p. Poitiers, Bonamy.

115. — MAZENS (L.). Monographie des seigneurs de Graulhet. In-4, VII-152 p. et planche. Toulouse, Privat.

116. — MÉNIÈRE (C.). Glossaire angevin étymologique comparé avec différents dialectes. In-8, 374 p. Angers, Lachèse et Dolbeau.

117. — MEYNIER (J.). Les Médecins à l'université de Franche-Comté. In-8, 53 p. Besançon, impr. Dodivers et Ce.

(Extrait du Bulletin de l'Académie de Besançon.)

118. — MILLEROT (T.). Histoire de la ville de Lunel depuis son origine jusqu'en 1789. In-8, XVI-527 p. et planches. Montpellier, impr. Martel.

119. — LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (S. de). L'abbaye de Notre-Dame de la Chaume, près Machecoul (1055-1792), essai historique. In-8, 71 p. et planches. Nantes, impr. Forest et Grimaud.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique de Nantes.)

120. — PLIEUX (A.). Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre de Condom depuis son origine jusqu'à sa transformation en évêché (1011?-1317). In-8, 125 p. Auch, impr. Foix.

121. — POTIQUET (A.). Tableau général de l'élection de Chaumont et Magny en 1772. In-8, 61 p. et carte. Magny-en-Vexin, Bourgeois.

122. — POURCHER (l'abbé P.). Saint Sévérien, premier évêque de Mende, et état du Gévaudan avant et après sa prédication; suivi de la traduction des Actes de Saint-Privat, avec le texte en regard. In-32, 163 p. Saint-Martin-de-Roubaix, lib. de l'auteur.

123. — ROSEROT (A.). Armorial du département de l'Aube. In-8, 178 p. et planches. Troyes, Dufour-Bouquot.

124. — TAMIZEY DE LARROQUE (P.). A la mémoire d'Alexis Paulin Paris, membre de l'Institut, conservateur adjoint honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, etc. In-8, 14 p.

(Extrait du Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire.)

125. — THOMAS (P.). Mémoires de Pierre Thomas, sieur du Fossé, publiés en entier, pour la première fois, d'après le manuscrit original, avec une introduction et des notes, par F. Bouquet. T. II. In-8, 340 p. Rouen, Métérie.

126. — THUROT (C.). De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle, d'après les témoignages des grammairiens. T. I. In-8, CIV-568 p. Paris, impr. Nationale.

---

# PROCÈS-VERBAL

DE LA

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 4 JUILLET 1882,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 2 août 1882.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président annonce le décès d'un sociétaire, M. Bournet de Verron, notaire à Paris.

M. le président proclame membre de la Société, après avoir soumis cette nomination à l'approbation du Conseil :

1970. M. Paul-Louis LUCAS, avocat, rue Gay-Lussac; présenté par MM. J. Desnoyers et Dumoulin.

## *Ouvrages adressés à la Société.*

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 15 juin 1882. — *Bulletin de la Société bibliographique*, juin 1882. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*. Vingt livraisons arriérées.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1882, n° 1.

*Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.*

*Notice biographique et bibliographique sur M. L.-C.-H., comte de Widranges*, par M. Alfred Jacob, secrétaire quinquennal de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, membre de la Société d'archéologie lorraine, etc. Br. in-8. — *Histoire des Romains*, par V. Duruy, 223e à 226e livraisons.

*Correspondance.*

M. Anatole de Barthélemy, élu président, et M. Georges Picot, élu deuxième vice-président dans la dernière séance, remercient le Conseil de leur nomination.

M. de Bouteiller exprime le regret d'être empêché par l'état de sa santé d'assister à la séance.

M. le marquis de Biencourt et M. le marquis de Virieu remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

Le Conseil est informé que l'Académie des inscriptions a décerné, pour cette année, le premier prix de la fondation Gobert aux *Établissements de saint Louis* (tomes I et II), publiés pour la Société, par M. Viollet.

*Travaux de la Société.*

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

*Annuaire-Bulletin*, 1882. 1re partie, 9 feuilles tirées.
— 2e partie, feuilles 14 et 15 tirées; feuilles 16 et 17 en pages.

*Mémoires de Nicolas Goulas*. T. III. Terminé et expédié.

*Spanheim*. 26 feuilles tirées, feuilles 27 et 28 en pages; feuille *a* de l'introduction en pages, feuille *b* en placards.

*Rigord*. T. Ier. 16 feuilles tirées. Il n'y a plus de copie.

*Extraits des Auteurs grecs*. T. IV. 6 feuilles tirées; feuille 7 en pages. On compose la suite.

*Lettres missives de Louis XI*. T. Ier : *Louis dauphin*. 4 feuilles en placards ; l'impression est momentanément suspendue. — M. de Beaucourt, commissaire responsable, expose les motifs de cette interruption. Il fait aussi connaître l'état du travail préparatoire de M. Vaesen pour le volume sui-

vant et pour l'introduction, qui ne serait ajoutée au premier volume, dont M. Charavay est éditeur, que si ce volume ne dépassait pas le nombre de feuilles ordinaire en y comprenant l'introduction.

M. de Boislisle, commissaire responsable de la *Relation de Spanheim,* fait aussi connaître la cause du retard apporté à l'achèvement de ce volume. M. Schefer a eu récemment connaissance de la publication faite à Berlin, en 1781 et 1785, dans un recueil allemand, d'un texte de la narration de Spanheim présentant quelques différences avec la copie qui est publiée pour la Société de l'Histoire de France. Il sera utile d'en donner des extraits dans l'introduction ou dans l'appendice. En conséquence, le Conseil autorise l'addition de deux feuilles à ce volume, au delà du nombre réglementaire.

M. le comte Riant communique au Conseil une liste de documents relatifs à l'Inquisition et aux Albigeois, qu'il a relevée dans les principales bibliothèques du nord de l'Italie, et qui pourraît être d'une grande utilité pour la future édition de la *Pratique de l'Inquisition* de Bernard Gui. Quelques-uns de ces documents sont des recueils relativement modernes de copies de pièces de procédure aujourd'hui détruites, et qui offrent le plus vif intérêt; d'autres sont des traités du XIIIe siècle, parmi lesquels un manuscrit, qui a pour titre : *De institutione et origine Crucesignatorum,* et qui a dû être écrit à Toulouse, donne les informations les plus précieuses sur les hérétiques et sur les croisés qui leur furent substitués par droit de conquête. En outre, M. Riant signale deux bibliothèques particulières où l'on dit que les documents sur l'hérésie des Cathares sont très abondants.

M. L. Delisle, président du Comité de publication, soumet au Conseil l'opinion de ce comité sur un projet renvoyé à son examen. M. Léon Lecestre, archiviste auxiliaire aux Archives nationales, propose l'impression de l'ouvrage composé au XVe siècle par Jean de Bueil, l'un des capitaines de Charles VII, sous ce titre : *le Jouvencel traictant de diverses matières belliques et munitions, tant pour assiéger forteresse*

*que décrire gens au faict de guerre*. Il a été publié, aux XVe et XVIe siècles, plusieurs éditions de ce document; mais elles ne comprennent, à peu près, que la moitié de l'ouvrage, dont il existe plusieurs copies manuscrites, non encore utilisées. Ce document a été rédigé vers 1465, sous une forme romanesque; mais on a une clef que rédigea plus tard Jean Trigaut, un des serviteurs de Jean de Bueil, et qui donne l'explication des noms supposés dont s'était servi son maître. Le *Jouvencel* renferme le récit détaillé d'un certain nombre de faits militaires, et des théories sur les batailles rangées, sur l'attaque des places fortes, etc.

L'édition proposée par M. Lecestre contiendrait, avec le texte et le commentaire explicatif, une introduction, une biographie de l'auteur, et une courte étude sur l'art militaire au XVe siècle comparé à ce qu'il fut au XIVe et au XVIe siècle. L'ouvrage formerait un volume de 450 pages environ, et pourrait être mis sous presse vers le mois d'avril 1883.

Après la discussion de diverses objections faites par plusieurs membres, le Conseil admet en principe ce projet de publication, mais demande un supplément d'information.

Le Conseil, conformément à une décision prise dans la dernière séance, procède au choix de cinq membres qui, avec les membres du bureau et les présidents des Comités de publication et des fonds, devront composer la commission chargée d'organiser la célébration du cinquantenaire de la fondation de la Société, qui aura lieu en 1884. Sont élus : MM. Lalanne, Gautier, Luce, Jourdain et de Beaucourt. MM. les Censeurs seront aussi invités à assister aux délibérations de la commission. Cette commission se réunira après les vacances.

La séance est levée à cinq heures.

---

## II.

### BIBLIOGRAPHIE.

127. — Babeau. Grosley magistrat. In-8, 16 p. Troyes, Dufour-Bouquot.

(Extrait des Mémoires de la Société académique de l'Aube.)

Renseignements sur les fonctions judiciaires que Grosley exerçait, ou faisait exercer par ses lieutenants, comme grand maire de l'abbaye de Saint-Loup, bailli de la baronnie de Chappes et bailli de Vauchassis. Le plus souvent, d'après l'aveu de Grosley lui-même, ces fonctions ne lui fournissaient qu'une occasion de courir les champs à pied et de rétablir la circulation des humeurs et du sang troublée par un trop long travail de cabinet.

128. — Beauvois. Un agent politique de Charles-Quint : le bourguignon Claude Bouton, seigneur de Corberon ; notice sur sa vie et ses poésies, avec le texte de son *Miroir des dames* et des pièces justificatives, pour la plupart inédites. In-12, 16-cxcii-231 p. Paris, Ern. Leroux.

(Publication de la Société d'histoire de Beaune.)

Capitaine des hallebardiers de Philippe le Beau, chambellan et conseiller intime de Charles-Quint, grand écuyer du frère et de la sœur du même empereur, tuteur enfin de Guillaume le Taciturne, le personnage que nous révèle l'étude très approfondie de M. Beauvois fut, pendant quarante ans, un des agents les plus actifs de la politique austro-espagnole, un de ceux notamment qui prirent la meilleure part à la constitution des Pays-Bas. « On peut, dit M. Beauvois, le regarder comme un type du gentilhomme de son temps, sachant briller à la cour, mais n'étant pas déplacé sur les champs de bataille..... Il cultivait la poésie et n'était pas inférieur à la plupart des rimeurs contemporains ; sa prose est plus incorrecte, mais pleine de sève et de naïveté..... » Très intéressante à tant d'égards, cette personnalité était cependant ignorée jusqu'ici, et c'est à peine si Claude Bouton avait eu les honneurs d'une notice de Palliot, notice purement généalogique, qui ne parlait ni du diplomate, ni de l'homme de guerre, ni de l'écrivain. Le livre de M. Beauvois apporte donc une contribution précieuse à la biographie bourguignonne, et de plus, pour l'histoire de la première partie du xvi^e siècle, il fait connaître nombre de documents et de faits pris aux meilleures sources. — La première

partie du volume est une notice sur la vie et les œuvres du seigneur de Corberon; la seconde contient le texte annoté du *Miroir des dames* (déjà publié à Bruxelles en 1748) et 120 pièces justificatives.

129. — Bonnassieux. La question des grèves sous l'ancien régime. — La grève de Lyon en 1744, épisode de l'histoire commerciale et industrielle de la France. In-8, 55 p. Paris, Berger-Levrault et Cie.

(Extrait de la Revue générale d'administration.)

M. Pierre Bonnassieux, qui prépare en ce moment, pour les Archives nationales, une publication de haut intérêt, celle des procès-verbaux du Conseil de commerce institué en 1700, a retrouvé dans les papiers de ce Conseil les traces d'un certain nombre de *coalitions* ou *séditions ouvrières* portant, dès le XVIIIe siècle, tous les principaux caractères de nos *grèves* modernes. L'exemple qu'il produit, celui d'une grève suscitée parmi les ouvriers en soie de Lyon par un règlement restrictif et trop favorable aux maîtres-marchands, est on ne peut mieux choisi, et il fait ressortir sans effort de frappantes analogies avec les faits d'hier ou d'aujourd'hui même : cessation du travail, conciliabules secrets puis publics, pression des meneurs sur les ouvriers paisibles, rédaction d'un ultimatum, hésitation et impuissance de la force publique, violences ou menaces contre les marchands et contre Vaucanson, qui avait été quelque peu compromis dans l'affaire du nouveau règlement, souscriptions publiques dépensées sans aucun scrupule par les meneurs, agitation devenant contagieuse et gagnant d'autres communautés d'ouvriers, enfin retrait du règlement qui avait été la cause première de tout ce désordre. Toutefois, il faut ajouter, à l'honneur des ouvriers de 1744, qu'on ne voit, même chez les plus ardents, aucune pensée de pillage, de vol ou de révolte contre le gouvernement. Ce fut seulement en 1745 que celui-ci put agir, faire le procès aux meneurs, et rétablir le règlement et les statuts abusivement supprimés. Plusieurs exécutions eurent lieu, bientôt suivies d'une amnistie, dont ne furent exceptés que dix des principaux meneurs.

130. — Boucher de Molandon. Documents orléanais du règne de Philippe-Auguste. In-8, 30 p. Orléans, Herluison.

1° Statuts donnés aux tisserands d'Orléans. — 2° Limites de la juridiction de l'évêque d'Orléans à Pithiviers. — 3° Enquête sur les droits d'usage dans la forêt. — 4° Le Donjon royal, dit la *Tour-Neuve;* sa reconstruction, ses souvenirs. — Ces documents sont

publiés d'après les copies du *Registrum veterius* du Trésor des chartes, actuellement conservé au Vatican.

131. — FOULQUES DE VILLARET (Mademoiselle A. de). L'instruction primaire avant 1789 à Orléans et dans les communes de l'arrondissement, d'après des documents inédits, avec plan de l'ancienne ville et carte scolaire, et lettre de Mgr l'évêque d'Orléans. In-8, XII-384 p. Orléans, Herluison.

Ce livre a obtenu un premier prix au concours ouvert en 1880 par la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Comme le dit l'auteur elle-même, ce n'est « qu'un chapitre de la vaste statistique intellectuelle entreprise par des érudits de tous nos départements »; mais ces contributions se multiplient surtout depuis qu'on a prétendu nier l'existence des écoles et d'une instruction publique avant 1789, et elles offrent un vif intérêt pour la réhabilitation de l'ancienne France. Le livre de Mlle de Villaret est appuyé sur un très grand nombre de pièces d'archives, dont, bien entendu, ni l'authenticité, ni la signification et la portée ne sont discutables.

132. — GOUVERNEUR (A.). Essais historiques sur le Perche. In-8, XIV-396 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

Nul de nos confrères, ou tout au moins de nos collaborateurs n'ignore que le typographe à qui la Société est redevable de tant de beaux volumes consacrait depuis fort longtemps de rares loisirs à des travaux historiques. Ces loisirs s'étant heureusement accrus depuis que M. Gouverneur est suppléé par un autre lui-même dans la direction de l'imprimerie de Nogent-le-Rotrou, il n'a point perdu de temps pour donner un corps aux matériaux déjà réunis entre ses mains, et aujourd'hui il débute par un volume d'introduction générale sur l'histoire du Perche, que suivront, nous en avons la promesse, des monographies spéciales. M. Gouverneur a divisé son volume comme il suit : I. Coup d'œil sur les origines du Perche. — II. Avant et après la conquête. — III. Le nom du Perche, ses divisions territoriales et administratives, le gouvernement militaire, l'organisation judiciaire, les villes, etc. — IV. La noblesse percheronne depuis les Croisades jusqu'à l'élection pour les états généraux de 1789. — V. Le christianisme dans le Perche. — VI. Les monastères, abbayes, prieurés, églises, hôpitaux et commanderies. — VII. Les visites d'Eudes Rigaud en 1250, 1255 et 1260.

Le Perche trouve dans M. Gouverneur un zélé et dévoué historien, que nos vœux sympathiques suivront dans sa nouvelle carrière.

133. — LAURAS (le P. M.). Bourdaloue, sa vie et ses œuvres. Deux vol. in-8, XXXVI-575-639 p. Paris. V. Palmé.

Parmi les notices, les biographies et les études sur Bourdaloue, aussi nombreuses que les éditions de ses œuvres, le livre de M. Anatole Feugère (1874) restera de beaucoup le plus complet, embrassant à la fois les côtés historique, littéraire et philosophique du sujet. On conçoit que le nouvel historien du grand orateur se soit placé à un point de vue plus spécial et ait considéré surtout Bourdaloue « comme l'un des religieux les plus exemplaires de la Compagnie de Jésus au XVII^e siècle. » Cependant il n'a pas négligé non plus de reprendre la biographie, en y ajoutant quelques détails ou redressant certaines erreurs. Dans une première partie, il expose la vie du Père, sa famille, son existence religieuse, ses relations mondaines, etc. ; dans une seconde partie, son œuvre oratoire et son apostolat à la cour ; dans une troisième partie, son œuvre apostolique auprès de la société parisienne, du clergé, des communautés religieuses, des pauvres, etc. ; dans une quatrième enfin, son œuvre polémique contre les protestants, contre le jansénisme et contre le gallicanisme.

Comme M. Feugère, le P. Lauras a été prématurément enlevé aux études historiques, fort peu de temps après avoir fait paraître ce livre sur Bourdaloue. C'était un de ces laborieux écrivains qui, par leurs travaux d'érudition, honorent la Compagnie de Jésus et apportent un très utile contingent à l'histoire de France.

134. — VALOIS (Noël). Étude sur le rythme des bulles pontificales. In-8, 53 p.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

Le *cursus* ou rythme prosaïque, produisant une harmonieuse succession de phrases et imprimant au discours comme une progression plus rapide, fut en faveur dans la chancellerie de plusieurs papes du XII^e siècle, surtout du XIII^e, et se répandit de même dans un grand nombre de cours ecclésiastiques ou laïques. Quoique ce rythme, dont M. Valois fait connaître avec soin les variétés, fût, cela va sans dire, à la portée des faussaires, la critique en peut tirer parti pour rejeter, comme contrefaites ou falsifiées, certaines lettres ou bulles des papes sous lesquels les lois du *cursus* étaient minutieusement observées, ou bien pour dater des pièces incomplètes et privées de l'indication du pontificat.

# PROCÈS-VERBAL

DE LA

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

TENUE LE 1er AOUT 1882,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. A. DE BARTHÉLEMY, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 7 novembre 1882.)

Le secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal de la précédente séance ; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président proclame membre de la Société, après avoir soumis cette nomination à l'approbation du Conseil :

1971. M. Constant VAN OUWENHUYSEM, rue Joubert, n° 37 ; présenté par MM. de Brotonne et de Boislisle.

## *Ouvrages adressés à la Société.*

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue historique,* juillet-août 1882. — *Revue des Questions historiques,* 1er juillet 1882. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 juillet 1882. — *Bulletin de la Société bibliographique,* juillet 1882.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* 1er trimestre de 1882. — *Notice historique sur la Société des Antiquaires de la Morinie et sur ses travaux,* par E. Dramard, membre correspondant. Un vol. in-8. Saint-Omer, d'Homont. — *Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution for the year* 1880. Un vol. in-4. Washington, 1881.

*Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.*

*Louis XI et Colette de Chambes,* par l'abbé Ambroise Ledru. Br. in-8. (Extrait de la *Revue de l'Anjou.*) — *Histoire des Romains,*

par V. Duruy, 227e à 230e livraisons. — *Louis XIV et Strasbourg ;* essai sur la réunion de Strasbourg à la France, d'après des documents officiels et inédits, par A. Legrelle. Nouvelle édition. Un vol. in-8. Paris, Hachette et Ce. — *Essais historiques sur le Perche,* par A. Gouverneur, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France. Un vol. in-8. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

## *Correspondance.*

M. J. Desnoyers, secrétaire de la Société, et M. le marquis de Beaucourt s'excusent de ne point assister à la séance.

M. Louis Lucas remercie le Conseil de son admission au nombre des membres de la Société.

M. A. Legrelle fait hommage de son livre sur *Louis XIV et Strasbourg,* nouvelle édition refondue et augmentée d'une première étude publiée en 1878.

Lecture est donnée au Conseil d'une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique accompagnant le programme du congrès de la Sorbonne indiqué pour 1883. (Voyez ci-après, p. 157.)

M. Daupeley, présent à la séance, offre au Conseil l'ouvrage ci-dessus indiqué de la part de M. Gouverneur, ancien imprimeur de la Société.

## *Travaux de la Société.*

Le secrétaire adjoint présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

*Annuaire-Bulletin.* 1re partie, 9 feuilles tirées et mises en distribution; 2e partie, feuilles 16 et 17 en bon à tirer.

*Spanheim.* Feuilles 1 à 26 tirées, 27 et 28 en pages; feuille *a* de l'introduction en pages, feuille *b* en placards. On compose la fin de l'introduction et les variantes. Le volume aura de 32 à 33 feuilles.

*Rigord.* T. Ier. Feuilles 1 à 16 tirées; on attend la suite de la copie.

*Lettres de Louis XI.* T. Ier. Feuilles 1 et 2 en pages; 3 et 4 en placards. L'éditeur a redemandé récemment la copie pour y intercaler plusieurs lettres nouvelles.

*Extraits des Auteurs grecs.* T. IV. Feuilles 1 à 7 tirées, 8 en pages, 9 et 10 en placards.

M. Delisle, président du Comité de publication, communique une lettre de M. Lalanne, de laquelle il ressort que le texte seul du *Jouvencel*, dont la publication est proposée par M. Lecestre et a été acceptée en principe dans la dernière séance du Conseil, ne formerait pas moins de trente feuilles, et que, par conséquent, cette publication ne pourrait tenir en un seul volume avec les notes, pièces justificatives, table et introduction nécessaires. Si l'on s'en tenait à la décision précédente, il faudrait pratiquer dans le texte des coupures assez considérables, portant de préférence sur les parties purement théoriques plutôt qu'historiques. Mais, en procédant ainsi, on s'exposerait à enlever au livre de Jean de Bueil son caractère propre: le *Jouvencel* n'est point une compilation en forme de journal ou de mémoires; c'est une œuvre littéraire, dont toutes les parties forment un ensemble ordonné et raisonné; si l'on en retranchait certaines parties, fussent-ce même les parties théoriques, on risquerait de faire porter précisément les suppressions sur les passages qui eurent le plus d'intérêt pour les lecteurs du temps, le plus d'influence sur l'éducation de la jeunesse noble, et qui firent alors le grand succès du *Jouvencel*. Ces théories sur l'art militaire sont une partie intégrante de l'histoire de la société au XVe et au XVIe siècle. D'autre part, il serait à désirer que le nouvel éditeur pût étudier et faire connaître la personnalité et la vie de Jean de Bueil, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Si le Conseil, jugeant impossible de réduire la publication à un seul volume, autorisait M. Lecestre à en faire deux, cette combinaison aurait le triple avantage de permettre de livrer promptement le premier volume, composé de

la plus grande partie du texte, de laisser, dans le tome second, une place plus large pour les informations et documents relatifs à la vie de l'auteur, qui joua un rôle très considérable pendant le règne de Charles VII, et enfin de donner des volumes d'une étendue moyenne, plus conforme aux vœux exprimés précédemment par le Comité des fonds.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres du Conseil, il est décidé et voté que la publication du *Jouvencel* devra former deux volumes de vingt à vingt-cinq feuilles chacun, que l'introduction sera, suivant l'usage, rejetée à la fin de la publication, et que M. Lecestre devra se mettre en mesure de livrer le manuscrit du premier volume dans un délai aussi bref que possible.

Dans ces conditions, l'exercice de 1883 pourrait comprendre les tomes I de *Rigord*, des *Lettres de Louis XI* et du *Jouvencel*, et un des autres volumes que remettront les éditeurs, soit des *Établissements de saint Louis*, soit du *Brantôme*, soit des *Mémoires d'Olivier de la Marche*, l'exercice de 1882 devant être complété par la *Relation de Spanheim* et le quatrième volume des *Extraits des Auteurs grecs*. Il serait toutefois nécessaire que le Conseil se préoccupât encore d'assurer la mise sous presse, dès 1883, d'un ou deux autres ouvrages, destinés à l'exercice suivant.

M. Bellaguet, président du Comité des fonds, propose, au nom de ce Comité, d'accéder à la demande présentée par la Société libre d'arts, belles-lettres, etc. du département de l'Eure, et de faire envoyer à cette Société cinq volumes qui manquent à ses collections, ce don étant fait à titre exceptionnel et pour des raisons particulières. — Le Conseil approuve cette proposition.

M. Bellaguet annonce que l'envoi des exemplaires du *Nicolas Goulas* à Vienne a été fait conformément à la décision prise par le Conseil.

La séance est levée à cinq heures.

---

## PROGRAMME DU CONGRÈS DE LA SORBONNE EN 1883.

1° Quelle méthode faut-il suivre pour rechercher l'origine des noms de lieu en France ? — Quelle est la valeur des résultats déjà obtenus dans cette recherche ?

2° A quelles époques, dans quelles provinces et sous quelles influences les villes neuves et les bastides ont-elles été fondées ?

3° Histoire des milices communales au moyen âge. — Date de l'organisation des milices communales et de l'introduction du tiers état dans les armées royales. — Autorité des magistrats municipaux sur ces milices et conditions de leur recrutement. — Mode de convocation, nature et durée du service auquel elles étaient assujetties. — Transformations des milices communales au commencement du XIVe siècle ; levées en masse ou appel de l'arrière-ban ; substitution de l'impôt à la prestation des sergents. — Origine et organisation des confréries d'archers et d'arbalétriers. — Institution, organisation, recrutement et rôle militaire des francs-archers de Charles VII à François Ier (1448-1521). — Faire connaître par les documents dans quelles conditions se firent la levée et l'organisation des milices provinciales à partir de 1668, et quel rôle ces milices eurent dans les guerres du règne de Louis XIV et de Louis XV.

4° *Pèlerinages.* — Quelles routes suivaient ordinairement les pèlerins français qui se rendaient en Italie ou en terre sainte ?

5° Signaler les documents antérieurs à la fin du XVe siècle qui peuvent faire connaître l'origine, le caractère, l'organisation et le but des confréries religieuses et des corporations industrielles.

6° *Rédaction des coutumes.* — Documents sur les assemblées qui ont procédé à cette rédaction, soit pour les coutumes générales, soit pour les coutumes locales, et sur les débats qui se sont élevés devant les Parlements à l'occasion de l'homologation desdites coutumes. — Rechercher dans les archives communales ou dans les greffes les coutumes locales qui sont restées inédites.

7° *États provinciaux.* — Documents inédits sur les élections des députés, l'étendue des mandats, les délibérations, les pouvoirs des députés et l'efficacité de leur action.

8° Conditions de l'éligibilité et de l'électorat dans les communes, les communautés et les paroisses, soit à l'occasion des offices municipaux, soit pour la nomination des délégués chargés des cahiers des doléances.

9° Quelles additions les recherches poursuivies dans les archives et dans les bibliothèques locales permettent-elles de faire aux ouvrages généraux qui ont été publiés sur les origines et le développement de l'art dramatique en France jusqu'au XVI^e siècle inclusivement ?

10° Signaler les documents importants pour l'histoire que renferment les anciens greffes, les registres paroissiaux et les minutes de notaires.

11° Histoire des petites écoles avant 1789. Principales sources manuscrites ou imprimées de cette histoire. — Statistique des petites écoles aux différents siècles ; leur origine, leur développement, leur nombre dans chaque diocèse et dans chaque paroisse. — Recrutement et honoraires des maîtres et des maîtres adjoints. — Condition matérielle, discipline, programme et fréquentation des petites écoles. — Gratuité et fondations scolaires ; rapports entre la gratuité dans les petites écoles et la gratuité dans les universités. — Livres employés dans les petites écoles.

12° Quelles villes de France ont possédé des ateliers typographiques avant le milieu du XVI^e siècle ? Dans quelles circonstances ces ateliers ont-ils été établis et ont-ils fonctionné ?

---

## II.

### BIBLIOGRAPHIE.

135. — LONGNON. Documents parisiens sur l'iconographie de saint Louis d'après un manuscrit de Peiresc conservé à la bibliothèque de Carpentras. In-8, 68 p. et 16 pl. d'héliogravure. Paris, H. Champion.

(Publication de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

Le tome X des mss. de Peiresc conservés à la bibliothèque de Carpentras renferme, à côté de textes connus sur la vie de saint Louis, un recueil iconographique (description et reproduction) comprenant les peintures du monastère des Cordelières de Lourcines, à Paris, celles de la basse Sainte-Chapelle et les miniatures du livre d'heures de Jeanne II, reine de Navarre. Il ne reste plus trace des peintures de Lourcines, ni de celles de la Sainte-Chapelle, et on

ignore où se trouve actuellement le livre d'heures de la fille de Louis le Hutin. Le manuscrit de Peiresc et sa reproduction par la Société de l'Histoire de Paris nous font donc connaître des documents d'une rare valeur, que les érudits du temps passé avaient, on ne sait comment, ignorés, ou du moins négligés. Peiresc seul, semble-t-il, aurait compris leur importance, et il voulait même en faire l'objet d'une publication illustrée de gravures.

136.—Mielot (J.). Vie de sainte Catherine d'Alexandrie, par Jean Mièlot, l'un des secrétaires de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Texte revu et rapproché du français moderne par Marius Sepet, de la Bibliothèque nationale. Grand in-8, 342 pages et 12 chromolithographies, 14 grandes gravures hors texte, 24 gravures dans le texte et encadrements en couleur, formant plus de 400 dessins. Paris, lib. Hurtrel.

137. — Miquel (J.). Notice sur la commune de Mazamet et son chef-lieu. In-8, 187 p.

138. — Mireur (F.). Note sur les chevauchées d'un maître des requêtes en Provence, en 1556. Projet de construction d'une maison du roi à Draguignan. In-8, 20 p.

139. — Molinier (Ch.). L'Inquisition dans le midi de la France au xiii^e et au xiv^e siècle; étude sur les sources de son histoire. In-8, xxviii-471 p.

140. — Montaiglon (A. de) et G. Raynaud. Recueil général et complet des fabliaux des xiii^e et xiv^e siècles, imprimés ou inédits, publiés avec notes et variantes d'après les manuscrits. T. III. In-8, 443 p. Paris, librairie des Bibliophiles.

141. — Du Mont-Royal (A.). Les glorieuses antiquitez de Paris; avec introductions et notes par l'abbé Valentin Dufour. In-8, xii-103 p. avec vign. Paris, Quantin.

142. — Morlais (M.). De vita et scriptis Roberti de Torinneio, abbatis in Monte Sancti Michaelis, thesim proponebat Redonensi litterarum Facultati M. Morlais, scholæ Carmelitarum olim alumnus. In-8, x-91 p. Paris, Thorin.

143. — Paris (G.) et G. Raynaud. Les mystères de la Passion d'Arnoul Greban, publiés d'après les manuscrits de

Paris, avec une introduction et un glossaire. Grand in-8 à 2 col., II-577 p. Paris, Vieweg.

144. — Pentateuchi versio latina antiquissima e codice Lugdunensi. Version latine du Pentateuque antérieure à saint Jérôme, publiée d'après le manuscrit de Lyon, avec des fac-similés, des observations paléographiques, philologiques et littéraires sur l'origine et la valeur de ce texte, par Ulysse Robert. In-4, CXLIV-341 p. Paris, Firmin-Didot.

145. — TARDIF (Jules). Études sur les institutions politiques et administratives de la France. Période mérovingienne. 1er fascicule. In-8, 224 p. Paris, Alph. Picard.

M. Tardif vient d'être enlevé subitement, et comme foudroyé au milieu même de ces Archives nationales où s'était écoulée son existence presque entière, et dont toutes les sections avaient successivement bénéficié de son érudition et de son infatigable dévouement. La dernière œuvre qu'il ait produite, fruit de trente années d'études, œuvre vraiment magistrale et qui promettait de s'élever au-dessus de tout ce que la France ou l'étranger ont pu écrire sur les origines de notre monarchie, cette œuvre restera-t-elle inachevée? Nous n'en avons qu'un premier fascicule, dont voici les principales divisions :

1re partie. Chap. I. De la royauté : 1° de la race mérovingienne ; 2° de la succession au trône ; 3° des régences et de la majorité des rois ; 4° du serment de fidélité ; 5° des partages du royaume. — Chap. II. Du *Palatium* : 1° de la cour et du comitat des rois mérovingiens ; 2° de la *trustis* et des antrustions ; 3° du *ministerium* et des officiers du palais.

2e partie. Chap. I. De la nature et de l'exercice du pouvoir royal. — Chap. II. Du pouvoir législatif des rois mérovingiens. — Chap. III. Du gouvernement des rois mérovingiens. — Chap. IV. Rapports du roi et de l'Église. — Chap. V. Du pouvoir judiciaire et du tribunal du roi. — Chap. VI. Le roi chef de l'armée. — Chap. VII. Le trésor du roi et les revenus du fisc.

L'auteur, croyons-nous, avait commencé la préparation, ou même l'impression d'un second fascicule. Il est à souhaiter que des mains pieuses, et bien dignes d'ailleurs de poursuivre son œuvre, puissent achever un monument qui figurerait au premier rang des prolégomènes de notre histoire nationale.

# PROCÈS-VERBAL

DE LA

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 7 NOVEMBRE 1882,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 décembre 1882.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire adjoint; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

La Société est informée du décès de deux de ses membres : M. Dareste de la Chavanne, ancien recteur de l'Académie de Lyon, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, auteur d'une histoire de France très connue, et M. Grangier de la Marinière, ancien préfet; l'un et l'autre faisant partie de la Société depuis fort longtemps.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1972. M. Pierre DE WITT, boulevard Haussmann, n° 83.

1973. M. l'abbé POIRET, au petit séminaire de Versailles.

Ces deux sociétaires sont présentés par MM. Chévrier et J. Desnoyers.

1974. M. Émile DELAGARDE, rue de Courcelles, n° 10, à Paris, et au château d'Écuiry-Septmonts (Aisne); présenté par M. le vicomte de Grouchy et M. L. Delisle.

### *Ouvrages adressés à la Société.*

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue historique*, septembre-octobre et novembre-décembre 1882. — *Revue des Questions histo-*

*riques,* 1er octobre 1882. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 août, 15 septembre et 15 octobre 1882. — *Bulletin de la Société bibliographique,* août et septembre-octobre 1882. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique,* publiés à Louvain par MM. Ed. Reusens et J. Barbier. 2e série, tome II, 2e et 3e livraisons, 1882.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*, tome XVI, 4e livraison. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* avril à juin 1882. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Picardie,* 1882, n° 2.

*Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.*

*Notes historiques sur l'origine, les seigneurs, le fief et le bourg de Damville* (Eure), par M. Ange Petit, juge honoraire près le tribunal civil d'Évreux, membre du Conseil général, ancien président de la Société libre d'agriculture du département de l'Eure. Évreux, impr. Hérissey, 1859. — *Histoire de Charles VII,* par G. du Fresne de Beaucourt. Tome II : *le Roi de Bourges* (1422-1435). Paris, librairie de la Société bibliographique. — *Les Comédiens italiens à la cour de France sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII,* d'après les lettres royales, la correspondance originale des comédiens, les registres de la Trésorerie de l'Épargne et d'autres documents, par Armand Baschet. Paris, E. Plon et Ce. — *L'Instruction primaire avant* 1789 *à Orléans et dans les communes de l'arrondissement,* d'après des documents inédits, avec plan de l'ancienne ville et carte scolaire, et lettre de Mgr l'évêque d'Orléans, par Mlle A. de Foulques de Villaret, ancienne élève de Saint-Denis, lauréat de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, officier d'Académie. Orléans, Herluison. — *Les scolies du manuscrit d'Aristophane à Ravenne*, étude et collation par Albert Martin, membre de l'École française de Rome; — *les Arts à la cour des Papes pendant le XVe et le XVIe siècle,* recueil de documents inédits tirés des archives et des bibliothèques romaines, par Eugène Müntz, ancien membre de l'École française de Rome, conservateur de la bibliothèque, des archives et du musée à l'École nationale des Beaux-Arts. (Fasc. XXVII et XXVIII de la bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.) Paris, Ern. Thorin. — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 231e à 244e livraisons. — *Les collections de sculptures du cardinal de Richelieu,* par A. de Boislisle, membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France. Br. in-8°. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* tome XLII.) — *Commission de l'inventaire des richesses d'art du département de Seine-et-Oise ;* actes officiels, procès-verbaux, notices, etc. 1er et 2e fascicules. — *Concours général*

*des lycées et collèges de Paris et de Versailles;* distribution des prix, année 1882. — *La ville gallo-romaine de Beauclair* (commune de Voingt, près d'Herment, Puy-de-Dôme); fouilles et découvertes, par Ambroise Tardieu, historiographe de la Basse-Auvergne, etc., et François Boyer, secrétaire adjoint de l'Académie de Clermont; ouvrage orné de cartes, de plans, du dessin d'un vase avec inscription à la pointe, et d'une peinture murale coloriée à la main. Herment et Clermont-Ferrand, 1882. Fascicule gr. in-4.

## *Correspondance.*

M. le vice-recteur de l'Académie de Paris adresse à la Société de nouveaux remerciements pour la fondation du prix destiné à l'élève de rhétorique qui remporte le premier prix d'histoire au Concours général. Ce prix a été obtenu cette année par l'élève Durand, du lycée Louis-le-Grand. M. le vice-recteur envoie le palmarès des prix du Concours pour l'année scolaire 1881-1882.

M. le secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Oise adresse, au nom du préfet, le deuxième fascicule du recueil publié par la Commission de l'inventaire des richesses d'art du département de Seine-et-Oise, et demande, pour cette Commission, les publications dont la Société de l'Histoire de France peut disposer. — Renvoi à la Commission des fonds.

M. Léon Petit fait hommage de l'ouvrage ci-dessus annoncé, publié par M. Ange Petit, son père, sur *la Seigneurie de Damville.*

M. Ambroise Tardieu écrit, en son nom et au nom de M. Boyer, son collaborateur, pour présenter leur mémoire, ci-dessus indiqué, sur *la Ville gallo-romaine de Beauclair* (Puy-de-Dôme).

## *Travaux de la Société.*

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

Le volume de la *Relation de Spanheim* est terminé et sera mis en distribution immédiatement. Un exemplaire est présenté au Conseil.

*Annuaire-Bulletin*. 1re partie. 9 feuilles tirées; feuille 10 en composition.

— 2e partie. Feuilles 14 à 17 tirées.

*Extraits des Auteurs grecs*. T. IV. 13 feuilles tirées; feuille 14 en pages, feuille 15 en placards. On compose la suite.

*Rigord*. T. Ier. 16 feuilles tirées; feuilles 17 à 19 en pages, feuille 20 en placards. La copie du complément du volume est envoyée à l'imprimerie.

*Lettres de Louis XI dauphin*. 9 feuilles tirées. On compose la suite de la copie adressée récemment, qui formera la plus grande partie du volume.

*Les Établissements de saint Louis*. T. III. 2 feuilles tirées; feuille 3 en pages, feuille 4 en placards, feuille 5 en composition.

M. de Beaucourt, commissaire responsable des deux publications des *Lettres de Louis XI* et des *Mémoires d'Olivier de la Marche*, donne des renseignements sur l'état de la copie préparée pour ces ouvrages.

L'impression, et surtout la correction des épreuves des *Lettres de Louis XI*, retardées par une maladie de M. Étienne Charavay, sont reprises activement. La fin de la copie des *Lettres du dauphin* est envoyée. Il reste à remettre les notes et les pièces justificatives. L'éditeur y travaille activement; elles formeront environ cinquante pages.

M. Vaesen continue de préparer la copie du second volume. Il espère la remettre avant la fin du mois de décembre prochain.

Pour les *Mémoires d'Olivier de la Marche*, les deux éditeurs ont fait connaître l'impossibilité évidente de faire tenir le texte en deux volumes, sans dépasser la mesure ordinaire, d'autant plus qu'il est indispensable de l'éclaircir par divers commentaires, et que l'un des éditeurs, M. Beaune, prépare une notice biographique et bibliographique qui n'aura pas moins de cent pages, et dont la rédaction est à peu près terminée.

Le Conseil, sur la proposition du commissaire responsable, décide que l'ouvrage formera trois volumes, de 25 à 27 feuilles chacun, et autorise la mise sous presse du premier volume, dont la copie est déposée par M. de Beaucourt.

En conséquence d'une délibération prise dans la précédente séance, le Conseil autorise la mise sous presse du texte du *Jouvencel* dès que M. Lecestre aura remis sa copie, et désigne M. Léon Gautier pour remplir les fonctions de commissaire responsable.

M. le président du Comité de publication appelle aussi l'attention du Conseil sur la convenance de restreindre autant que possible à 25 ou 26 feuilles chacun des deux volumes qui doivent compléter les *Extraits des Auteurs grecs,* conformément au plan primitivement adopté. M. Cougny, éditeur, et M. Egger, commissaire responsable, seront informés par le secrétaire des intentions du Conseil, et invités à s'entendre à ce sujet avec le Comité de publication, en réduisant autant que possible les extraits qui doivent compléter l'ouvrage et réservant la place pour une table générale de l'ouvrage.

M. Delisle communique au Conseil une demande que vient de lui transmettre M. de Boislisle, et qui consisterait à insérer dans la seconde partie de l'*Annuaire-Bulletin* une table des documents publiés dans la nouvelle série des *Archives de l'Art français,* ainsi que cela a été fait, en 1859 et 1860, pour la première série du même recueil. Les auteurs de cette proposition demanderaient l'autorisation de faire tirer 300 exemplaires de la table à leurs frais. — Renvoi à l'examen des Comités de publication et des fonds.

M. Bellaguet, président de ce dernier comité, présente au Conseil l'état de la caisse et du mouvement des fonds pendant le premier semestre de 1882.

| | |
|---|---|
| Recettes . . . . . | 15,272 fr. 16 c. |
| Dépenses . . . . . | 10,005 85 |
| Reste en caisse au 1er juillet | 5,266 fr. 31 c. |

M. le président du Comité des fonds fait remarquer que la

rentrée des cotisations eût été plus rapide et plus complète, si la publication et la distribution des volumes afférents à cet exercice avaient pu être faites plus rapidement. Les frais d'impression ont aussi dépassé les prévisions et les limites habituelles, principalement parce que l'étendue de quelques volumes a été portée au delà du chiffre normal de 30 feuilles.

La séance est levée à cinq heures.

---

## II.

### BIBLIOGRAPHIE.

146. — Picot (G.). Les papiers du duc de Saint-Simon aux archives des Affaires étrangères; mémoire. In-8, 78 p.
(Extrait du Compte-rendu de l'Académie des sciences morales et politiques.)

147. — Pigeotte (L.). Les anciens seigneurs de Beaufort, aujourd'hui Montmorency (Aube). In-8, 32 p.
(Extrait de l'Annuaire de l'Aube.)

148. — Plaine (dom F.). L'apostolat de Saint-Clair et les origines chrétiennes de l'Armorique. In-8, 39 p. Saint-Brieuc, Prud'homme.
(Extrait des Mémoires de l'Association bretonne.)

149. — Prarond (E.). La topographie historique et archéologique d'Abbeville. T. II. In-8, 623 p. Abbeville, Prévost; Paris, Dumoulin.

150. — Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793), publiés par la Société de l'histoire de l'Art français, d'après les registres originaux conservés à l'École des beaux-arts, par M. Anatole de Montaiglon. T. III (1689-1704). In-8, 420 p. Paris, Baur.

151. — Prost (A.). Étude sur le régime ancien de la

propriété. La vesture et la prise de ban à Metz. In-8, 253 p. Paris, Larose.

(Extrait de la Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.)

152. — RENDU (A.). Inventaire analytique des chartes des XIe, XIIe, XIIIe siècles, de l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais, ordre des chanoines de Saint-Augustin. In-8, 46 p. Beauvais, Père.

153. — RUBLE (A. de). François de Montmorency, gouverneur de Paris et lieutenant du roi dans l'Isle-de-France (1530-1579). In-8, 96 p. Paris, Champion.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

154. — SAINT-FERRÉOL (A.-M.). Notices historiques sur la ville de Brioude. 2 vol. in-8, IV-236-239 p. Brioude, Chouvet.

155. — SANDRET (L.). La seigneurie et les seigneurs de Cany, en Normandie. In-8, 43 p. Paris, Dumoulin.

(Extrait de la Revue historique, nobiliaire et biographique.)

156. — SCHLUMBERGER (G.). Deux chefs normands des armées byzantines au XIe siècle. In-8, 15 p. avec sceaux de Hervé et de Roussel de Bailleul.

(Extrait de la Revue historique.)

157. — SEIGNOBOS (C.). Le régime féodal en Bourgogne jusqu'en 1360; étude sur la société et les institutions d'une province française au moyen âge, suivie de documents inédits tirés des archives des ducs de Bourgogne. In-8, XVII-417 p. Paris, Thorin.

158. — SEILHAC (V. de). L'abbé Marc-René d'Espagnac; avec pièces justificatives inédites et papiers de famille (1752-1794). In-8, XII-303 p. Tulle, Crauffon.

159. — SEMELAIGNE. Aveux et dénombrements de la vicomté de Conches au XVe siècle, suivis du Coutumier de la Forêt. In-8, X-126 p. Paris, Martinet.

160. — SERVIÈRES (l'abbé L.). Saint Fleuret, évêque de Clermont et patron d'Estaing. In-18, 167 p. Rodez, Ve Carrère.

161. — SÉVIGNÉ (Mme de). Lettres choisies, extraites de l'édition des Grands écrivains de la France, et publiées sous la direction de M. Adolphe Regnier, de l'Institut. Ouvrage contenant 8 portraits gravés sur acier, d'après les dessins d'Aug. Sandoz, 9 gravures sur bois, 3 fac-similés d'écriture et 1 planche d'armoiries tirée en couleurs. Grand in-8, XXVIII-505 p. Paris, Hachette et Ce.

162. — STEHLICH (F.). Les Moines, comédie satirique écrite par les PP. Jésuites du collège de Clermont dit de Louis-le-Grand, à la fin du XVIIIe siècle; publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Petit in-8, XXI-60 p. et grav. Rouen, Lemonnyer.

163. — TAMIZEY DE LARROQUE (P.). De la correspondance inédite de dom B. de Montfaucon. In-8, 32 p. Paris, Champion; Picard.

(Extrait de la Revue de Gascogne.)

164. — TAMIZEY DE LARROQUE (P.). Document relatif à Urbain Grandier. In-8, 16 pages. Paris, Picard.

(Extrait du Cabinet historique.)

165. — TILLETTE DE CLERMONT-TONNERRE. Documents inédits sur Abbeville et le Ponthieu (XVIIe et XVIIIe siècles). In-8, II-322 p. Abbeville, Prévost.

166. — TOUBEAU DE MAISONNEUVE. Les anciennes corporations ouvrières à Bourges : Cayer des reiglemens et ordonnances sur plusieurs estats et mestiers de personnes demourantes en la ville et faulxbourgs de Bourges (1591 à 1633), publié d'après l'original conservé aux archives de la mairie, avec notes et introduction. In-8, XXIV-301 p. et vignettes. Bourges, Pigelet et Tardy.

167. — TOUSTAIN DE BILLY (l'abbé R.). Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances; publiée pour la première fois par François Dolbet. T. II. In-8, 403 p. Rouen, Métérie.

---

# PROCÈS-VERBAL

DE LA

# SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 5 DÉCEMBRE 1882,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 9 janvier 1883.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

## *Ouvrages adressés à la Société.*

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 novembre 1882. — *Bulletin de la Société bibliographique,* novembre 1882.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, juillet-septembre 1882. — *Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet*, tome VI, 1881-1882. (Cartulaire de Saint-Spire de Corbeil.) — *List of foreign correspondants of the Smithsonian Institution,* corrected to january 1882. — *Bulletin de l'Association philotechnique,* novembre 1882.

### *Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.*

*Inventaire des livres, joyaux, ornements, reliquaires, etc., de l'église Saint-Paul d'Orléans, fait à la requête des gagiers de ladite église* (28 janvier 1462), publié d'après le manuscrit original, par M. Boucher de Molandon, officier de l'Instruction publique, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, membre non résidant du Comité des travaux historiques. Paris, Impr. nationale. (*Extrait du Bulletin du Comité des travaux historiques.*) Br. in-8. — *La Cour des aides de Normandie, ses origines et les vingt-sept charges de conseillers*, par le vicomte d'Estaintot, correspondant du Comité des travaux historiques. Rouen, Cagniard.

Br. in-8. — *Histoire des Romains*, par V. Duruy, 245e à 248e livraisons. — *République nouvelle; nos rapports politiques*, par J. Raganeau. Bordeaux, A. Bellier. Br. in-12.

## *Correspondance.*

MM. Émile Delagarde et Pierre de Witt, admis sociétaires dans la dernière séance, offrent leurs remerciements au Conseil.

M. le vicomte d'Estaintot fait hommage de son mémoire sur *la Cour des aides de Normandie.*

## *Travaux de la Société.*

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

*Annuaire-Bulletin*, 1882. 1re partie, 10 feuilles tirées.
— 2e partie, feuilles 14 à 17 tirées; feuilles 18 et 19 en pages.

Le volume de *Spanheim* est mis en distribution.

*Rigord.* T. Ier. 19 feuilles tirées; feuille 20 en placards.

*Extraits des Auteurs grecs.* T. IV. 15 feuilles tirées; feuille 16 en placards. On a la copie de la fin du volume.

*Lettres missives de Louis XI.* T. Ier : *Louis dauphin.* 10 feuilles tirées; feuilles 11 et 12 en placards. On compose la suite.

*Les Établissements de saint Louis.* T. III. 5 feuilles tirées; feuille 6 en placards.

*Mémoires d'Olivier de la Marche.* T. Ier. 2 feuilles en placards.

M. de Beaucourt, n'étant pas encore de retour à Paris, adresse quelques renseignements sur deux des ouvrages dont il est commissaire responsable. — Le volume des *Lettres de Louis XI* dauphin n'avance pas aussi rapidement qu'on l'espérait, par suite des occupations et des fré-

quentes absences de M. Charavay. M. Vaesen, éditeur du volume suivant, en remettra la copie dès qu'il aura pu faire quelques recherches complémentaires dans les dépôts de Paris. — Les *Mémoires d'Olivier de la Marche* sont en bon train et paraissent devoir marcher rapidement, les incertitudes qui s'étaient d'abord présentées aux points de vue de l'orthographe et de la ponctuation ayant été résolues.

M. Léon Gautier, commissaire responsable du *Jouvencel* de Jean de Bueil, présente au Conseil la copie d'une grande partie du premier volume, qui lui a été remise par l'éditeur, M. Lecestre. — Le Conseil en autorise l'envoi à l'imprimerie, après examen par M. L. Gautier.

M. L. Delisle, commissaire responsable des *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, informe le Conseil que le premier volume est terminé et ne forme que 21 feuilles, l'introduction qui le complétera devant être distribuée avec le deuxième volume. — Le Conseil approuve le titre suivant proposé par le commissaire : *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, historiens de Philippe-Auguste.* Tome Ier : *Chroniques de Rigord et de Guillaume le Breton.*

M. Cougny, éditeur des *Extraits des Auteurs grecs relatifs aux Gaules,* ayant été prévenu par le secrétaire, au nom du Conseil, d'avoir à abréger, autant que possible, les extraits qui doivent compléter cet ouvrage, a écrit qu'il lui paraît impossible de faire entrer ces extraits en deux volumes, conformément au plan primitif. Telle est aussi l'opinion de M. Egger, commissaire responsable. M. Cougny, présent à la séance, expose les motifs de la nécessité de faire un sixième volume. Le secrétaire, à l'appui de cette demande, énumère les nombreux ouvrages grecs dont les extraits restent encore à publier, et auxquels devra être ajoutée une table détaillée.

Le Comité de publication, après avoir examiné, séance tenante, cette demande d'un sixième volume, en reconnaît la nécessité, et, sur la proposition de son président, le Conseil en autorise l'impression. Chacun des trois volumes restant

à publier ne devra pas dépasser 25 à 26 feuilles, y compris la table générale.

Le même Comité, après examen de la proposition transmise par M. de Boislisle dans la séance précédente, a jugé qu'il n'y avait pas lieu de donner place dans la seconde partie de l'*Annuaire-Bulletin* à la table analytique des documents publiés dans la nouvelle série des *Archives de l'Art français*. — Cette décision est ratifiée par un vote du Conseil.

Le Conseil décide que la première séance de l'année 1883 sera remise du 2 au 9 janvier.

La séance est levée à cinq heures.

---

PRIX DÉCERNÉS PAR L'INSTITUT AUX OUVRAGES HISTORIQUES.

L'Académie française, dans sa séance annuelle du 6 juillet dernier, a décerné les prix suivants :

Prix Gobert. — Premier prix continué pour la seconde fois à M. Chéruel, pour son *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* et pour le premier volume de son *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*.

Second prix continué à M. Berthold Zeller, pour les deux ouvrages intitulés : *Richelieu et les ministres de Louis XIII* (1621-1624), et : *le Connétable de Luynes, Montauban et la Valteline*.

Prix d'éloquence. — Une médaille de 1,000 fr. à M. Félix Hémon, pour son *Éloge de Rotrou*, manuscrit (sujet proposé).

Prix Bordin. — A M. Albert Vandal, pour son étude sur *Louis XV et Elisabeth de Russie*.

Une médaille d'or à M. Pallain, pour la publication de la *Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XIII pendant le congrès de Vienne.*

PRIX MARCELLIN GUÉRIN. — 1,000 fr. à M. Émile Bos, pour son étude sur *les Avocats au Conseil du roi;* 1,000 fr. à M. l'abbé Fabre, pour son livre sur *la Jeunesse de Fléchier;* 1,000 fr. à M. F.-A. Luzel, pour son livre sur les *Légendes chrétiennes de la basse Bretagne.*

PRIX THÉROUANNE. — Partagé entre M. Forneron, pour son *Histoire de Philippe II,* et M. le comte de Luçay, pour son livre sur les *Secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV.*

PRIX MONTYON. — Trois prix de 2,000 fr. chacun à : M. Frédéric Masson, pour son étude sur *le Marquis de Grignan;* à M. Albert Duruy, pour son livre sur *l'Instruction publique en France avant la Révolution;* à M. Victor Guérin, pour son livre sur *la Terre sainte.*

---

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance publique annuelle du 17 novembre dernier, a décerné les prix suivants :

PRIX GOBERT. — Premier prix à M. Paul Viollet, pour les deux premiers volumes des *Etablissements de saint Louis,* publiés pour la Société de l'Histoire de France.

Second prix à M. Frédéric Godefroy, pour le premier volume de son *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IX^e^ au XV^e^ siècle.*

ANTIQUITÉS NATIONALES. — 1^re^ médaille à M. J. Guiffrey, pour son *Histoire générale de la tapisserie;* 2^e^ médaille

à MM. Ant. Héron de Villefosse et l'abbé Thédenat, pour le premier volume de l'ouvrage intitulé : *Notes sur quelques cachets d'oculistes romains;* 3e médaille à M. Kohler, pour son *Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris.* — 1re mention à M. Héron, pour la publication intitulée : *Œuvres de Henri d'Andeli;* 2e mention à M. Charles Molinier, pour son livre sur *l'Inquisition dans le midi de la France;* 3e mention à M. Perroud, pour l'ouvrage intitulé : *les Origines du premier duché d'Aquitaine;* 4e mention à M. de la Chauvelays, pour son étude sur *les Armées des trois premiers ducs de Bourgogne;* 5e mention à M. Fierville, pour ses *Documents inédits sur Philippe de Commynes;* 6e mention à M. d'Hermansart, pour son étude sur *les Anciennes communautés d'arts et de métiers à Saint-Omer.*

Prix ordinaire. — A M. Samuel Berger, pour son mémoire sur le sujet proposé : « Faire connaître les versions de la Bible en langue d'oïl antérieures à la mort de Charles V. »

Une médaille de 1,000 fr. à M. Jean Bonnart.

---

L'Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance publique annuelle du 22 juillet dernier, a décerné les prix suivants :

Prix du Budget (doublé). — A M. Achille Luchaire, pour son étude sur le sujet proposé : *Histoire du pouvoir royal et des institutions françaises sous les six premiers Capétiens, et particulièrement sous Louis VI et sous Louis VII.*

Prix quinquennal de Beaujour. — Partagé entre MM. Léon Lallemand et Gustave Schelle, pour leurs mémoires sur le sujet proposé : *Histoire des établissements hospitaliers avant et après 1789 en France.*

Prix Bordin. — 2,000 fr. à M. Alfred Levesque, pour son travail sur le sujet proposé : *Origine et développements de la pairie en France.*

Prix Halphen. — A M. Maggiolo, pour ses travaux sur l'enseignement primaire avant 1789.

---

L'Académie des beaux-arts, dans sa séance publique annuelle du 21 octobre 1882, a décerné le prix suivant :

Prix Bordin. — 3,000 fr. à M. Henri Jouin, pour son étude sur *la Vie et les ouvrages du sculpteur Coyzevox.*

---

## II.

### BIBLIOGRAPHIE.

168. — Abélard et Héloïse. Lettres complètes d'Abélard et d'Héloïse. Traduction nouvelle, précédée d'une préface par M. Gréard, inspecteur de l'Académie de Paris. In-18 jésus, xx-412 p. Paris, Garnier frères.

169. — Albanès (l'abbé J.-H.). Histoire de la ville de Roquevaire et de ses seigneurs au moyen âge d'après de nombreux documents inédits. In-8, xliv-163 p. Marseille, Camoin; Boy.

170. — Anquez (L.). Le chancelier de l'Hospital. In-18 jésus, 143 p. et portrait. Paris, Martin.

171. — Aubenas (J.-A.). Histoire de Fréjus (Forum Julii), ses antiquités, son port. In-8, xxii-800 p. et planches. Fréjus, impr. Leydet.

172. — Aubertin (C.). Recherches historiques sur les

anciennes écoles et le collège de Beaune. In-18 jésus, 158 p. Beaune, Batault.

(Extrait de la Revue bourguignonne.)

173. — AUDIAT (L.). Documents pour l'histoire des diocèses de Saintes et de la Rochelle. In-8, 229 p. et fac-similé. Pons, impr. Texier.

(Extrait du t. X des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.)

174. — AZAÏS (G.). Dictionnaire des idiomes romans du midi de la France, comprenant les dialectes du haut et du bas Languedoc, de la Provence, de la Gascogne, du Béarn, du Quercy, du Rouergue, du Limousin, du Dauphiné, etc. T. III, 2e livraison. In-8, p. 257 à 528. Montpellier, la Société pour l'étude des langues romanes. Paris, Maisonneuve et Ce.

(Publications spéciales de la Société pour l'étude des Langues romanes.)

175. — BARRE DUPARCQ (E. DE LA). Histoire de Henri III, roi de France et de Pologne. In-8, 420 p. et portrait. Paris, libr. Didier et Ce.

176. — BARTHÉLEMY (A. DE). Le Cartulaire de la commanderie de Saint-Amand. In-8, 16 p. Paris, Champion.

(Extrait du Cabinet historique.)

177. — BARTHÉLEMY (É. DE). Cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre d'Oyes (canton de Sézanne), suivi d'une note sur les anciens seigneurs de Broyes. In-8, 42 p. Châlons-sur-Marne, impr. Thouille.

178. — BARTHÉLEMY (É. DE). Généalogie historique de la famille Cauchon. In-8, 43 p. Angers, Paris, libr. de la Société bibliographique.

(Extrait de la Revue d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique.)

179. — BARTHÉLEMY (É. DE). Obituaire de la commanderie du Temple de Reims. In-4, p. 303 à 336. Paris, Imprimerie nationale.

(Extrait de la collection des Documents inédits (Mélanges historiques, tome IV) publiée par les soins du ministère de l'Instruction publique.)

180. — BARTHÉLEMY (L.). Inventaire chronologique et

analytique des chartes de la maison de Baux, accompagné de 15 planches de sceaux, de 5 tableaux généalogiques et d'une carte des possessions françaises de cette maison, et suivi d'un appendice relatif à la branche des Baux d'Arborée. In-8, XXXI-680 p. Marseille, impr. Barlatier-Feissat.

181. — BASCHET (Armand). Les Comédiens italiens à la cour de France sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, d'après les lettres royales, la correspondance originale des comédiens, les registres de la trésorerie de l'Épargne et autres documents. In-8, XVI-367 p. Paris, E. Plon et Cᵉ.

On sait avec quelle ardeur notre confrère sait suivre un filon jusque dans les moindres recoins, et de quel succès sont toujours récompensées ses recherches. Aujourd'hui, c'est à l'histoire du théâtre en France qu'il vient apporter un contingent considérable d'informations qui avaient complètement échappé aux écrivains spéciaux. Il en avait recueilli les premiers éléments dans un séjour déjà ancien aux archives de Mantoue; les registres de la trésorerie de Charles IX et ceux de la chancellerie de Marie de Médicis, comme les correspondances politiques et diplomatiques des cours de France, d'Angleterre et d'Italie, lui ont fourni le complément du dossier, et donné les moyens de raconter, dans un de ces récits humoristiques dont il a l'heureux privilège, les négociations qui eurent pour but de faire venir en France des détachements de l'excellente troupe de comédiens entretenue par les Gonzague, et les pérégrinations d'Arlequin, de Fridolin, de Lelio, de Rinoceronte, de Pantalon, d'Isabelle, de Florinde, etc. C'est à la fin du règne de Charles IX, vers 1571, que paraît être arrivée pour la première fois chez nous une troupe régulière et experte dans la *Commedia dell' arte* ou *all' improviso*. Depuis lors, ces séjours se multiplièrent, et ils furent quelquefois fort longs[1]; chaque troupe était l'objet de faveurs nonpareilles et de triomphes qui, nécessairement, durent exciter l'émulation et avoir un heureux effet pour l'avancement de notre art dramatique.

182. — BEAUNE (H.). Droit coutumier français : la con-

1. Les archives de Mantoue ne donnent plus rien sur les comédiens à partir de 1624; comme le fait remarquer M. Baschet, cette date coïncide à peu près avec la fin de la dynastie des Gonzague et le sac de leur capitale (17 juillet 1630).

dition des personnes. In-8, 606 p. Lyon, Charrat; Paris, Larose et Forcel.

183. — Beaurepaire (Ch. de). La généalogie des seigneurs et dames d'Estrépagny. In-8, 32 p. Rouen, impr. Cagniard.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie.)

184. — Beauvillé (V. de). Recueil de documents inédits concernant la Picardie, publiés d'après les titres originaux. Quatrième et cinquième parties, 2 vol. in-4. Quatrième partie : xliv-716 p. Cinquième partie : supplément, tables et rectifications, 194 p. Paris, Imprimerie nationale.

185. — Berger (É.). Les registres d'Innocent IV, recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican et de la Bibliothèque nationale. 3 fascicules grand in-4. Fascicule 1, p. 1 à 128; fascicule 2, p. 129 à 264; fascicule 3, p. 265 à 458. Paris, Thorin.

(Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.)

186. — Biéchy (A.). La France au xii^e siècle. In-8, 192 p. Limoges, M. Barbou et C^e.

187. — Boislisle (A. de). Mémoires de Saint-Simon; nouvelle édition, collationnée sur le manuscrit autographe, augmentée des additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau et de notes et appendices. T. III. In-8, viii-587 p. Paris, Hachette et C^e.

(Collection des Grands écrivains de la France.)

188. — Boislisle (A. de). Topographie historique de la seigneurie de Bercy, par Charles-Henri de Malon, seigneur de Bercy. In-8, 98 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

189. — Bonnaffé (E.). Les Amateurs de l'ancienne France : le surintendant Foucquet. In-4, 107 p. avec grav., portrait et lettres ornées. Paris, librairie de l'Art.

(Bibliothèque internationale de l'Art.)

190. — Bonnaffé (E.). Recherches sur les collections des Richelieu. In-8, 161 p. et gravures. Paris, Plon et Cᵉ.

191. — Bourchenin (P.-D.). Étude sur les Académies protestantes en France au XVIᵉ et au XVIIᵉ siècle. In-8, 486 p. Paris, Grassart.

192. — Bourelly (J.). Le maréchal de Fabert (1599-1662); étude historique d'après ses lettres et des pièces inédites tirées de la Bibliothèque et des Archives nationales, des archives des Affaires étrangères, du dépôt de la Guerre, etc. Première partie (1599-1652), et deuxième partie (1653-1662). In-8, XI-445 p. et 442 p. et portrait. Paris, Didier et Cᵉ.

193. — Boursin (l'abbé L.). La prédication en France au XIIIᵉ siècle et les sermons de saint Thomas. In-8, 51 p. Coutances, de Salettes; Paris, Berche et Tralin.

(Extrait du Bulletin de l'Académie de Saint-Thomas.)

194. — Bouteiller (E. de) et E. Hepp. Correspondance politique adressée au Magistrat de Strasbourg par ses agents à Metz (1594-1683), tirée des archives municipales de Strasbourg, et publiée pour la première fois, avec notes explicatives et tables. In-8, XVII-464 p. Nancy, Berger-Levrault et Cᵉ; Paris, même maison.

195. — Brière (L. de la). Mᵐᵉ de Sévigné en Bretagne. In-18 jésus, VIII-386 p. Paris, Gervais.

196. — Broc (le vicomte de). Notice sur les seigneurs et le château de Turbilly en Anjou; illustrée de deux eaux-fortes par le vicomte Olivier de Romanet. In-8, 81 pages. Le Mans, impr. Monnoyer.

197. — Brossard (J.). Cartulaire de Bourg-en-Bresse, publié pour la première fois; précédé d'un essai sur l'histoire de Bourg, par Ch. Jarrin, président de la Société d'émulation de l'Ain, et suivi d'un plan de Bourg inédit. Grand in-4, CLXXII-623 p. Bourg-en-Bresse, impr. Chambaud.

198. — Bruel (A.). Pouillés des diocèses de Clermont et

de Saint-Flour du XIVe au XVIIIe siècle. In-4, 307 p. et carte. Paris, Imprimerie nationale.

(Extrait des Documents inédits publiés par les soins du ministère de l'Instruction publique.)

199. — CALLERY (Alphonse). Histoire des institutions financières de l'ancienne France : I. Histoire de la comptabilité publique, civile et militaire, du contrôle administratif et du contrôle judiciaire au XVIe siècle avant les réformes de Sully. In-8, 66 p. (1878). — II. Histoire du pouvoir royal d'imposer depuis la féodalité juqu'au règne de Charles V ; origines de l'impôt royal, des états généraux et provinciaux, de l'administration des aides et de la cour des aides. In-8, 143 p. (1879).— III. Histoire des attributions du Parlement, de la cour des aides et de la Chambre des comptes depuis la féodalité jusqu'à la Révolution française. In-8, 86 p. (1880).— IV. Histoire de l'origine des pouvoirs et des attributions des états généraux et provinciaux depuis la féodalité jusqu'aux états de 1355. In-8, 76 p. (1881). — V. Histoire du système général des droits de douane aux XVIe et XVIIe siècles et des réformes de Colbert en 1664. In-8, 47 p. (1882).—VI. Histoire de la taille royale aux XVIIe et XVIIIe siècles. In-8, 61 p. (1882). — VII. La fraude des gabelles sous l'ancien régime d'après les mémoires inédits de M. de Châteaubrun (1730-1786). In 8, 23 p. (1882). — VIII. L'origine des états généraux et provinciaux ; réponse à M. Luchaire. In-8, 12 p. (1882).

On peut se rappeler que M. Callery s'est fait pour ainsi dire notre collaborateur en prêtant un actif concours à M. Charles Constant pour les dernières recherches sur Nicolas Goulas et pour l'établissement de la Notice biographique. La simple énumération que je donne ici des études publiées par lui de 1878 à 1882 suffira pour faire comprendre avec quelle ardeur et quelle suite il a entrepris d'exposer et d'élucider tour à tour les points les plus difficiles, les plus obscurs, non seulement de l'ancienne organisation intérieure de la France, mais aussi, et surtout, des origines du pouvoir administratif ou du pouvoir judiciaire, et des bases essentielles sur lesquelles reposait le pouvoir royal.

Une partie de ces études ont eu les honneurs de la lecture à l'Académie des sciences morales et politiques, ou ont paru dans des revues spéciales.

200. — CARDEVACQUE (A. DE). Le collège de Saint-Vaast à Douai (1619-1779). In-8, 124 p. et planche. Douai, Crépin.

(Extrait des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.)

201. — CARDEVACQUE (A. DE). Dictionnaire biographique du département du Pas-de-Calais, ou histoire abrégée, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée d'environ trois mille personnages nés dans ce département, qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes, avec indication de tous les ouvrages manuscrits ou imprimés ayant trait à chaque article. In-4 à 2 col., 536 p. Arras, Sueur-Charruey.

202. — Catalogue de la bibliothèque de l'École polytechnique. In-8, XIV-1115 p. Paris, Gauthier-Villars.

203. — CHAMARD (le R. P. dom F.). Les reliques de saint Benoît. In-8, 217 p. Paris, aux bureaux du *Contemporain;* Ligugé (Vienne), l'auteur.

204. — CHANTELAUZE (R.). Louis XIV et Marie Mancini, d'après de nouveaux documents. In-8, IV-432 p. Paris, Didier et Cᵉ.

205. — CHANTELAUZE (R.). Saint Vincent de Paul et les Gondi, d'après de nouveaux documents. In-8, 429 p. Paris, Plon et Cᵉ.

206. — CHARPIN-FEUGEROLLES (le comte DE). Cartulaire des francs-fiefs du Forez (1090-1292), publié d'après le document original conservé aux Archives nationales. In-4, XVI-295 p. Lyon, impr. Perrin.

207. — CHARVET (G.). Traité de Nîmes de 1578 et conclusions de l'assemblée tenue par les huguenots en Allez, en 1580 ; documents inédits, précédés d'un avant-propos historique et suivis d'un appendice biographique. In-8, 74 p. Nîmes, impr. Clavel-Ballivet et Cᵉ.

(Extrait des Mémoires de l'Académie de Nîmes.)

208. — CHAVERONDIER (A.) et E.-F. MAURICE. Catalogue

des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire. In-8, 28 p. Saint-Étienne, impr. Théolier frères.

(Extrait des Annales de la Société d'agriculture, industrie, etc., du département de la Loire.)

209. — CHÉRUEL (A.). Histoire de France sous le ministère de Mazarin (1654-1661). Tomes I, II et III; in-8, XIV-451, 452 et 444 p. Paris, Hachette et Cie.

Ainsi que le demandait l'Académie française en décernant deux fois de suite le prix Gobert à l'*Histoire de la minorité de Louis XIV*, M. Chéruel a vaillamment poursuivi son œuvre : une seule année lui a suffi pour livrer, imprimer et mettre au jour trois volumes, comprenant l'*Histoire du ministère du cardinal Mazarin* depuis la majorité du roi jusqu'à la mort du ministre. Est-il besoin de dire que ces nouveaux volumes, eux aussi, abondent en détails curieux, en considérations, rectifications et informations intéressantes, prises à des sources inexplorées jusqu'ici, et surtout à cette correspondance de Mazarin si longtemps enfouie dans les galeries les plus secrètes du Dépôt des affaires étrangères ? En vérité, nos successeurs pourront-ils croire, pourront-ils comprendre que, pendant cent ans à peu près, les écrivains qui s'attaquaient à l'histoire du XVIIe siècle aient été systématiquement écartés de la mine où se dérobaient pour eux le secret de la politique, le fil de toutes les intrigues ? Ce temps d'obscurantisme est passé, bien passé, et, maintenant que nos confrères, si souvent éconduits au nom de la raison d'État, ont la jouissance de faire luire une abondante lumière sur les événements et sur les personnages, souhaitons-leur le temps, la vigueur, l'activité nécessaires pour reprendre l'histoire des deux derniers siècles sur ces bases nouvelles. « Ce n'est pas toujours une œuvre facile, dit M. Chéruel dans son Avertissement préliminaire : on est comme accablé par la multitude des documents. Pour une seule année, 1652, les lettres adressées à Mazarin, ou écrites par lui, remplissent plus de douze volumes in-folio. Déchiffrer ces documents, les comparer entre eux et avec les autres témoignages contemporains, en discuter la valeur, et tirer, de ces récits souvent opposés, une histoire du temps claire et véridique, exige un travail long et minutieux; mais on se sent récompensé de ce labeur par une connaissance plus complète et plus approfondie d'événements dignes des recherches de l'histoire. On vit au milieu de personnages dont les fautes ont été couvertes par l'éclat du génie, au milieu d'une époque où brillèrent Anne d'Autriche, Mazarin, Retz, Mathieu Molé, Servien, Lionne, Turenne et Condé, les duchesses de Longueville et de Chevreuse, et la palatine Anne de Gonzague. »

Pour que le monument élevé avec tant de science et de dévoue-

ment à la mémoire du cardinal Mazarin soit complet, il ne reste plus qu'à achever la publication de la correspondance, dont M. Chéruel a déjà donné deux volumes dans la collection des Documents inédits, mais qui s'arrête actuellement à l'année 1647.

210. — COMBES (F.). L'entrevue de Bayonne de 1565 et la question de la Saint-Barthélemy, d'après les archives de Simancas. In-8, 19 p. Paris, Fischbacher.

211. — CONSTANS (L.). Les manuscrits provençaux de Cheltenham (Angleterre); notice et textes inédits. In-8, 115 p. Paris, Maisonneuve et Cᵉ.

(Extrait de la Revue des Langues romanes.)

212. — CONSTANS (L.). Le livre de l'Épervier, cartulaire de la commune de Millau (Aveyron), suivi du tarif de l'élection du Haut-Rouergue en 1666 et d'autres documents publiés avec une introduction, un glossaire et une table des noms propres. In-8, XVI-324 p. Paris, Maisonneuve et Cᵉ.

(Publications spéciales de la Société pour l'étude des Langues romanes.)

213. — CONTADES (Gérard DE). Les communes du canton de la Ferté-Macé; notice sur la commune de Lonlay-le-Tesson. In-16, VIII-247 p. et planches d'armoiries. Paris, Champion.

214. — CORBOLIN (l'abbé J.-B.). Monographie de l'abbaye de Fontenay, seconde fille de Clairvaux, canton de Montbard. In-8, 249 p. et planches. Cîteaux, Saint-Joseph.

215. — CORDIER (H.). La France en Chine au XVIIIᵉ siècle; documents inédits, publiés sur les manuscrits conservés au dépôt des Affaires étrangères, avec une introduction et des notes. T. I. Grand in-8, LX-302 p. Saint-Quentin; Paris, Leroux.

(Documents pour servir à l'histoire des relations politiques et commerciales de la France avec l'Extrême-Orient.)

216. — COURCY (Pol DE). Voltaire, sa famille, son inhumation. In-8, 14 p. Nantes, impr. Forest et Grimaud.

217. — DELABORDE (H.-F.). Chartes de terre sainte provenant de l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat. In-8, 159 p. et fac-similés. Paris, Thorin.

(Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.)

218. — Deladreue (l'abbé L.-E.). Histoire de l'abbaye de Lannoy (ordre de Cîteaux). In-8, 452 p. Beauvais, impr. Pere.

219. — Delisle (L.). L'auteur du Grand Coutumier de France. In-8, 25 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du t. VIII des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

220. — Delisle (L.). Notice sur les anciens catalogues des livres imprimés de la Bibliothèque du Roi. In-8, 39 p. Paris, Champion.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

221. — Delisle (L.). Le bréviaire de Colbert. In-8, 4 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

222. — Delisle (L.). Notice sur deux livres ayant appartenu au roi Charles V. In-4, 31 p. Paris, Imprimerie nationale.

(Extrait des Notices des manuscrits.)

223. — Delisle (L.). Le missel de Thomas James, évêque de Dol; lettre à M. le comte Auguste de Bastard. In-8, 5 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

224. — Desmaze (C.). La Picardie. Saint-Quentin-en-Vermandois, son histoire, sa population, ses rues, ses maisons et leurs propriétaires au XVII^e siècle, ses enseignes, nécrologie de son chapitre, ses maires. In-18 jésus, 173 p. Paris, Leroux.

225. — Desprez (A.). La politique féminine de Marie de Médicis à Marie-Antoinette (1610-1792). In-18 jésus, VIII-367 p. Paris, Degorce-Cadot.

226. — Dictionnaire historique de la langue française, comprenant l'origine, les formes diverses, les acceptions successives des mots, avec un choix d'exemples tirés des écrivains les plus autorisés, publié par l'Académie française. T. II. Deuxième et troisième parties. In-4 à 2 col., p. 201 à 600. Paris, F. Didot et C^e.

227. — Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, publié par la Commission départementale des monuments historiques; arrondissement de Boulogne. T. III. In-8, 427 p. Arras, Sueur-Charruey.

228. — Dion (A. de). Église de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), avec la description de ses vitraux. Petit in-8, 52 p. Bar-le-Duc, impr. Philipons.

(Extrait de l'Almanach montfortois.)

229. — Dupont-Chatelain (Edmond). Registre des recettes et dépenses de la ville de Boulogne-sur-Mer (1415-1416). In-8, 269 p. et fac-similé. Boulogne-sur-Mer, impr. Charles Aigre.

(Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.)

Les archives des comtes de Boulogne durent passer aux mains des héritiers de cette dynastie, les la Tour-d'Auvergne, et se fondre par conséquent dans le magnifique chartrier ducal des Bouillon aujourd'hui conservé en grande partie aux Archives nationales; mais il ne semble pas que telle soit l'origine, la filiation, du compte dont M. Dupont, notre dévoué trésorier-archiviste, vient d'éditer le texte avec le plus grand soin, et ce n'est pas davantage une des épaves que Poirier, Ameilhon et d'Ormesson parvinrent à retirer des dépôts de la Chambre des comptes destinés à la vente par la Convention (rapport du 27 août 1793). Quoi qu'il en soit de l'origine de ce document, son ancienneté et sa parfaite conservation, la variété des chapitres de recette et de dépense, les notions qu'ils donnent sur l'organisation municipale et financière, sur la vie quotidienne, pour ainsi dire, des Boulonnais, sur la statistique, le commerce et les consommations de leur ville, sur leur langage, etc., le recommandent à tous les érudits. Le compte (recettes et mises) est rendu par l'argentier de la ville, pour la quatrième année de mairie de sire Jean de Rusticat, « commenchant le prochain dimence devant la feste saint Mahieu l'apostole, l'an mil quatre cens et quinze, et finant celuy jour l'an mil quatre cens et seize. » Il est divisé en recettes et en dépenses : les premières contenant vingt-cinq chapitres (impôts, revenus, droits sur les denrées, le commerce, etc.), plus une recette extraordinaire; les dépenses se décomposant en frais d'administration, de perception et de régie, en appointements, gages, frais de réception, vins d'honneur, etc., en dépenses communes, en frais de garde et de signaux, en travaux de maçonnerie et de charpenterie, en mises pour la comtesse de Boulogne, enfin en dépenses pour la défense de la ville et l'entretien de son artillerie. Certains cha-

pitres offrent des détails du plus haut intérêt, soit au point de vue de la langue, soit au point de vue technique : citons notamment ceux qui concernent les arts de construction, les travaux de terrassement, les fortifications et l'artillerie. En 1415, époque des dépenses, on était à la veille d'Azincourt, et presque du siège de Rouen par Henri V : la Picardie et les côtes se préoccupaient de pourvoir à leur défense contre l'invasion anglaise. Aussi le gouvernement de Charles VI accorda-t-il aux Boulonnais une somme de 1,500 francs, trois grosses pièces d'artillerie et des munitions de tout genre, pour mettre leur ville en état de résister. L'argentier, comme c'était son devoir, a énuméré minutieusement toutes les dépenses faites pour obtenir ces dons à Paris, puis pour amener les canons par eau, pour les éprouver, pour transporter et emmagasiner les munitions, fabriquer la poudre et les boulets de pierre, remettre l'ancienne artillerie en état, etc.

Nous ne pouvons que féliciter notre collègue d'avoir fait connaître un document de ce genre, qui, à part son intérêt évident pour l'histoire locale, se rattache directement aussi à l'histoire générale des mœurs et usages. Il lui reste maintenant à donner le glossaire et le commentaire annoncés en tête du volume, et nous lui souhaitons de mener promptement à bonne fin cette dernière partie de son œuvre.

230. — Faugère (P.). Écrits inédits de Saint-Simon. Tome Ier : Parallèle des trois premiers rois Bourbons; tome II : Mémoire sur les légitimés, mémoire sur la renonciation, pièces diverses; tome III : État des changements arrivés à la dignité de duc et pair, brouillons des projets sur lesquels il faudrait travailler sans relâche, pièces diverses. In-8, xv-455, xv-504 et xx-512 p. Paris, Hachette et Ce.

Aussitôt après avoir quitté ses fonctions de conservateur des archives des Affaires étrangères, M. Faugère a entrepris la publication des papiers inédits de Saint-Simon qui avaient été depuis plus d'un demi-siècle l'objet de tant de compétitions et le sujet de tant de polémiques. L'ensemble en étant infiniment trop considérable pour que jamais on songe à les publier en totalité, M. Faugère ne s'est proposé que de donner les morceaux principaux, soit comme étendue, soit comme portée et comme intérêt, en livrant les textes sans notes, sans commentaires, avec un simple avant-propos d'une ou deux feuilles en tête de chaque volume, ne se préoccupant que par à peu près de réunir les morceaux en séries analogues ou par ordre chronologique, et conservant avec la fidé-

lité d'un fac-similé l'orthographe, la ponctuation, les intitulés, les divisions, et jusqu'aux initiales majuscules que présentent les manuscrits, qui sont toujours (à trois ou quatre exceptions près) écrits de la main même de Saint-Simon.

Le tome Ier (janvier 1880) est entièrement rempli par le *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, daté de mai 1746, c'est-à-dire du temps où Saint-Simon avait déjà plus de soixante-dix ans, et continuait cependant son œuvre d'écrivain avec une fécondité et une ardeur merveilleuses.

Le tome II (premier volume d'une série de Mélanges) contient : 1° un *Mémoire sur l'intérêt des princes du sang à empêcher tout agrandissement des enfants légitimés des Rois et à les contenir du moins dans les seuls avantages et dans l'unique rang de leurs dignités et de leurs charges* (août 1720) ; 2° un *Mémoire sur les formalités desquelles la renonciation du roi d'Espagne, tant pour lui que pour sa postérité, doit être revêtue en France pour y être justement et stablement validée* (août 1712) ; 3° un éloge du duc de Bourgogne intitulé : *Collections sur feu Mgr le Dauphin, mort le* 18 *février* 1712, et qui (M. Faugère l'a sans doute ignoré) avait déjà été publié dans la *Revue des Questions historiques ;* 4° un plan de régence dressé en septembre 1713, sous le titre de *Vues sur l'avenir de la France ;* 5° quatre notices sur les *Confesseurs du Roi* (les PP. Annat, Ferrier, de la Chaise et Tellier) ; 6° une autre notice sur l'*Abbé Bossuet si célèbre sous le nom d'évêque de Meaux*, que M. Faugère a tirée du travail d'ensemble fait par Saint-Simon sur les titulaires des charges de la cour de Louis XIV.

Le tome III (second des *Mélanges*) ne contient, à une ou deux pièces près, que des mémoires et documents ayant trait à la pairie. Le morceau le plus considérable (p. 25-251), intitulé : *État des changements arrivés à la dignité de duc et pair de France depuis mai* 1643 *jusqu'en mai* 1711, fut dressé pour le duc de Bourgogne à une époque où l'on croyait ce prince près de monter sur le trône. Les *Mémoires* racontent assez longuement dans quelles circonstances, à quelles intentions, et même par quels procédés et avec quels matériaux l'ami du prince prépara ce travail, qui n'occupe pas moins de 225 pages et est divisé méthodiquement en articles et paragraphes, avec tables, additions et errata. On sent que Saint-Simon y a condensé avec soin tous les éléments d'une question qui lui semblait devoir, par-dessus toutes les autres, être traitée et résolue à sa plus grande satisfaction dès que le pouvoir changerait de mains. Si, au point de vue politique, et même au point de vue historique, son mémoire n'a pas toute la portée qu'il lui supposait, nous n'en devons pas moins reconnaître que le lecteur y trouve une foule de faits et d'anecdotes qui ne sont pas tous

passés de cette première rédaction dans le texte définitif des *Mémoires*, et que d'ailleurs le style, la verve, la passion du grand écrivain sont toujours là pour donner de l'intérêt aux questions les plus arides, de la vie aux sujets les plus morts pour nous, de la nouveauté même à ceux que l'on connaît déjà sous une autre forme, par les *Mémoires*.

M. Faugère a bien fait de rapprocher de ce premier mémoire celui qui porte le titre singulier de : *Brouillons ou projets sur lesquels il faudroit travailler petit à petit sans relâche et sans jamais tomber dans le piège de se laisser rebuter par rien* (p. 313-368). Il s'agit toujours d'une réorganisation hiérarchique de l'État, où la pairie devait être le premier point d'appui du souverain, et, à bien dire, l'objet unique de ses attentions. Cardinaux ou prélats, princes étrangers ou ducs à brevet, officiers de la couronne ou officiers généraux, ministres, magistrats, etc., tous doivent s'effacer devant les ducs et pairs, qui céderont le pas tout au plus aux princes de la maison royale, et, pour éviter désormais les fâcheuses confusions de rangs et de qualités qui sont, aux yeux de Saint-Simon, la cause principale de toute décadence, le roi n'aura qu'à imposer à chacun selon son rang le port d'une canne à béquille dont la forme, la matière et l'ornementation sont minutieusement réglées. « Il sera défendu à tous autres que les sous-nommés de porter des béquilles d'or, d'argent ou d'ivoire, ni ornées d'aucune de ces trois sortes de matières. Ceux qui en voudront porter par commodité les auront d'agathe, d'ébène, de corne, de bois, etc. S'ils mettent des viroles aux bouts, ils les auront de la même matière que lesdites béquilles. »

Ensuite viennent : 1° un *Mémoire abrégé de l'origine de quelques usurpations du parlement sur les pairs de France,* daté du 11 novembre 1714, et n'occupant que dix pages (p. 371-380) ; 2° la *Requête adressée au roi par les ducs et pairs,* datée du 5 janvier 1715 (p. 383-387) ; 3° le *Mémoire des ducs et pairs contre les présidents à mortier*, daté de février 1715 (p. 391-398) ; 4° une *Réfutation de l'idée du parlement d'être le premier corps de l'État nouvellement prise et hasardée,* en date du mois de février 1716 (p. 401-418), avec une note additionnelle (p. 410-422) que M. Faugère attribue au marquis d'Argenson ; 5° un *Mémoire sur les prétentions du chancelier de France à l'égard des ducs et pairs* (p. 425-431) ; 6° un *Mémoire secret sur le bonnet à S. A. R.*, du mois de février 1716 (p. 435-447) ; 7° un *Mémoire concernant la préséance des pairs de France sur les princes étrangers* (p. 451-459) ; 8° une *Explication du plan de la grand'chambre du parlement de Paris,* accompagnée de ce plan (p. 463-472), que l'on retrouve dans les *Mémoires ;* 9° le compte rendu des *Cérémonies de l'enterrement de Mme la Dauphine* (1690). Ce dernier document (p. 475-493) n'est pas des moins

curieux, puisqu'il fut rédigé par Saint-Simon à l'âge de quinze ans, et qu'on y retrouve la même ardeur pour les minuties du cérémonial ou pour le rigorisme de l'étiquette que dans les morceaux écrits par le duc à la fin de sa longue carrière ; mais il avait déjà été publié dans le tome XIX de la dernière édition des *Mémoires*, et, de plus, il n'est point à sa place au milieu ou à la suite d'une série de morceaux relatifs à la pairie. Peut-être pourrait-on faire le même reproche aux pièces 3, 4, 5, 6 et 8, qui, bien qu'intéressant directement les ducs et pairs, eussent dû être réservées pour ne faire qu'un tout avec les autres monuments de leur lutte contre le parlement.

Même observation encore pour l'un des plus curieux morceaux de ce volume, le *Mémoire sur les maisons de Lorraine, de Rohan et de la Tour* (p. 255-309). Outre qu'ayant été rédigé à l'occasion de « l'insigne félonie consommée avec tant d'éclat par M. le cardinal de Bouillon, » en 1710 par conséquent, il ne devrait pas se trouver après le grand mémoire sur les *Changements arrivés*, lequel est de 1711, ne convenait-il pas de faire une série particulière de tout ce qui concerne les « princes étrangers, » abstraction faite de leur antagonisme avec les ducs et pairs ?

Ce mémoire sur les trois maisons fut fait pour le maréchal de Boufflers en quelques heures, malgré son étendue de plus de cinquante pages d'impression ; c'est une dissertation du plus haut intérêt, en ce que non seulement elle présente une foule de faits relatifs à l'histoire générale ou à l'histoire des familles, mais aussi nous fait voir de près les procédés de l'auteur, ses instruments de travail, sa manière de mettre les matériaux en œuvre, etc.

Il n'y a rien à dire des trois pièces annexes qui composent l'Appendice.

Un quatrième volume a paru au commencement de 1882.

231. — FERET (l'abbé). Le cardinal du Perron, orateur, controversiste, écrivain ; étude historique et critique. 2e édition. In-18 jésus, XVI-456 p. Paris, Didier et Ce.

232. — FÈVRE (Mgr). Histoire de Raucourt. I. Raucourt depuis sa fondation jusqu'à 1784. In-8, XXVII-289 p. Chaumont et Langres, Dillet.

233. — FORESTIÉ (E.). Les livres de comptes d'un marchand montalbanais au XIVe siècle. Plan de l'ouvrage. In-12, 24 p. Montauban, impr. Forestié.

234. — FORNERON (H.). Histoire de Philippe II. Tomes III et IV, 411 et 404 p. Paris, E. Plon et Ce.

Suite et fin du bel ouvrage dont il a été dit quelques mots dans l'*Annuaire-Bulletin* de 1881, p. 122-123, et qui a obtenu une moitié du prix Thérouanne à l'Académie française (1882).

Le tome III est ainsi divisé : I. Don Juan d'Autriche aux Pays-Bas, de 1576 à 1578. II. La princesse d'Eboli et le procès d'Antonio Perez. III. La conquête du Portugal. IV. Expéditions navales de Drake et de la marine française contre les possessions espagnoles. V. François de Valois, Alexandre Farnèse et Guillaume d'Orange aux Pays-Bas. VI. Alliance du duc de Guise avec Philippe II et constitution de la Ligue. VII. Situation du gouvernement de Philippe II en Espagne, en Italie et dans les colonies, de 1582 à 1587. VIII. Prépondérance d'Alexandre Farnèse aux Pays-Bas, siège d'Anvers, expédition de Leicester. IX. L'invincible Armada et son désastre. X. Représailles des Anglais en Portugal et sur mer.

Tome IV : I. La fin de Henri III et l'avènement de Henri IV, jusqu'en 1590. II. Les dernières campagnes d'Alexandre Farnèse en Flandre, et ses deux campagnes de 1591 et 1592 en France. III. Antonio Perez en Aragon ; troubles et misères de l'Espagne. IV. Mort de Farnèse ; l'archiduc Ernest lui succède. V. Campagne de 1593 en France ; états de la Ligue ; prise de Paris. VI. Campagnes de Henri IV contre l'armée espagnole (1595-1597). VII. Les Anglais en Andalousie (1595-1596). VIII. Paix de Vervins et mariages. IX. Mort de Philippe II et coup d'œil sur son règne et sur les destinées de l'Espagne après lui.

Ce tome IV, où notre histoire se trouve presque constamment intéressée, comme on le voit, est précédé d'une belle reproduction en photogravure du portrait de Philippe II par Pantoja de la Cruz, conservé au musée du Prado.

L'ouvrage est complété par une table donnant, à côté du nom de chaque personnage et des références qui lui sont relatives, une brève notice biographique, avec des dates et des renvois aux documents. Cette innovation mérite d'être signalée.

Notons en passant que le grand historien de la Belgique, M. Gachard, vient de faire paraître un cinquième volume de la correspondance du même Philippe II sur les affaires des Pays-Bas, qui va jusqu'au mois de juillet 1577.

235. — Gaubin (l'abbé). La Devèze ; histoire féodale, municipale et civile depuis la fondation du château (de 1180 à 1223). In-8, 327 p. Auch, impr. Foix.

236. — Gautier (Alphonse). Études sur la liste civile en France. In-8, VIII-213 p. Paris, Plon et Cᵉ.

237. — GERMAIN (A.). Géographie historique du comté de Melgueil et de la seigneurie de Montpellier. In-8, 28 p. Montpellier, impr. Boehm et fils.

(Extrait du Bulletin de la Société languedocienne de géographie.)

238. — GOIFFON (l'abbé). Bullaire de l'abbaye de Saint-Gilles, publié et annoté. In-8, 359 p. Nîmes, impr. Jouve.

239. — GRANDTRAIT (l'abbé). Vie de saint Fiacre, solitaire de la Brie, au VII^e siècle. Petit in-12, 120 p. Meaux, Blondel.

240. — GRÉGOIRE (l'abbé P.). État du diocèse de Nantes en 1790. In-8, XIV-368 p. et carte. Nantes, impr. Forest et Grimaud.

241. — GUÉLON (l'abbé P.-F.). Histoire de La Sauvetot-Rosille, chef-lieu d'une commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem en Auvergne. In-8, XX-160 p., avec planches et vignettes. Clermont-Ferrand, Thibaud.

242. — GUIFFREY (J.). Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV. T. I : Colbert (1664-1680). In-4 à 2 col., LXXIV-1533 p.

(Collection des Documents inédits sur l'histoire de France.)

243. — GUIGUE (G.). Fragment d'une chronique lyonnaise, XIII^e et XIV^e siècles, recueilli et publié avec des notes. Grand in-8, 15 p. Lyon, impr. Pitrat.

(Extrait de la Revue lyonnaise.)

244. — GUILLON (F.). Étude historique et biographique sur Guillaume de Lorris, auteur du Roman de la Rose, d'après des documents inédits, et revision critique des textes des auteurs. In-8, VIII-137 p. Paris, Dumoulin.

245. — GUILLOTIN DE CORSON (l'abbé). Pouillé historique de l'archevêché de Rennes. T. III. In-8, IX-699 p. Rennes, Fougeray ; Paris, Haton.

246. — HANOTAUX (G.). Étude sur des maximes d'État et des fragments politiques inédits du cardinal de Richelieu. In-8, 48 p. Paris, Picard.

(Extrait du Compte-rendu de l'Académie des sciences morales et politiques.)

247. — HAUSSONVILLE (le vicomte Othenin D'). Le salon de Mme Necker, d'après des documents tirés des archives de Coppet. 2 vol. in-18 jésus. T. I, 365 p. ; t. II, 311 p. Tours, Paris, C. Lévy.

248. — HENRI IV. Lettres inédites du roi Henri IV à M. Paschal, ambassadeur au pays des Ligues grises (1608-1610). In-8, 32 p. Paris, Jouaust.

249. — Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges, par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur ; publiée pour la première fois par l'abbé Julien Loth. T. I. In-8, XXII-385 p. Rouen, Métérie.

(Publications de la Société de l'Histoire de Normandie.)

250. — Histoire du bon chevalier Bayart d'après le Loyal serviteur et d'autres auteurs contemporains; texte établi par M. J. Roman. In-18 jésus, IV-251 p. Rennes, Paris, libr. de la Société bibliographique.

(Collection de Petits mémoires sur l'histoire de France.)

251. — INGOLD (le P.). Le prétendu jansénisme du P. de Sainte-Marthe, cinquième supérieur général de l'Oratoire. In-8, VI-111 p. et portrait du P. de Sainte-Marthe. Paris, Poussielgue frères.

252. — Inventaire-sommaire des archives communales antérieures à 1790 de la commune de Linselles (département du Nord), rédigé par Th. Leuridan, archiviste de Roubaix. Grand in-4 à 2 col., XIII-118 p. Lille, impr. Danel.

253. — Inventaire-sommaire des archives communales de Limoges antérieurement à 1790, rédigé par M. Antoine Thomas, archiviste municipal. Grand in-4 à 2 col., 155 p. Limoges, impr. Chatras et Ce.

254. — Inventaire-sommaire des archives départementales d'Eure-et-Loir antérieures à 1790, rédigé par M. L. Merlet, archiviste. T. V : archives civiles, série E (supplément). In-4 à 2 col., 441 p. Chartres, impr. Garnier.

255. — JADART (H.). Jean de Gerson (1363-1429) ;

recherches sur son origine, son village natal et sa famille. In-8, VIII-280 p. Reims, Deligne et Renart.

(Extrait des Travaux de l'Académie de Reims.)

256. — JANVIER (A.). Petite histoire de Picardie, simples récits. In-4, XII-275 p. et planches. Amiens, Hecquet.

257. — JOUBERT (A.). Les seigneurs angevins et manceaux à la bataille de Saint-Denis-d'Anjou (1441). In-8, 21 p. Mamers, impr. Fleury et Dangin.

(Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.)

258. — JUGAND (J.). Histoire de l'hôtel-Dieu et des établissements charitables d'Issoudun, depuis leur fondation jusqu'à nos jours. In-18 jésus, 376 p. et 12 planches. Issoudun, impr. Gaignault.

259. — JULLIEN (A.). L'Opéra secret au XVIIIe siècle (1770-1790); aventures et intrigues secrètes racontées d'après les papiers inédits conservés aux archives de l'État et de l'Opéra. Petit in-8, 268 p., avec frontispice gravé, en-tête, culs-de-lampe, etc. par Malval. Paris, Rouveyre.

260. — KAULEK (J.). Documents relatifs à la vente de la bibliothèque du cardinal de Mazarin pendant la Fronde, janvier-février 1652. In-8, 16 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

261. — KERDREL (Vincent AUDREN DE). L'expédition de Louis le Débonnaire contre les Bretons en 818; conférence faite au congrès de l'Association bretonne en 1881. In-8, 30 p. Saint-Brieuc, Prud'homme.

262. — LA BORDERIE (A. DE). Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul, chambellan du duc François II, publiée avec notes et introduction. In-8, XXXII-152 p. Nantes, Forest et Grimaud.

(Publications de la Société des Bibliophiles bretons.)

263. — LACOSTE (G.). Histoire générale de la province de Quercy publiée par les soins de MM. L. Combarieu et F.

Cangardel, archiviste-bibliothécaire. T. I. Livraison 1. In-8, p. 1 à 40. Cahors, Girma.

264. — Lacroix (Paul). XVIIe siècle, lettres, sciences et arts (France, 1590-1700); ouvrage illustré de 17 chromolithographies et de 300 grav. sur bois, dont 16 tirées hors texte, d'après les monuments de l'art de l'époque. In-4, VIII-586 p. Paris, Firmin-Didot et Ce.

265. — La Curne de Sainte-Palaye. Dictionnaire historique de l'ancien langage françois, ou Glossaire de la langue françoise depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV, publié par les soins de L. Favre, avec le concours de M. Pajot, archiviste-paléographe, contenant : signification primitive et secondaire des vieux mots; étymologie des vieux mots; proverbes qui se trouvent dans nos poètes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles; usages anciens. 92e à 101e fascicules. T. X et dernier. In-4 à 2 col., XXXII-426 p. Paris, Champion.

266. — Lalore (C.). Ancienne discipline du diocèse de Troyes jusqu'en 1788. T. II et III : statuts synodaux et ordonnances épiscopales. 2 vol. in-8. T. II, 469 p.; t. III, 473 p. Paris, Thorin.

267. — Lalore (l'abbé C.). Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes. T. VI : Cartulaire de Montier-la-Celle. In-8, LXII-415 p. Troyes, Lacroix; Paris, Thorin.

268. — La Porte (A. de). Histoire généalogique des familles nobles du nom de La Porte, avec les maintenues, les preuves de noblesse et les sources. Grand in-8, 404 p. Poitiers, impr. Oudin frères.

269. — Lascombe (A.). Répertoire général des hommages de l'évêché du Puy (1154-1741). In-8, XV-433 p. Le Puy, Bérard-Rousset.

270. — Lasteyrie (R. de). La charte de donation du domaine de Sucy à l'église de Paris (811). In-8, 19 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

271. — LAVISSE (E.). L'enseignement historique en Sorbonne et l'éducation nationale. In-8, 28 p. Paris, impr. Quantin.

(Extrait de la Revue des Deux-Mondes.)

272. — LECARON (F.). Les origines de la municipalité parisienne. Deuxième partie. In-8, 116 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

273. — LECESNE (P.). De l'origine du pagus et du vicus. Est-elle gauloise? Est-elle romaine? In-8, 48 p. Tours, impr. Bousrez.

(Extrait des comptes-rendus du congrès tenu à Arras par la Société française d'archéologie.)

274. — LECOY DE LA MARCHE (A.). La Société au XIIIe siècle. Histoire nationale; plan d'une étude générale du XIIIe siècle : l'état moral et matériel de la société; la royauté et l'opinion publique; l'ouvrier; la femme; le sermon; le théâtre; les bains. In-18 jésus, x-381 p. Paris, Palmé.

275. — LEFEBVRE. État sommaire par ordre alphabétique des offices et pratiques des notaires dont les minutes existent de 1518 au 1er août 1881 dans l'arrondissement de Laon. Grand in-8, 231 p., avec 6 tableaux. Laon, impr. Cortilliot.

276. — Lettres missives originales du XVIe siècle (100 de femmes et 200 d'hommes), tirées des archives du duc de la Trémoïlle et publiées par P. Marchegay, membre non résidant, et H. Imbert, correspondant du Comité des travaux historiques. In-8, x-463 p. Saint-Maixent; Paris, Clouzot.

(Extrait des Mémoires de la Société de statistique, etc., des Deux-Sèvres.)

277. — LOMÉNIE (L. DE). Les Mirabeau; nouvelles études sur la société française au XVIIIe siècle. 2 vol. in-8, VIII-1156 p. Paris, Dentu.

278. — LORIQUET (C.). Tapisseries de la cathédrale de

Reims : histoire du roy Clovis (xv^e siècle), histoire de la Vierge (xvi^e siècle) ; reproduction en héliogravure par les procédés de la maison Goupil et C^e, d'après les clichés de MM. Aug. Marguet et Ad. Dauphinot. In-fol., 165 p. et 20 planches. Paris, Quantin ; Reims, Michaud.

279. — Marsy (de). Bibliographie picarde. I et II. 20 et 23 p. Amiens, impr. Delattre-Lenoël.
(Extrait de la Picardie.)

280. — Mas Latrie (L. de). Les comtes du Carpas. In-8, 19 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.
(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

281. — Maulde (René de). Coutumes et règlements de la république d'Avignon au xiii^e siècle. In-8, 335 p. Corbeil, Larose.
(Anciens textes de droit français inédits ou rarissimes.)

282. — Maulde (René de). Œuvres de Jean de la Taille, seigneur de Bondaroy, publiées d'après des documents inédits. Tome I^er : Notice; singeries de la Ligue. Tome II : Epîtres, hymnes, cartels, épigrammes, épitaphes, élégies, chansons, sonnets d'amour. Tome III : Satires, épigrammes, poèmes divers, le Prince nécessaire, la Géomance abrégée. Tome IV : les Corrivaux et le Négromant, comédies. Petit in-12, lv-84 p., 196 p., 226 p. et 228 p. Paris, Léon Willem.

283. — Nadault (J.). Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Montbard, d'après le manuscrit de Jean Nadault, ancien maire de Montbard, publié pour la première fois par Louis Mallard et Nadault de Buffon, avec notes et pièces justificatives, et une notice biographique sur l'auteur. In-8, cxxii-281 p. et 2 planches. Dijon, Grigne; Paris, Picard.

284. — O'Reilly (E.). Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot, conseiller, maître des requêtes, intendant et premier président du parlement de Normandie (1619-1683), d'après de nombreux documents inédits, notamment sa correspondance avec Colbert et le chancelier Séguier. Tome II : Claude Pellot, premier président du parlement de

Normandie. In-8, 754 p. Paris, H. Champion; Rouen, E. Cagniard.

Nous avons déjà parlé assez longuement de cet ouvrage et de l'intérêt qu'il présente (*Annuaire-Bulletin* de 1881, p. 151-152) pour nous borner aujourd'hui à en annoncer le second et dernier volume, entièrement consacré à la première présidence de Pellot et au parlement dont ce magistrat fut le chef suprême durant quatorze ans. Signalons cependant, parmi les principaux chapitres, ceux qui sont consacrés au tableau du parlement et au procès du chevalier de Rohan et de La Tréaumont. Quelques pages ont trait aux manuscrits que Pellot et son frère procurèrent à Colbert par toutes sortes de moyens, et parmi lesquels étaient, comme l'on sait, les œuvres de Thomas Basin, éditées pour nous par J. Quicherat.

285. — Passy (L.). Notice sur la forêt de Lyons. In-8, 56 p. et planche. Evreux, impr. Hérissey.

286. — Poncet (l'abbé F.). Essai historique sur la baronnie d'Authon, en Dauphiné, et sur les fiefs qui en dépendent. In-8, ix-158 p. Grenoble, Baratier et Dardelet.

287. — Rance (l'abbé J.). J.-A. de Thou, son Histoire universelle et ses démêlés avec Rome. In-8, xii-183 p. Paris, Palmé.

288. — Raunié (E.). Chansonnier historique du xviii^e siècle (recueil Clairambault-Maurepas), publié avec introduction, commentaire, notes et index. 2^e partie : le règne de Louis XV. Tome V (ministère du duc de Bourbon et du cardinal de Fleury), xxx-313 p., in-18 jésus; tome VI (*idem*), 377 p.; tome VII (M^me de Châteauroux et M^me de Pompadour), xx-376 p. Paris, Quantin et C^e.

Quatre premiers volumes ont été consacrés à la Régence; le règne de Louis XV, qui, divisé en trois périodes, de 1723 à 1742, 1764 et 1774, devait primitivement former treize volumes, sera complet en quatre, et celui de Louis XVI n'en formera que deux. La publication sera donc de dix volumes en tout. « Les pièces éliminées, nous dit l'éditeur, sont surtout celles qui constituaient un double emploi, et, si l'abondance des matières relatives à chaque année est plus restreinte, la variété et l'utilité des documents mis en lumière restent toujours les mêmes : c'est tout profit pour l'historien et le curieux. » — Chaque volume comporte cinq portraits gravés à l'eau-forte par Rousselle.

289. — Rothschild (baron James de). Les Continuateurs de Loret : lettres en vers de La Gravette de Mayolas, Robinet, Boursault, Perdou de Subligny, Laurent et autres (1665-1689). — Tome I (mai 1665-juin 1666). In-8 à 2 col., xliv-1166 p. Paris, Damascène Morgand et Charles Fatout.

Notre regretté confrère et collègue, dont les titres d'érudition ont été si dignement exposés lors de la dernière Assemblée générale (ci-dessus, p. 91-93), avait formé dans sa magnifique bibliothèque une collection de gazettes en vers du règne de Louis XIV, très rares ou même uniques, et dont l'intérêt historique l'avait engagé à publier un recueil de ces pièces volantes, soit d'après les originaux qu'il possédait, soit d'après les exemplaires épars dans certaines bibliothèques publiques ou privées. Dues à des auteurs secondaires, ces gazettes ne présentent guère de valeur au point de vue littéraire ; mais il en est tout autrement pour ce qui concerne la chronique de Paris et de la cour, ou même l'histoire politique : souvent elles complètent les mémoires du temps et les gazettes périodiques en prose ; presque toujours elles ajoutent aux faits déjà connus des détails piquants, des informations curieuses. Aussi est-il fort regrettable que cette série de documents ne soit pas plus suivie ni plus longue : on n'en a que pour les années 1665 à 1674, 1677, 1678 ; les années 1684 à 1689 ne sont représentées que par quelques lettres de Robinet, quelques relations en vers de J. Laurent, et, après ces deux auteurs, leur succession est tombée en déshérence.

Loin d'être un travail aussi simple que celui des écrivains à qui nous devons la réimpression de la *Muse historique* de Loret, la réunion des lettres des continuateurs de ce gazetier offrait de véritables difficultés et demandait une grande patience, beaucoup de délicatesse et de soin, en même temps qu'une sérieuse connaissance du temps et des documents. Mais M. de Rothschild comprenait toute l'étendue de ses devoirs d'éditeur, et les tables qu'il a ajoutées en tête et en fin du présent volume, l'une, chronologique et analytique, « contenant la relation sommaire des événements dans l'ordre suivi par les gazetiers, et permettant ainsi d'embrasser l'ensemble des faits, » l'autre, alphabétique et analytique, donnant « les noms de tous les personnages cités dans les lettres, rectifiés et complétés à l'aide des mémoires et d'autres documents contemporains, » ces tables, dis-je, prouvent que la principale préoccupation de notre confrère, après l'établissement des textes et leur reproduction scrupuleuse, était d'en faciliter l'accès et de les rendre utiles à tous les travailleurs. Son œuvre sera continuée sur les mêmes bases et avec le même soin par un dévoué collaborateur

qui s'était associé depuis longues années à ses travaux, et dont les connaissances assurent l'achèvement tant désirable de cette collection.

Le premier volume contient 58 lettres de Mayolas, autant de Robinet, 6 de Boursault, 16 de Subligny, et s'étend du 25 mai 1665 à la fin de 1666. Il est probable que bien peu des années suivantes présenteront une suite de feuilles aussi complète et régulière.

290. — Ruble (baron A. de). Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, suite de *Le mariage de Jeanne d'Albret*. Tome II. In-8, 507 p. Paris, Labitte.

Les deux premiers volumes de cet important ouvrage se sont suivis de près (voyez l'*Annuaire-Bulletin* de 1881, p. 127-128). Celui-ci, entièrement rempli par le règne de François II, est ainsi divisé : Chap. VI. Depuis la mort de Henri II jusqu'au départ d'Élisabeth de Valois pour l'Espagne. — Chap. VII. Rapports du roi de Navarre avec l'Espagne (novembre 1559- juillet 1560). — Chap. VIII. La conjuration d'Amboise (février à avril 1560). — Chap. IX. La réforme en Guyenne pendant le règne de François II. — Chap. X. Depuis la conjuration d'Amboise jusqu'à la mort de François II.

Comme dans le tome Ier, les documents diplomatiques français, et surtout espagnols, anglais ou italiens, forment, avec nos chroniques, mémoires et histoires contemporaines, une trame tellement serrée qu'aucun événement, aucun fait, aucun personnage ne semble avoir échappé aux investigations de l'auteur, que partout le tableau est également complet, soit au point de vue du récit même, soit comme étude des mœurs, des usages, des caractères, et que chaque page présente au lecteur ou un détail intéressant, ou un contingent d'informations nouvelles, répondant aussi parfaitement que possible à tous les *desiderata* de l'érudit qui cherche partout son profit, et du curieux qui veut désormais pénétrer jusque dans le moindre recoin, dans les arcanes les plus reculées de cette même histoire politique dont il ne recherchait jadis que les grandes lignes et les traits généraux.

291. — Rumeau (R.). Notices historiques sur les vingt cantons de l'Ariège. In-12, 120 p.

292. — Saurel (F. et A.). Histoire de la ville de Malaucène et de son territoire, ornée de cartes, plans, vues et armoiries. T. I. In-8, xvi-460 p. Marseille, Lebon; Avignon, Roumanille.

293. — Socard (E.). Biographie des personnages remar-

quables de Troyes et du département de l'Aube. Petit in-8, 445 p. Troyes, Lacroix.

294. — TERREBASSE (H. DE). Balthazard de Villars, seigneur de Laval et du Roquet, conseiller du roi, etc. (1557-1627). Gr. in-8, 37 p. Lyon, impr. Pitrat aîné.

295. — THEILLIÈRE (l'abbé). Armorial des barons diocésains du Velay. In-8, VIII-106 p. Le Puy, Freydier.

296. — UZANNE (O.). Anecdotes sur la comtesse du Barry, avec préface et index. In-8, XXXII-293 p., avec portrait et fleurons. Paris, Quantin.

297. — VALLIER (G.). Armorial des grands maîtres et des abbés de Saint-Antoine-de-Viennois. In-8, 76 p., avec armoiries. Marseille, impr. Barlatier-Feissat père et fils.

298. — VANDAL (Albert). Louis XV et Élisabeth de Russie, étude sur les relations de la France et de la Russie au XVIIIe siècle, d'après les archives du ministère des Affaires étrangères. In-8, XVI-346 p. Paris, Plon et Cie.

En décernant le prix Bodin à ce livre, M. le secrétaire perpétuel de l'Académie française s'est exprimé ainsi : « Sous ce titre : *Louis XV et Élisabeth de Russie,* M. Albert Vandal a publié l'histoire des relations de la France avec la Russie pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Après avoir rappelé les avances amicales faites sous Louis XIII au czar Michel Romanof, il nous montre Pierre le Grand arrivant tout à coup à Paris, sans presque s'y être fait annoncer, et bientôt, dans les affectueux égards qu'il témoigne au jeune roi, nous voyons percer de nouveau l'arrière-pensée d'une alliance intime entre deux grandes puissances que, de tout temps, des intérêts pareils semblaient devoir réunir, tandis que la distance même qui les sépare éloignerait naturellement pour elles toute occasion de se heurter et toute raison de se combattre. »

299. — WELSCHINGER (H.). Les bijoux de Mme Du Barry, documents inédits. In-32, 128 p. et 1 grav. à l'eau-forte. Paris, Charavay frères.

300. — ZELLER (B.). Henri IV. In-18 jésus, 192 p. avec vignettes. Paris, Hachette et Ce.

---

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA PREMIÈRE PARTIE

# DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1882.

---

Décret reconnaissant la Société de l'Histoire de France comme établissement d'utilité publique, 5.
Règlement de la Société de l'Histoire de France, 6.
Liste des membres de la Société, 9.
Bibliothèques associées, 38.
Sociétés correspondantes, 39.
Liste des membres du Conseil d'administration, 41.
Bureau de la Société nommé en 1881, 41.
Comité de publication, 42.
Comité des fonds, 42.
Jours des séances de la Société, 42.
Agent de la Société, 42.
Liste des ouvrages publiés par la Société depuis sa fondation, 43.
Ordre de publication des ouvrages édités par la Société, 46.

I. — *Analyse des procès-verbaux.*

Assemblée générale, 81-132.
Beaucourt (M. le marquis de), président. — Discours à l'Assemblée générale, 82-108.
Budget de la Société, 76, 165.
Censeurs : MM. Moranvillé et Le Tellier-Delafosse. — Rapport à l'Assemblée générale, 80, 130-132.
Cinquantenaire de la fondation de la Société, 137, 148.
Comité des fonds, 76, 77, 156.

Communications de documents, 79, 147.
Desnoyers (M. J.), secrétaire. — Rapport à l'Assemblée générale, 109-130.
Dons d'exemplaires, 79, 137, 156.
Échanges de publications, 74, 135, 163.
Élections : des membres du Conseil, 82; des censeurs, 82; des membres du bureau et des comités, 137, 138.
Frais d'impression et étendue des volumes, 77, 166, 172.
Institut. Prix décernés aux ouvrages historiques, 146, 172-175.
Lieu de réunion de l'Assemblée générale, 79.
Meyer (M. Paul). — Lecture sur le poème de *Guillaume le Maréchal*, 77, 81, 244-264.
Nécrologie : MM. de Nugent et de Perrochel, 49; M. Douët d'Arcq, 57; Mme de Montalivet, 65; M. J. Quicherat, 78; MM. de Champagny, de la Villegille et Guessard, 133; M. Bournet de Verron, 145; MM. Dareste de la Chavanne et Grangier de la Marinière, 161.
Ouvrages offerts, 49, 58, 65, 68, 72, 78, 79, 134, 135, 145, 153, 154, 161, 162, 163, 169.
Présentation de membres nouveaux, 49, 50, 58, 65, 72, 74, 78, 133, 145, 153, 154, 165, 170.
Prix d'histoire donné au Concours général, 76, 163.
Procès-verbaux des séances : 3 janvier 1882, 49; 7 février, 57; 7 mars, 65; 4 avril, 73; 25 avril, 78; 2 mai, 81; 6 juin, 133; 4 juillet, 144; 1er août, 153; 7 novembre, 161; 5 décembre, 169.
Programme des séances du congrès de la Sorbonne pour 1883, 66, 154, 157-158.
Publications de la Société : Propositions, 68, 69, 75, 137, 155, 165, 172. — Distribution de l'exercice 1881, 51, 59. — Exercice 1882, 59, 60, 136, 156. — Exercice 1883, 60, 156.
Annuaire-Bulletin, 50, 59, 68, 74, 136, 146, 154, 164, 165, 170, 172.
Auteurs grecs relatifs à la Gaule, 59, 69, 136, 146, 157, 164, 165, 170, 171.
Brantôme, 50, 59, 68, 74, 79.
Chronique d'Auxerre, par Robert Abolant, 61, 75.
Chronique du héraut Berry, 68, 75, 76.
Chronique normande du xive siècle, 50, 59, 68.
Établissements de saint Louis, 50, 59, 61, 146, 164, 170.
Froissart, 61.
Lettres de Louis XI, 60, 69, 75, 136, 146, 147, 157, 164, 170.
Mémoires de la Huguerye, 79.
Mémoires de Nicolas Goulas, 50, 59, 60, 67, 68, 74, 75, 135, 137, 146.

Mémoires d'Olivier de la Marche, 50, 61, 136, 164, 165, 170, 171.
Mémoires du maréchal de Villars, 61.
Œuvres de Rigord et de G. le Breton, 50, 59, 68, 75, 106, 136, 146, 157, 164, 171.
Pratique de l'Inquisition, 147.
Relation sur la cour de France, par Éz. Spanheim, 50, 59, 68, 75, 135, 146, 147, 157, 163, 170.

Rapports sur la situation de la Société, 76, 165, 166.
Sociétaires rayés pour retard de payement des cotisations, 77.

II. — *Bibliographie.*

Abbayes, 54, 62, 69, 140, 143, 144, 167, 176, 183, 184, 191, 192.
Abbeville, 166, 168.
Abélard, 64, 175.
Académies, 69, 166, 179, 184.
Administration, 160.
Agenais (pays d'), 72.
Agrippa (Corneille), 63.
Aides (droits d'), 180.
Albret (Jeanne d'), 199.
Alise, 71.
Allez, 181.
Amérique, 56, 69.
Angers, 142.
Angevin (dialecte), 143.
Angleterre, 55, 69, 183.
Anglo-Saxons, 55.
Angoulême (Valois d'), 139.
Anjou (prov. d'), 179, 193.
Annonay, 54.
Annuaires, 141.
Archéologie, 54, 70, 139, 141, 142, 143, 159, 175, 185.
Archives, 139, 140, 166, 167, 179, 192, 195.
Ariège (dép. de l'), 199.
Armoiries, 144, 200.
Arras, 54, 141.
Arts et métiers, 168.
Aube (dép. de l'), 144, 200.
Authon, 197.
Auvergne (prov. d'), 55, 191.
Avignon, 196.
Bachet de Méziriac (Cl.-G.), 69.
Bailleul (Hervé et Roussel de), 167.
Bains, 195.
Ban (prise de), 167.
Barry (comtesse du), 200.
Bassée (la), 140.
Bastille (la), 71.
Bâtiments du roi, 191.
Baux (maison de), 177.
Bayart (chevalier), 142, 192.
Bayonne, 183.
Béarn (prov. de), 176.
Beaufort-Montmorency, 166.
Beaune, 176.
Beaux-arts, 166, 178, 179, 191, 194.
Belles-lettres, 194.
Bénédictins, 140, 168, 192.
Benoît (saint), 181.
Bercy, 178.
Bernard (saint), 64.
Bernières (Mme de), 51.
Berry (prov. de), 54.
Bibliographie, 69, 72, 141, 184, 196.
Bibliothèques, 71, 181, 184, 193.
Biographies, 51, 56, 62, 69, 70, 77, 141, 149, 152, 181, 189, 191, 199.
Bouchet (Jean), 72.
Bouillon (Godefroy de), 61.
Boulogne-sur-Mer, 185.

Boulonnais (pays), 62.
Bourbon (Antoine de), 199.
Bourbon (L.-H., duc de), 197.
Bourbons (les), 186.
Bourdaloue (le P.), 152.
Bourg-en-Bresse, 179.
Bourges, 54, 168.
Bourgogne (prov. de), 149, 167.
Boursault (Edme), 198.
Bouton (maison), 149.
Bretagne (prov. de), 70, 72, 166, 179, 193.
Bréviaires, 184.
Brie (pays de), 191.
Brioude, 167.
Broyes, 176.
Bullaires, 152, 178, 191.
Byzantins, 167.

Caen, 141.
Callières (Fr. de), 51.
Cany, 167.
Cardinaux, 56, 186.
Carpas (comtes du), 196.
Cartulaires, 54, 140, 141, 167, 176 à 179, 181, 183, 194.
Catalogues, 181, 184.
Catherine d'Alexandrie (sainte), 159.
Cauchon (famille), 176.
Celtes (les), 141, 142.
Chalon-sur-Saône, 140.
Champagne (prov. de), 141, 176, 200.
Chansons, 71, 197.
Charles V, roi de France, 184.
Charles VII, 52.
Charles-Quint, 149.
Chartes, 194.
Châteaubrun (M. de), 180.
Châteauroux (duchesse de), 197.
Châteaux, 55.
Châtillon-sur-Marne, 72.
Chaumont (élection de), 144.
Cheltenham, 183.
Cher (dép. du), 54.
Chéron (François), 139.
Chevauchées, 159.
Chine, 183.
Chroniques, 159, 191, 193.
Cîteaux (ordre de), 54.
Clair (saint), 166.
Clermont (évêché de), 167, 179.
Clermont-Dessus, 72.
Clovis, roi de France, 196.
Colbert (J.-B.), 180, 184, 191.
Coligny (Gasp. de), 54.
Collections, 178, 179.
Collèges, 168, 176, 181.
Colonies, 56.
Comédies, 168, 177, 196.
Comines (sires de), 142.
Commanderies, 62, 176, 191.
Commerce, 150, 189.
Communes, 70.
Comptabilité, 180, 185.
Comptes, 189, 191, 196.
Comptes (chambres des), 180.
Conches (vicomté de), 167.
Condom, 144.
Cons-la-Grandville, 55.
Contrôle public, 180.
Coppet, 192.
Corberon (Cl. Bouton de), 149.
Corisopites (les), 70.
Corporations, 168.
Correspondances, 51, 64, 141, 143, 167, 168, 175, 179, 186, 192, 195.
Cotentin (pays de), 80.
Coulanges (marquis de), 51.
Coutances (diocèse de), 168.
Coutumes, 71, 72, 167, 177, 184.
Couvents, 139.
Croisades, 54, 70, 138.
Curiosolites (les), 70.

Damiani (Pierre), 56.
Dauphiné (prov. de), 176, 197.
Devèze (la), 190.
Diablintes (les), 70.
Dialectes, 55, 143, 176.
Dictionnaires, 55, 72, 176, 181, 184, 185, 194.
Diplomatie, 149, 183, 184, 200.
Diplômes, 70.
Discipline ecclésiastique, 194.
Dol, 184.
Douai, 181.
Douane (droits de), 180.

Écoles, 54, 142, 151, 176.

Églises, 71, 139, 141, 185, 194.
Entrain, 139.
Espagnac (abbé d'), 167.
Espagne, 190.
Estaing, 167.
Estrépagny, 178.
Étampes, 143.
États généraux et provinciaux, 180.
Étienville, 80.
Eucher (saint), 55.
Eure-et-Loir (dép. d'), 192.

Fabert (Abraham), 179.
Fabliaux, 159.
Felletin, 71.
Femmes, 195.
Féodalité, 56, 142, 167, 194.
Ferté-Macé (canton de la), 183.
Fiacre (saint), 191.
Figeac, 70.
Finances, 71, 180, 190.
Fleureau (Basile), 143.
Fleuret (saint), 167.
Fleury (cardinal de), 197.
Fontenay (abbaye de), 183.
Forêts, 167, 197.
Forez (pays de), 181, 182.
Foucquet (Nicolas), 178.
Fourdrinoy, 141.
Franche-Comté (prov. de), 69, 143.
Francs-fiefs, 181.
Fréjus, 175.

Gabelles (droits de), 180.
Gaignières (R. de), 51.
Gap, 62.
Gascogne (pays de), 143, 176.
Gaules, 54, 141, 142, 143, 195.
Gazettes, 198.
Généalogies, 80, 176, 178, 194.
Géographie, 69, 70, 191.
Gerson (Jean de), 192.
Gévaudan (pays de), 144.
Gondi (les), 181.
Gonzague (Fr. de), 71.
Grammaire, 144.
Grandier (Urbain), 168.
Graulhet, 143.
Gravette de Mayolas (la), 198.
Greban (Arnould), 159.
Grèves d'ouvriers, 150.
Grignan (marquis de), 62.
Grosley (P.-J.), 149.
Guerres, 71, 139, 140.
Guillaume de Tyr, 138.
Guyenne (prov. de), 72.
Guyon (Mme), 61.

Hagiographie, 55, 64, 71, 142, 144, 159, 166, 167, 191.
Hautvillers, 143.
Héloïse, 175.
Henri III, 176.
Henri IV, 139, 192, 200.
Hôpitaux, 140, 142, 193.
Hospital (Michel de l'), 175.
Huxelles (marquise d'), 51.

Iconographie, 158.
Ile-de-France (prov. d'), 167.
Impositions, 180.
Imprimerie, 55.
Innocent IV, 178.
Inquisition, 159.
Institutions politiques, 160.
Instruction publique, 151, 195.
Inventaires, 71, 139, 140, 192.
Issoudun, 193.
Italie, 54, 139.
Italiens (comédiens), 177.

James (Thomas), 184.
Jansénistes, 192.
Jérôme (saint), 160.
Jérusalem, 70.
Jésuites, 141, 168.
Jouffroy (marquis de), 69.
Juifs, 72.
Jully-les-Nonnains, 69.
Jumièges (abbaye de), 192.
Jurisprudence, 55, 142, 166, 167, 177, 184.
Juvigny-les-Dames, 142.

Lagny (pays de), 71.
Languedoc, 72, 159, 176.
Languet de Gergy (J.-B.-J.), 141.
Lannoy (abbaye de), 184.
Laon (arr. de), 195.
Laurent (Jacques), 198.

Légitimés (princes), 186.
Lérins, 55.
Liancourt (duchesse de), 142.
Ligue (la), 141, 196.
Limoges, 192.
Limousin (pays de), 176.
Linselles, 192.
Liste civile, 190.
Loches, 54.
Loire (dép. de la), 182.
Lonlay-le-Tesson, 183.
Lorraine (maison de), 55.
Lorraine (prov. de), 142.
Lorris (G. de), 191.
Louis le Débonnaire, roi de France, 193.
Louis IX, 158.
Louis XI, 139.
Louis XIV, 72, 181, 191.
Louis XV, 71, 197, 200.
Louis XVI, 69.
Louis-le-Grand (collège de), 168.
Louvois (marquis de), 141.
Louvois (marquise de), 51.
Lude (le), 69.
Lunel, 144.
Lyon, 55, 62, 140, 150, 160, 191, 197.

Magie, 63.
Magistrature, 143, 149.
Magnac-Laval, 142.
Magny-en-Vexin, 144.
Maine (pays du), 69, 193.
Maitres des requêtes, 159.
Malaucène, 199.
Malon (Ch.-H. de), seigneur de Bercy, 178.
Malte (ordre de), 62, 176, 191.
Mancini (Marie), 181.
Mans (le), 141.
Mantoue, 71.
Manuscrits, 70, 71, 183, 184, 185.
Marca (Pierre de), 143.
Marie de Médicis, 184.
Marie-Antoinette, reine, 184.
Marsane, 71.
Mazamet, 159.
Mazarin (cardinal), 183, 193.
Médecine, 54, 143.
Melgueil, 191.
Mémoires, 139, 144.
Mende (diocèse de), 144.
Mérovingienne (dynastie), 160.
Metz, 167, 179.
Meung (Jean de), 71.
Meurthe-et-Moselle (dép. de), 139.
Meuse (dép. de la), 142.
Mielot (Jean), 159.
Millau, 183.
Mines, 54.
Ministres, 186.
Mirabeau (les), 195.
Missels, 184.
Mœurs, 139, 195.
Moines, 168.
Molière, 70.
Montauban, 189.
Montbard, 196.
Montfaucon (dom), 168.
Montfort-l'Amaury, 185.
Montier-la-Celle (abbaye de), 194.
Montmorency (François de), 167.
Montpellier, 54, 191.
Mont-Royal (A. du), 159.
Mont-Saint-Michel (le), 159.
Moyen âge, 178, 195.
Municipalités, 150, 195.
Mystères, 159.

Nadault (Jean), 196.
Nancy, 142.
Nantes (diocèse de), 191.
Necker (Jacques), 69.
Necker (Mme), 192.
Nîmes, 181.
Nîmes (diocèse de), 55.
Nord (dép. du), 70.
Normandie, 167, 197.
Normands, 54.
Norwège, 72.
Notaires, 195.
Notre-Dame de Frénaud, 71.
Notre-Dame-de-Josaphat (abbaye de), 183.
Notre-Dame de la Chaume, 144.

Numismatique, 54.

Obituaires, 62, 176.
Opéra, 193.
Oratoriens, 192.
Orfèvrerie, 200.
Orléans, 150, 151.
Ouvriers, 150, 168.

*Pagus*, 195.
Palerne (Guillaume de), 62.
Papeguay (jeu de), 141.
Papes, 152, 178, 196.
Paris, 71, 139, 158, 159, 194, 195.
Paris (Paulin), 144.
Parlements, 70, 141, 180, 187, 196.
Pas-de-Calais (dép. du), 181, 185.
Passion (mystère de la), 159.
Patin (Gui), 70.
Patois, 140.
Peiresc (N.-Cl. de), 158.
Pèlerinages, 142.
Pellot (Claude), 196.
Pentateuque (le), 160.
Perche (pays du), 151.
Perdou de Subligny (A.-Th.), 198.
Péronne, 71.
Perron (cardinal du), 189.
Perseigne (abbaye de), 54.
Philippe II, 189.
Philippe-Auguste, 150.
Philologie, 55, 140, 143, 144, 176, 183, 184, 194.
Picard (patois), 140.
Picardie, 178, 184, 193, 196.
Poésies, 149, 159, 196, 198.
Poitou (province de), 143.
Police, 71.
Polytechnique (école), 181.
Pompadour (marquise de), 197.
Ponthieu (pays de), 142, 168.
Porte (maisons de la), 194.
Pouillés, 139, 179, 191.
Prédicateurs, 152, 179.
Preux et preuses, 61.
Privat (saint), 144.
Procès, 72, 141.
Prononciation, 144.
Propriété (droit de), 167.
Protestantisme, 70, 140, 179, 181.
Provençale (langue), 183.
Provence (pays de), 56, 159, 176, 177.
Puy (évêché du), 194.

Quercy (pays de), 176, 193.

Raincheval, 70.
Ramefort-de-Gennes, 140.
Raucourt, 189.
Reims, 176.
Reine (sainte), 71.
Reines, 184.
Reliques, 181.
Remerville (J.-Fr. de), 77.
Rennes (diocèse de), 139, 191.
Richelieu (cardinal de), 179, 191.
Richelieu (maison de), 179.
Robinet (Charles), 198.
Robins (Jacqueline), 141.
Rochefoucauld (maison de la), 142.
Rochelle (diocèse de la), 176.
Romains, 143, 195.
Romane (langue), 176.
Romans, 62.
Roquevaire, 175.
Rouen, 140, 196.
Rouergue (pays de), 176, 183.
Rouvraye (René de la), 140.
Russie (Élisabeth de), 200.
Rythme des bulles, 152.

Saint-Amand (commanderie de), 176.
Saint-Antoine-de-Viennois (ordre de), 200.
Saint-Barthélemy (la), 183.
Saint-Denis-d'Anjou (bataille de), 193.
Saint-Flour (diocèse de), 180.
Saint-Gille (Élie de), 71.
Saint-Gilles (abbaye de), 191..
Saint-Omer, 141.
Saint-Paul (Jean de), 193.
Saint-Pierre de Condom, 144.
Saint-Pierre de Lyon, 62.
Saint-Pierre d'Oyes (abbaye de), 176.

Saint-Pierre de Troyes, 141.
Saint-Quentin, 142, 184.
Saint-Quentin de Beauvais, 167.
Saint-Simon (duc de), 166, 178, 186.
Saint-Urbain de Troyes, 141.
Saint-Vaast (collège de), 181.
Sainte-Marthe (le P. de), 192.
Saintes (diocèse de), 176.
Samer (abbaye de), 62.
Sarthe (dép. de la), 139.
Sauvetot-Rosille (la), 191.
Scholastique (sainte), 142.
Sciences, 69, 194.
Séguier (chancelier), 141, 143, 196.
Seigneuries, 55, 56, 70, 72, 80, 140, 142, 143, 166, 167, 175, 176, 179, 190, 191, 197, 200.
Sermonnaires, 179, 195.
Sévérien (saint), 144.
Sévigné (marquise de), 51, 62, 168, 179.
Sicile (pays de), 54.
Sigillographie, 54, 167.
Simancas (archives de), 183.
Sionnière (la), 140.
Sociétés de tir, 141.
Statistique, 55, 141, 144.
Strasbourg, 179.
Sucy-en-Brie, 194.

Tactique militaire, 139.
Taille royale, 180.
Taille (Jean de la), 196.
Tapisseries, 54, 61, 195.
Tarifs, 183.
Templiers, 176.
Terre sainte, 70, 183.
Théâtres, 193, 195.
Thomas (saint), 179.
Thomas du Fossé (Pierre), 144.
Thou (J.-A. de), 197.
Topographie, 55, 72, 166, 178.
Torigny (Robert de), 159.
Tournoël, 55.
Tours, 55.
Traités de paix, 181.
Tréminis, 70.
Trémoïlle (Louis II de la), 72.
Trémoïlle (chartrier de la), 195.
Tréport (le), 140.
Troyes, 200.
Troyes (diocèse de), 141, 194.
Turbilly, 179.

Universités, 142, 143, 186.
Urbain II, 72.

Valenciennes, 70.
Valois (race des), 139.
Vaudémont (comte de), 55.
Velay (pays de), 200.
Venise, 70.
Verderel, 70.
Vêture, 167.
*Vicus*, 195.
Vienne (dép. de la), 72.
Vierge (la sainte), 71, 196.
Villars (Balth. de), 200.
Villes, 72, 143, 144, 184, 189, 191, 192, 196, 199.
Vincent de Paul (saint), 64, 181.
Vivarais (pays de), 54.
Voies anciennes, 142.
Voltaire, 183.
Voyages, 56.

# ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

## SECONDE PARTIE.

## DOCUMENTS ET NOTICES HISTORIQUES.

## NOTICE BIOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

SUR

## ÉTIENNE DE VESC,

### SÉNÉCHAL DE BEAUCAIRE.

*(Suite*[1]*.)*

Du haut des remparts du Château-Neuf, M. de Montpensier, le sénéchal et les « gens de bien[2] » leurs compagnons avaient vu échouer cette tentative sans y pouvoir prêter la main, retenus qu'ils étaient par les clauses de la capitulation ; ce fut en vain qu'ils attendirent d'autres secours par la voie de mer. Le roi cependant ne les avait pas abandonnés, et, à diverses reprises, pendant sa marche à travers l'Italie, il avait pris des mesures pour hâter l'envoi immédiat des renforts sans lesquels Naples

1. Voyez l'*Annuaire-Bulletin* de 1878, p. 265-285, celui de 1879, p. 293-334, celui de 1880, p. 227-268, et celui de 1881, p. 275-316.
2. *Mémoires de G. de Villeneuve*, p. 393.

et les corps d'occupation étaient perdus inévitablement[1]. Quant au cardinal de Saint-Malo, il était intéressé directement, comme nous le fait entendre Commynes, à prolonger la guerre, et, quoi que pussent dire ses adversaires de la nécessité de trouver « une bonne issue par appointement[2], » il secondait avec zèle les intentions royales. Durant le séjour que la cour fit à Asti (juillet 1495), Perron de Baschi fut chargé de faire armer à Nice et à Villefranche une flotte de secours sous les ordres d'un Dauphinois, le seigneur d'Arbent[3], et l'on demanda au duc de Bourbon de recueillir en France les subsides nécessaires pour que cette flotte pût arriver sous les murs du Château-Neuf avant l'expiration de la trêve[4]. Se résignant, d'autre part, à faire toutes les concessions possibles pour assurer l'entreprise où il croyait son honneur engagé, Charles avait déjà remis aux Florentins les villes de Toscane restées en son pouvoir, à condition qu'ils lui fourniraient deux cent cinquante hommes d'armes pour secourir Naples et soixante-dix mille ducats pour

1. Voir, entre autres documents, deux lettres au pape et à Ménée de Guerre (21 août), reproduites en italien dans Sanudo, p. 579-584.

2. Ce parti de la paix avait alors pour représentants le prince d'Oranges, Commynes et les principaux chefs de l'armée.

3. Louis d'Aleman, qui avait joué un certain rôle sous Louis XI. (*Mémoires de Commynes*, tome II, p. 500-501.)

4. Lettre au duc de Bourbon, écrite peu après la victoire d'Eboli : « Pour ce, mon frère, qu'il est besoin promptement secourir mon cousin de Montpensier, qui est dedans le Château-Neuf de Naples, je vous prie faire venir devers vous les gens de nos finances et aviser le moyen pour recouvrer en toute extrême diligence la somme de soixante et dix mille francs pour ledit service et armée de mer qu'il y faut envoyer devant le sixième jour de décembre. Autrement, mondit cousin de Montpensier et ceux qui sont avec lui seront contraints à abandonner tout; et en faisant diligemment ledit service, qui n'est pas de grands frais, ils demeureront en sûreté, et se recouvrera tout ce qui est hors de mon obéissance, et en ensuivra le recouvrement de tout le royaume..... Mon frère, il faut faire diligence de faire partir cette armée de mer, que devant le sixième de décembre elle soit devant ledit Château-Neuf; autrement, ils seront contraints le rendre, et, pour ce faire, ont baillé ôtages. » Cette lettre a été retrouvée par M. le comte de la Ferrière à Saint-Pétersbourg, et est publiée dans les *Archives des Missions*, 2e série, tome II, p. 384.

faire des levées de soudoyers[1]; mais ce traité n'eut pas plus d'exécution que celui que les plénipotentiaires français signèrent peu après avec Ludovic le More. M. de Saint-Malo et le duc d'Orléans[2] étaient tous deux opposés à l'abandon préalable de Novare et de Gênes comme condition première d'une entente avec Milan; mais le prince d'Orange, M. de la Trémoïlle[3] et d'autres membres du Conseil voyaient avec terreur la mauvaise saison venue, le trésor vide, l'armée hostile à la continuation de la guerre. Ce furent eux qui l'emportèrent après deux semaines de conférences et de discussions orageuses[4], et Com-

1. Turin, 26 août 1495, et Florence, 8 septembre. Voyez Cherrier, tome II, p. 293-294.

2. Commynes prétend que le duc d'Orléans avait promis de constituer une rente de dix mille ducats à l'un des fils du cardinal, si celui-ci empêchait que Novare lui fût enlevé et remis aux Milanais.

3. Selon Commynes (p. 511-512), Louis de la Trémoïlle était de ceux qui « désiroient de se retirer. » Voici cependant ce que dit notre histoire de Charles VIII : « La Trimouille remonstra que ce seroit une honte immortelle à la nation françoise si, ayant donné loy à toute l'Italye avec douze mil hommes, conquis le royaume de Naples, faict trembler l'empire du Turc, deffaict et mis en route avec six mil hommes si grosse armée de presque tous les princes chrestiens confédérez contr'elle, s'estre ouvert avec le fer, le feu et le sang le passage des Alpes et duché de Milan, si bien gardé, elle rendoit, maintenant qu'elle a trente mille fantassins et près de six mille chevaux, par une paix si peu advantageuse, cette place qui luy est de telle importance pour border le Milanez, secourir le royaume de Naples et tenir tous les Italiens doubteux et tousjours craintifz de sa volonté; que la retraicte des François après telle perte n'estoit autre chose que la perte de tout le royaume de Naples, et, qui plus est, de tant de noblesse qui n'attend que l'effect de la foy tant de fois réitérée de la secourir; que les succez de la guerre dépendent en partye de la réputation du chef, laquelle déclinant, diminuoit aussi avec la vertu des soldatz, la foy des peuples amis et les revenus pour le soustien de la guerre, croissant au contraire le cœur aux ennemis et la résolution à ceux qui bransloient de volonté, avec tant d'autres advantages qui amènent un million de difficultez à ceux qui mesnagent ainsy mal leur créance; joinct la certaine infidélité des Italiens, qui, aussitost que l'armée aura tourné teste à la France, se mocquans de telles capitulations, tascheront par tous moyens à désadvantager nos affaires pour faire prévaloir le roy Ferdinand sur le François. » (Ms. fr. 17519, fol. 196.)

4. Le duc d'Orléans et le prince d'Orange faillirent venir aux mains en plein Conseil.

mynes eut charge de conclure le traité d'alliance avec Ludovic, sans que d'ailleurs, c'est lui qui l'avoue, personne considérât cet expédient comme une paix sérieuse, efficace[1]. La signature des articles eut lieu à Verceil le 9 octobre[2]. Le roi de France conservait sa suzeraineté sur Gênes, avec le droit d'équiper ses navires à destination de Naples dans le port déclaré neutre pour deux ans; mais Ludovic le More gagnait Novare sans coup férir et se défaisait tout à la fois du voisinage redoutable du duc d'Orléans et de celui des Vénitiens. Sans doute il s'engageait à ne prêter ni aide ni secours aux princes aragonais, non plus qu'à aucun prétendant qui voulût, directement ou indirectement, faire valoir des droits sur le royaume de Naples ; il promettait aussi de « faire crier que nul de ses sujets n'allât contre le roi de France, » d'abandonner la Ligue si elle méditait quelque hostilité du côté de Naples, de livrer passage aux corps d'armée que la France pourrait y envoyer[3], d'accompagner Charles VIII sur terre et sur mer, de l'aider de ses gens d'armes « toutes et quantes fois que le roi voudrait aller en personne en la conquête de son royaume, » et enfin de lui remettre quatre-vingt mille ducats sur ce qu'il lui avait emprunté depuis le commencement de la guerre..... Mais ces promesses, ces engagements furent oubliés tout aussitôt que les troupes françaises eurent repris leur mouvement de rentrée en France et que Charles VIII eut lui-même repassé les monts[4]. En dépit de

1. Voyez le récit de Commynes, tome II, p. 525-537, et celui de M. de Cherrier, tome II, p. 305-320. Selon Sanudo (p. 395), Commynes, retrouvant le roi à Sienne, entreprit, mais sans succès, de lui persuader qu'il serait très habile d'aller faire une visite aux Vénitiens, et que cette démarche pourrait les détacher de la Ligue.

2. Le texte est publié dans les *Corps diplomatiques*. Il est signé par le maréchal de Gié, Commynes, le chambellan Raoul de Lannoy, le président Jean de Ganay et le maître d'hôtel Rigault d'Oreilles. Lannoy et Ganay avaient été adjoints à Commynes comme parlant bien le latin, que le seigneur d'Argenton ignorait.

3. A condition qu'il ne passerait que quatre cents hommes d'armes et quatre mille hommes de pied à la fois.

4. Il partit très précipitamment, par crainte d'un soulèvement des soudoyers suisses qu'on venait de lui amener à grand'peine, et qui marquaient une turbulence inquiétante.

sa longue pratique des diplomates italiens, Commynes, joué une fois de plus par Ludovic, avait cédé la proie pour l'ombre; il ne fut pas plus heureux avec les Vénitiens, qui, sans nier les droits de son maître sur Naples, refusèrent soit de restituer les ports napolitains déjà saisis par leur flotte, soit de dissoudre l'armée mise par eux sous les ordres du marquis de Mantoue, et, au retour de cette dernière mission, il put constater que Sforza, loin de faire préparer des navires pour la France, venait d'en envoyer à Ferdinand d'Aragon et ne tiendrait pas davantage les autres conventions. La chose était si avérée, qu'une clameur presque unanime s'éleva contre le négociateur de Verceil quand il reparut à la cour. « Il rentrait en France, dit M. Kervyn de Lettenhove, amoindri dans sa réputation, abaissé dans son influence, et sans avoir pu faire triompher en Italie ni ses rancunes ni ses amitiés, car il avait été joué par les diplomates de Milan et de Venise, sans avoir rien pu faire pour ses anciens et fidèles clients les Florentins[1]. » On voit donc quelle est sa part de responsabilité dans la défaite finale, devenue inévitable du jour où une diplomatie mal inspirée rendait au duc de Milan sa liberté d'action sans avoir su annuler celle des autres confédérés qui menaçaient le plus immédiatement la conquête de Charles VIII.

Quand celui-ci apprit que la flotte d'Arbent s'était d'abord égarée, puis avait perdu ses équipages à Livourne[2], il envoya à Gênes Perron de Baschi pour préparer une autre escadre, conformément aux stipulations de Verceil; mais les astucieuses manœuvres de Ludovic empêchèrent que cette expédition partît avant que l'abandon des châteaux de Naples fût chose consommée. En effet, las de ne recevoir autre chose que des « mensonges et des promesses sans effet[3], » M. de Montpensier et ses

1. Voyez, sur tout cet épisode, le recueil de M. Kervyn de Lettenhove, tome II, p. 229-245.

2. Commynes (tome II, p. 501) dit qu'Arbent était un « vaillant homme, mais [non] expérimenté en armée de mer. » Ce membre de phrase, où le *lapsus* de la négation omise est évident, a été textuellement pris par Guichardin (I, 321) : « Il signor Arbano, uomo bellicoso, ma *non* esperimentato. »

3. Commynes. Les communications étaient très rares et très difficiles.

compagnons avaient pris le parti de quitter l'étroite enceinte où la trêve les tenait inactifs depuis plusieurs semaines. Le 27 octobre, se rendant aux conseils du prince de Salerne[1] et profitant de ce que la flotte aragonaise s'était portée au-devant d'un convoi annoncé de Provence, le vice-roi, le sénéchal de Beaucaire, les principaux capitaines français ou angevins et deux mille cinq cents hommes de troupes environ partirent sur onze vaisseaux et deux galères tout chargés d'objets précieux, d'artillerie, de butin, et ils allèrent débarquer à Salerne[2].

Trois cents hommes avaient été laissés dans le Château-Neuf[3] : la ville ayant cessé, dès le 28, de leur fournir des vivres, ils considérèrent la trêve comme rompue, et le feu de l'artillerie reprit de part et d'autre pendant plus de deux mois. La forteresse repoussa vaillamment un assaut le 13 novembre ; mais, quinze jours plus tard, l'explosion d'une mine pratiquée sous les murs qui abritaient les assiégés leur fit perdre les ouvrages appelés le jardin du Paradis, la citadelle, les casemates du Largo-del-Castello, et pas un des Français qui s'y trouvaient n'échappa au massacre. Deux jours après cet accident, le dimanche 29 novembre, la tour Saint-Vincent se rendit moyennant vie et bagues sauves[4]. Le bombardement du château recommença le 3 décembre. A cette époque, la garnison, diminuée par les morts et les blessés, dénuée de tout, n'ayant rien à manger, n'osait plus qu'à peine paraître sur les remparts. Les mineurs commencèrent leur travail le 4, et, le jour suivant, la flotte aragonaise amena d'Ischia les otages livrés au mois d'octobre, faisant entendre que, si le château n'était rendu au jour convenu, ils payeraient de leur vie ce manque de parole. M. d'Alègre, qui était du nombre des otages, avisa la garnison

1. Voir les détails que donne P. Jove, p. 154. Le prince de Salerne avait refusé les offres de Ferdinand et déclaré que, angevin de cœur, il saurait mourir pour le roi de France (Sanudo, p. 523).

2. Journal de Giacomo Gallo, p. 18-19; Sanudo, fol. 264; Guazzo, fol. 232; Notar Giacomo, p. 198.

3. Sous le commandement d'Ognas et de deux « autres gens de bien ». Ognas ou Oignohas était un neveu d'Odet d'Aydie et son lieutenant.

4. Journal de Giac. Gallo, p. 20; Notar Giacomo, p. 199.

de traiter sans retard, et la capitulation du Château-Neuf fut signée le 8 décembre[1]. Les défenseurs eurent la vie sauve, la permission d'emporter leurs effets, avec cinq pièces d'artillerie, et deux bâtiments pour passer en Provence[2].

Quant au château de l'Œuf, où commandait Claude de Rabodanges, il conclut une trêve le 19 décembre[3], à charge que M. de Montpensier et M. de Beaucaire ratifieraient cette convention, et promit de se rendre s'il n'était secouru avant le premier jour de carême. En effet, il fut remis au jour dit (17 février 1496) entre les mains de la reine mère. La petite garnison, de moins de cent hommes, faillit être massacrée par le populaire en arrivant au Môle; elle ne dut son salut qu'à la présence fortuite du roi Ferdinand, et fut conduite sur une barge en France[4].

Ainsi, dès le commencement de la nouvelle année (1496), il ne restait plus aux Français une seule position dans Naples; néanmoins, les débris de leur armée, dix mille hommes environ, tenaient encore une bonne partie de la province, appuyés sur Gaëte, Salerne, Tarente et la Turpia, et commandés par MM. de Montpensier, d'Aubigny, de Salerne, de Beaucaire[5]. Ce dernier put pénétrer dans Gaëte et prendre le commandement de la défense[6]. Vers les premiers jours du mois de janvier 1496, une escadre française, portant plus de deux mille hommes et des ravitaillements considérables, força également le blocus du port, avec l'aide des bâtiments qui s'y trouvaient depuis l'évacuation du Château-Neuf, et ce renfort permit non seulement à la garnison de repousser un assaut de don Frédéric d'Aragon, mais de

1. Guazzo, fol. 237.

2. Giac. Gallo, p. 21.

3. Voyez le texte dans la suite du ms. Sanudo (Bibl. nat., ms. ital. 1441, fol. 9). Les conditions sont les mêmes que celles de la capitulation du 4 octobre.

4. Giac. Gallo, p. 24, et Sanudo, col. 48 et 57 du premier fascicule de l'impression commencée en 1879 par MM. Barozzi, Berchet, Fulin et Stefani, pour la *Deputazione veneta di storia patria*, d'après les mss. de la Marciana. Cf. les *Mémoires de G. de Villeneuve*, p. 398.

5. Ms. ital. 1441, fol. 15 v°. L'*Histoire de Charles VIII* (ms. fr. 17519, fol. 209 v° et sqq.) donne le détail des opérations militaires.

6. *Mémoires de G. de Villeneuve*, p. 398.

s'étendre en dehors des lignes d'investissement et de saccager les terres des Colonna; toutefois, les troupes vénitiennes et napolitaines ne lui laissèrent pas franchir le Garigliano[1]. Un Français nommé Esprit, très estimé parmi ses compatriotes, fut pris en cette occasion par les confédérés. Il était porteur de lettres de M. de Beaucaire : celui-ci le réclama, mais en vain, et il fut conduit à Naples, dans les prisons du Château-Neuf[2]. D'autre part, dans la Pouille, où les conducteurs de troupeaux avaient des sauf-conduits des deux armées avec stipulation que celle qui serait victorieuse au temps de la levée du droit annuel de pâturage[3] en ferait le recouvrement à son profit, la prise de San-Severino et l'occupation de tout le pays environnant par le prince de Salerne avaient permis à ce dernier de faire percevoir le tribut par ses troupes, sans que Ferdinand eût le moyen de s'y opposer[4]. Enfin, M. de Montpensier vit son armée renforcée des bandes de Virginio Orsini, qui, soudoyées par l'argent français, reprirent plusieurs châteaux et continrent les habitants de l'Abruzze. Ainsi la position des Aragonais devenait vraiment inquiétante, et ils n'avaient plus d'espoir que dans les secours de la Ligue[5]; mais celle-ci agit. Après s'être longtemps fait prier, puis chèrement payer, les Vénitiens consentirent à mettre au service du roi Ferdinand leur puissante flotte, avec sept cents hommes d'armes et trois mille hommes de pied, sous les ordres de leur capitaine général, le marquis de Mantoue (traité du 21 janvier 1496)[6]. Cette armée, munie

1. A la nouvelle de l'arrivée des vaisseaux français, tous les habitants de Naples, sans distinction, soldats, gentilshommes, barons ou simples citadins, avaient été appelés sous les armes, et Fabrice Colonna avait dirigé cette armée vers Gaëte, tandis que le roi partait en personne pour la Pouille.

2. Sanudo, tome I, col. 16, 30-36, 38 et 39.

3. Droit que les troupeaux de la Capitanate payaient au commencement du printemps pour passer dans les gras pâturages de la Pouille, et qui produisait plus de quatre-vingt mille ducats.

4. Sanudo, col. 31-32.

5. Frédéric d'Aragon écrivait, le 9 février, à Rome, qu'on n'attendît pas qu'ils fussent entièrement écrasés, et que, si le secours tardait encore un peu, il n'arriverait pas à temps. (Sanudo, col. 40-47.)

6. Voyez le texte dans Sanudo, col. 12-15. Pour garantie de ses

d'un bref papal et acclamée par toute l'Italie, partit de Venise vers la fin de février, entra à Rome le 26 mars, le 7 avril à Capoue, le 8 à Naples. Elle devait être incessamment rejointe par un corps de troupes pontificales[1]. Devant cette grave complication, M. de Montpensier voulut dépêcher à la cour de France quelqu'un qui eût assez d'influence dans le Conseil pour hâter l'envoi des secours d'hommes et d'argent, et surtout pour contrebalancer le crédit du parti hostile à la continuation de la guerre[2]. Cette mission fut donnée au sénéchal de Beaucaire, qui d'ailleurs devait avoir hâte de reprendre son poste auprès de Charles VIII. Vers la fin du mois de mars, ayant remis la charge de grand chambellan à M. d'Aubigny[3], il s'embarqua pour la France. Un curieux épisode, que nous révèle l'historiographe Sanudo[4], avait marqué les derniers temps de son séjour dans la ville dont il avait le commandement. On se souvient que les restes de l'infortuné Ziem, mort à Naples quelques jours après l'entrée de Charles VIII dans cette capitale, avaient été envoyés en dépôt dans la citadelle de Gaëte. Au mois de mai 1495, un envoyé du sultan Bajazet s'était présenté pour offrir en échange du cadavre des reliques de saints que l'on pensait propres à séduire le roi très chrétien[5]; éconduits alors par les gouvernants français, les Turcs firent une nouvelle tentative au commencement du mois de février 1496, et ils s'adressèrent au roi Ferdinand. Celui-ci les renvoya au camp de don Frédéric, devant Gaëte; de là, l'envoyé du sultan et un Grec qui l'accompagnait pénétrèrent dans la ville assiégée pour négocier le rachat du corps avec notre sénéchal. Il leur demanda une rançon de cinq mille ducats, mais remit la livrai-

dépenses, qui ne devaient pas dépasser deux cent mille ducats, la Seigneurie occupa Trani, Brindisi et Otrante.

1. Notar Giacomo, p. 202; Cherrier, tome II, p. 339.

2. Varillas, *Histoire de Charles VIII*, p. 514 et suiv.

3. C'est du moins ce que dit Sanudo en 1496 : « Obigny rimasto gran sinischalco del regno per il roy di Franza *in loco* di Beucher. » (Second fascicule du tome I imprimé en 1879, col. 275.)

4. Tome I, col. 42, 56 et 94.

5. Sanudo, année 1495, p. 279, 348-350 et 374; voyez le *Bulletin* de 1881, p. 289. Alexandre VI avait vainement aussi demandé qu'on lui livrât le cadavre.

son à deux mois, afin d'avoir le temps de faire ratifier le marché par son maître, et il leur donna un sauf-conduit. Cette pièce ne les empêcha pas d'être tous deux saisis par les troupes françaises au moment de franchir les lignes d'investissement : le Grec put se racheter ; quant au Turc, on ne connut point son sort[1].

Partant probablement sans pensée de retour, le sénéchal eut soin de charger un bâtiment du butin sacré ou profane qu'il avait amassé dans Gaëte. Il se dirigea sur Savone avec ce bâtiment, deux galères et huit barques ; mais, comme la marine génoise se préparait à arrêter le convoi au passage, il dut débarquer son chargement à Savone, prit un sauf-conduit dans cette ville, et, tandis que son navire regagnait les côtes de Provence par la haute mer, il se rendit par terre à Asti[2]. Le passage de Paul Jove cité plus haut[3] prouve qu'il put amener sans encombre dans le Comtat-Venaissin les dépouilles de Naples et de Gaëte.

Jusqu'à cette époque, Charles VIII n'avait parlé que très légèrement d'aller prendre lui-même une revanche en Italie. Malgré les instances des barons napolitains réfugiés en France et des seigneurs de sa propre cour qui rougissaient de laisser périr au loin leurs compagnons d'armes, il s'était borné à faire lever quelques milliers d'écus à titre d'impôt extraordinaire pour la guerre d'Italie, et même il avait quitté Lyon et la frontière pour faire un voyage à Paris et à Tours ; mais, vers la fin d'avril, alors que le sénéchal de Beaucaire rentrait en France, la cour revint en toute hâte à Lyon, et, soutenu par le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, par Jean-Jacques Trivulce, par les députés arrivés de Naples, par les agents de Florence, et surtout par Étienne de Vesc, le parti de la guerre l'emporta de nouveau pour un temps. De fréquents et longs conseils furent tenus : dans la séance du 16 mai, où assistaient tous les conseillers ecclésiastiques et laïques, il fut décidé qu'il fallait mener l'entreprise à bonne fin et sans plus de retard, sous peine de

1. Pour la destinée du cadavre, voyez plus loin, p. 229-230.
2. Sanudo, tome I, col. 69 et 82.
3. Pages 309-310 de 1881.

déshonorer le nom français ; que les préparatifs d'une expédition par terre et par mer seraient activement poussés, que le roi passerait lui-même en Italie, et qu'on débuterait par occuper Gênes. En vain l'amiral de Graville et ses amis essayèrent-ils encore de protester contre ces décisions : Charles déclara avec violence que telle était la volonté de Dieu. La direction des préparatifs fut alors confiée à une commission, dont le sénéchal fit naturellement partie, avec les ducs de Bourbon et d'Orléans, le cardinal de Saint-Malo, le chancelier, les évêques d'Albi et de Rouen et le grand écuyer. De jour en jour, l'entraînement se généralisa et s'accentua partout : chacun offrait ses biens et sa personne ; quiconque eût voulu arrêter cet élan se fût fait traiter de couard, d'ennemi de la couronne. Quant au roi, fort animé contre les rares opposants, il ne tolérait plus la moindre observation, et tout son entourage dut se mettre à l'unisson, sinon par dévouement, au moins par crainte de déplaire[1]. Mais un revirement soudain ne tarda pas encore à se produire ; certaines correspondances diplomatiques l'attribuent à Julien de la Rovère, la plupart à Guillaume Briçonnet. Depuis le départ de Naples, Briçonnet, supplantant Étienne de Vesc dans l'affection de leur maître commun, avait « conduit toutes les affaires[2] » et pris des allures de premier ministre[3]. Le retour de l'ancien favori et l'empressement du roi à subir de nouveau son influence inspirèrent-ils au cardinal une subite opposition à cette entreprise d'Italie dans laquelle la politique de notre sénéchal se résumait depuis tant d'années ? Ou bien, comme le font entendre les ambassadeurs florentins, Ludovic le More sut-il faire intervenir à temps, pour détourner le coup qui le menaçait, ses habiles agents et leurs arguments irrésistibles ? Faut-il croire, au contraire, que M. de Saint-Malo ressentit une patriotique répugnance à consommer les ressources de la France dans ces

1. *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, publiées par A. Desjardins, tome I, p. 664-669 ; cf. Guichardin, III, XIX, 20. Commynes lui-même fut alors un des plus ardents ; il eût voulu qu'on partageât l'Italie entre Naples et la France. (Kervyn de Lettenhove, tome II, p. 246 et suiv.)

2. *Commynes*, tome II, p. 536.

3. Voyez Varillas, *Histoire de Charles VIII*, p. 362.

expéditions lointaines, ou que la reine Anne lui fit partager son désir de ne plus laisser repasser les monts au roi ? L'historien de Charles VIII dit à ce propos[1] :

« Le roy, enfin persuadé de secourir le royaume de Naples, et avoir rendu ses vœuz faictz à la journée de Fornoue à sainct Martin de Tours et sainct Denis, résolut d'en dresser les préparatifz, à ce principalement animé par les Florentins, cardinal Sainct Pierre aux Liens, Trivulce, venu d'Ast pour cela, Viteloze, Charles Ursin, et le comte de Montoire, envoyé par les barons partisans du royaume de Naples, et enfin par le sénéschal de Beaucaire, venu par mer de Gayete pour l'asseurer que tout se préparoit pour un prompt secours ; joinct les plus grands de France qui trouvèrent fort déshonnorable de laisser telle conqueste et si belle noblesse en perte évidente.... Fut donc résolu au Conseil, après que le roy eut prié le duc de Bourbon de bien remonstrer la nécessité de tel secours, que Trivulce retourneroit tout aussitost en Ast, comme lieuctenant de roy, avec huit cents lances, deux mil suisses et autant de gascons ; peu après, le duc d'Orléans passeroit les monts avec autres compagnées, et finablement le roy avec le reste des provisions... Car le roy asseuroit publicquement ne pouvoir faire autre délibération, parce, disoit-il, que la volonté de Dieu le contraignoit y retourner en personne ; que trente navires, dont une fort grosse carraque, dicte *la Normande*, estoit, et une rhodienne, passeroient de l'Océan en Provence, où s'armeroient trente galères et galions, et que, devant que tout fut dressé, on envoyeroit nombre de vaisseaux et de vivres....

« Les préparatifz du roy néantmoings estoient, de jour à autre, retardez par le cardinal de Sainct Malo, qui estoit tout le gouvernement, qu'on disoit gagné par le pape et Milanez, par secrettes intelligences, ou pour ce qu'il luy sembloit que ce fut un meilleur moyen d'entretenir sa grandeur, ne faisant despense qu'à l'utilité présente ou plaisir du roy, car les expéditions estoient retardées et les payemens tirez en longueur, si qu'aucune provision ne sortoit effect ; et si les exprez commandemens du roy, voire pleins de desdain, menaces et injures, n'y

1. Ms. fr. 17519, fol. 211 v° et 212.

remédioient, car, connoissant sa nature, il luy satisfaisoit en promesses contraires aux effectz.

« Sur ce, le roy fut persuadé d'aller de Lion, où il estoit, à Paris, au temps limité pour passer les monts, sçavoir en may, disant que, selon la coustume de ses prédécesseurs rois, il vouloit prendre congé de sainct Denis, avec les cérémonies accoustumées, et de sainct Martin de Tours, et que, pour éviter la faulte de deniers du premier voyage, il vouloit persuader les Parisiens de luy ayder, et, à leur exemple, les autres villes : à quoy sa présence estoit nécessaire, joinct que les gendarmes normans et picards marcheroient plus tost estant prez d'eulx. Mais la principale cause estoit l'amour qu'il portoit à une damoiselle de chambre de la roine qui estoit à Tours[1]. Somme que les remonstrances de la part des siens n'y profitoient de rien, non plus que de la réputation qu'il perdroit de reculer quand il fault s'advancer, qu'elle se change ès entreprises pour ung petit accident, voire un simple bruict, qu'il estoit fort difficile de la recouvrer, si elle commence à décliner, voire quant puis après on feroit de plus grandes choses qu'on ne s'estoit promis. Il envoya seulement Trivulce en Ast, avec peu de gens, pour confirmer l'alliance de Philippes, succédé au duché de Savoye par la mort du petit duc son nepveu, et six navires chargez de vivres à Gayete, donnant espoir du surplus, et faire par les marchans que les Florentins fissent tenir quarante mil ducatz à Montpensier, car les suisses et lansquenetz avoient protesté, s'ilz n'estoient payez dans juin, de passer avec les ennemis. Le duc d'Orléans, cardinal de Sainct Malo et le Conseil resta à Lion, où les préparatifz furent encore plus retardez. »

Ce fut le 28 mai qu'on apprit subitement ce départ : les ambassadeurs florentins, les barons napolitains, les émigrés génois, les chefs de condottieri qui étaient venus offrir leurs services à Lyon, se hâtèrent d'aller transmettre leurs remontrances au Conseil. « Tout le monde, dit une dépêche des Florentins[2], resta muet; enfin le sénéchal, qui ne parle jamais,

1. C'est ce que dit Guichardin.
2. *Négociations diplomatiques*, tome I, p. 669.

nous rassura de son mieux sur les bonnes intentions du roi à l'égard de Florence, disant que, chaque jour, il se promettait de ne point mourir sans avoir rétabli et restauré la République dans tous ses droits ; que le voyage décidé était indispensable, non seulement pour Tours et les reliques de saint Martin, mais aussi pour Paris et les reliques de saint Denis ; que c'était une antique coutume des rois de France quand ils devaient passer à l'étranger ; que cette absence ne ferait point perdre de temps, et qu'on ne s'éloignerait pas sans avoir fait partir les gens d'armes, les secours et les subsides pour le royaume de Naples, soit par terre, soit par mer.... » Il fallut se contenter de ces demi-promesses. D'ailleurs, nous venons de voir que Charles laissait à Lyon une partie du Conseil, le duc d'Orléans, le cardinal de Saint-Malo et le sénéchal, avec mission d'accélérer les préparatifs ; le cardinal essaya de décliner cette charge, mais, sur une réponse sévère, il dut promettre au roi de faire ses volontés jusqu'à la mort[1].

Vers le moment où la cour partit pour la Touraine, M. de Beaucaire écrivit cette lettre au frère du cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens[2] :

« *Illustrissimo domino Joanni Ruvere, alme Urbis prefecto ac christianissimi regis armorum, etc., tanquam fratri honorato.*

« Illustrissimo signore como fratello honorato, commen questi giorni passati ho receputa una de V. Ill. Signoria, scripta ali XXIIII del passato, per la quale me regratia ad occassione de la relatione et recommandatione per me piu volte fate ad la Christianissima Maestà, quale regratiare *cognosco* esser superfluo, per o questo rechiede lo officiò de la nostra mutua amicitia le optime opere de Vostra S. I. *Sed de his hactenus.* Ad me e state grate le nove me ha significate quella, et *presertim* havere intesi li boni progressi fati per li nostri fino al presente, li quali spero sequirano *cum non minore* felicità. Per o se expedisse *cum omni instantia* li presulii per mandar ad lo regno di Sicilia, et ad questo summamente è sollicito lo nostro

1. *Négociations diplomatiques,* tome I, p. 678.
2. Original communiqué par M. Étienne Charavay.

christianissimo signor re. Domane, *Deo dante*, me faro conducere *cum* una barcha fino in Avignone, per usar piu celerità. *Deinde* me conducero ad Marsilia, et faro le gente montarano in mare, et in questo usaro *omni sollicitudine* ad occasione de far succurrer Gayeta, et che quelli sono intro habiano refreschamenti per restaurare, et *etiam* per subvenir ali nostri quali sono a la campagna, tanto de numero de gente quanto *etiam* de altro li sia opportuno, et, quantunque cognosca essere superfluo per havere Vestra I. S. non mancho ad core li negotii del christianissimo signore re nostro, che io *tamen* non cessaro *exorare* quella voglia havere recommandata Gaieta et li nostri quali sono in quella. *Bene valeat V. I. S. Lugduni*, xv *junii* 1496.

« D. V. I. S.

« Estyene de Vesc;

« como fratello optimo. »

Charles avait multiplié ses promesses d'envoyer de l'argent (on annonçait que le voyage à Paris ferait entrer plus d'un million d'écus dans le trésor royal) et de revenir au bout d'un mois[1] ; mais son absence se prolongea, les villes et les parlements refusèrent de fournir les subsides sur lesquels on comptait, et, abandonnés à la direction du cardinal, qui faisait fonction de ministre des finances, les préparatifs de l'expédition consommèrent en pure perte toutes les ressources disponibles. Étienne de Vesc maudissait ces contre-temps, et surtout le mauvais vouloir de certains personnages[2] : il passa toute la seconde moitié de l'année 1496 entre Lyon et la Méditerranée, à Marseille, à Nice ou à Nîmes, pour hâter l'armement de la flotte et le recouvrement d'un emprunt demandé aux peuples de sa sénéchaussée[3]. Lui-même, vers ce temps-là, se fit rem-

1. *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, tome I, pages 671 et 678.

2. *Ibidem*, p. 684.

3. Sanudo note, à la date du 30 août 1496 (tome I, col. 281-282), d'après une lettre écrite de Nice le 11 août, que Beaucaire, qui est dans sa terre de Grimaud, doit aller à Toulon, et de là à Marseille, pour retrouver le grand écuyer et faire partir deux énormes galions et une grosse barque chargés de vivres et d'hommes à destination de Gaëte.

bourser une partie des dépenses qu'il avait faites à Gaëte; c'est ce que donne à connaître la quittance qui suit[1] :

« Nous, Estienne de Vesc, chevalier, senneschal de Beaucaire, conseiller et chambellan du roy nostre sire, confessons avoir receu de Jehan Lalemant, aussi conseiller dudit seigneur et receveur général de ses finances ès pays et duchié de Normendie, la somme de huit mil cent six livres cinq solz tournoiz, qui sont iiij^m iij^c xxiij ducatz ung tiers, à la raison de xxxvij s. vi d. pièce, faisant partie de xix^m ix^c lxiij ducatz et demy d'or que le roy nostredit seigneur nous a ordonnez pour nostre remboursement de pareille somme que nous avons fournye et advencée du nostre, tant pour l'entretènement des gens de guerre de l'ordonnance dudit seigneur, mortes payes, suysses et canonniers estans en son royaume de Sicille, en la ville et chastel de Gayecte, et aussi pour les repparations, fortiffications et advitaillements dudit chasteau et place forte dudit lieu, que pour plusieurs voyaiges faiz devers ledit seigneur par navires, brigantins et autres fustes affin de advertir ledit seigneur de ses affaires, et en plusieurs autres despences utilles et neccessaires pour la conduicte d'iceulx. Et du surplus de ladite somme ledit seigneur nous en a fait appoincter par les autres

— Voir, dans le portefeuille Fontanieu 150, un mandement du 24 mai 1496, délivré en son nom par G. de Montcalm, son lieutenant. Une lettre du sénéchal lui-même aux officiers de sa sénéchaussée, en date de Marseille, 2 juillet, est citée par Guiran, dans ses *Recherches historiques sur les sénéchaux de Beaucaire*, en tête de la 13e édition du *Style ou formulaire des lettres qui se dépêchent ès cours de Nîmes* (1666), p. 127. Lenglet-Dufresnoy a publié, dans son *Commynes*, tome IV, partie II, p. 113, une instruction de Charles VIII adressée de Châtillon-sur-Indre, le 9 juillet, à M. de Rothelin, au sénéchal et au grand écuyer : « J'entends très bien, dit le roi, que, sans cette grosse armée de mer, mon royaume de Naples et les gens de bien qui y sont demeurés ne peuvent être secourus. » Cette pièce, qui est conservée dans les papiers de Fontette, a été reproduite dans la dernière édition des *Mémoires de Commynes*, tome III, p. 444, avec une lettre de M. de Saint-Malo, de l'évêque du Puy et du prieur d'Auvergne à M. de Rothelin et au grand écuyer, écrite de Lyon, le 21 juillet. L'original de cette seconde lettre est conservé dans les mss. Dupuy, vol. 261, fol. 165. Il est beaucoup parlé des armements de 1496 dans Sanudo.

1. Original conservé au Cabinet des titres, dossier Vesc.

généralitez de ce royaume.... Le cinquiesme jour d'aoust, l'an mil cccc quatre vingt seize.

« ESTYENE DE VESC. »

Comme, malgré les efforts du sénéchal et ceux des deux cardinaux de Saint-Malo et de Saint-Pierre-ès-Liens[1], les payements étaient rares ou nuls, et que les troupes (on voulait réunir cinq mille hommes) n'arrivaient qu'à petites journées, la ligue italienne eut ainsi le temps d'équiper une escadre qui vint bloquer Marseille et fermer la sortie aux galères du grand écuyer. Les tempêtes achevèrent de mettre partout le désarroi, et enfin on apprit que l'armée de M. de Montpensier n'existait plus, que ses plus vaillants chefs avaient misérablement succombé, que Gaëte même venait de capituler.

Pendant une moitié de l'année 1496, M. de Montpensier avait pu se maintenir à Salerne, M. d'Aubigny en Calabre, Gracien de Guerre dans l'Abruzze, Domjulien à Sant'Angelo, Précy dans le pays de Labour ; mais le défaut d'argent, et surtout le manque d'entente entre les différents chefs de l'armée franco-angevine, amenèrent une dissolution rapide, tandis qu'au contraire les confédérés resserraient par un nouveau traité (16 juillet 1496) les liens qui les unissaient contre l'ennemi commun. Bloqués dans Atella[2], Montpensier, Précy, les Orsini et les Vitelli durent capituler aux mêmes conditions qu'avaient subies précédemment les châteaux de Naples (20 juillet 1496)[3]. Ce traité, dit Brantôme, était « le plus

1. Sanudo (tome I, col. 488) dit que tous trois ont « servito per dita impresa del dinaro. »

2. Voyez Cherrier, tome II, p. 356 et suivantes.

3. Le texte de la capitulation est dans Sanudo, tome I, col. 253-260, avec les dates du 21 et du 23 juillet. M. de Cherrier donne (tome II, p. 360) la date du 29, sans doute par une erreur d'impression. La chronique de Notar Giacomo (p. 205-206) place la conclusion de la trêve au 18, la sortie de M. de Montpensier et de Virginio Orsini au 25, et le départ de la garnison pour Castellamare au 1er août. Les conditions principales sont rapportées en partie dans les *Mémoires de G. de Villeneuve*, p. 400-401. Voir aussi une lettre écrite d'Aquila, le 5 août, à Charles VIII, par Jérôme Galiot de Genouillac (portef. Fontanieu 150); l'original a figuré dans une vente de M. Eugène Charavay, le 22 novembre 1881. Selon les historiens italiens, ce fut la rivalité de Précy avec Montpensier qui força ce dernier à se

ignominieux qui ait jamais été vu après celui des Fourches Claudiennes[1]. » On en fit de longues railleries chez les Aragonais : ils disaient que M. de Montpensier trouvait là son châtiment « pour avoir rompu les trêves faites dans le Castel-Novo en sortant par mer, laissant ses pauvres otages.... à la merci du couteau de la justice ; que si Ferdinand eût été aussi cruel qu'aucun de ses prédécesseurs, sans faillir ils avoient tous la tête tranchée par juste droit de guerre. » Aux termes de la convention, M. de Montpensier devait se rendre, ainsi que toutes les troupes et places qui se trouvaient sous son commandement direct, s'il n'était secouru à temps. Le délai expiré, les restes de l'armée française et ses chefs furent conduits le 1er août à Castellamare, puis à Baïa, d'où il était convenu que Ferdinand les ferait transporter en France ; mais ce roi ne tint point ses engagements, sous le faux prétexte que toutes les places restées encore au pouvoir des Français, même Gaëte, Venosa et Tarente, et le corps d'armée que M. d'Aubigny commandait encore en Calabre, avaient été compris dans la capitulation d'Atella, et devaient par conséquent se remettre à la discrétion de Ferdinand[2]. Contrairement aux stipulations positives de M. de Montpensier, les Orsini furent envoyés dans les cachots du château de l'Œuf, et le vice-roi, avec tous ses compagnons de captivité, furent internés sur une plage insalubre, entre Baïa et Pozzuoli, où la contagion ne tarda pas à les

renfermer dans Atella, et Précy proposa le premier de conclure un « déshonnête et vilain appointement. » Il s'était « montré hardi et vaillant gentilhomme » au combat de Seminara ; mais Commynes le qualifie, en un endroit (tome II, p. 551-552), de « très mauvais chevalier et peu obéissant à son chef. »

1. Tome V, *Grands capitaines françois*, p. 2-3.

2. Le texte était ainsi conçu : « Debiano consignare tute le citade, terre, castelle et forteze, .... excepto Cajeta, Venosa et Tarento, et le terre tene lo ducha de Monte de monte (Sant'Angelo), con quello che tene ancho Mgr de Obegni. » Du reste, Sanudo dit formellement qu'on interna Montpensier et ses troupes pour avoir raison des dernières forteresses, ou pour en être débarrassés par les effets de la contagion, « per tegnir li uno deposito fino l'havesse Cajeta, et usò questo strategema di non haver passazi (des vaisseaux de transport) acciò compissino di crepar. » (Tome I, col. 292.)

décimer[1]. La mort de Ferdinand d'Aragon[2] n'améliora pas cette situation, son oncle et successeur, don Frédéric, ayant aussitôt déclaré qu'il garderait M. de Montpensier tant qu'on ne lui aurait pas rendu sa propre fille, Charlotte d'Aragon, que Charles VIII faisait élever en France[3]. Quoique le haut rang de M. de Montpensier et son titre de beau-frère du marquis de Mantoue[4] pussent lui faciliter une transaction ou une évasion, il voulut partager le sort de ses soldats et mourut au milieu d'eux, le 9 novembre, « aucuns disent de poison, et autres de fièvre, ce que je crois mieux, » nous raconte Commynes[5]. De son armée et des cinq mille combattants qui étaient sortis d'Atella, il subsistait à peine quinze cents hommes épuisés par les souffrances lorsqu'enfin ils furent rapatriés en France[6].

1. Selon Sanudo et Notar Giacomo, la *mal'aria* eut facilement raison de troupes épuisées par un long siège; à Castellamare comme à Baïa, on ne voyait que cadavres sur la plage et sur la mer. L'embarquement pour Baïa se fit le 29 août.

2. Mort le 7 octobre. Ce prince n'était âgé que de vingt-huit ans et n'avait pas régné en paix un seul jour. (Sanudo, tome I, col. 344-345.)

3. Charlotte, qui était née du mariage de Frédéric d'Aragon avec Anne de Savoie, fut mariée à Guy de Laval, en 1500. Voir la *Chronique de Malipieri*, p. 473.

4. Il avait épousé par contrat du 24 février 1481 (*Titres de la maison de Bourbon*, n° 6750) Claire, fille de Frédéric de Gonzague, marquis de Mantoue. Une lettre qu'il écrivit au marquis son beau-frère après la capitulation (26 août), pour se plaindre que des soldats français, quoique munis d'un sauf-conduit pour s'embarquer, avaient été capturés par un brigantin de Gaëte, a passé en vente à Londres, chez MM. Sotheby et Wilkinson, le 17 février 1882.

5. Nos généalogies placent sa mort au 5 octobre ou au 11 novembre. Sanudo dit expressément (fol. 282 de l'original) : « Summario di una lettera da Napoli, de di 9 novembrio. Come in quel zorno, al callar del sol, a Baja, Monsignor di Montpensier erra morto con bona disposition et ordination di le sue cosse et con grande elemosina. » La chronique de Notar Giacomo date également cette mort du 9, pendant un tremblement de terre. Cf. la traduction de P. Jove, p. 177-178. Le vice-roi fut enterré dans la cathédrale de Saint-François, où se voit encore son tombeau. Selon Notar Giacomo (p. 206), un fils de M. de Montpensier, mort peu de temps après lui, fut enseveli à ses côtés; c'est sans doute celui qui, ayant pris part à l'expédition de Louis XII, mourut de douleur sur le tombeau paternel, le 15 août 1501.

6. Voyez ci-après, p. 235.

Les débris épars de l'armée d'occupation et du parti angevin ne tardèrent pas à succomber tour à tour. « Tant pauvres, dit Commynes, et tant abandonnés que nul ne le pourroit penser, ils avoient à grande peine une nouvelle ou lettre, et celles qu'ils avoient n'étoient que mensonges et promesses sans effet, car, de soi, le roi ne faisoit rien ; et qui les eût fournis des sommes d'argent, à l'heure, dont on a dépendu six fois le double, jamais n'eussent perdu le royaume ; et finablement vinrent quarante mil ducats seulement, qui leur furent envoyés quand tout fut perdu, pour part de leur solde d'un an. Et y a plus, que, s'ils fussent arrivés un mois plus tôt, les maux et hontes qui leur advinrent (comme entendez) ne leur fussent pas advenus, ni les divisions. Et tout par faute que le maître n'expédioit rien de lui, ni n'écoutoit les gens qui en venoient, et ses serviteurs qui s'en mêloient étoient peu expérimentés et paresseux, et crois que quelqu'un avoit intelligence avec le pape[1]. »

Forteresses, châteaux et villes tombèrent successivement au pouvoir des Aragonais dans les quatre derniers mois de l'année. Le 7 septembre, on vit arriver à Naples le prince de Bisignano, qui venait de faire sa soumission ; le 8, un autre membre de la famille San-Severino, Guillaume, comte de Capacce ; le 24, M. d'Aubigny et le comte de Lauria, qui avaient capitulé entre les mains de Gonsalve de Cordoue ; le 3 octobre enfin, Antonello de San-Severino, prince de Salerne, le premier inspirateur de l'entreprise de Charles VIII.

Le plus important boulevard qui restât aux Français, Gaëte, avait eu quelques renforts par mer en juillet et en août[2] : trois galères et une grosse nef, *la Normande*, envoyées par Étienne

1. *Mémoires*, tome II, p. 538.

2. Une lettre écrite de Rome, le 15 mai précédent, aux membres du parlement de Grenoble, donne le détail suivant : « Gayete a cuydé estre vendue et livrée à dom Fédéric par aucuns cordeliers et gens d'esglise qui menoyent sa treynie, entre lesquelz estoit ung chanoine de Saint-Jehan de Latran de Rome, laquelle, par la grâce de Dieu, a été descouverte, et ont esté desgradez lesdits gens d'esglise par quatre suysses, qui ont tenu le lieu d'évesques et lesquelz les ont mis en estat appartenant à telz gens. » (Document communiqué par M. Emm. Pilot de Thorey.)

de Vesc, y avaient introduit d'abondants ravitaillements[1], et la garnison « où étoient grand' quantité de gens, et pleins de bonne volonté pour servir le roi, » sous les ordres du lieutenant du sénéchal, Aubert du Rousset de Saint-Priest, « homme de prouesse et contumace singulière[2], » s'était renforcée des huit cents chevaux de Gracien de Guerre, qui ne pouvait plus tenir dans l'Abruzze. L'armée assiégeante était dirigée par don Frédéric en personne et par Prosper Colonna, et une flotte vénitienne bloquait le port; néanmoins, Gaëte tint trois mois. Le 5 novembre, un assaut fut donné, et les Français, avec une perte énorme d'hommes et d'artillerie[3], furent obligés d'abandonner le bourg et la redoute de Monte-Orlando[4]. Immédiatement, les batteries napolitaines commencèrent à bombarder l'intérieur du port, où se tenaient *la Normande* et quatre autres navires français. La position n'était plus tenable : M. d'Aubigny, qui se trouvait, comme on l'a vu, au pouvoir du roi de Naples, s'entremit pour régler la capitulation, et elle fut signée le 19 novembre[5]. Les défenseurs de Gaëte, français ou non, eurent liberté entière et toutes facilités pour se retirer par mer et pour emporter le butin qu'ils avaient fait soit dans le royaume soit ailleurs. Un article spécial stipulait pleine rémission pour un Napolitain qui servait comme homme d'armes dans la compagnie du sénéchal. Quant au corps de Ziem, le châtelain le remit au pouvoir du roi Frédéric contre échange de tous les prisonniers français qui étaient détenus sur ses galères[6]. Tout aussitôt, Bajazet fit réclamer ce corps, qu'il

1. Chronique de Notar Giacomo, p. 207, à la date du 7 août. Cf. les *Mémoires de G. de Villeneuve*, p. 401.

2. *Mémoires de G. de Villeneuve*, p. 402, et *Histoires de P. Jovio*, p. 180. Selon Villeneuve, le capitaine du château s'appelait Champie.

3. Notar Giacomo dit : cinq mille hommes et vingt pièces d'artillerie.

4. Ancien tombeau de Lucius Munatius Plancus.

5. Chronique de Notar Giacomo, p. 212, et *Mémoires de Commynes*, tome II, p. 572-573. Le texte de la capitulation se trouve tout au long dans Sanudo, tome I, col. 391-394.

6. Sanudo, dernier article de la capitulation, col. 394, et Notar Giacomo, p. 212. Le corps, embaumé et renfermé dans un cercueil de plomb, était sous la garde de plusieurs Turcs, pour que l'authenticité de ces restes pût être attestée le jour où Constantinople les voudrait racheter.

lui importait tant de tenir en son pouvoir; mais plus de deux années s'écoulèrent avant que le roi Frédéric voulût s'en dessaisir, et ce fut seulement dans le courant de l'année 1499 qu'il le fit tirer du château de l'Œuf, son dernier asile, pour l'envoyer à Constantinople, comme arrhes d'un traité d'alliance avec le Grand-Seigneur[1].

Le 29 novembre, à l'expiration du délai convenu, don Frédéric et les représentants des puissances confédérées prirent possession de la ville et de la citadelle[2], tandis que les assiégés s'embarquaient pour la Provence sur deux navires génois et sur la grosse galéasse. Ces bâtiments, comme ceux qui avaient emmené Étienne de Vesc quelques mois auparavant, étaient remplis de tout ce que les Français avaient pu enlever dans les maisons et même dans les lieux saints[3]; en outre, beaucoup de femmes de Gaëte, prises d'amour pour des soldats français, avaient voulu les accompagner; mais la navigation ne fut pas heureuse : un des navires, celui qui portait les dépouilles des églises, fit naufrage vers Sermonetta, et *la Normande* rencontra, entre Civita-Vecchia et Orbitello, deux navires génois, qui s'en emparèrent[4]. M. de Précy avait pris passage sur cette escadre; M. d'Aubigny, au contraire, eut la liberté de regagner la France par Rome et Florence, et il trouva partout un accueil empressé[5]. Quant à Gracien de Guerre, il se maintenait encore dans la forteresse de Rocca-Guglielma[6].

Lorsque la nouvelle de la reddition de Gaëte arriva en cour, Charles VIII n'y voulut point croire d'abord; puis, selon les ambassadeurs italiens, il éclata en reproches contre les conseil-

1. Sanudo, tome I, col. 399, 436 et 1007; tome II, col. 430, 463, 501, 660, 734, 1023 et 1172. Le pape prétendit qu'il eût dû intervenir dans cette livraison.

2. La chronique de Malipieri (p. 480) prétend que le roi de Naples s'était engagé envers le châtelain à lui rembourser les avances qu'il avait faites durant le siège.

3. Il était stipulé, dans la capitulation, que tous Français ou adhérents de la France pourraient se retirer en sûreté et emporter ce qu'ils avaient *guadagnato*, soit dans le royaume de Naples, soit ailleurs.

4. Sanudo, col. 393, et Notar Giacomo, p. 212.

5. Sanudo (col. 485) dit qu'il était fort souffrant du *mal français*.

6. Sur le Garigliano, à quelque distance de Gaëte.

lers qui lui avaient caché la vraie situation[1]. Une lettre écrite de Lyon, le 21 décembre 1496, nous révèle qu'Étienne de Vesc rejeta toute la responsabilité de cette catastrophe sur son ancien ami Briçonnet : « Il n'a que deux jours, écrit M. de Saint-Vallier au seigneur du Bouchage, qu'il y a eu grant débat davant le roy et plusieurs jans de bien, antre Mons^r le cardinal et le séneschal de Bauquere, tellemant que le cardinal démantit le séneschal trois ou catre fois davant le roy. Le débat y est grant; l'un ou l'autre s'an repantira. Guayete est randu pièse a, et les jans qui estoint dedans, les uns sont arrivés an Provanse, les aultres sont par my la mer, et n'an est ancoiere novelles. Les un diset qu'il an ont prins de l'argant, les aultres diset que non. Mons^r d'Aubiny et ancoiere par delà, et ne set l'on s'il et mort ou malade[2]..... » Sanudo parle aussi de cette altercation, et il en donne même le sujet : « On dit qu'à Lyon, *coram rege*, il y a eu des paroles odieuses entre Mgr de Beaucaire et le cardinal de Saint-Malo à propos de quarante mille écus qu'on avait ordonné d'envoyer à M. de Montpensier, lorsqu'il était encore vivant, et dont le non-envoi a compromis l'entreprise de Naples[3]. »

Si l'on s'en rapporte à une phrase de Commynes[4], le roi Charles, sans cesse en voyage entre Lyon, Moulins et Tours, « partout faisoit des tournois et des joutes, et ne pensoit à autre chose; » mais, en même temps, les rapports vénitiens recueillis par Sanudo, et qui suivent les mouvements du prince presque jour par jour, nous le montrent, au milieu des tournois et des plaisirs[5], parlant toujours de la revanche et plus que jamais décidé, pour reconquérir Naples, à tous les sacrifices, dût-il subir les conditions désastreuses imposées par les autres puissances, dût-il, comme il le disait à Beaucaire et à

1. Desjardins, *Négociations diplomatiques*, p. 688.
2. Ms. fr. 2919, fol. 50.
3. Sanudo, tome I, col. 456-457; cf. col. 475, où il est question de 50,000 ducats au lieu de 40,000 écus. Nous avons vu plus haut, p. 221 et 228, Commynes et l'historien de Charles VIII parler de 40,000 ducats arrivés trop tard.
4. *Mémoires*, tome II, p. 567.
5. Sanudo, tome I, col. 475-476.

Saint-Malo[1], perdre sa couronne et la vie. Toutefois, l'entreprise était mal vue en France, et les dissensions dans le sein du Conseil indiquaient une prédominance toujours croissante du parti de la paix. « Il ne suffisoit pas, dit Guichardin[2], pour exécuter les résolutions prises dans le Conseil du roi, qu'il le souhaitât avec ardeur, ni que son honneur et le péril du royaume de Naples l'exigeassent également; il auroit encore fallu que le cardinal de Saint-Malo, maître de toutes les affaires, et particulièrement des finances, le voulût aussi. Soit que ce prélat crût que, pour se maintenir dans le ministère, la paix, pendant laquelle il n'avoit à fournir qu'aux dépenses ordinaires et aux plaisirs du roi, lui étoit plus favorable que la guerre, soit qu'il fût gagné par le pape ou par le duc de Milan, et qu'il fût d'intelligence avec eux, comme on l'en soupçonna, il apporta tant de longueurs à l'expédition des ordres et au payement des sommes nécessaires que rien n'avançoit. Quoique le roi témoignât par ses emportements contre le cardinal que cette lenteur le fâchoit, ce ministre, qui le connoissoit, sachant qu'il s'apaisoit facilement par de vaines promesses, lui laissoit exhaler sa colère, sans se mettre en peine de ses commandements réitérés. » Nous ne nous arrêterons pas sur ces nouvelles accusations de corruption ; M. de Cherrier[3] a fait remarquer combien il serait plus naturel de supposer que le cardinal, si ardent jadis, n'avait plus rien à gagner, rien même à désirer, et que, dirigeant l'administration des finances, il devait avoir reconnu l'impossibilité de fournir à une nouvelle entreprise sans les subsides de Milan[4].

Il en était de même du duc d'Orléans, comme le rapporte encore M. de Cherrier : quoique la maison et le corps d'armée

1. Sanudo, col. 484.
2. *Histoire*, traduction de Londres (1738), livre III, XXII.
3. Tome II, p. 387-389. Voyez ci-dessus, p. 219-220.
4. « Gayette et les autres places coûtoient beaucoup à garder et avitailler... et ne pense mentir (car j'étois présent à voir dépêcher, trois ou quatre fois, ceux qui allèrent pour avitailler et secourir les châteaux de Naples un coup, et après jusques à trois pour avitailler Gayette), mais ces quatre voyages coûtèrent plus de quatre cent mille francs, et si furent voyages perdus. » (Commynes, tome II, p. 556.)

de ce prince l'eussent déjà devancé en Italie, et que les hostilités fussent même commencées, il refusa de se mettre en route, et, sommé par tous les membres du Conseil de ne point tromper l'espérance des amis de la France[1], « lesquels avoient fait grosse dépense et se tenoient prêts, » sa dernière réponse fut qu'il ne voulait pas être accusé de faire une telle entreprise pour sa querelle personnelle, et Charles dut dire aux Florentins qu'il ne forcerait jamais son cousin de partir par contrainte[2]. « D'autre côté, dit Commynes[3], étoit l'amiral (Graville), qui avoit eu toute l'autorité avec le jeune roi avant ce voyage. Cettui-là vouloit que ces entreprises demeurassent de tous points, et y voyoit son profit, et se attourner à sa première autorité, et les autres le perdre... Et ainsi passèrent les choses un an et demi ou environ. »

Malgré la prise de Gaëte et l'opposition qui se manifestait, comme on le voit, dans l'entourage immédiat du roi, le sénéchal tint bon : il voulut même entraîner son maître dans le Midi, sous prétexte de voir la Provence ou de faire une visite à son château de Caromb[4], mais en réalité pour essayer de l'effet que pourrait produire sur un esprit si ardent le voisinage de la mer Méditerranée et d'une flotte de trente navires toute prête à transporter dix mille hommes[5]. Le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens était

1. *Mémoires de Commynes*, tome II, p. 558-561.

2. « Somme que, tout tirant en longueur pour les causes que dessus, et le roy faisant toujours sa volonté de celle d'autruy, rien ne s'exécuta, dont toutesfois l'occasion principale fut le refus que le duc d'Orléans fist d'aller pour sa querelle, mais bien comme lieutenant de roy, mais à la vérité pour ce que, voyant le roy maladif, il craignoit, à sa mort, quelque empeschement à la couronne, qui lui appartenoit; respondant le roy aux Florentins et autres Italiens qui le pressoient de l'envoyer, veu toutes choses prestes, qu'il ne l'y envoyeroit jamais par force, bien qu'il luy en despleust fort pour les grands frais faictz et desir de se vanger du Milanez. » (Ms. fr. 17519, fol. 231 v°.)

3. Tome II, p. 568.

4. Sanudo (tome I, col. 432). Vers le 10 décembre, le roi va « verso *Colomba*, verso la Provenza, per transferir se et proximarse in Italia, a fenzea di andar per veder la Provenza. » On crut que c'était une manière de dissimuler son départ immédiat pour l'Italie ou pour Gênes, qui servirait de quartier général.

5. *Ibidem*, col. 452.

alors dans la même région, ainsi que M. de Saint-Malo lui-même, qui venait d'ajouter l'évêché de Nîmes à ses nombreux bénéfices[1] et qui fit convoquer les États de Languedoc dans sa ville épiscopale; l'assemblée s'y tint dans les derniers jours de décembre, M. de Beaucaire faisant les fonctions de second commissaire royal, le duc de Bourbon celles de premier commissaire, et Jacques de Beaune (plus tard Semblançay), nouvellement fait général des finances, celles de troisième commissaire[2]. Mais la cour ne quitta Lyon que pour faire quelques parties de chasse chez le duc de Bourbon, et les chances du parti de la guerre se trouvèrent irrémissiblement compromises par un nouveau retour aux plaisirs de toute nature[3].

Pendant ce temps, en Italie, les capitaines français qui commandaient dans Tarente ouvrirent les portes de leur ville à Frédéric d'Aragon (18 janvier 1497[4]), après avoir négocié tour à tour avec les Vénitiens et les Turcs[5]. On vit même revenir en France M. d'Aubigny, qui commandait les troupes de Piémont, et le bruit se répandit qu'il ne voulait plus retourner en Italie[6]. En effet, le Conseil força, bon gré mal gré, Charles VIII à s'acheminer vers une paix prochaine par l'intermédiaire de l'Espagne, avec qui M. de Clérieux négociait depuis assez longtemps[7].

1. Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome IV, p. 52-53.

2. *Histoire générale du Languedoc*, tome V, p. 89, et Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome IV, p. 53. Les États firent rendre par le sénéchal une ordonnance portant injonction d'apporter à Nîmes, pour leur subsistance, tout le gibier, la volaille, les denrées de toute espèce que possédait le pays d'alentour, avec défense d'en rien exporter.

3. Sanudo, tome I, col. 456-457, 475-476.

4. Cette date est donnée par la *Chronica di Notar Giacomo*, p. 213. Malipieri donne celle du 4 février.

5. Un traité avait été signé avec les Vénitiens, le 9 décembre, par Renaud de Francières et Nicolas de Pavie, porteurs des pleins pouvoirs du gouverneur Antoine de Lombes, et par le châtelain Gabriel de Bar; mais, selon Malipieri, c'étaient les Turcs qui allaient entrer dans la ville lorsqu'elle se rendit aux Aragonais. La garnison s'embarqua à Brindisi pour la France.

6. Sanudo, tome I, col. 504.

7. Commynes, tome II, p. 568-570, 572-573; Sanudo, tome I, col. 479, 522 et 527.

« Tâchoit le roi de faire paix ou trêve avec eux (Ferdinand et Isabelle) sans y comprendre la Ligue; toutefois, s'il eût accepté leur offre, il eût sauvé Gayette, qui étoit suffisant pour recouvrer le royaume de Naples, vu les amis que le roi y avoit. Quand ledit de Clérieux revint, il apporta pratique nouvelle, et jà étoit perdue Gayette avant qu'il fût en Castille. Cette nouvelle ouverture fut que le roi et eux retournassent en la première et ancienne amitié, et que, eux deux, à butin, entreprissent toute la conquête d'Italie et à communs dépens, et que les deux rois fussent ensemble; mais, premier, vouloient la trêve générale, où toute la Ligue fût comprise, et que une journée se tînt en Piémont, où chacun pourroit envoyer ambassadeur, car honnêtement il se vouloient départir de la Ligue...[1] » Enfin, le 25 février 1497, à Lyon, un traité fut signé avec l'ambassadeur espagnol Fernand de Strata[2], traité d'après lequel Charles VIII s'engageait à ne plus envoyer de renforts aux places encore occupées dans le « royaume, » mais conservait la faculté de ravitailler ces places du jour où la trêve aurait été acceptée par les Italiens, celle de faire revenir les garnisons, s'il le trouvait convenable, et celle enfin de rapatrier ce qui restait des malheureux compagnons de M. de Montpensier. De leur côté, le roi et la reine d'Espagne promettaient de faire agréer cette trêve par le roi de Naples et les confédérés; elle commencerait au 25 avril, pour durer jusqu'au 1er novembre. Le *statu quo* équivalait évidemment à un abandon prochain des restes de la conquête de 1495; cependant notre sénéchal s'efforça d'en atténuer la signification. Quatre jours avant la signature, il écrivait cette lettre à « Monsr de Dompjulian, duc de Mont-Saint-Ange, » l'un des derniers défenseurs du drapeau français[3] :

« Monsr le duc, tant et de si bon cueur que faire puis me recommande à vous. Par ce porteur pourrez savoir des nou-

1. Commynes, tome II, p. 574-577.

2. Le texte est dans Sanudo, col. 584-590. Furent présents le duc de Bourbon, le cardinal de Saint-Malo, le prince d'Orange et autres membres du Conseil.

3. Original communiqué par M. Étienne Charavay.

velles de par deçà et comme le roy a fait la trêve avecques le roy d'Espagne. Sy est fort à nostre advantage, et par ce moyen vostre place et les autres qui tiennent pour le roy pourront estre advitaillées, et ay bonne espérance que les affaires dudict s^r se porteront très bien. Et sur ce prie nostre seigneur, mons^r le duc, qu'il vous doint ce que luy saurez bien demander. Escript à Lyon, le xxr^e jour de février.

« Le tout vostre frère,

« Estyene de Vesc. »

Une dernière lutte se livra le 10 mars dans le Conseil réuni à Lyon. M. de Saint-Malo, M. de Beaucaire, les ambassadeurs florentins, le fils du duc de Ferrare, eussent voulu qu'un effort fût tenté pendant les six semaines qui restaient encore à employer avant l'ouverture de la trêve; les ducs de Bourbon et d'Orléans et le prince d'Orange conseillaient au contraire de ne point agir. Ils l'emportèrent : le roi s'en alla en partie de plaisir du côté du Comtat[1], et partout les ordres furent donnés pour interrompre levées et armements.

Pendant ce temps, Gonsalve de Cordoue s'emparait de la place d'Ostie, où Ménée de Guerre avait maintenu depuis le mois de décembre 1494 la garnison introduite par le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens[2]; Monte-Sant'Angelo et Venosa se rendirent également à discrétion, et, lorsque finit le mois de mars, il ne restait plus au pouvoir des Français, dans tout le royaume de Naples, que quelques places d'importance secondaire, comme Rocca-Guglielma et Rocca-d'Evandro, occupées par Gracien de Guerre, Sora, Arci et Isola, où se maintenait le

1. Sanudo, col. 561 : à « Lilla, » à trois journées de Lyon, d'où on disait qu'il devait aller à la Madeleine, près Marseille. — S'agirait-il de l'Isle, sur la Sorgue, où nous avons vu (p. 309 de 1881) que le sénéchal avait fait transporter le butin de Gaëte? D'autre part (col. 573), il est dit dans une correspondance de Turin, à la date du 20 mars, que le roi ira à Tours après Pâques, et qu'il n'a pas un sou vaillant.

2. Sanudo, tome I, col. 555-556, vers le 14 mars; Notar Giacomo, p. 214. Gonsalve fit une entrée triomphale dans Rome, menant derrière lui la garnison vaincue (Cherrier, tome II, p. 391). On voit, trois ans plus tard, J.-J. Trivulce conseiller aux Vénitiens de prendre à leur service Ménée de Guerre, comme capitaine aussi expérimenté que vaillant (Sanudo, tome III, p. 422).

préfet de Rome, frère de Julien de la Rovère[1]. La trêve fut acceptée par Frédéric d'Aragon et ses alliés à l'époque dite[2]. Dès le mois de juin suivant, en formant un apanage pour le fils du pape[3], Frédéric obtint que celui-ci prononçât en plein consistoire son investiture comme roi de Naples : seul de tout le sacré collège, le cardinal de Saint-Denis (Jean de la Grolaye de Villiers) protesta solennellement *de nullitate rei et de juribus integris christianissimi regis* et finit par déclarer que Charles VIII en appellerait à la force des armes[4]. Plusieurs points du territoire napolitain étaient encore occupés soit par des garnisons françaises, soit par le pape lui-même, par l'Espagne, par Venise et par Milan[5]; néanmoins, Frédéric fut couronné à Capoue par le cardinal-légat[6], et il arriva assez promptement à la pacification de son royaume[7]. Très habile, au point de se rendre plus populaire parmi les Angevins qu'il ne l'était même dans le parti aragonais[8], il promit aux plus anciens partisans de Charles VIII, aux Bisignano, aux Melfi, aux Conza, toutes les concessions compatibles avec l'honneur de sa couronne. Il entra même en pourparlers avec le prince de Salerne, lui offrant la main de sa fille et plusieurs châteaux; mais, comme ce prince était « homme soupçonneux et envieilli en ses actions vers France, » il ne resta que peu de temps à Naples, de peur de subir un sort semblable à celui de son cousin Bisignano[9], et, n'ayant pu obtenir qu'on lui rendît tous ses biens et ses titres du temps passé, avec de bonnes cautions pour l'avenir, il entreprit de recommencer la

1. Sanudo, col. 548-549; Notar Giacomo, p. 215.
2. Sanudo, col. 607-610, 24 avril.
3. Bénévent, Terracine et Ponte-Corvo.
4. Machiavel, *Lettres aux Dix de Balia.*
5. Sanudo, tome I, col. 648.
6. Le 10 août. Sanudo donne tout au long le détail de cette cérémonie, où l'on remarqua l'absence des « vieux barons » qui avaient pactisé avec la France (tome I, col. 713-721).
7. Les Vénitiens lui écrivaient, en août 1497, que, pour empêcher un retour des Français, il serait bon d'envoyer des députés de toute l'Italie aux barons napolitains, et de les amener ainsi à une soumission pacifique. (Romanin, tome V, p. 98.)
8. *Histoires de P. Jovio,* p. 179.
9. Poignardé à la porte de Castel-Capuana, le 22 octobre 1496 (Notar Giacomo, p. 208 et 210).

guerre à lui seul[1]. Au bout de trois mois, poursuivi de château en château jusque dans la forteresse de Rocca-di-Diano, en Principauté citérieure, et se voyant abandonné par ses propres amis aussi bien que par la France[2], il capitula le 17 décembre 1497 et laissa ce qui lui restait de terres entre les mains du prince de Bisignano, pour les remettre au roi Frédéric dès qu'il serait arrivé dans un asile sûr[3]. Ce fut à Venise d'abord, puis à Sinigaglia, qu'il se retira, auprès de son parent le préfet de Rome; il y mourut, sous la protection et la garde des Vénitiens, le 27 janvier 1499[4].

La conquête de Naples avait tenu trop longtemps et trop profondément au cœur de Charles VIII pour qu'il y renonçât réellement. On peut dire au contraire que ses dernières pensées furent pour la revanche. Pendant même la durée de la trêve, en dépit des distractions que sa sœur s'ingéniait à lui procurer[5] et malgré les bruits de maladie contagieuse par lesquels on cherchait à l'empêcher de retourner à Lyon, nous le voyons annoncer sans cesse son intention de repasser les Alpes, ordonner des levées de soudoyers et des envois de troupes en Piémont, fomenter des intelligences dans les cours italiennes, et enfin signer avec l'Espagne une convention[6] pour reconquérir Naples de compte à demi avec cette puissance, qui eût gardé la Calabre en garantie du remboursement de ses dépenses.

Au mois de janvier 1498, le diplomate Gemel alla annoncer à Florence que le roi Charles arriverait prochainement, qu'il comptait sur les Florentins pour fournir des gens d'armes et

1. Notar Giacomo, p. 217, à la date du 28 septembre 1497; Malipieri, p. 472, 476, 495; Sc. Ammirato, t. I, p. 13.

2. On se préparait à lui envoyer le capitaine Esprit avec huit cents hommes, quand sa soumission fut connue (Sanudo, tome I, col. 859). C'est sans doute le personnage de la suite d'Étienne de Vesc que nous avons vu à Gaëte, p. 216.

3. Le texte de la capitulation est dans Sanudo, col. 875-877.

4. Notar Giacomo, p. 225; Sanudo, tome II, col. 97-98; 324, 414-415.

5. « Piaceri e zostre acciò tal fantasia li ussisse dil capo. » (Sanudo, tome I, col. 673.)

6. Conclue et signée à Alcala-de-Hénarès, le 24 novembre 1497, par Clérieux, du Bouchage, Jean Guérin, Michel de Gramont et Étienne Petit. Le texte est dans Sanudo, tome I, col. 866-868. Les négociations avaient été entamées dès le mois de juin (*ibidem*, col. 709-710 et 713).

cent ou cinquante mille ducats à l'armée conduite par M. d'Aubigny, qu'il leur rendrait en retour Pise et leurs anciennes possessions, qu'il abandonnerait les Vénitiens à l'empereur, la Calabre à l'Espagne, un État quelconque au fils du pape, et qu'il regardait le succès comme infaillible[1]. Ludovic le More affectait une grande sécurité malgré ces démonstrations. « Certainement, disait-il, le roi de France a grande envie de revenir en Italie; mais les plaisirs et les tournois le retiennent à Moulins; à Lyon, ce serait l'amour; enfin, il n'a point d'argent, par conséquent pas de troupes, et le cardinal de Saint-Malo, complètement discrédité depuis qu'il a créé des obstacles à la réalisation des projets de revanche, est maintenant remplacé dans le gouvernement des finances par l'amiral de Graville, un des chefs du parti de la paix[2]. » Cependant on voit encore Charles, deux mois plus tard, notifier au cardinal de Saint-Pierre, à Georges d'Amboise et à M. de Ligny sa ferme résolution de commencer l'entreprise avant la Saint-Jean : M. de Ligny devait faire les fonctions de lieutenant général; l'armée compterait quinze cents lances, douze mille hommes de pied, etc.[3]. Plusieurs petits princes d'Italie, non payés et non soutenus, s'étaient tournés du côté de la Ligue; mais, en revanche, Venise, le pape, et même le roi des Romains, par ressentiment contre Ludovic le More, manifestaient des intentions très favorables à la France[4]. « On ne peut douter, dit Machiavel[5], qu'après avoir surmonté une foule de difficultés, Charles n'eût enfin réussi, car ce dessein ne cessa jamais un seul instant d'occuper son esprit, et il n'y eut que les plaisirs et les conseils perfides de ceux qui l'entouraient qui purent l'en distraire. » Mais les jours du jeune prince étaient comptés, et une mort prématurée déjoua tous ces calculs[6].

1. Desjardins, *Négociations diplomatiques*, tome I, p. 700.
2. Sanudo, tome I, col. 757, 758 et 788.
3. Rosmini, tome II, p. 247-248.
4. Cherrier, tome II, p. 418-419.
5. D'après les lettres écrites aux Dix de Balia.
6. Ms. fr. 17519, fol. 238 v° à 242. Cette dernière citation de l'histoire manuscrite que j'ai si souvent employée contient encore plusieurs emprunts faits aux *Mémoires de Commynes* et très reconnaissables; mais on y peut constater aussi d'intéressants efforts pour faire de la compilation un travail personnel.

« Comme le roy[1] estoit sur les préparatifz de recouvrer le royaume, auquel il confessoit les fautes faictes, et, les recognoissant, protestoit d'y remédier au retour, y envoyer quinze cents lances sous le marquis de Mantoue, les Ursins, Vitellis, préfet de Rome et autres, se liguer pour ce avec le pape et roy des Romains, fort irritez contre les Vénitiens, ce roy nommément pour les terres et places qu'il[z] tien[nen]t tant de l'Empire que maison d'Autriche, ne laissoit de continuer son dessein de bastir un chasteau fort superbe à Amboise[2], pour lequel il avoit amené de Naples et autres endroitz d'Italye les plus renommez ouvriers, soit en pierre, soit en peinture ou autre manufacture, qu'il y peust trouver, envoyant de tous les costez de la chrestienté pour luy apporter les plus exquis meubles qu'ilz pourroient trouver pour accommoder la place[3], résolu de vivre à l'advenir selon les commandemens de Dieu, et, qui fut sa dernière parole, de ne faire jamais péché mortel ne véniel, s'il pouvoit régler l'estat d'église, de la justice et des finances. Pour ce avoit-il arresté d'envoyer tous les ecclésiastics résider en leurs bénéfices, de faire qu'un ecclésiastique ne tiendroit qu'un bénéfice, et le cardinal deux; mettoit toute peine à réformer les religions, et, sur toutes, l'ordre de saint Benoist; faisoit de grandes aumosnes, mesmement aux mandians; ne vouloit vendre aucun estat, ains les donner à la vertu de ses subjectz, dont il délibéroit envoyer rechercher les plus suffisans par ses provinces. Il banit aucuns justiciers et autres officiers, en fit punir corporellement d'autres, et plusieurs furent suspendus, selon le mérite de leurs faultes. Dressa une audience publique, où il

1. Cf. les trois ou quatre lignes qui suivent aux *Mémoires de Commynes*, tome II, p. 586-587.

2. Cf. Commynes, tome II, p. 585 et note.

3. On connaît une ordonnance relative à la construction et la décoration d'Amboise datée de Grenoble, au départ, le 28 août 1494, deux de Rome, les 22 et 26 janvier 1495, une de Lyon, au retour, le 18 mai 1496. (*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, tome XX, 1870, p. 346.) C'est la France qui ouvre ses portes à la Renaissance et à toutes les influences de la civilisation italienne, dont les lettres de Guillaume Briçonnet et les bulletins royaux expriment si naïvement les séductions. Voir, en ce qui concerne les arts, un article de M. An. de Montaiglon dans les *Archives de l'art français*, tome I (1851), p. 94 et suiv.

escoutoit un chacun, mesmement les pauvres, les veufves et les orphelins, ausquelz il faisoit bonnes et promptes expéditions le plus souvent, quelques fois longues[1], mais cela entretenoit ses officiers et subjectz en crainte et révérence; en tout cas, cela valoit mieux que rien. Il estoit résolu de vivre de son domaine, comme anciennement faisoient ses devanciers, qui, de ce temps, compris les gabelles et certaines aydes, passoit un million de francs, ayant conclu que son peuple ne payeroit plus que douze centz mil livres, et par forme de taille, outre son domaine, qui estoit la somme que les trois estatz luy avoient accordée à Tours; et vouloit cette somme par octroy pour la deffence du royaume. Mais depuis, et au commencement de Louis douziesme, le peuple paya plus de deux millions et demy de francs de taille pour subvenir à la nécessité des guerres d'Italie[2].

Vivant en telles expectatives[3], de foible et maladifve complescion, le 7me avril 1498, party de la chambre de la royne, qu'il menoit pour veoir jouer à la paulme ceux qui jouoient aux fossez du chasteau, entrant en la gallerie de Hacquellebac, plus sale lieu du chasteau, s'y heurta du front contre l'huis, bien qu'il fut petit, et regarda longtemps les joueurs, devisant avec un chacun. Enfin, ne croyant de ses quatre médecins que le plus fol, à qui il donnoit toute auctorité, et les autres n'osant parler, qui le vouloient purger pour divertir d'ailleurs ce rhume et catharre[4], ayant protesté ne faire jamais péché s'il pouvoit, tomba à la renverse, où il demeura dès deux heures après-midy, sur une meschante paillasse, jusques à unze heures de nuict. La parole luy revint par trois fois, mais duroit peu, ne pouvant mesmes parler à ceux qui venoient chercher en luy la guérison de leurs escrouelles.

« Ainsy mourut le plus doux, le plus aysé à manier, le plus grand prince de la chrestienté, en l'un des plus sales lieux de

1. Commynes, tome II, p. 588. Voir la lettre du roi aux gens des comptes, en date du 30 décembre 1497, communiquée par Vyon d'Hérouval et insérée à la fin de la seconde dissertation de Ducange sur saint Louis. Elle est aussi dans l'*Histoire de Charles VIII*, par Godefroy, p. 745.

2. Tout ceci est une paraphrase du texte de Commynes, t. II, p. 409.

3. Comparez Commynes, tome II, p. 589.

4. *Ibidem*, tome II, p. 594.

tout son royaume, lorsqu'il commençoit à donner une plus grande opinion de luy que jamais, entrant en la fleur de son aage, qui faisoit jà boutonner nombre de fleurs de vertu, que les vices et lascivetez de jeunesse avoient auparavant estouffé...

« Prince de petit et foible corps, voire de peu de sens pour sa jeunesse, cause de l'inconstance en ses délibérations et du trop de créance qu'il donnoit aux siens, qu'il eust peult estre changé avec l'aage et l'expérience des affaires, mais de telle bonté naturelle et de si grand courage, voire tellement résolu à croistre son honneur et l'ancienne gloire de son royaume, que les hommes, les biens, la peine et autres considérations humaines ne luy estoient rien au respect du désir d'honneur...

« Vray est[1] que la conqueste de Naples, outre l'honneur, luy causa le soulaigement d'une bonne seignée, par l'évacuation des humeurs superflues qui commençoient à corrompre le corps de son estat au moyen de divers malcontentemens que plusieurs se formoient de jour à aultre sur le gouvernement d'iceluy. Mais, jusques icy, aucun n'a sceu donner jugement certain si l'ouverture qu'il se fist en Italye apporta plus de bien que de mal à l'une ou l'autre nation; veu mesmes que la perte du païs, de l'honneur et des hommes a esté le guain d'un tiers, lequel y prétendoit aussi peu qu'il espéroit un si grand heur des entreprises de ces deux peuples[2]. »

Les historiens portent témoignage que ce trépas si inattendu plongea Guillaume Briçonnet dans une profonde douleur[3]. Sans nul doute ce deuil fut partagé par Étienne de Vesc, le compagnon de tous les temps, celui qui, depuis l'enfance et bien avant même le cardinal, s'était consacré tout entier au fils de Louis XI; mais il ne dut point assister aux derniers moments du prince, car les annales de Nîmes nous font connaître qu'il passa les trois premiers mois de 1498 dans sa sénéchaussée, tout occupé de préparer, avec l'assistance d'une cour de vingt-cinq docteurs ou licenciés, que présidait le juge-mage Guillaume de Montcalm,

1. Ms. fr. 17519, fol. 253 v°.
2. Cf. Cherrier, tome II, p. 427.
3. D'Argentré et Arnould le Ferron, cités par Bretonneau, p. 82-83, et par le *Gallia christiana*, tome IX, p. 144.

un fort sage règlement sur l'abréviation des procès et la discipline des avocats (2 mars 1498); vers le même temps, pendant le carême, la sénéchale vint le retrouver à Nîmes, en compagnie du nouveau général des finances, Jacques de Beaune, et reçut de la ville un présent de six lamproies[1]. On ne le retrouve qu'aux obsèques du roi, portant les bords du drap d'or qui recouvrait le cercueil avec trois autres chambellans, du Bouchage, de Piennes et du Moulin, puis suivant à pied le cortège funèbre lorsqu'il entra, le 29 avril, dans Paris[2].

A. B.

(*A suivre.*)

1. Ménard, tome IV, p. 71.

2. Derrière le corps venaient d'abord les princes du sang, c'est-à-dire les comtes de Montpensier, de Guise et de Dunois, le fils du duc d'Albany et Monseigneur d'Avesnes, puis le premier chambellan la Trémoïlle, portant la bannière, et enfin, à pied, les sires d'Aubigny, de Piennes, *de Grimaud*, du Bouchage et du Moulin, chambellans ordinaires. (Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, preuves, p. 748, 756 et 757.)

# RICHARD CŒUR-DE-LION ET PHILIPPE-AUGUSTE

## EN 1199,

### D'APRÈS L'HISTOIRE DE GUILLAUME LE MARÉCHAL, COMTE DE PEMBROKE.

Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, mort en 1219 régent d'Angleterre et tuteur du jeune roi Henri III, fut l'un des hommes les plus considérables de son temps et paraît n'avoir dû qu'à ses mérites les hautes dignités dont il fut revêtu. Henri II le choisit pour « adouber » chevalier son fils aîné, Henri, le jeune roi qui se rendit célèbre par sa libéralité, et dont la mort prématurée excita d'universels regrets. Guillaume fut le compagnon favori de ce prince, qui, sur son lit de mort, le chargea de porter sa croix à Jérusalem. Le fils mort, il s'attacha à la personne du père, et se distingua dans la lutte malheureuse que le roi anglais soutint contre Philippe-Auguste. Fidèle à son devoir, il eut à combattre Richard de Poitiers, révolté contre son père. Mais Richard, devenu roi à la mort de Henri II, ne garda pas rancune à son ancien adversaire, et lui confia d'importantes missions. Sous Jean-sans-Terre, Guillaume le Maréchal fut tenu en suspicion. Il se ressentit du mauvais vouloir du roi, et peu s'en fallut qu'il ne perdît ses vastes possessions d'Irlande. Mais il ne se laissa pas mettre à l'écart, car, en 1215, nous le voyons figurer au premier rang parmi les barons qui arrachèrent au roi la grande charte. Un an plus tard, lorsque Jean-sans-Terre mourut, ruiné et méprisé, c'est au vieux Maréchal que le conseil des barons imposa, pour ainsi dire de force, bien qu'il s'en défendît, invoquant son grand âge, la régence du royaume et la garde du jeune Henri III. Le comte de Pembroke se montra égal à la tâche que le dévouement seul lui avait fait accepter. Il battit à Lincoln les Français qui, avec l'appui d'un grand nombre de seigneurs

anglais, avaient envahi l'Angleterre sous la conduite du fils (plus tard Louis VIII) de Philippe-Auguste, et, lorsqu'il mourut, plein de gloire et d'années, le 14 mai 1219, il laissa dans un état relativement pacifique et prospère le royaume que, trois années auparavant, il avait reçu appauvri, déchiré par les dissensions civiles, et à demi conquis par l'étranger.

La vie d'un homme qui fut le type du chevalier accompli et qui, en ses dernières années, occupa dans les événements de son temps le premier rôle, appartient assurément à l'histoire; et comme le Maréchal, bien que né en Angleterre, a vécu beaucoup plus en France, c'est-à-dire dans nos provinces de l'ouest, que dans son pays; comme il a, à maintes reprises, combattu contre les Français, sous Henri II, sous Richard, et enfin en qualité de régent, on conçoit que le récit de ses actions n'intéresse guère moins notre histoire que celle de l'Angleterre. Aussi peut-on dire sans aucune exagération que la découverte récente d'un poème français de plus de 19,000 vers, où est racontée dans le plus grand détail, et d'après des témoignages contemporains, la vie du comte de Pembroke, est la plus importante qui se soit produite depuis bien des années dans le domaine de notre histoire et de notre littérature.

J'ai eu occasion de faire connaître ailleurs dans quelle circonstance a eu lieu la découverte du poème consacré à Guillaume le Maréchal [1]. J'ai traité à ce propos plusieurs des questions que soulève l'examen de cet ouvrage. Je ne crois pas devoir répéter ici ce que chacun peut lire imprimé : je me borne à dire que le poème a été fait à la demande des hoirs du comte de Pembroke; qu'il a dû être commencé bien peu après la mort du héros, car il était, sinon achevé, du moins en grande partie rédigé en 1225 [2]; qu'il a été composé d'après des récits écrits et des témoignages oraux fournis par des amis du défunt, et notamment par son ancien écuyer Jean d'Erlée (*Early*, Berks); que de plus l'auteur, qui s'appelait peut-être Jean, mais sans qu'on puisse l'affirmer [3], paraît avoir

1. *Romania*, XI, 22 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 31, n. 1.
3. *Ibid.*, p. 27.

été témoin d'un certain nombre des événements qu'il raconte. Il y a là de très précieuses garanties d'authenticité. Mais la plus sérieuse de toutes ces garanties consiste dans l'évidente véracité du poète, qui, avec une entière bonne foi, cite ses autorités, et, là où les informations lui manquent, confesse franchement son ignorance [1].

Le morceau que j'ai présentement l'honneur de communiquer à la Société de l'Histoire de France a pour objet le traité qui mit fin, au commencement de l'année 1199, à la guerre entre Richard Ier et Philippe-Auguste. C'est un petit épisode, complet en soi, où les sentiments de l'auteur et son talent narratif se révèlent d'une manière bien caractéristique. Considérons d'abord ce que les historiens connus jusqu'à ce jour nous font savoir des circonstances dans lesquelles le traité en question fut conclu.

Guillaume le Breton se borne à nous dire en quelques lignes que les forces et l'audace de Richard s'étaient accrues par suite de la défection des principaux alliés du roi de France; qu'alors le pape Innocent III se résolut à envoyer le cardinal Pierre de Capoue pour rétablir la paix, et que ce prélat réussit, non sans peine, à amener la conclusion d'une trêve de cinq ans.

Vires quidem ejus et audacia creverant quidem, maxime ex defectione comitis Flandriæ et comitis Boloniæ, qui non soli Philippo regi, magnanimo domino suo, immo et Ludovicus comes [Blesensis] et fere alii omnes proceres regni defecerant, quidam clam, quidam palam se infideliter ab ejus obsequio retrahentes. Propter hoc Innocentius papa misit Petrum Capuensem legatum, virum prudentem et theologum, in Franciam pro pace reformanda inter eos, qui vix obtinuit treugas quinquennes inter eos, fidei pignore interposito, confirmari (*Bouquet*, XVII, 74 A).

A s'en tenir à ce texte, on pourrait croire que l'intervention du pape fut toute spontanée, et les bulles dans lesquelles est annoncée l'arrivée du cardinal [2] ne nous apprennent rien de plus sur

1. Voy. *ibid.*, pp. 32-6.

2. Innocentii epist. lib. I, epist. 336 (Migne, I, 310; Potthast, *Regesta*, n° 347), 15 août 1198. C'est l'exemplaire adressé à l'archevêque de Narbonne; l'exemplaire que reçut l'évêque d'York est transcrit dans la

ce point. Roger de Hoveden nous fait connaître une circonstance intéressante et que je ne retrouve point ailleurs : à savoir que la négociation conduite par le cardinal avait été précédée d'une entrevue entre Richard et Philippe ; mais, sur la négociation même, il ne nous apprend rien de plus que Guillaume le Breton [1]. Il est même moins complet : l'historien français en effet nous dit que le cardinal eut peine à obtenir la trêve (*qui vix obtinuit treugas*), assertion dont notre poème nous apportera une ample confirmation. Ouvrons maintenant un autre historien anglais, Roger de Wendover, dont Mathieu de Paris a fait si grand usage, et nous y lirons que la médiation du souverain pontife avait été sollicitée par le roi de France ; nous y remarquerons cette indication, qui est comme jetée en passant, que le roi ne s'en était pas tenu à une simple prière, mais qu'il avait fait valoir un argument d'une efficacité plus certaine (*Innocentius papa ..... plus pretio quam precibus inductus*) ; nous y trouverons enfin l'exposé succinct des griefs que Richard fit valoir contre Philippe. Le texte est assez important pour mériter d'être rapporté en entier :

Videns igitur rex Francorum Philippus vires regis Anglorum in dies excrescere propriasque paulatim deficere, necessitate compulsus, nuntios latenter ad summum pontificem destinavit, proponens per procuratores suos se velle libenter cum rege Anglo-

chronique de Roger de Hoveden ; voy. éd. Stubbs, IV, 73. Voir encore les nos 348 (Migne, I, ep. 345) et 351 (*ibid.*, ep. 355) des *Regesta* de Potthast.

1. Reges vero Franciæ et Angliæ convenerunt ad colloquium inter Andeli et Vernun, in festo Sancti Hylarii, ita quod rex Angliæ navigio illuc venit ascendendo per Secanam fluvium, et, nolens in terram ascendere, de nave locutus est cum rege Franciæ ; qui, in ripa fluminis in equo residens, loquebatur cum rege Angliæ ore ad os. Et alium statuerunt sibi diem colloquii, ubi, in majori suorum audientia, mediante domino Petro de Capua, Sanctæ Maria in Via lata diacono cardinali et apostolicæ sedis legato, necnon et aliorum utriusque partis magnatum consilio, statuerunt inter se treugas ab illo festo Sancti Hilarii per quinquennium bona fide et sine malo ingenio duraturas, rebus et tenementis sic se habentibus ex utraque parte, ut tunc erat ; et his factis, sacramentisque confirmatis, unusquisque reversus est in regionem suam, et permiserunt exercitus suos, cum gratiarum actione, in patrias suas redire. (Éd. Stubbs, IV, 79-80.)

rum componere, vel per inducias belli discrimen ad tempus differre, ut per inducias ipsius auctoritate firmatas cruce sancta signati utriusque vota suæ peregrinationis Deo persolvere et terram promissionis ab hostibus Crucifixi liberare, ipsius cooperante gratia, potuissent; et, ut hoc securitate et stabili firmitate fieret, postulavit rex ut aliquem cardinalem transmitteret cum potestate plenaria ad partes Occidentis, qui posset, si necessitas cogeret, per sententiam vel interdictum in alterutrum eorum animadvertere quem ad concordiam et pacem inveniret rebellem. His et aliis multis in hunc modum propositis, Innocentius papa, qui negotium crucis plurimum affectabat, plus pretio quam precibus inductus, misit Petrum de Capua, cardinalem, ut pacem inter reges memoratos reformaret. Qui, cum pervenisset ad regem Francorum, ipsius consilio assumpsit secum quosdam episcopos utriusque regni, veniensque ad regem Anglorum, exposuit ei quanta sinistra in regnis utrorumque regum acciderant quantaque ventura erant, nisi inter eos pax maturius firmaretur. Rex autem Richardus respondit cum indignatione, dicens se de jure non teneri pro ipso papa quicquam facere, maxime cum ab eo multoties requisitus ut per censuram ecclesiasticam regem Francorum compelleret ad reddendum sibi terras suas et castella quæ idem rex injuste occupaverat, spreto juramento, dum ipse in terra promissionis inimicos crucis depellere et loca sancta ad statum debitum studuerat revocare; quapropter in hereditate sua adquirenda, pro ipsius papæ defectu compulsus est maximam pecuniæ summam effundere; unde rex præfatus non solum perjurium, verum et sententiam excommunicationis incurrit; nec etiam sibi constat si rex Francorum in treugis voluerit consentire. Tunc cardinalis, rege Anglorum seorsum advocato, recognovit eidem sub sigillo secreti quod ad instantiam ipsius regis missus fuerat a papa ut componeret inter eos; deditque regi consilium ut hac vice petitioni domini papæ adquiesceret, sciturus pro certo quod dominus papa ipsum tam de rege Francorum quam de omnibus aliis suis agendis exaudiret. His ita gestis, rex Richardus, qui promotionem Othonis nepotis sui, nuper in regem Alemannorum coronati, supra modum affectaverat, ut faciliorem haberet a papa ad imperialem consecrationem accessum, omnium victus precibus, adquievit, regesque in unum convenientes treugas tali pactione juraverunt quinquennes, quod homines utrorumque regum et mercatores per terras alterutras et nundinas pacifice ire et redire, emere simul et vendere, potuissent. (*Rogeri de Wendover chronicon, sive Flores historiarum,* ed. Coxe, III, 132-4.)

Si maintenant nous abordons l'examen du récit du poème, nous y retrouverons en substance les mêmes faits, les mêmes idées que chez Roger de Wendover, mais avec un tout autre développement, et avec la mention de plusieurs circonstances importantes dont ni Roger ni aucun autre chroniqueur ne parle. Il n'y a aucune apparence que Roger ait connu notre poème, et il est de toute impossibilité que le poète ait fait usage de la chronique de Roger. Nous sommes donc en présence de deux récits tout à fait indépendants, et qui remontent par des voies diverses à des témoignages contemporains et très sûrs. Nous avons, sous une forme abrégée chez Roger, sous une forme beaucoup plus complète dans le poème, ce qu'on peut appeler la version anglaise des négociations qui aboutirent, non sans peine, à la trêve. Cette version peut n'être pas exempte d'une certaine rancune, d'ailleurs trop justifiée, à l'égard de Philippe-Auguste; mais elle ne contient aucune assertion qui soit contestable; elle n'est sur aucun point en contradiction avec le court récit de Guillaume le Breton : elle est seulement plus complète, en ce qu'elle fait connaître des faits que les historiens de Philippe-Auguste avaient intérêt à cacher.

Le poème ne confirme pas seulement le récit de Roger de Wendover : il le complète sur un point important. Il nous fait assister à la conversation entre le roi d'Angleterre et le légat, nous montre les négociations rompues par l'imprudence de celui-ci, et enfin reprises et conduites à bonne fin par l'archevêque de Reims, Guillaume aux Blanches mains [1], dont l'intervention en cette affaire était absolument ignorée.

Mais ce qui fait le mérite du récit ci-après publié, c'est moins l'indication de tel ou tel fait ignoré, mais, après tout, médiocrement important, que la façon même dont le récit est mené. Il y a dans ce court morceau un talent d'exposition, une habileté de mise en scène, par-dessus tout une verve dont on trouverait bien peu d'exemples dans notre littérature. Si on compare ce morceau à ceux d'un tout autre caractère que j'ai déjà publiés [2],

1. Voy. vv. 11717 et suiv.
2. *Romania*, article cité.

particulièrement au récit si grave, si émouvant, de la mort de Henri II, on ne pourra s'empêcher de reconnaître que le moyen âge ne possède guère d'écrivains doués d'un talent aussi souple. Notre poète est un artiste consommé.

Philippe-Auguste, subtil (c'est-à-dire fin) et plus rusé qu'un renard (vv. 11355-6) ; le cardinal, insinuant et patelin, qui fait le saint homme, qui sait bien que la cause de Philippe est mauvaise, qui évite de heurter de front son adversaire, et invoque constamment les intérêts supérieurs de la chrétienté ; Richard enfin, primesautier, violent, grossier même, revivent sous nos yeux dans une scène qui est trop vraisemblable pour n'être pas vraie. Il est tout naturel que le cardinal ait réclamé au roi d'Angleterre l'évêque de Beauvais, le comte-évêque Philippe de Dreux, que le routier Marcadé avait pris les armes à la main deux ans auparavant et qu'il avait livré au roi d'Angleterre. Des tentatives avaient été faites par le pape Célestin III, prédécesseur d'Innocent III, afin d'obtenir la mise en liberté du belliqueux prélat : Richard s'était montré inflexible[1]. Lorsque l'évêque lui avait été rendu par Marcadé, il avait, nous dit le poète, éprouvé une grande joie,

11283 Que ce estoit a la reonde,
Un des homes de tot le monde
Qu'il plus haieit.

Philippe de Dreux ne devait pas sortir de prison du vivant de Richard[2]. Aussi, connaissant d'ailleurs le caractère emporté du roi d'Angleterre, ne devons-nous pas nous étonner de l'explosion de fureur qu'excita chez ce dernier la demande inconsidérée du légat (vv. 11590 et suiv.). Remarquons en passant que Richard fait allusion à une circonstance vraisemblable, mais qui, à ma connaissance, n'est nulle part exprimée : c'est que, du temps qu'il était prisonnier en Allemagne, il avait imploré vainement l'assistance du pape pour recouvrer sa liberté (vv. 11604 et suiv.). L'irascible souverain ayant donné libre cours à sa colère, le pauvre légat s'enfuit tout épouvanté, en

1. Voy. le mémoire de Géraud intitulé *Le Comte-évêque*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, V, 20-3.
2. Voyez Géraud, mémoire cité, pp. 23-4.

grand danger d'être battu, et c'est alors que l'archevêque de Reims vint terminer la négociation.

Il y a un préjugé contre les récits en vers. On semble croire que les rimeurs du moyen âge ont toujours usé et abusé du privilège de tout oser qu'Horace accorde aux peintres et aux poètes. Je pense avoir montré, en une autre occasion, ce que vaut ce préjugé. La chanson de la Croisade albigeoise, pour être (j'ai en vue la seconde partie de ce poème) l'œuvre d'un poète ardent et enflammé de haine contre les ennemis de son pays, n'en est pas moins une source historique de la plus haute valeur. L'étude que j'ai faite de toutes les parties de l'histoire de Guillaume le Maréchal m'a conduit à attribuer à ce monument littéraire et historique une valeur non moindre. Nulle part, sauf pour l'époque la plus ancienne, où la chronologie est en effet assez défectueuse, je n'ai trouvé les récits de notre poète en contradiction avec les faits avérés. Partout j'ai remarqué un soin infini à rechercher les informations les plus sûres, et la réserve la plus prudente là où les informations faisaient défaut ou étaient contradictoires[1]. — Mais, dira-t-on, les nécessités mêmes de la versification imposent au poète certaines libertés dans la mise en œuvre des renseignements recueillis; les personnages mis en scène parlent en vers, et cela est contraire à la réalité. — Je réponds que c'est là, en tout cas, une bien petite querelle. Les mêmes personnages parlent en latin dans les chroniques latines; est-ce donc plus conforme à la réalité? Ne sent-on pas que l'emploi du latin, même de la prose latine, pour ne pas parler des chroniques en vers latins, a dû, sous la plume de clercs nourris de réminiscences de l'antiquité, amener de bien autres modifications à la vérité historique? Il faut en prendre son parti. Là où nous n'avons pas de correspondances diplomatiques ou privées, et surtout des correspondances secrètes, nous devons nous résigner à n'avoir des faits qu'une représentation plus ou moins adaptée aux sentiments des historiens. C'est la condition de toute l'histoire du moyen âge. Je laisse maintenant la parole à l'auteur.

Paul Meyer.

1. Voy. les passages que je cite, *Romania*, XI, 31-5.

Molt dura la guerre e molt dure
11312 ME mut fu perilluse e dure
Tant comme li reis fu en vie
Ric., dunt molt ourent envie
Franceis, meis rein ne lor monta,
11316 Qu'onques nuls d'els nel sormonta;
E par mainte feiz l'essaierent,
E nequedent molt s'esmaierent
Comme il plus l'ourent essaié,
11320 Quer molt en furent mal paié,
Quer souvent en i out de pris
Des plus halz e de greinor pris,
K'onques, puis k'il li eschaperent,
11324 Desoz sa main ne s'atornerent.
Tan dura la guere en balance
Qu'il ennuia al rei de France,
Quer le suen meteit a bandon;
11328 Si n'i faseit se perdre non.
Cil qui de peresse n'ont cure
Li estrechout si la pasture
Qu'il ne saveit quel part torner
11332 Qu'il ne l'esteüst retorner,
Quer toz dis li ert a l'encontre
Cil qui li fist maint riche encontre
Ou gaaingnié out e perdu;
11336 Mais cil en furent mesperdu
Qui leidement s'en departirent
E qui lor herneis i perdirent.
Par mainte fiez issi avint
11340 Que a prendre les i couvint,
Tant que Franceis s'en ennuierent, (fol. 75 c)
E li plosor s'en apuierent
Al rei Ric., bien l'ai seü,

11311 *Ms.* gurre — 11312 *Vers ajouté en marge* — 11316 *Ms.* nul — 11322 Des, *ms.* De — 11331 ne saveit, *ms.* n'aveit; part, *ms.* par — 11334 Cil, *ms.* Sil — 11340 *Corr.* Qu'a raembre? les, *ms.* le. — 11341-7 que, *ms.* qui — 11343 l'ai *manque.*

11329. *Cil* désigne Richard.

11344 Quer bien fu oï e veü,
E de ce out mainte pesance
E maint ennui li reis de France,
Tant que manda priveement
11348 Ses barons e ses hautes gent
Por conseillier de tel afaire
Com il en porreit a chief traire.
Alcuns li dist, c'en est la some :
11352 « Sos n'ovrez par la cort de Rome,
« Cist vos veintra tot par ennui :
« Ja ne vos deffendrez de lui. »

Li reis de France fu soutiliz
11356 LE plus artilos cuns gupiliz ;
Bien vit qu'autrement ne pout estre ;
Tantost apela un suen mestre,
Si li bailla, ce fu la sume,
11360 La seintuarie que a Romme
Estuet por faire sa bosoingne,
Quer toz dis convient que l'on oingne
A la cort de Rome les paumes :
11364 N'i estuet chanter autres psaumes.
Li sentuaries sent Rufin
I valt molt e le seint Albin
Qui sunt des buens martyres de Romme,
11368 Autrement ne valt une pomme
Quant que dient leis ne legistre :
Tele est lor costume e lor istre,
Qu'a trop grant peine entre en la porte
11372 Qui tel sentuarie ne porte.

Issi fu escrit en l'estoire
Qu'il purvirent en consistorie
Que al rei de France fereient

11347 priveement, *ms.* peiment *avec un* i *suscrit sur le* p — 11348 *Ms.* haute — 11357 qu', *ms.* qui — 11360 seintuarie, *ms.* seintuiarie — 11367 buens, *ms.* bues.

11365-6. Saint Albin et saint Rufin personnifient plaisamment l'argent blanc et l'or rouge.

11376 Bonté : si li enveiereient
Un cardenal qui sa besoingne
Li fereit bien e sanz porloingne.
Cil qui vint out nom mestre Pierres (*d*)
11380 Qui artilos e engeinnieres
E decevanz ert en parole,
Qu'il ost esté a tele escole
Ou il ot apris la maniere.
11384 De torner cel devant desriere.
E quant en France fu venuz
A grant joie fu receüz
Del rei e de tot son barnage,
11388 K'artillos le sentent e sage,
E molt le tindrent a honeste
E molt firent de lui grant feste.
E li reis qui venir le fist
11392 Son conseil li mostra e dist
E li descouvri tot son estre
E fist de lui del tot son mestre,
Que par doner, que par prametre ;
11396 Quer bien se saveit entremetre
Toz diz de sa bosoingne faire,
E bien en saveit a chief traire.
Meistre Pierres li cardonals,
11400 Qui a son dit n'iert mie leials,
Li dist k'alcune pais feïst
Ou une tel trive preïst
Qui eüst durée a lonc tens.
11404 Li reis s'en tint a son asens,
Quer bien vit qu'il l'estuveit faire,
N'en puet autrement al chief traire.

Al rei Ric. tramist mesaiges
11408 Bien parlanz e corteis e saiges,
E manda estrosseement
Qu'a lu venist a parlement,

11376 *Ms.* enveireient — 11380 *Ms.* engeinniers — 11384 torner, *ms.* torcer — 11394 *Les six premiers mots sont récrits sur grattage* — 11400 *Vers trop long?* — 11404 asens, *ms.* afens.

11409. *Estrosseement*, en hâte.

Sanz respit e sanz achaison,
11412 Entre le Golet e Vernon.
Quant lor messaige ourent sommé,
Si li distrent le jor nommé
Quant li rei ensemble vendreient
11416 E que ensemble parlereient.
E li reis Ric. bonement (fol. 76)
Lor otreia le parlement.
Al Golet vint al jor nommé ;
11420 A briez moz l'ai ore asommé,
Al Golet vint o grant barnage
Li reis Ric. qui nul outrage
Ne quereit, ce set l'om de veir,
11424 Fors solement sa terre aveir.

Li reis Phelipes artillos,
Qui trop sont faire l'orgeillos,
Del parlement se desdeingna,
11428 Si qu'onques venir n'i deingna,
Ains remeist, por faire le riche,
E por faire entendre la briche
A celui qui la sout entendre,
11432 Mielz qu'il ne lui saveit aprendre ;
Mais nequedent molt valt soufrance
E amesure e atemprance.

Li reis Ric. tant atendi
11436 Qu'il sout molt bien e entendi
Que li reis par sorquidement
Ne vendreit mie al parlement,
Mais li legaz i vint por lui

11427 del, *ms.* de — 11429 *Ms.* remist — 11430 entendre, *corr.* vendre ? *cf. v.* 11552 — 11437 *Ms.* sorquident.

11412. Le Goulet, commune de Saint-Pierre d'Autils, canton de Vernon. On a vu plus haut (p. 247, note) que, selon Roger de Hoveden, il y aurait eu, avant la conférence où fut décidée la trêve, une entrevue des deux rois entre les Andelis et Vernon. Le récit du poème semble exclure cette entrevue ; mais toutefois le témoignage précis de l'historien latin conserve sa valeur.

11430. *Briche,* tromperie.

11440 Qui de gandie e de refui
Saveit trop d'estrange maniere.
Bien saveit avant e ariere
Une parole trestorner
11444 Quant il s'i voleit atorner.
Plus fu jaunes que pié d'escoufle.
Molt fist le seint, molt fist l'ermoufle,
Quant devant le rei Ricart vint,
11448 E molt simplement se contint.
Le rei salua, c'est la somme,
De Deu e de la cort de Rome
Qui molt l'eimme e qui molt le prise
11452 Comme le filz de seinte Eglise;
E li reis Ric. ensement
Le salua molt bonement
Si comme meistre e cardonal (b)
11456 E comme pere espirital.
Li cardonals dist sa reison,
Quer bien en vit lieu e saison,
E bien quida le rei atraire
11460 A tote sa bosoingne faire :
« Sire, » dist-il, « ça nos enveie
« Li reis de France qui s'aveie,
« Ce nos est avis, a bien faire,
11464 « E molt voldreit a la pais traire,
« Sos la voliez ensement. »
E li reis demanda : « Coument
« Essera ceste pais formée
11468 « Si qu'el ne seit mès desformée ?
« Ge demand comme dessaisi,
« E quant il m'avra resaissi
« De ma tere e de tot le mien,
11472 « Ge l'en serverai bel e bien
« E li cuiterai les damages
« Que il m'a faiz e les huntages,
« E les seremenz qu'il me fist,
11476 « E les couvenanz qu'il me fist,

11444 s'i, *ms.* se — 11446 le, *ms.* li — 11448 *Ms.* simplemen — 11453 *Ms.* rei — 11473 il, *ms.* li — 11476 fist, *corr.* dist ?

11446. *Ermoufle*, ermite.

« Quant en France venuz sereit,
« Qu'en ma terre ne mesfereit,
« Ne ma gent ne meittreit en peine,
11480 « De si qu'après la quarenteine
« Qu'en ma terre venuz sereie :
« C'est li quiterai tote veie,
« Si que ja n'en parlerei mès,
11484 « S'il a talent de faire pæs ;
« Ou autrement, certes, beal mestre,
« La pais ne puet entre nos estre. »

Mestre Pierres respondi : « Sire,
11488 « Cest n'osereie ge pas dire ;
« Nuls ne li porreit faire entendre
« Qu'il vos otroiast a tost rendre.
« Ce qu'il a pris, que que nuls die,
11492 « Ne sis conseils nel loe mie.
« Ne ne li loera des meis. (c)
— Alez donc a Dieu ! » dist li reis,
« Quer ja autrement n'avendra
11496 « Ne ja en pais ne la tendra
« Tant com puisse en cheval monter,
« Itant li poiez bien conter.
— Ha ! sire, » dist li chardonals,
11500 « Tant est [ceo] granz pechiez e mals
« Qu'entre vos deus a si grant guerre !
« Perdue en iert la seinte terre
« De Jerusalem, se issi dure.
11504 « Por Dieu ! quer esgardez mesure
« Coment ele seit atornée,
« Quer leidement iert entornée
« Se acuns conreis n'en est pris.
11508 « Hastivement il serra pris,
« Quer ele iert prise e confundue
« E la crestienté perdue. »

11477 *Ms.* venu — 11482 *Ms.* tot ma (*primitivement* me) veie — 11486 *Ms.* estre nos entre — 11492 sis, *ms.* si — 11497 com, *ms.* comme — 11505 ele seit atornée, *ms.* el seit se torne — 11506 *Ms.* entorné — 11508 *Corr.* i serra mis ?

11477. Au retour de la croisade.

Li reis s'est vers lui abaissié,
11512 E dist : « Se l'om m'eüst laissié
« Ma terre en pais quite tenir,
« Qu'il ne m'en esteüst venir,
« Tote la terre as Suliens
11516 « Fust nete e quite des paiens,
« Que mais n'i eüssent puissance ;
« Mais tant a fait li reis de France
« Envers mei mal e mesprison,
11520 « E mist conseil en ma prison
« E en mei tenir longement,
« E en mon desheritement,
« A lonc tens tendu e tendra ;
11524 « Mais, si Dieu plaist, ja ne vendra. »

Li cardonals, al chief de pose,
Parla a lui d'une autre chose
E dist : « Sire, oiez ma devise :
11528 « S'une longe trieve fust prise
« Entre vos deus, almosne fust,
« Si que nuls perte n'i eüst. »
E li reis respondi : « Beal sire mestre, (d)
11532 « Si ceste trieve poeit estre
« Si que ge perte n'i eüsse,
« Ne que ge descreüs n'en fuisse,
« Molt en sereie talentis ;
11536 « Si l'otreierieie ad toz dis.
« Dites la forme ; ge l'osrai
« E ja ne vos en mesosrai,
« S'ele puet eisi avenir,
11540 « Ainz me plaira molt a tenir. »
Li cardonals dist : « Sire, veir,
« Chascuns ne puet pas tot aveir
« Ce qu'il vosdreit, n'eisi n'avient,
11544 « Mais tienge chascun ce qu'il tient;
« Si seit la trive isi jurée.

11514 esteüst, *ms.* estuet — 11521 mei, *ms.* mait — 11523 *La phrase semble inachevée ; il y a peut-être une lacune après ce vers* — 11531 *Vers trop long ; corr.* Li reis respont? — 11532 poeit, *ms.* poet — 11533 *corr.* euïsse ? — 11536 toz, *ms.* tot.

— Ja ceste trive n'ait durée ! »
Dist li reis, « qu'est ce que vos dites ?
11548 « Il m'est avis quos vos desdites
« De quant quos m'avez devant dit.
« Lez est quant prodom se desdit
« E quant il ment e quant il triche.
11552 « Volez me vos vendre la briche ?
« Il a mes chasteals e ma terre,
« E vos me venez ci requere
« De lassier la sole e quite :
11556 « Ja ceste trive n'iert escrite,
« Se Dieu plaist, tant comme ge vive.
« Ja n'i trovera fonz ne rive
« En mei qui tel trieve demande,
11560 « Quer trop sorquiert e sordemande. »

Li cardonals reprent a dire :
« Merci por Dieu, merci beal sire;
« Molt vos deüst bien remembrer
11564 « Comme la terre d'outremer
« Est ui cest jor desconseillie.
— Ge l'eüse bien conseillie
« Quan cil m'en fist venir a force
11568 « Qui de mei mal feire s'esforce, »
Dist li reis, « mais quos ne quidez (f° 77)
« Que ge seie trop sorquidez,
« Ge dosrei la trieve a cinc anz;
11572 « Mès tels sera li convenanz
« Qu'il avera mes chasteals en gaige;
« Mès certes de mon heritage
« Ne tendra il defors plein pié.
11576 — Beal sire, isi le grant gé, »
Dist li li cardonals adonques,
« Quer meilz dire n'oï ge unques.
« Mès ore requiert la cort de Romme
11580 « Que vos li rendez un suen homme
« Quos tenez en vostre prison,
« A grant tort e a mesprison.

11550 desdit *est récrit sur grattage* — 11557 Dieu, *ms.* Deiu — 11558 fonz, *ms.* ionz — 11559 mei, *ms.* mai — 11560 sor- quiert, *ms.* sorquerèrt — 11562 Dieu, *ms.* Deiu — 11563 deüst, *ms.* dust.

— Gel tient? » dist li reis, « non fas veir.
11584 — Sire, gel vos ferai saveir;
« Ne vos en escondistes mais :
« C'est li avesques de Bealvès
« Qui est en la garde de Romme.
11588 « Si est torz de tenir tel homme
« Qui est et enoinz et sacrez.
— Par mon chief! einz est dessacrez,
Dist li reis, « e faus crestiens!
11592 « Ne vos creirei i mès de riens.
« Ne fu pas comme avesque pris
« Mès comme chevalier de pris,
« Toz armez, le hielme lacié.
11596 « Aviez vos ce porchacié?
« Danz coillard, vos n'estes pas sages!
« Certes, sos ne fusiez mesaiges,
« Ja garant ne vos [i] fust Romme
11600 « Que vos n'en portissiez tel somme
« Quos mostriciez a l'apostoire
« Por aveir mes faiz en memorie!
« L'apostoire me tient por fol :
11604 « Bien sai qu'il m'en tendi le col
« Quant g'enveiai a lui de loing
« E gel requis por mon besoing,
« Qu'el servise Dieu ere pris; (b)
11608 « Si le preiai molt e requis
« Qu'a mon besoing me secorust
« Ou il feïst ce qu'il deüst :
« Unques ne s'en volt entremetre

11583 veir, *ms.* vers — 11586 li avesques, *ms.* lavesque — 11595 le, *ms.* li — 11605 g'enveiai, *ms.* gel veiai — 11610 deüst, *ms.* duest.

11597. *Coillart* paraît avoir désigné celui qui a une hernie : « Hec *hernia*, inde *herniosus*, cuillard » ; telle est l'explication qu'on lit dans un petit glossaire du XII^e siècle que M. Delisle a fait connaître, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 6^e série, V, 328. Mais ce terme paraît avoir été appliqué dans un sens injurieux au clergé : « Sire coillart, » dans *Eustache le moine*, v. 1751, et celui qui parle ainsi s'adresse à un abbé. Un exemple rapporté dans le *Dictionnaire* de M. Godefroi est ainsi conçu : *Bien savez faire le coilart*, | *Le beguin et le papelart* (M. Godefroi lit *çoilart*, qu'il traduit par « taciturne » !).

11612 « N'onques n'i deigna peine meitre.
« Or me requiert d'un robeor,
« D'un tyrant e d'un ardeor
« Qui tant se delitout en guerre,
11616 « Que tote n'essillout ma terre
« E barreiout e nuit e jor!
« Fuiez de ci, dant traïtor,
« Mentieres, trichieres, e fals
11620 « E d'iglices simonials!
« Gardez que en champ ne en veie
« Jamès devant mei ne vos veie! »

Li legaz s'en parti ilors,
11624 Que tart li fu que il fust hors.
Il ne retornast por sa croiz,
Qu'il i cuidast perdre les coiz,
Ainz monta, mais reigne n'i tint
11628 De si qu'al rei de France vint,
Toz meueiurez e angoissous
E plus esfreez k'uns chevrous.
Quant li Franceis venir le virent
11632 Si effreé, molt s'esbaïrent.
Al rei dist : « N'est pas debonaire
« Cist reis ou vos avez afaire;
« N'est pas aigneals, bien le veons,
11636 « Eins est plus fiers que uns lions.
« E nequedent gel vos aveie
« Del tot atorné a ma veie,
« Quar la trieve aveit otriée,
11640 « A cinc anz, si fust paumeiée;
« Tot en aveit son conseil quis,
« Quant de l'avesque le requis
« De Bealveis; s'en fu senmeslez

11612 *Le ms. ajoute* se *entre* n'i *et* deigna — 11613 requiert, *ms.* requereit. — 11614 D'un, *ms.* Dui — 11615 guerre, *ms.* g'rei — 11616 Que, *ms.* Qui — 11621 que, *ms.* qui — 11622 mei, *ms.* meie — 11629 meueiurez *est corrompu;* angoissous, *ms.* angaissors — 11630 *Ms.* esfreiz ... chevrus — 11631, le, *ms.* li — 11633 *Ms.* deboniere — 11638 atorné, *ms.* est torné — 11640 cinc, *ms.* cinz.

11626. Pour *coils,* testicules (coleus); il s'agit d'un genre de supplice qui a été d'une application assez fréquente au moyen âge.

11644 « Que senpres fu a mei meslez.
« E m'esgarda en sorcillant (c)
« E rogi plus que fu ardant,
« Si que ge ne gardoe l'ore
11648 « Ne mais que il me corust sore. »
Li Franceis, tels i out s'en ristrent;
Li uns a l'autre [a] conseil distrent :
« Par poi cist n'est mis en la fievre.
11652 « Li reis Ric. n'est mie chievre
« A espoenter de legier;
« Unquore cuide son duel vengier. »

Li reis Ric. remest en ire
11656 Si qu'il ne pout un sol mot dire,
Ainz boufa e fu irascuz;
Ausint comme sengler feruz,
Entra en sa chambre boufant
11660 E fist fermer les us atant.
N'i entra moingne ne convers.
En un lit se jut tot envers;
N'onques si hardiz ne fu nus
11664 Qui osast apeler a l'us,
Tant que li Mar. i vint
Qui en sa main une verge tint.
A l'us apela hautement
11668 E l'en li ovri esraument;
Le rei trova gesant en s'ire
E si li commença a dire :
« Sire, il n'est pas dreiz ne raison
11672 « Que vos irriez sanz achaison,
« Que, si m'aït Dex, beal doz sire,
« De ce vos devriez vos rire
« De quei ge vos vei corocé,
11676 « Que vos avez tot gaaingné.
« Vos veez que avant ne puet

11646 que, *ms.* qui — 11649 s'en ristrent, *ms.* serristrent — 11651 mis, *ms.* mie — 11653 *Ms.* esponter — 11660 us, *ms.* vus — 11655 que, *ms.* qui — 11674 rire, *ms.* riere.

11643. *Senmeslez* pour *sangmeslez*, qui signifie « excité, hors du sens »; voy. Du Cange-Henschel, t. VII, à ce mot.

« Li reis de France, ainz li estuet
« Ou pais ou trieve a vos requerre.
11680 « Prenez ore avant vostre terre;
« Si laissiez les chasteals en gaige
« De si qu'a un autre passaige.
« Quant riens ne prendra de la terre, (*d*)
11684 « Se li semblera une guere
« Des chasteals aveir a tenir,
« Se del suen li estuet garnir.
« Issi ert, gel vos preng en main;
11688 « Bien sai qu'il revendrunt demain. »

Li legaz ont li biens aveir
Quel trieve il i porreit aveir,
Si que la terre remansist
11692 Al rei Ric., e il tenist
Les chastealz, sanz plus e sanz mains;
Se issi nel voleit prendre en mains
Que quite li laissast la terre,
11696 Dont n'i aveit fors de la guerre.
Li baron de France qu'i erent
La trieve a prendre li loerent,
E li legaz qui s'en fist mestre,
11700 Quant autrement ne poeit estre.
Mais il dist qu'en nule maniere
Il ne retornereit ariere :
Un autre i enveiassent ore;
11704 Ne voleit pas morir unquore.
Li boens arcevesques de Reins,
Qui n'ert ennuios ne vileins,
Vint al demain; si out o sei
11708 Gent sanz folie e sanz desrei.
Li reis esteit en sa chapele
Ou l'on li chantot haute e bele
La messe de la Trinité.
11712 Quant il oï la verité,
Esranment li ala encontre;

11678 *Ms.* F. li lestuet; *on pourrait aussi corriger* ainz si l'e. — 11685 chasteals, *ms.* chantelas — 11688 revendrunt, *ms.* vendrunt — 11689 *Corr.* Li legaz fist le rei saveir? — 11698 *Ms.* loierent — 11699 fist, *ms.* fuist — 11700 poeit, *ms.* puet — 11709 demain, *ms.* demaite.

Joie li fist quant il l'encontre,
E li arcevesques a lui.
11716 Molt s'entre onorerent andui;
E itant vos prenc jo en mains
Que par l'ercevesque de Reins
Fu la trieve prise et escrite
11720 Si comme ele fu devant dite
E compassée mot a mot, (f. 78)
Einz n'i trespasserent un mot,
Si qu'a molt bien paié se tint,
11724 Quant li arcevesques revint
Li reis de France e li Franceis
Qui guerreoent sor lor peis.

11714 l' *manque* — 11712 *ms.* compassé.

## UNE LETTRE DE M. DE BONREPAUS.

J'ai donné dans l'Annuaire-Bulletin de 1877 une notice sur M. de Bonrepaus et sur la part qu'il prit pendant de longues années à l'organisation de la marine de Louis XIV. Une obligeante communication de M. Didier-Neuville, archiviste attaché au ministère de la Marine, me permet d'apporter ici un complément intéressant aux pièces dont je me suis servi pour mon travail de 1877. C'est le récit fait par Bonrepaus lui-même, et à son propre frère, M. d'Usson, des circonstances où il faillit, en 1690, recueillir l'héritage ministériel de Colbert et de Seignelay, mais qui finirent par tourner au profit du contrôleur général Pontchartrain. Ce document n'a pas le seul mérite de compléter en un point la biographie de l'intendant général : il nous révèle des détails sur l'existence intérieure et privée de Louis XIV, sur les intrigues et les dissensions qui se produisaient autour de lui, sur les manœuvres mises en pratique pour enlever la marine aux mains du dernier représentant des doctrines de Colbert, et ce coup d'œil dans les coulisses de la cour et du ministère ne laisse pas d'être instructif.

La pièce a été retrouvée par M. Didier-Neuville dans un des cartons des Archives nationales (K 1354) où l'on a jadis réparti les papiers de Bonrepaus. C'est un brouillon autographe. Je crois bon d'en reproduire l'orthographe, quoique bien irrégulière pour un lettré et pour l'ami de tant d'académiciens illustres; j'indique aussi les principales corrections ou modifications faites au texte primitif. Comme on le verra dès la seconde ligne, cette relation est datée des premiers jours de 1693. Elle ne porte point de titre, et je ne crois pas qu'elle soit complète.

A. B.

« Je commance cette lettre, mon cher frère, en m'embarquant à Dunquerke pour aller en Dannemark, ce jourd'huy 27e jan-

vier 1693, et je la continueray en manière de journal jusqu'à mon arrivée à Copenhague.

« Mais, comme le peu de séjour que vous fîtes à la cour en revenant d'Irlande, le Roy vous en ayant fait partir aussitost que vous y fûtes arrivé, pour aller commander à Pignerol, ne m'ayant pas donné le temps de vous entretenir de tout ce qui m'est arrivé depuis nostre séparation [1], il est bien juste qu'avant de commancer mon journal je vous en fasse le récit.

« Vous avés esté souvent tesmoing, mon cher frère, de la bonté dont Sa Majesté m'honoroit, des[2] marques continuelles que je rec[ev]ois de sa confiance, qui ne se renfermoient point dans les seules fonctions de mon employ, puisqu'elle alloit jusques à tout ce qui concernoit[3] sa personne et ses affaires domestiques ; j'avois les entrées de sa chambre et de son cabinet à toutes les heures du jour et de la nuit[4] ; il m'est souvent arrivé de ne sortir de sa chambre qu'une heure après que le coucher estoit fait, et je m'y suis trouvé souvent[5] le matin avant que le premier gentilhomme qui doit faire la cérémonie d'ouvrir le rideau de son lit y fût entré. Je[6] n'embarrassois jamais le Roy lorsque j'entrois chez lui : Sa Majesté me recevoit tousjours avec un air riant et plein de bonté ; elle me disoit souvent : « Je suis vostre amy, et je compte « que vous estes le mien. »

« Quant à mon employ d'intendant général de la marine, je l'exerçois avec toute l'autorité et tout l'agréement posible[7]. Vous sçaurez que, lorsque [je] m'embarquois sur l'armée navalle, le Roy ordonnoit à celui qui en avoit le commandement en chef de ne rien faire que par mon conseil, et de se conformer entièrement à tous ceux que je lui donnerois. J'avois le rang de lieutenant général de ses armées navalles, j'ordonnois de toutes les dépenses ;

1. Ici est rayé ce membre de phrase : *Et des véritables raisons qui ont engagé le Roy de m'envoyer en Dannemark.*

2. Ces mots, depuis *de la bonté*, sont en interligne au-dessus de : *de qu'elle* (sic) *manière j'avois l'honneur d'estre auprès du Roy, les.*

3. Ce membre de phrase, depuis *puisqu'elle,* est en interligne, corrigeant : *Sa Majesté avoit la bonté de me confier aussy toutes les choses les plus particulières qui regardoit.*

4. Ces mots, depuis *à toutes,* sont ajoutés en interligne, de même qu'ensuite : « de ne sortir de sa chambre. »

5. *Souvent*, en interligne, corrige *plusieurs fois,* biffé.

6. Toute cette phrase est ajoutée en marge.

7. *Sic.*

je pouvois casser les commissaires de la marine qui ne faisoient point leur devoir, et en commettre d'autres à leur place; je jugeois souverainement et en dernier ressort des crimes et autres fautes que comettoit[1] les officiers, les matelots et les soldats de la marine[2].

« Tous ces honneurs et tous ces agréements, mon cher frère, n'ont duré que sept ans : les ministres n'ont peu souffrir auprès du Roy un homme qui avoit sceu luy plaire et qui s'estoit attiré sa confiance.

« Ils ont commencé à m'attaquer longtemps avant la mort de M. Colbert; ils ont continüé tant que M. de Seignelay a vescu; mais, à sa mort, ils se réunirent ensemble, quoyque ordinairement désunis, pour empêcher que je ne feusse secrétaire d'Estat de la marine. Ils joignirent à eux d'un costé les jésuittes, et de l'autre les jansénistes, qui commençoit[3] alors de former la secte du quiétisme à la cour.

« Toutes ces caballes, jointes ensemble, n'auroit[4] pas peu détourner le Roy du dessein qu'il avoit de me donner la charge de secrétaire d'Estat de la marine, si j'avois sceu profitter des advis que Sa Majesté avoit la bonté de me donner sur ce sujet. Elle me dit, quelques jours après la mort du chancellier le Tellier, que cest homme craignoit si fort que Sa Majesté ne prît confiance en moy, que, depuis plus de dix ans, il ne s'estoit pas passé un jour que ce méchant vieillard n'eust cherché l'occasion de luy dire du mal de moy : à quoy Sa Majesté eut la bonté d'ajouter qu'elle seroit bien fâché[5] de l'avoir creu. Deux mois avant la mort de M. de Seignelay, qui estoit resté malade à Paris, le Roy estant à Fontainebleau, [me dit] que M. de Louvois aymoit à s'ent[ret]enir avec moy[6]; qu'il croyoit qu'il ne m'aymoit guière, mais qu'il par-

1. *Sic.*

2. Tout ce passage, depuis « je pouvois casser », est en interligne ou en marge, et on lit, dans les ratures, ces mots : « et j'avois un pouvoir de juger (souverainement et en dernier ressort) de tout ce », puis « de la marine qui concernoit les armes navalles, » Ensuite est biffé : « Le Roy me faisoit l'honneur de me dire souvent qu'il estoit mon amy et qu'il comptoit que j'estois le sien. »

Les trois paragraphes qui viennent après, dans notre texte, sont écrits en marge dans l'original, jusqu'à : *Je vous expose tout cecy.*

3. *Sic.*

4. *Sic.*

5. *Sic.*

6. *Sic.*

loit tousjours de moy avec beaucoup d'estime et qu'il luy avoit fait connoistre en dernier lieu qu'il seroit nécessaire pour le service de Sa Majesté que j'eusse quelque conférance avec luy au sujet des places frontières de Savoye, dont j'avois soin alors de faire réparer les fortifications. A quoy Sa Majesté ajouta que, comme il s'agissoit de son service, il seroit bien ayse que j'allasse voir M. de Louvois, si je n'y avois point de la répugnance. Je répondis au Roy que je n'en avois aucune, et j'y allay le mesme jour.

« Je vous expose tout cecy, mon cher frère, avant que de passer aux causes qui m'ont fait aller en Dannemark, afin que vous faisiés avec moi les réflexions que tout homme de bon sens engagé dans les employs qui mènent à la fortune doit faire : qui est que toute la sagesse et la prudence humaine ne peuvent point garantir dés caprices de la fortune, et qu'il n'y a que Dieu[1] qui puisse nous rendre heureux en nous attachant uniquement à le servir. C'est en luy seul que se trouve la tranquilité de l'esprit et[2] le véritable repos.

« Ce n'est pas d'aujourd'huy que je fais ces réflexions. Je me souviens qu'estant seul avec le Roy dans son cabinet, il y a environ trois ans, après avoir rendu compte à Sa Majesté de ce que j'avois exécuté par ses ordres, elle me fit l'honneur de me dire qu'elle n'oublieroit jamais la satisfaction qu'elle en avoit, et que je devois estre persuadé qu'il n'y avoit point de grand employ dans le royaume auquel je ne peusse aspirer. Elle accompagna ces discours de toutes les expressions les plus flateuses, à quoy je ne répondis que par une profonde inclination. Et ayant demeuré quelque temps sans parler, le Roy, me voyant un peu distrait, me demanda à quoy je pensois. Je luy répondis : « Je pense, Sire, « à une petite maison de campagne qui appartient à mon frère « aîné et où j'ay esté souvent dans ma première jeunesse, et je « me propose d'y aller finir mes jours. — Vous avés là une « estrange pensée, reprit le Roy. Pouvés-vous songer à me quit- « ter dans le temps que je vous dis des choses qui vous doivent « faire connoistre l'estime et l'amitié que j'ay pour vous ? » Je luy dis : « Sire, c'est précisément ce que Vostre Majesté vient de « me dire qui me fait penser à m'asseurer une petite retraite, car « il peut arriver que Vostre Majesté se lassera de moy, et, cela « arrivant, je n'ay point d'autre party à prendre que celuy de

1. *Seul*, biffé.
2. *Et*, en interligne, corrige *qui procure*, biffé.

« m'en retourner d'où je suis venu et d'y aller finir mes jours en « priant Dieu pour Vostre Majesté. » Quoy que ce discours ne fût pas d'un bon courtisan, le Roy le prit cependant en bonne part, et il estoit vray que je songeois dès ce temps là à me retirer. Il y avoit plus de six mois que j'en avois fait confidance à Madame de Maintenon, qui me dit que je ne le pouvois pas faire en consience; que, puisque le Roy estoit content de moy et qu'il me jugeoit capable de luy rendre service, je ferois une chose contraire à la religion, sy je prenois le parti de le quitter. Je compris qu'elle avoit raison, et, sans perdre le gout que j'avois pour la retraite, j'attendois qu'il se présentât quelqu'autre occasion de pouvoir demander mon congé au Roy.

« Elle[1] se présenta assez naturellement lors de la mort de M. de Seignelay. On sçavoit quatre ou cinq mois avant qu'elle arrivast[2], qu'il ne pouvoit pas vivre[3]. Plusieurs personnes prétendirent à sa charge dès ce temps là; les uns en parlèrent eux mesmes au Roy, et d'autres luy en firent parler par leurs amis. Sa Majesté avoit la bonté de me dire tout ce qui se passoit là dessus, et, un jour que j'estois seul avec elle dans son cabinet de Fontainebleau, Sa Majesté vit, en regardant par sa fenestre, un des prétendans à la charge de M. de Seignelay qui se promenoit dans la cour Ovale. Sa Majesté m'appela, et, estant venu auprès d'elle à la fenestre, il me dit en me montrant cet homme : « Voilà un des préten- « dans à la charge de Seignelay. Il faut qu'il me croye fou, ajous- « ta-t-elle, de croire que je puisse prendre pour remplir cette plasse « des gens qui n'ont aucune connoissance de la marine, et que je « paye leur apprentissage, lorsque j'ay un homme comme vous « pour remplir cette plasse, auquel je suis accoustumé, dont je « connois la capacité et que je devrois[4] chercher bien loin, sy je « ne l'avois pas auprès de moy. »

« Huit jours après, Sa Majesté m'avertit que les parens de M. de Seignelay m'estoient entièrement contraires, et elle me demanda ce que je leur avois fait. Je dis à Sa Majesté, comme il estoit vray, que j'avois toujours bien vescu avec eux, et que je ne croyois point leur avoir jamais donné le sujet de se plaindre de moy. Le

1. *Elle*, en interligne, corrige *Cette occasion*, biffé; de même, *naturellement* corrige *favorablement*.

2. Ce commencement de phrase est en interligne au-dessus de : « Il y avoit quatre ou cinq mois qu'on voyoit qu'il. »

3. Ici sont biffés les mots « et il s'estoit formé des caballes à la cour. »

4. Ces deux mots, en interligne, corrigent *j'irois*, biffé.

Roy ajousta qu'il sçavoit bien ce qu'il me disoit, et que j'allasse à Paris pour leur parler; ce que je fis. Ils me dirent tous qu'ils estoient estonnés que je leur fisse cette question; qu'ils avoient toujours esté de mes amis, et qu'ils le seroient toute leur vie. Cela n'empescha pas que, quelques jours après, le Roy ne me dit encore qu'ils continuoient à me rendre des mauvais offices; mais j'avois si peu d'envie de m'engager à avoir cette charge, que je ne fis aucune des démarches que j'aurois peu faire pour l'obtenir.

« J'avois veu M. Colbert mourir de chagrin après avoir rendu des plus grands services au Roy que je n'aurois peu lui en rendre de ma vie.

« J'avois veu M. de Seignelay plusieurs fois sur le point de quitter sa charge à cause des chagrins qu'il y recevoit, et, sy le Roy avoit continué dans le dessein de me la faire avoir, il auroit fallu que j'eusse trouvé huit cens mille livres pour la payer aux héritiers de M. de Seignelay, qui avoient un brevet de retenue de cette somme là, et j'estois bien éloigné de pouvoir trouver cet argent qu'en l'empruntant, et j'ai eu de la répugnance toute ma vie à emprunter de l'argent. Toutes ces choses faisoient que je ne desirois pas d'avoir cette charge : en sorte que d'un costé mon peu d'empressement, et de l'autre la caballe formée en faveur de M. de Pontchartrain, déterminèrent Sa Majesté à le faire pourvoir de cette charge : à quoy Sa Majesté eut cependant beaucoup de peine à se déterminer, son inclination le portant pour moy.

« Enfin, le jour que le Roy se déclara en faveur de M. de Pontchartrain, Sa Majesté m'envoya chercher, et elle me dit les raisons qui l'avoient obligée à faire ce choix, mais qu'elle avoit compté sur moy pour faire les fonctions de cette charge, que M. de Pontchartrain ignoroit entièrement, et qu'elle me prioit de faire sans répugnance ce qu'elle exigeoit de moy; que c'estoit en moy en qui elle mettoit toute sa confiance, que j'ordonnerois de tout, et que ce seroit à luy mesme que j'en rendrois compte, et que M. de Pontchartrain n'auroit qu'à fournir l'argent qui seroit nécessaire pour les dépenses de la marine.

« Je croyois avoir trouvé, par ce changement, l'occasion que j'avois attendue de pouvoir obtenir la permission de me retirer.

« Je dis au Roy que je ne désobéirois jamais aux ordres qu'il luy plairroit de me donner, mais que je le supliois très humblement de considérer que ce qu'on luy avoit dit que je pourrois faire les fonctions de la charge de secrétaire d'Estat de la marine pendant qu'un autre en auroit le titre et en seroit revestu estoit une chose impraticable et qui n'avoit point d'exemple; que je n'estois

point assez connu de M. de Pontchartrain pour qu'il peut prendre en moy la mesme confiance qu'y avoit eu M. de Seignelay, qui avoit esté de mes amis dès nostre première jeunesse; que d'ailleurs M. de Seignelay avoit la réputation d'estre instruit des fonctions de sa charge au point que le public ne peut point soupçonner que c'estoit moy qui la faisois tout seul, au lieu que M. de Pontchartrain, qui, au contraire, n'en avoit pas les premiers principes, se persuaderoit aisément que le public croiroit qu'il n'avoit d'autres fonctions dans la charge qu'il venoit d'achetter huit cens mille livres que celle d'expédier les ordonnances pour faire fournir du Trésor royal l'argent nécessaire pour les dépenses de la marine, et, comme il estoit fort glorieux, cela luy seroit insuportable; que tout iroit de travers, et que Sa Majesté seroit mal servie; que, par toutes ces raisons, je croyois qu'il estoit du service de Sa Majesté de laisser faire M. de Pontchartrain, à qui les commis de M. de Seignelay qu'il retiendroit sans doute auprès de luy expliqueroit[1] les choses qu'il y auroit à faire, et que la marine n'estoit pas la magie noire; que M. de Pontchartrain, instruit par ses commis, en sçauroit bientost les détails, et se trouveroit par là en estat d'exécuter les projets que Sa Majesté formeroit elle mesme pour faire agir son armée navalle.

« Quoy que ce raisonnement ne plut pas au Roy, Sa Majesté ne me témoigna point cependant s'en fâcher, et elle me répliqua que je luy ferois plaisir de faire sans répugnance ce qu'elle desiroit de moy, et que je ne me misse pas en peine du reste. J'insistay encore, toujours dans le dessein de me retirer; mais enfin, voyant que la volonté du Roy estoit que je continuasse à servir, je luy dis que j'estois prest à luy obéir.

« Ce que j'avois prédit arriva : M. de Pontchartrain prit une grande jalousie contre moy. Ses parens et ses amis luy raportoient continuellement que les courtisans trouvoient fort estrange qu'il eût une charge et qu'un autre la fît. D'ailleurs, il voyoit avec beaucoup d'amertume que, lorsque nous estions ensemble avec le Roy, quant M. de Pontchartrain proposoit quelque chose, Sa Majesté s'adressoit toujours à moy pour sçavoir ce qu'il y avoit à faire, et suivoit toujours mon avis. Je comprenois moy mesme que cela devoit estre fort désagréable à M. de Pontchartrain, quoy que ce ne fût pas ma faute, et, auparavant que j'aye rien proposé au Roy, je luy en ay toujours communiqué;

1. *Sic.*

mais, au lieu de suivre les avis que je luy donnois, fondé sur une longue expérience que j'avois de ces sortes de choses, après les avoir aprouvées[1] en ma présence, il se faisoit donner des mémoires par des commis qui ne s'estoient jamais meslés de ces sortes de choses, et que Sa Majesté trouvoit elle-mesme ridicules : en sorte que je ne pouvois point, en honneur et en consiance, n'en point dire mon santiment au Roy, qui me le demandoit. Sa Majesté a veu par expérience que, lorsque M. de Pontchartrain donnoit quelque ordre à mon insceu, il estoit obligé d'avouer au Roy que les gens qu'il avoit employé[2] pour l'exécuter n'avoient rien fait qui vaille, et qu'il falloit revenir à moy pour le rectiffier. Cette opiniâtreté de M. de Pontchartrain à ne vouloir point concerter avec moy ce qu'il y avoit à faire pour le bien du service du Roy dans la marine estoit cause que vous n'avés pas esté secouru à temps à Limerick, pendant que vous défendiés cette plasse ; que l'entreprise formée sur l'Angleterre a manqué et que quinze vaisseaux du Roy ont esté brullés à la Hogue, et enfin tous les malheurs qui sont arrivés dans la marine : en sorte qu'à mon retour de cette malheureuse campagne je fus obligé de dire au Roy que, quoy que j'eusse préveu des malheurs qui sont arrivés dans la marine, ils surpassoient tout ce que j'en avois creu, que je prévoyois mesme qu'il en arriveroit de plus grands, et que, pour les éviter, il valoit mieux que le Roy laissât faire à M. de Pontchartrain tout ce qu'il voudroit là dessus, puisqu'il avoit mis sa confiance en luy, et qu'elle ne fût point en peine de moy ; qu'ayant le malheur de luy estre inutille dans sa marine, je pouvois me passer d'avoir de l'employ. Sa Majesté, estant entrée dans ce que je luy disois, comprit que j'avois raison, et, y ayant fait ses réflexions, elle me fit dire quelques jours après, par Madame de Maintenon, qu'elle consentoit, quoy qu'à regret, à ce que je luy avois demandé. Sur quoy, estant allé la remercier, Sa Majesté me fit l'honneur de me dire qu'elle ne s'estoit résolue à me permettre de quitter qu'après avoir reconnu qu'il n'estoit pas possible que M. de Pontchartrain et moy peussions jamais nous accommoder ensemble. »

1. *Sic.*
2. *Sic.*

# FRAGMENT D'UN REGISTRE

DU

# GRAND CONSEIL DE CHARLES VII

## (Mars-juin 1455).

---

Deux grandes collections d'actes du Conseil sont conservées à la Bibliothèque et aux Archives : l'une commence à l'avènement de Henri II, l'autre au règne de Henri IV. Un registre incomplet du Conseil de Charles VIII[1] (année 1484), publié, comme on sait, par M. Adhelm Bernier dans les *Documents inédits*, constitue, au dire des savants[2], l'unique recueil d'arrêts du Conseil pour toute la série des siècles antérieurs.

L'existence d'un fragment de registre correspondant au second trimestre de l'année 1455, et, par conséquent, antérieur d'environ trente ans au plus ancien registre connu, m'avait été révélée par deux copies modernes. En consultant M. de Beaucourt sur la valeur de ces pièces, intéressantes pour l'époque de Charles VII, je ne pouvais manquer de recevoir une réponse catégorique. En effet, j'appris que l'original de ce fragment existait encore à la Bibliothèque, égaré au milieu de papiers avec lesquels il n'a pas la moindre analogie. C'est dans un volume de la *Collection de Languedoc*, coté *Jurisprudence et domaine*[3], que, guidé par l'obligeante indication de M. de Beau-

1. Je publie en ce moment même, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, un assez grand nombre d'arrêts copiés par Baluze, au moyen desquels on pourra suppléer à la plus grande partie des lacunes.

2. Voir l'excellente bibliographie publiée par M. Aucoc, avec le concours de M. L. Delisle, dans l'ouvrage intitulé *Le Conseil d'État avant et après* 1789 (Paris, 1876, in-8°), p. 274.

3. Ms. n° 182. Le fragment de registre du Grand Conseil y occupe les ff. 98-137.

court, j'ai retrouvé ce document précieux, parmi les transcriptions modernes de D. Bourotte, D. Soulaire et autres continuateurs de D. Vaissète.

Par quel hasard est-il venu là? D. Vaissète et D. de Vic, qui auraient pu en tirer parti pour leur *Histoire du Languedoc*, ne semblent pas s'en être servis. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il a appartenu à Antoine Vyon d'Hérouval, qui, avec sa complaisance habituelle, l'a communiqué à Baluze au mois d'avril 1677. Copiste infatigable s'il en fut, Baluze y a fait de nombreux emprunts; ses transcriptions, qu'il ne paraît d'ailleurs avoir utilisées que pour son *Historia Tutelensis*[1], sont à la Bibliothèque nationale[2]. D'autres extraits du même registre, plus étendus, ont été faits au XVII^e siècle par un anonyme, dont les copies sont conservées parmi les manuscrits de Harlay[3].

Un mot sur la forme que présente aujourd'hui ce débris des anciennes archives du Conseil. Quarante feuillets de papier, déchirés en maint endroit, et mesurant environ 309 millimètres sur 223, sont tout ce qui reste de l'ancien registre. Un titre courant donne, au haut de chaque page, la date de l'année, le mois, et souvent le lieu de la séance; une marge de 5 centimètres est réservée aux sortes de rubriques[4] qui accompagnent chaque arrêt, et à diverses annotations. Le texte des décisions du Conseil et les procès-verbaux des délibérations les plus importantes se suivent dans un ordre fantaisiste[5] qui accuse la négligence des greffiers[6] : une décision du mois de mars, par

1. Paris, in-4°, 1717, col. 763 et 764.

2. Fonds *Baluze*, vol. 17, f° 1 r° : « Extraicts du registre original du Conseil ou Grand Conseil du roy Charles VII, qui m'a esté communiqué par M. d'Hérouval au mois d'avril 1655. » Vallet de Viriville, qui cite ce registre du Conseil (*Histoire de Charles VII*, t. III, p. 342 et 343), n'a connu que les copies de Baluze.

3. Bibl. nat., ms. fr. n° 16216.

4. Je les reproduis en capitales en tête de chaque décision.

5. Un tableau sommaire, imprimé à la suite des arrêts, les replacera dans l'ordre chronologique.

6. On distingue dans ce registre deux écritures, l'une fine et régulière, qui couvre les ff. 98 r°-99 v°, une partie du f° 100 r° et du f° 105 v°, enfin les ff. 113 v°-137 v°; l'autre, plus lâche, qui remplit les ff. 100 r°-105 v°, 106 r°-118 r°.

exemple, se lit après des documents du 9 juin ; certaines pièces que l'on avait oublié de transcrire se retrouvent copiées après coup, en caractères très fins, dans une marge, ou sur une moitié de page laissée en blanc par mégarde. Il est évident que les secrétaires qui devaient tenir le registre au courant au sortir de chaque séance se mettaient en retard de huit, de quinze jours, et quelquefois de plusieurs mois. A travers ces irrégularités, le lecteur ne laisse pas d'entrevoir la loi qui présidait à la tenue du registre : ainsi, le procès-verbal de chaque séance devait être précédé de la date et de l'énumération des conseillers présents[1]; la marge était destinée à recevoir, au bout de quelques jours, le texte des observations royales, ou simplement, en cas de confirmation de la décision du Conseil, le nom du secrétaire du Roi chargé d'expédier, conformément à cette décision, toutes lettres nécessaires[2]; puis, cette mission remplie, le secrétaire en question apposait au bas de l'arrêt, dans l'intervalle laissé libre, sa signature et son paraphe[3]. De la sorte, on pouvait, à première vue, juger de l'effet qu'avaient eu les décisions du Conseil.

N'était l'étendue de ce fragment, j'y joindrais volontiers quelques arrêts du même temps retrouvés sur des feuillets isolés : un arrêt du 5 juillet 1456, qui fixe les termes d'une réponse à faire au prince de Navarre[4]; un arrêt du 31 décembre 1458, relatif aux négociations avec l'Angleterre ; un autre du 11 mars 1470, sous Louis XI, où l'on traite des prétendus droits du duc de Guyenne sur le temporel des évêques

1. Cette importante partie du texte est écrite d'ordinaire de manière à laisser à gauche de la page une marge de 7 centimètres en moyenne. Je la reproduis en caractère italique.

2. Quand le registre porte l'une ou l'autre de ces annotations, je l'imprime à la fin de l'arrêt, en italique.

3. Telle est la signification de ces noms que l'on trouvera plus loin imprimés en capitales italiques.

Le paraphe du secrétaire du Roi Roland se présente sous une forme simplifiée aux ff. 134 v° et 135 r° (cf. Bibl. nat., *Chartes royales*, ms. fr. n° 25712, n° 250). Ceux de Daniel et de d'Isome sont au contraire exactement semblables aux types connus (cf. *ibid.*, n°s 278 et 316).

4. Bibl. nat., ms. latin n° 5956A, ff. 213 et 214.

de Comminges[1], etc. La rédaction, l'écriture et la disposition de ces pièces rappellent fort les arrêts enregistrés; mais ce ne sont pas, comme on le pourrait croire, des feuillets arrachés à quelque autre registre du Conseil[2]; ce sont simplement des extraits, parfois authentiques, et destinés, soit au Roi, qui en pesait les termes, soit aux commissaires qui en exécutaient la teneur.

Le manque d'espace me forcera non seulement à être sobre de notes, mais à éliminer les pièces déjà publiées et à supprimer dans ma transcription quelques développements inutiles, quelques décisions d'importance médiocre que peuvent remplacer deux lignes d'analyse. Je n'insisterai pas davantage sur l'utilité de ce fragment. Si je me réserve d'apprécier ailleurs l'intérêt qu'il offre au point de vue de l'histoire du Conseil, je ne veux, pour le moment, que poser un des jalons à l'aide desquels il deviendra possible de se guider dans cette étude.

Noël Valois.

Avril cccc lv.

*Le xix^e jour dudit moys, à Bourges, ou Grant Conseil, ouquel estoient*[3] *M. le Chance[lier], MM. les évesques d'Angolesme et de Coustances, M^es Jehan Tudert et Françoys H[allé].*

Armignac. — M^e Jehan Jouguet et autres pour M. d'Armignac ont remonstré à mesditz seigneurs la povreté des pays et terres de M. d'Armignac et la grant charge qu'ilz ont de lances, en requérant

1. Ces deux derniers sont conservés à la suite des copies de Baluze, dans le volume déjà cité, ff. 11 et 12.

2. Non seulement ces feuillets n'atteignent pas tout à fait les dimensions des feuillets de notre registre; mais chacun d'eux ne contient qu'un arrêt, et le verso reste blanc, au moins en partie.

3. Dans la notice intitulée *Charles VII, roi de France, et ses conseillers* (Paris, 1859, in-8°, p. 28), Vallet de Viriville a donné, pour le second trimestre de l'année 1455, une liste de sept conseillers, évidemment fort incomplète; notre registre fait connaître, pour la même période, environ cinquante conseillers présents. Je ne relèverai que les quelques noms qui ne se rencontrent dans aucune des listes publiées par Vallet de Viriville.

rabaiz d'icelles, etc. A quoy leur a esté respondu par M. le Chancelier qu'ilz baillent par escript au Conseil ce qu'ilz vouldroient requérir, à ce que plus sceurement on en puisse advertir le Roy, et en délibérer.

Alby[1]. — Cedit jour pareillement, Me Guillaume de Ganay, advocat en Parlement à Paris, Me Pierre de Belmont et Morant de la Mothe, pour et ou nom de messire Robert Daulphin, évesque d'Alby[2], ont requis plusieurs choses touchant l'arrest naguères prononcié de l'éveschié d'Alby; et aussi ont présenté et baillié à mesditz seigneurs ung cahier en parchemin contenant les erreurs que ledit messire Robert Daulphin entend proposer sur le fait dudit arrest, etc. A quoy leur a esté respondu qu'ilz baillent dedans demain pour tout le jour, par escript, à mesditz seigneurs, les requestes qu'ilz font, afin que plus sceurement ilz y puissent délibérer et conseiller le Roy[3]...

*Le xviij*e *[jour] dudit moys, à Bourges, ou Grant Conseil, ouquel estoient M. le Chancelier, MM. les évesques d'Angolesme et de Coustances, [M*es*] Jehan Tudert et François Hallé.*

Morvillier[4]. — Touchant l'eslargissement de Morvillier[5], etc., a semblé que, avant que bonnem[ent on] y doye prendre conclusion, on doit plus amplement parler à lui et l'interroguer sur les poins qui s'ensuivent...

Item, et pour ce que, de la part dudit messire Robert Daulphin, ont esté présentées au Conseil du Roy, à Bourges, certaines articles par forme d'erreur, et que, par aucuns desditz articles, s'efforce monstrer que toutes les pièces produites par ledit messire Robert

1. Arrêt copié dans le ms. fr. 16216, f° 41 r°.

2. Baluze parle longuement de Robert Dauphin et du procès de l'évêché d'Albi dans l'*Histoire généal. de la maison d'Auvergne* (Paris, in-fol., 1708, t. I, p. 206); mais il n'utilise point les pièces de ce manuscrit.

3. Voir plus loin, p. 279.

4. Arrêt copié dans le ms. fr. 16216, f° 41 v°.

5. Il y avait, en 1455, deux frères du nom de Pierre de Morvillier, tous deux conseillers au Parlement : l'un devint chancelier de France en 1461; on ne sait pas positivement lequel des deux eut à se défendre, de 1457 à 1459, contre une accusation de péculat (cf. P. Anselme, t. VI, p. 409). Celui dont il est ici question était accusé d'avoir accepté de l'argent de plusieurs parties plaidantes, notamment de Robert Dauphin, prétendant à l'évêché d'Albi, de l'évêque de Clermont, du comte de Saint-Pol, du prêtre Jean Regnault, etc.

ou son procureur contre ledit messire Bernard de Casillac n'ont pas esté trouvées en son sac après la prononciacion de l'arrest, doit estre interrogué ledit de Morvillier, qui a visité le procès, pour quelle cause les escriptures sur le possessoire et sur les excès, avec certain examen de tesmoings valitudinaires et affuturs[1], ont esté mises hors du sac, se lesdites pièces ont esté veues, et, s'ilz n'ont esté veues, savoir la cause; et seroit grant présumption de mal contre le rapporteur se lesdites pièces n'avoient esté veues.

Et après qu'il aura respondu souffisaument aux interrogatoires dessusditz, semble que au surplus, touchant l'eslargissement dudit Morvillier, ou le recevoir à proposer ses justifficacions et deffenses, on s'en doit rapporter à MM. les présidens et aultres qui ont fait le procès, lesquelz, par les responses dudit Morvillier et la confrontacion des tesmoings, puent congnoistre les mérites et circonstances de la cause, et selon ce y procéder et pourveoir...

AVRIL CCCC LV, XXIe JOUR DUDIT MOIS.

*Copie de la minute des lettres faictes par les gens du Conseil estans à Bourges, adreçans à M. de Savoye*[2].

De par le Roy.

Très cher et très amé cousin, nous avons receu les lettres que escriptes nous avez par messire Jehan Beguet, chanoine de Saint-Just de Lyon, contenant créance; laquelle créance il a exposée bien au long, en narrant le cas qui est advenu de la bateure faicte par Jehan de Compoix, chevalier, ès personnes de Pierre et Nico de Manton, chevaliers, dont avez esté bien desplaisant; lequel cas, ainsi qu'il a raporté, semble estre énorme et touche grandement vostre honneur; et feriez bien d'en faire telle réparacion que ce soit exemple de bonne justice à tous. Donné...

*Minute des lettres closes faictes par les gens des finances estans à Mehun*[3].

... Nous nous donnons, et non sans cause, très grant merveilles dudit cas et de l'énormité d'icellui; et commant, ne soubz quel adveu ledit de Compoix a osé entreprendre de faire ung tel oultrage

1. Voir le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de M. E. Godefroy, v° *Affateur*.

2. Voir plus loin, p. 296.

3. Ces lettres sont exactement semblables aux précédentes jusqu'aux mots : « dont avez esté bien desplaisant. » Je n'en donne que la fin.

en vostre hostel, ceste chose touche grandement nostre honneur et le vostre ; considéré mesmement que *à nostre seurté,* et à vostre prière et requeste, lesditz de Manton estoient alez par delà. Si ferez bien et vostre devoir de faire faire dudit cas tele réparacion et justice que en doions estre contens, et que nostre honneur et le vostre y soient gardez. Donné à Charrox en Berry, le XVII^e^ jour d'avril. Ainsi signé : Charles. Daniel.

Ceste lettre a esté corrigée par les gens des finances estans à Mehun, et mis ou lieu de ces motz *à nostre seurté,* ces motz *soubz nostre confiance,* et y a plus esté mis ce mot *seurté.*

Lesdites derrenières lettres, ainsi corrigées et signées du Roy, le XX^e^ dudit mois, et de Daniel, ont esté envoiées à M. de Savoye par ledit M^e^ Jehan Begueť.

*Lettre de M. de Savoye au Roy, receue le xiiij^e^ jour dudit moys.*

Mon très redoubté seigneur, je me recommande à vostre bonne grace tant et si très humblement que je puis plus. Mon très redoubté seigneur, je envoye présentement par devers vous vénérable messire Jehan Beguet, chanoine de Saint-Just de Lyon, pour vous informer d'aucunes choses nouvellement faictes pardeçà. Pourquoy vous supplie, mon très redoubté seigneur, que de vostre bénigne grace aux rapors d'icelui vous plaise donner plaine foy et créance, et en oultre moy mander et commander voz bons plaisirs et commandemens, pour les faire et acomplir à mon povoir, aidant le benoist Saint-Esperit, mon très redoubté seigneur, qui vous ait en sa digne garde et vous donne bonne vie et longue. Escript à Chambéry, le derrenier jour de mars mil CCCC LV. Ainsi signé : Vostre très humble le duc de Savoye, Loys. De Clau[so].

MESSIRE ROBERT DAULPHIN[1]. — Sur la requeste de messire Robert Daulphin baillée au Grant Conseil du Roy, contenant quatre poins :

Le premier, qu'il plaise au Roy ordonner que le procès touchant l'évesché d'Alby soit derechef par mesditz seigneurs de son Grant Conseil et autres qu'il lui plaira ordonner visité et jugé, comme s'aucun jugement n'eust esté donné, et ce pendant remettre ledit messire Robert Daulphin en l'estat qu'il estoit avant la prononciacion dudict arrest ;

1. Arrêt copié dans le ms. fr. 16216, f° 45 r°. Voir plus haut, p. 277. Il sera encore question plus bas de cette affaire.

Sur lequel a semblé que le Grant Conseil du Roy n'en doit pas prendre la cognoissance, et n'a pas acoustumé de cognoistre des débas de partie à partie. Car ce seroit contre l'ordonnance nouvellement faicte par le Roy. Et s'ainsi estoit, seroit ordonner juges sur la court de Parlement, qui est court souveraine. Et le remettre en l'estat, etc., seroit du tout en tout anichiler et mettre au néant ledit arrest, et donner appoinctement tout contraire d'icellui arrest, sans veoir le procès ne oïr la partie, et seroit contre la forme ordinaire gardée en tous temps et telz cas, qui est de proposer erreur.

Le second point, que tout ce qui a esté fait au moien d'icellui arrest soit réparé et mis au néant, ou au moins que les fruiz et revenues en soient mises en la main du Roy, à la conservacion du droit de cellui qu'il appartiendra ;

Sur lequel a semblé que pareillement la requeste n'est raisonnable, car ce seroit venir contre la teneur de l'arrest, qui ne seroit pas chose recevable, et tout le contenu en ladite requeste sont choses desquelles ne peut apparoir sans appeller et oïr les parties et veoir tout au long ledit procès, qui ne se doit faire, si non de proposer erreur, comme dit est, et en la forme acoustumée, comme dit est.

Le tiers, que provision soit faicte audit messire Robert Daulphin, pour la garde et conservacion des places de l'évesché d'Alby, jusques à ce que ledit procès soit receu et jugé;

Sur lequel a semblé que on n'y peut donner provision, jusques à ce qu'il soit cogneu s'il y a eu faulte ou erreur ou jugement dudit procès. Ainçois devroit ledit messire Robert Daulphin, en obéissant à l'arrest, rendre les places qu'il tient de l'évesché d'Alby, jusques a ce que, les erreurs receues, veues et jugées par la court, en soit par elle autrement ordonné.

(*Ce qui s'ensuit a esté adjousté par le Roy :* Soit advisé le Chancelier et ceulx du Conseil que les places sont fortes, comme l'en dit, et, se l'en treuve erreur ou jugement qui a esté fait, pourroit estre qu'elles seroient dificiles à recouvrer des mains de la partie.)

Le quart point si est que préalablement les fruiz escheuz paravant la prononciacion de l'arrest, par la teneur duquel iceulx fruiz sont et appartiennent audict messire Robert, lui soient délivrez à pur et à plain ;

Sur lequel a semblé que premièrement on se doit adrécer à la court de Parlement, et que ladite court, sans difficulté, baillera exécutoire pour exécuter de point en point l'arrest; et, si la court de Parlement en fait difficulté, qui n'est vraysemblable, quant il

en apperra, et qu'il n'y aura cause souffisante de l'avoir reffusé, M. le Chancelier donnera par une lettre patente ladite provision d'exécuter ledit arrest selon sa forme et teneur. Et est à entendre que l'arrest soit exécuté aussi bien contre messire Robert Daulphin comme pour lui. Car, d'en requérir l'exécucion en ce qui est à son profit, et qu'il ne fust exécuté aussi à l'encontre de lui, ne seroit pas raison.

*Fait ou Conseil du Roy, à Bourges, ouquel M. le Chancelier, MM. d'Angolesme et de Coustances, et Mes Jehan Thudert, Estienne le Fevre et François Hallé estoient, le xxij^e jour d'avril, l'an mil cccc l cinq. Rolant.*

Monferrant[1]. — Sur plusieurs requestes faictes par les chastellain, procureur et receveur pour le Roy en la ville de Montferrant en Auvergne, à l'encontre des consulz et habitans de ladite ville.

Et premièrement, touchant le poix lequel fut mis sus pour le Roy en ladite ville l'an mil cccc xlv...

Secondement, touchant la visitacion des poix et mesures de ladite ville et la correction et punicion de ceulx qui tiennent faulx poix et faulses mesures et en usent : a semblé que elle appartient au Roy seul, et que lesditz consulz n'y ont que veoir ne que cognoistre... Car le Roy seul a juridicion en ladite ville, et les consulz ne y en ont aucune, ne officiers pour l'exercice d'icelle.

Tiercement, au regart des prinses que font les gastiers de ladite [ville] du bestail champaignier[2], quant ilz le trouvent en meffait : a semblé que l'en doit bailler lettres à la requeste du procureur du Roy, adreçans aux bailly et chastellain ou à leurs lieuxtenans, pour faire contraindre ceulx à qui sera ledit bestail champaignier à en paier l'amende du Roy, jà soit ce que la partie endommagée ne s'en vueille plaindre...

Quartement, pource que lesditz officiers du Roy se plaignent soit de plusieurs grans assemblées que ont fait lesditz consulz contre eulx, et de plusieurs paroles injurieuses et malsonnans, et aussi de plusieurs rébellions et désobéissances aux mandemens roiaulx sur les choses dessusdites autresfoiz impetrées par le procureur du Roy : a semblé que l'on doit, à la requeste dudit pro-

1. Voir plus bas, p. 297.

2. Qui pâture en liberté. Cf. Du Cange, v° *Champeagium*, et Godefroy, v° *Champaige*. Les gastiers sont des messiers ou gardes champêtres (Du Cange, v° *Gasterius*).

cureur, octroyer lettres en forme d'excès et d'attemptaz, et, informacion précédemment faicte, adjourner des plus coulpables en la court de Parlement, où sont pendans lesdites appellacions, jusques au nombre de quatre, et les autres simplement, et faire les deffences pertinens, etc., sur grans peines, et en espécial sur la privacion de leurdit consulat.

Quinto, pource que, quant aucuns des officiers roiaulx veult estre présent à l'impost ou également d'aucune taille mise sus en ladite ville, lesditz consulz ne le veulent souffrir, et que lesditz consulz imposent lesditz officiers roiaulx plus hault qu'ilz ne doivent, en haynne de ce qu'ilz gardent les droiz du Roy contre eulx ès cas dessusditz et autres : a semblé que le Roy deust ordonner que doresenavant, quant lesditz consulz feront aucune assiète de taille, soit pour le Roy ou pour les affaires communs de ladite ville, èsquelles tailles lesdits officiers roiaux devront contribuer, que ilz soient tenus de appeller deux d'iceulx officiers, et sur peine arbitraire.

Sexto, pource que, quant lesditz consulz ou aucuns des particuliers habitans de ladite ville sont appellans dudit chastellain, leur juge ordinaire, à défault, refuz ou denée[1] de droit, ilz se veulent dire exemps de lui en toutes autres causes, qui est contre tout droit, us et coustume, puisqu'il est juge royal : a semblé que l'en deust bailler audit procureur du Roy lettres de provision pour faire contraindre lesditz consulz et habitans à procéder par devant ledit chastellain ou son lieutenant en toutes causes et matières dont il a la cognoissance sur eulx, autres que celles dont ilz sont appellanz de lui, et que, pour lesdites appellacions et exempcion par eulx aléguées, ledit chastellain ne doit surseoir, et, s'ilz ne veulent comparoir par devant lui, il doit procéder contre eulx par défaulx, jusques en diffinitive *inclusive*.

Septimo, en tant que touche les droiz du Roy appellez la leude, en laquelle lesditz consulz s'efforcent donner empeschement aux fermiers d'icelle, etc. : a semblé que l'on doit dire aux officiers du Roy qu'ilz la facent lever, ainsi que le Roy l'a acoustumé de le faire, en prenant garde que les fermiers ne facent nouvelles exactions sur le peuple, et qu'ilz ne lièvent plus grant leude ne sur autres denrées que l'on a acoustumé le temps passé.

Octavo, touchant les criz publicques et proclamacions que lesditz consulz s'efforcent de faire faire de par eulx en ladite ville sans l'auctorité du Roy et de sa justice : a semblé que, attendu

1. Les formes *déni, dénoi, denié* sont plus connues.

qu'ilz n'ont en icelle ville aucune justice, ne sergens ou autres officiers, on ne leur doit point tollérer de le faire, sinon pour bailler leurs tailles à lever, dont ilz ont tousjours usé, ainsi que les officiers du Roy le confessent.

Et quant à l'exploit dont usent lesditz consulz en prenant le pain des boulengiers de ladicte ville et des estrangiers, et, s'ilz ne le treuvent de poix, le confisquent à la ville et le distribuent où bon leur semble, sans les officiers du Roy, et aussi ce qu'ilz louent, à jour de marché, les places sur rue estans devant leurs maisons, et en prenent profit : a semblé que sur ce le procureur du Roy devroit faire faire informacion... ; pourveu toutesvoies que ce pendant ladite leude soit tousjours levée pour le Roy, ainsi que l'on la lyevre (*sic*) de présent.

Et finablement, pour ce que lesditz officiers du Roy se plaignent fort des privilèges prétenduz par lesditz consulz et habitans et de la confirmacion d'iceulx faicte par le Roy qui à présent est, en disant oultre qu'ilz sont faulx, ou au moins que ladite confirmacion a esté faicte sur un faulx vidimus fait soubz le seel royal à Cucy : a semblé que l'on doit bailler commission, à la requeste du procureur du Roy, pour faire apporter lesditz privilèges devers le Roy et MM. de son Conseil : c'est assavoir l'original d'iceulx et aussi ladite confirmacion, afin d'en savoir la vérité et de y donner provision. Et, en tant que touchent lesditz consulz et habitans, pource que tout le fondement des droiz qu'ilz prétendent est sur lesditz privilèges qu'ilz alléguent, sans en monstrer aucune chose : a semblé que l'on leur doit encharger de les apporter par devers le Roy ou son Conseil à certain jour, sur peine de privacion d'iceulx privilèges. *Rolant.*

*Fait et appoincté ou Conseil du Roy, ouquel* [*estoient*] *M. le Chancellier, M. de Coustances, Mes Pierre Varinier, président de Thoulouse*[1], *Jehan Tudert, Estienne le Fevre, Jehan de la Vernade et François Hallé, le xxviij^e jour d'avril, l'an mil cccc cinquante et cinq.*

LE XXVII^e JOUR DUDIT MOIS.

MESSIRE NICOLAS AGALO, CHEVALIER GRECQ[2]. — S'ensuit ce que

1. Ne figure pas dans les listes de Vallet de Viriville. Dans un acte du 6 août 1455, il porte les titres de docteur en lois, conseiller du Roi, et premier président du parlement de Toulouse. (*Chartes royales*, ms. fr. 25712, n° 295.) En 1456, il était réformateur pour la justice en Languedoc; Louis XI, à son avènement, le révoqua de sa charge de premier président. (D. Vaissète, t. V, p. 20 et 23.)

2. Copié dans le ms. 16216, f° 47 r°, sous la date du 22 avril 1455.

a dit messire Nicolas Agalo, chevalier et conte, jadiz conseiller de l'empereur de Constentinoble.

Primo, qu'il est venu pour mouvoir les princes chrestiens à aler contre le Turcq.

Et s'adreça premièrement aux Venissiens, qui lui baillèrent lettres adreçans à l'Empereur. Et avecques lesdites lettres s'en ala devers l'Empereur, lequel il trouva en Cité-Nove[1], en la fin d'avril derrenier passé, qui le receut honnorablement; et lui exposa en huit chappitres ce qui estoit à faire; et le fist [l']Empereur conte, et le retint de son Conseil; et oultre lui dist que, quant il yroit contre le Turcq, il lui bailleroit charge de v^c hommes, qui seroient soubz lui. Et lui dist aussi l'Empereur qu'il estoit bien joieux de ce qu'il estoit venu vers lui pour l'avertir de la destruction des Turcqs, et que pareillement il alast devers les autres princes chrestiens, mesmement devers le roy de France, et après devers le roy d'Angleterre. Et lors il demanda à l'Empereur s'il lui bailleroit lettres, qui lui respondi qu'il n'estoit jà besoing, mais qu'il alast devers eulx pareillement qu'il estoit venu devers lui.

Dit qu'il est venu devers le Roy au Brueil-Doré[2], et lui remonstra ce qui estoit à faire pour la chrestienté. Et le Roy lui fist bailler lettres adreçans à M. le cardinal de Stouteville, lors estant à Rouen, et lui dist qu'il s'en alast devers lui, et là se tint jusques à sa venue à la court, et lors à son retour il lui feroit response. Et quant il fut devers M. le cardinal, mondit seigneur le cardinal lui monstra une lettre par laquelle Nostre Saint-Père lui escrivoit qu'il envoioit en Angleterre l'arcevesque de Ravane, et lui dist qu'il se transportast devers ledit arcevesque pour les choses qu'il avoit en charge; lequel lui respondi qu'il ne l'oseroit faire sans le congé du Roy. Et lors mondit seigneur le cardinal et M. de Dunoys lui disdrent qu'il pourroit beaucop aider audit arcevesque de Ravane touchant le bien de la paix, et qu'il y povoit bien aler. Et par le bon congé de mesditz seigneurs le cardinal et de Dunoys, ala en Angleterre, où il y arriva ou moys de septembre derrenier, environ le xxviii^e jour. Et ledit arcevesque y arriva le xx^e jour de décembre ensuivant. Ouquel pays d'Angleterre ledit chevalier voult bien attendre icellui arcevesque pour

1. Neustadt. Cf. Georgisch, *Regesta chronologico-diplomatica* (1740, in-fol.), t. I, col. 1163 et suiv.

2. Aujourd'hui Bridoré, Indre-et-Loire, canton de Loches. Charles VII se trouvait au Breuil-Doré à la fin du mois d'août et au commencement du mois de septembre 1454 (Arch. nat., JJ 191, n^os 46, 47 et 52).

deux causes, l'une pour sa venue et savoir commant il besongneroit, l'autre pour veoir la puissance d'Angleterre. Et depuis que l'arcevesque fut venu, il ne le laissa. Et pareillement dist aux seigneurs d'Angleterre qu'ilz ne le laissassent point aler qu'il n'eust dit les bonnes voyes et manières commant on povoit destruire les Turcqs. Et pour lors estoient ensemble le duc d'York, le duc de Bouquingam, le conte de Salsbery, le Chancellier, le Trésorier et les évesques. Et avant qu'il partist, le Roy fut guéry, et ala devers lui le duc d'York, et fist mettre hors de prison le duc de Sommerset, et fut mis en gouvernement et fait chancellier l'évesque de Cantorbéry.

Et finablement dit que, pource qu'il a peu sévoir, ilz n'ont point de vouloir d'avoir paix avecques le roy de France. Mais ilz ont bien dit qu'ilz aideront voulentiers de secours à l'encontre du Turcq ; toutesvoies, il leur fault retenir armée pour eulx venger des François, qui leur ont osté leur seigneurie. Et ont très mauvais courage contre les François : combien qu'il lui semble qu'ilz ne pevent nuyre, pour deux raisons : la première, car ilz sont très divisez entre eulx; la seconde, qu'ilz n'ont point d'argent pour soustenir leur armée. Dit oultre que, de la response qui a esté faicte à l'arcevesque en Angleterre, ledit arcevesque en a certiffié le Roy, et pource se taist de plus en dire. Toutesfois il dit deux choses : c'est assavoir qu'il leur failloit aucun temps, dedens lequel ilz peussent pacifier leurs particulières divisions qu'ilz ont entre eulx; et quant à avoir paix aux François, ilz n'en ont vouloir, et, leurs divisions appaisées, envoieront secours aux chrestiens à l'encontre du Turcq. Et l'arcevesque leur respondi que, s'il n'y avoit paix ou trève entre eulx et les François, le secours qu'ilz y envoieroient et ceulx des François se pourroient trouver en guerre, qui seroit la perdicion de l'armée. A quoy ilz respondirent que les deux puissances des François et des Anglois pourroient bien prendre longues trèves, comme de deux ans ou du temps qu'ilz seroient en voyage; mais n'entendent pas qu'il y eust paix ne trève entre les royaumes de France et de Angleterre. Et finablement dirent qu'ilz donneront secours aux chrestiens à l'encontre du Turcq, comme ilz ont bien entencion de le notiffier et faire savoir à Nostre Saint-Père, et, pour ceste cause, envoyer propre ambaxade par devers lui.

Et après dist aucuns advis qu'il avoit pensez en ceste matière, pour induire le Roy à y envoier promptement secours et y emploier M. le Daulphin, M. de Bourgoigne, M. de Calabre, et requérir le

conte Francisque[1] et les communaultez de Venise et de Fleurence, et autres choses servans à l'entencion et à la cause pour quoy il estoit venu.

Sur quoy, par l'ordonnance du Roy, a esté respondu ainsi que ci après est escript, ou feillet de may VII^e jour[2].

*Le xxx^e jour dudit moys, à Bourges, ou Conseil, ouquel estoient M. le Chancelier, les évesques d'Angolesme et de Coustances, M^es Jehan Tudert, Estienne le Fevre et Françoys Hallé.*

PHELIPPOM RAGOT[3]. — Sur la requeste faicte par Phelippon Ragot[4]... Toutesvoyes, pour ce que ceste matière touche la charge de MM. les trésoriers, on leur doit monstrer ladite requeste, avec cest advis.

MAY MIL CCCC L CINQ, A MEHUN.

*Le second jour dudit moys, à Mehun sur Yevre, ou Conseil, ouquel estoient MM. le Chancellier, l'évesque de Coustances, les contes de Dunoys, de Sancerre, admiral, de Dampmartin, le séneschal de Poictou[5], M^es Jehan Bureau, Jehan Barbin, Estienne le Fevre, Estienne Chevalier, Pierre Doriole, le président de Thoulouse, Jehan Hardoyn, Pierre Bérart, messires Loys de la Vernade[6],*

1. Francesco Sforza.
2. Voir plus loin, p. 292.
3. Arrêt copié dans le ms. fr. 16216, f° 49 r°.
4. Il revendique une métairie, qu'il dit avoir acquise par voie d'échange de feu André Aleaume, et qui a été saisie, avec les biens de ce dernier, par ordonnance des gens des Comptes. Le Grand Conseil est d'avis que MM. des Comptes fassent droit à cette requête.
5. Pierre de Brézé, seigneur de la Varenne, comte d'Évreux et de Maulévrier.
6. Cet ancien chambellan de Charles I^er, duc de Bourbon (V. *Armorial général du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, Lyon, 1860, in-4°, p. 92), ne figure dans aucune des listes dressées par Vallet de Viriville. Nous le retrouverons un peu plus loin sous le nom de président du Forez. Au mois d'août 1455, il prenait les titres de « chevalier, conseillier et maistre des requestes de l'ostel du Roy. » (*Chartes royales*, ms. fr. 25712, n° 295; Blanchard le passe sous silence.) En 1456 et en 1457, il était commissaire réformateur pour la justice en Languedoc; Louis XI le nomma premier président du parlement de Languedoc, en remplacement de Henri de Marle, destitué. (D. Vaissète, t. V, p. 20 et 37; cf. *ibid.*, p. 42. E. Révérend du Mesnil, *Armorial histor. de Bresse, Bugey, etc.*, Lyon, 1872, in-4°, p. 683.)

*Henry de Livre, Pierre de Dintheville, pennstier du Roy*[1], *et Me Philippe Gervays*[2].

Beauveau. — Appoincté a esté par mesditz seigneurs que M. de Beauveau, lequel estoit venu de par le roy de Sicille, du pays de Provence par devers le Roy, pour monstrer les diligences par luy faictes touchant la réparacion des excès faiz et perpétrez en la ville de Beaucaire touchant la prise de Jaquet Cueur par ceulx dudit pays de Provence, sera ouy à tout ce qu'il vouldra dire touchant ledit cas.

Lequel M. de Beauveau, après ce qu'il fut appellé et venu devant mesditz seigneurs, lui fut dit de par mesditz seigneurs qu'il seroit ouy de tout ce qu'il vouldroit dire ; lequel s'excusa, requérant que mesditz seigneurs les commissaires premièrement deissent ce qu'ilz avoient trouvé oudit pays, et après ce qu'ilz auroient dit, voulentiers après de sa part diroit son fait. A quoy fut délibéré par mesditz seigneurs qu'il seroit ouy le premier. Et dist et parla en la manière qui s'ensuit :

C'est assavoir que, après que le roy de Secile eut esté adverti, et que le Roy lui eut escript et envoyé message exprès, pour avoir réparacion à l'excès dont ci-dessus est faicte mencion, le roy de Secile l'envoia ou païs de Provence, pour donner conseil, confort et ayde aux commissaires envoiez de par le Roy oudit pays, et pour trouver tous les moiens et manières qui faire se pourront pour faire réparacion d'icellui excès ; lequel M. de Beauveau, en alant oudit pays de Provence, passant par la ville de Beaucaire, enquist dudit cas, et en parla à M. le séneschal de Provence ; et, le lendemain ensuivant qu'il fut arrivé, vindrent en icelle ville de Beaucaire lesditz commissaires : auquel (*sic*) il demanda ce qu'ilz avoient fait et trouvé oudit pays de Provence, et quelle response ilz avoient eu d'eulx.

Lesquelz mesdits seigneurs les commissaires narrèrent tout au long ce qu'ilz avoient fait oudit pays, tant sur les sommacions par eulx faictes, que sur les responses sur ce faictes par ceulx du conseil du roy de Secile estans à Aix oudit pays de Provence, que des habitans des villes de Marseille et d'Arle.

1. Il figure déjà comme panetier du Roi dans un rôle de dons de 1450 (*Chron. de Mathieu d'Escouchy*, éd. de Beaucourt, pièces just., t. III, p. 378 et 379).

2. Il était réformateur pour la justice en Languedoc en même temps que Louis de la Vernade (D. Vaissète, t. V, p. 20).

Lequel M. de Beauvau, après ce qu'il eut oy lesditz commissaires, leur dist et signifia qu'il estoit venu et envoyé de par le roy de Secile pour donner provision sur ledit cas en tout ce que possible seroit, et que par le roy de Secile lui estoit enjoinct ainsi le faire, en offrant de par lui de y faire et donner tele provision que lesditz commissaires vouldroient; et leur offry que, s'ilz avoient sceu ou savoient aucuns oudit pays qui feussent consentens, ne qui eussent esté à perpétrer ledit cas, que voulentiers il leur baillera en leurs mains, pour en faire tele punicion qu'il plairoit au Roy; et que ce que les officiers du pays de Provence leur avoient respondu estoit pour entretenir les droiz et privilèges du Roy et du pays de Provence; mais que, au regart de lui, il estoit venu et avoit mandement exprès du roy de Secile de y faire faire tout ce que par les commissaires lui seroit requis touchant ledit excès. Et pour ce que lesditz commissaires lui disdrent que ung nommé messire Jehan de Saint-Michel, capitaine des Baux, avoit relaché un appellé Gaillardet, l'un des principaux à perpétrer ledit excès, et lui requisdrent qu'ilz parlassent à lui, fut conclud entre eulx que le lendemain ilz yroient en la ville de Tarrascon et parleroient à lui, pour savoir la vérité dudit cas : ce qu'ilz firent, et tous ensemble alèrent en ladicte ville de Tarrascon; lequel M. de Beauveau y fist venir ledit de Saint-Michel; auquel de Saint-Michel lesditz commissaires parlèrent et l'interroguèrent sur ce qu'ilz voulurent; et avec ce requisdrent lesditz commissaires à voir le procès fait par ledit de Saint-Michel dudit Gaillardet; lequel leur fut accordé et baillé. Et dit ledit de Beauveau que ledit de Saint-Michel disoit, en soy excusant, que, après ce que ledit Gaillardet eut esté prins et détenu par aucun temps ou chastel des Baux, le vicaire de M. le cardinal de Foix envoya audit lieu des Baux pour requérir ledit Gaillardet, comme clerc solu, sur peine d'excommeniement; et lequel sieur de Saint-Michel, pour empescher que aucune citacion ne lui fust baillée, deffendi à tous ceulx des Baux et de Tarrascon qu'ilz ne receussent ne preinssent aucune citacion touchant ledit cas; et pource que ledit vicaire ne le povoit trouver pour lui bailler ladite citacion, l'espia qu'il aloit à Beaucaire, et là lui fist bailler le réquisitoire par lequel il estoit requis de bailler ledit Gaillardet sur peine d'excommeniement; et pource qu'il fut reffusant de ce faire, fut excommenié et rengrégé; et à ceste cause, ledit sieur de Saint-Michel, pour savoir qu'il avoit à faire sur ledit cas, se tira par devers ceulx du conseil du roy de Secille à Aix, en leur requérant qu'ilz lui deissent se il devoit rendre ledit Gaillardet et bailler

audit M. le cardinal, ou s'il le devoit détenir. Et pource que desditz conseillers ne peut avoir response s'il le devoit rendre ou non, il demanda à aucuns particuliers qu'il en devoit faire : lesquelz lui conseillèrent, attendu qu'il estoit clerc solu, qu'il ne le povoit tenir, et le devoit rendre audit M. le cardinal ou à ses commis ; lequel, pour éviter l'excommeniement, le rendi audit vicaire de M. le cardinal, chargé dudit cas, avecques protestacion. Et pource que lesditz commissaires trouvèrent par ledit procès dudit Gaillardet que icellui Gaillardet avoient (*sic*) nommé plusieurs qui avoient esté à faire lesditz excès, requirent à mondit seigneur de Beauveau qu'il les voulsist bailler : lequel leur respondi que à tout ce qu'il seroit possible de faire, qu'il le feroit. Et incontinent le viguier de Marsaille, qui là estoit présent, rescrivit audit lieu de Marseille pour prendre tous ceulx que lesditz commissaires avoient nommez, s'ilz estoient trouvez en icelle ville, et en espécial un cordelier nommé frère Loys, que on disoit estre ung des principaulx aucteurs dudit excès : au nom de laquelle rescripcion, les officiers dudit lieu de Marseille prindrent un cordellier qui estoit gardien dudit lieu de Marseille, cuidant que se fust cellui qui avoit perpétré ledit cas ; lequel ilz firent venir en la ville de Tarrascon et offrirent le bailler ausditz commissaires, et tous ceulx que on trouveroit estre coulpables dudit cas. Et dist M. de Beauvau que, de sa part, il en feroit diligence, et commanda de ceste heure audit viguier de Marseille et autres officiers du roy de Secile qu'ilz obéissent ausditz commissaires comme ilz feroient au roy de Secile, et qu'il vouloit que des coulpables en fust faicte justice, et fust de son propre filz. Et en effect fut ce que M. de Beauvau dist.

Apres laquelle relacion, mesdiz seigneurs demandèrent audit M. de Beauvau s'il vouldroit autre chose : lequel leur respondi qu'il pensoit avoir dit ce qu'il savoit de la matière, mais que voulentiers il orroit ce que les commissaires diroient.

Lesquelz commissaires relatèrent, en parlant par la bouche de Me Henry de Livres, ce qu'ilz avoient fait et besongné, comme il apperra par leur procès verbal, lequel ilz se sont chargez bailler aux président de Thoulouse et messire Loys Vernade, conseillers du Roy et commissaires en ceste partie.

Lequel M. de Beauvau, après la relacion faicte par MM. les commissaires, pource que aucunement ilz touchèrent de la faulte de la prise d'un nommé Loys Menaldo, lequel s'estoit mis en franchise, en quoy lesditz commissaires disoient avoir eu faulte

du cousté du viguier de Marseille, respondi ledit M. de Beauvau que à ceste heure il pensoit que ledit Menaldo fust hors de franchise, et que on avoit donné L escuz à ung homme pour l'en tirer, et qu'il fust ès mains du juge du palays de Montpellier pour le Roy, et pareillement ung autre qui avoit esté présens; et pource aussi, qu'il a sceu que le cordellier nommé frère Loys, qui estoit ung des principaux coulpables dudit cas, et celluy que les commissaires avoient requis, estoit en franchise en l'église de Saint-Victor près Marseille; et que, depuis le partement desditz commissaires dudit pays de Provence, il a tant fait devers le général de l'ordre qu'il pensoit qu'il le mettroit hors de ladite franchise et le mettroit ès mains du roy de Secile, pour le bailler aux officiers du Roy. Et au regart d'un appellé Me Jehan Huet, prothonotaire du Pape, et celluy qui apporta les lettres du roy de Secile en Provence, lequel les commissaires disoient avoit fait mauvaise diligence d'envoier lesdites lettres ausditz conseillers et au viguier de Marseille, dit ledit M. de Beauvau que ledit prothonotaire bailla lesdites lettres à ung corrier, pour icelles porter audit viguier de Marseille; mais icellui corrier, combien qu'il alast audit lieu de Marseille, ne bailla point icelles lettres audit viguier, mais les apporta à Aix, et depuis les rapporta audit lieu de Marseille, pendant lequel temps ledit Gaillardet se absenta, pour laquelle cause ledit sieur de Beauvau fist prendre ledit corrier et mettre en fers, et depuis le bailla ausditz commissaires pour le interroguer; et, comme dessus a dit, tous ceulx qu'il pourra trouver estre coulpables dudit cas, il offre les bailler et faire tout ce qu'il sera possible de faire à la réparacion dudit cas.

Après lesquelles choses dictes et relatées par mesditz seigneurs les commissaires, et response faicte par ledit sieur de Beauvau, mesdiz seigneurs firent retraire mondit sieur de Beauvau, pour oyr aucunes choses que lesditz commissaires vouloient dire à part, lequel se retrahy, et dirent aucune chose à la charge des officiers de Provence, en la manière que contenu est oudit procès verbal qu'ilz ont baillé par escript.

Et pource que tous mesditz seigneurs furent d'oppinion que ce que lesditz commissaires avoient dit et proposé en absence dudit M. de Beauvau touchant le fait des officiers de Provence fut dit en sa présence, ilz firent derechef appeller mondit sieur de Beauvau, et firent relater par mesditz seigneurs les commissaires ce que relaté avoit esté en son absence touchant les charges de quoy les commissaires chargoient les officiers du roy de Secile en

Provence : de quoy ledit M. de Beauvau respondi que desdites charges il n'avoit oy aucunement parler, et, comme autrefoiz avoit dit, il offroit pour le roy de Secile que tous ceulx qui seroient trouvez, feussent ses principaux officiers ou autres quelzconques personnes, ilz seroient puniz et baillez au Roy pour en faire à son bon plaisir. Et mesmement leur offry mettre hors de franchise ceulx qui y estoient et leur bailler en leurs mains. Fait ou Conseil du Roy, l'an et jour dessusditz, et signé : de Molins.

La response faicte a M. de Beauvau. — *Ou Conseil du Roy, ouquel estoient MM. le Chancellier, l'évesque de Coustances, les contes de Dunoys et de Dampmartin, le président de Thoulouse, Mes Jehan Tudert, Jehan Bureau, Estienne Chevalier, messires Loys de Beaumont, Jehan de Jambes, messires Loys de la Vernade, Pierre Bérart, Mes Pierre Doriole, Jehan Barbin, Henry de Livres et Françoys Hallé,* fut mis en délibéracion ce qui s'ensuit :

Et premièrement, sur la response que on doit faire à M. de Beauvau, touchant ce qu'il a proposé et aussi le raport fait par les commissaires envoiez en Provence, sembla que on lui devoit faire response bien ample.

Laquelle incontinent lui a esté faicte par M. le Chancellier et par délibéracion de mesdits seigneurs; c'est assavoir les ports et faveurs que ont fait et donné ceulx de Provence, tant ceulx du conseil, officiers que autres, aux gens et serviteurs de Jacques Cueur, puis deux ansençà; commant ilz ont esté recuilliz et receuz en la cité de Marseille et du tout favorisez et portez; sur les oultrages qu'ilz ont fait au Roy, tant sur sa galée que autrement, et les sommations et requestes qui sur ce leur ont esté faictes, à quoy ilz n'ont obtempéré; et encores au cas nouvellement avenu commant le viguier de Marseille savoit paravant l'entreprise dudit cas perpétré par Village, Guymar, Gaillardet et autres; et semble, puis qu'il ne l'empescha, qu'il en estoit assez consentent; après lequel cas perpétré, les dessusdiz revindrent en la cité de Marseille et en la présence du viguier, et les laissa aler, sans leur donner aucun empeschement; et commant le capitaine des Baux, nommé messire Jehan de Saint-Michel, saichant que Gaillardet et le Paintre estoient coulpables dudit cas, et chargez d'autres grans crimes, les print et arresta, et depuis, par aucuns soubztilz moiens, les a délivrez, et du consentement du conseil de Provence, comme il dit : par quoy appert que ledit conseil en demeure chargé, et les officiers aussi, et ne s'en pevent excuser; et est à présumer

que la ville de Marseille, qui jà a favosiré (*sic*) les dessusditz en ces matières, et aussi lesdiz viguier et capitaine des Baux ne l'eussent osé entreprendre, sinon qu'ilz eussent aucunement senti du vouloir de ceulx dudit conseil de Marseille et des grans officiers dudit pays de Provence, etc.; et commant Jaquet Cueur et tous les siens ont passé seurement et paisiblement par ledit pays de Provence et y ont esté favorisez.

Après lesquelles choses et plusieurs autres touchant la matière, remonstrées bien au long à mondit sieur de Beauvau, icellui de Beauvau a dit qu'il ne fault point faire de doubte que le roy de Secile a esté et est bien corroussé du cas qui est avenu, et n'en savoit aucune chose, et qu'il est certain que, de sa part, il en fera faire tele réparacion que le Roy vouldra déclarer, et que, quant il vouldroit que pour ladite réparacion il meist ou fist mettre le feu aux quatre coings de son pays de Provence, il le feroit, et, se M. de Calabre, son filz, en estoit consentant ou coulpable, il le bailleroit au Roy pour en faire son plaisir, et que tous ceulx qu'il saura qui en sont coulpables ou consentens, il les fera prendre, s'il est possible, et les envoiera au Roy pour en faire son plaisir, et en ce fera toute diligence possible; et que, quant il plairoit au Roy envoier gens de guerre pour avoir ladite réparacion, il n'y mettra aucun empeschement; et que la response à lui faicte il rapportera au roy de Secile, lequel, comme il croit, envoiera devers le Roy, pour savoir plus amplement son bon plaisir sur ce. Et oultre a dit mondit sieur de Beauveau que au regart des choses qui ont esté faictes paravant que le procureur général du Roy alast en Provence, que toute tele réparacion que ledit procureur a requis a esté faicte, et s'en raporte à lui.

Response faicte au chevalier grecq[1]. — *Le vij^e jour dudit moys,* fut faicte response audit messire Nicolao par la bouche de M. le Chancelier, *présens M. le conte de Dunoys, M^es Jehan Bureau et Thomas le Franc.* Et après qu'il eut récité toutes les diligences faictes par ledit messire Nicolao, tant à Venise que vers l'Empereur, ou royaume de France que en Angleterre, et les excitations et requestes que à chacun des princes il avoit faictes pour secourir la chrestienté à l'encontre du Turcq, lui fut dit que ce lui

1. Cette réponse a été transcrite deux fois sur le registre du Grand Conseil (cf. f° 114 v°). Elle a été copiée dans le ms. fr. 16216, f° 75 v°. Cf. plus haut, p. 286.

devoit tourner à grant louenge, et chacun bon chrestien lui en devoit savoir bon gré, et faisoit son devoir comme bon chevalier et vertueux. Mais, comme il avoit raporté, les Anglois estoient fort obstinez en oultrageuse et mauvaise voulenté de invader et porter dommage au royaume; pourquoy est néccessaire au Roy, auquel en appartient la deffense et tenir ses subgez en paix et à repos, de veiller et entendre à la deffense d'icellui royaume et ses subgez, et les garder et préserver de la mauvaise voulenté desdiz ennemis anglois, et les tenir en paix et repos à son povoir. Et a peu cognoistre et entendre le bon vouloir que le Roy a de s'emploier à la deffense de la foy à l'encontre du Turcq; car, cuidant que l'arcevesque de Ravane trouvast quelque bonne ouverture en Angleterre pour tenir les deux royaumes de France et d'Angleterre et les subgez en aucun repos, a entretenu M. le cardinal de Stouteville en ce royaume par long temps, afin que, se les Anglois offroient aucune pacificacion, à lui ne tint que de bon vouloir et à grant puissance on ne alast à l'encontre du Turcq. Et, qui plus est, jà soit ce qu'il deust entretenir tous ses subgez en bon estat et en point pour résister aux Anglois, s'ilz lui vouloient nuyre, a libéralement consenti et octroyé à M. de Bourgoigne d'y aler et d'y mener en sa compaignie les nobles et autres gens de guerre de ses pays, qui est une des grans et puissans parties de ce royaume, et, qui plus est, lever décime sur les gens d'église et grant aide sur les autres subgez du pays. Et se le Roy, à sa puissance, prenoit chemin à tirer à l'encontre du Turcq, en délaissant son royaume non pacifié et ses subgez sans repos ne seurté, à quoy premièrement il est tenu, s'ensuivroit premièrement la destruction des subgez de son royaume et perdicion de son armée et des autres nations chrestiennes qui seroient avecques lui, et par conséquent exaltacion au Turc, et foule à la chrestienté. Et le plus grant desir qu'il peust avoir, s'est de veoir de son temps la confusion des ennemis de la foy chrestienne, et les choses bien disposées, et son royaume et ses subgez en bon repos et seurté, comme dit est; il se y emploiera telement que Dieu, Nostre Saint-Père et tous bons chrestiens cognoistront par effect le bon vouloir qu'il y a tousjours eu et a à se y emploier.

BRETAIGNE, ET LES PRÉLAZ DUDIT PAYS[1]. — *Le viij^e jour dudit moys,*

1. Ce passage se retrouve également dans le même registre au f° 114 v°. Il a été copié dans le ms. fr. 16216, f° 75 r°.

*à Mehun-sur-Yèvre,* fut veue par MM. le Chancellier et de Coustances, Mes E. le Fevre, Jehan Barbin et François Halé la délibéracion faicte ou Conseil du Roy sur le fait de M. de Bretaigne et des prélaz, etc., le derrenier jour de janvier derrenier passé; laquelle leur sembla bien, et que aucune chose ne s'i devoit muer. Et ledit Barbin, qui ce jour s'en partit pour aller à Paris, pourra adviser de ce qui sera à faire et en certiffier le Roy.

*Du xiij^e jour dudit moys.*

Grantmont, Lescun et le viconte d'Orte[1]. — La cause des seigneurs de Lescunh, de Grantmont et viconte d'Orte, lesquelz avoient assignacion à comparoir en personne pardevant le Roy et MM. de son Grant Conseil, a esté continuée par mesdis seigneurs jusques au lendemain de la feste saint Denis....

*Du xiiij^e jour dudit moys.*

Montpensier[2]. — Touchant la requeste faicte par M. de Montpensier, requérant l'expédicion de certaines lettres de relièvement contre M. le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, à cause du partage qu'il demande à mondit seigneur de Bourbon : a esté la matière, par l'ordonnance du Roy, continuée en estat jusques à la feste de Toussains prouchainement venant; pendant lequel temps le Roy fera pratiquer et traicter envers mondit seigneur de Bourbon, en manière que bon appoinctement et appaisement se y pourra trouver. Et ou cas que dedens ledit temps ledit appoinctement ne se trouvera, le Roy pourverra en justice à mondit seigneur de Montpensier, en manière qu'il en devra [estre] content.

La Royne[3]. — *Le xviij^e jour de may mil CCCC LV, M. le Chancelier, ès présences de MM. les Connestable, le conte de Dunoys, l'évesque de Coustances, l'Admiral, MM. de Torcy et de Monsoreau, M^e Estienne le Fevre, M^e Pierre Doriole, M^e Estienne Chevalier, Jehan Hardoyn, Pierre Bérard, M^e François Halé et autres, en la salle basse du chastel de Mehun,* dist aux officiers de la Royne illec présens, c'est assavoir M. de Maillé, grant maistre d'ostel d'icelle dame, les pannetier, eschançon, les deux queux, Gascart et Jehan Grant, et autres officiers d'icelle dame, que le Roy avoit

1. Il sera question plus loin de cette affaire.
2. Voir plus bas, p. 298.
3. Copié dans le ms. fr. 16216, f° 50 r°.

fait veoir et visiter par messeigneurs de son Conseil certaine requeste et articles qu'ilz avoient bailliez contre Rogerin Blosset, maistre d'ostel de ladite dame, contenans les doléances et plaintes qu'ilz faisoient dudit Rogerin, touchant la male administration et faultes qu'ilz disoient que avoit fait ledit Rogerin en l'office et hostel de ladite dame; et aussi avoit fait le Roy examiner ledit Rogerin sur lesditz articles, et que lesdites requestes et articles par eulx bailliez, et aussi l'examen et depposicion dudit Rogerin avoient esté veuz à grant et meure délibéracion, et qu'il avoit semblé et sembloit à mesdits seigneurs du Conseil du Roy qu'il n'y avoit chose par quoy ilz deussent avoir fait plainte de lui, ne en quoy son honneur soit blécié, et qu'il ne se soit gouverné comme gentilhomme doit faire; et, s'il a tensé et parlé aucunes fois mal gracieusement à eulx, ilz en estoient cause par les désobéissances qu'ilz lui avoient faittes. Et au surplus leur a remonstré mondit seigneur le Chancelier bien au long l'obéissance qu'ilz doivent au Roy et à la Royne, et après au maistre d'ostel, et à celui qui a la charge de l'ostel du Roy ou de la Royne, et comment le Roy veult que l'ostel de la Royne soit entretenu en bonne ordre et police, amour et union, comme le sien propre, et que c'est tout ung du Roy et de la Royne; et les a blasmez des désobéissances qu'ilz ont faictes audit maistre d'ostel, et qu'ilz avoient, par telles désobéissances, différentz et divisions d'entre eulx, mis et mettoient le fait de l'ostel en broilliz, et que la Royne ne pourroit pas [estre] si bien servie par eulx quant il y a division entre eulx, comme elle seroit quant ilz seront en bonne amour et union les ungs avec les autres; et leur a dit qu'ilz y preignent garde et ne facent plus telles choses; car pour riens le Roy ne le souffreroit, feroit punir ceulx qui feroient telz débas et différentz, les chasseroit de son hostel, ou y pourverroit autrement, ainsi qu'il verroit estre à faire. Ausquelles choses estoit aussi présent ledit Rogerin Blosset.

*Le xix^e^ jour du moys et an dessusditz*, mondit seigneur le Chancelier, présent mondit seigneur de Maillé, grant maistre d'ostel de la Royne, le pannetier et eschançon, et Jehan, grant queux de ladite dame, et autres officiers d'icelle dame, dist que le Roy lui avoit mandé qu'il leur deist que son plaisir estoit que ledit Rogerin eust encore la charge de la despense de l'ostel de la Royne, pour[...] moys, et qu'il vouloit qu'ilz lui obéissent comme à maistre d'ostel, et qu'ilz vesquissent en bonne amour et union, et cessassent desditz débatz et différentz qu'ilz avoient eu ensemble, et

que, pendant ledit temps de [...] moys, le Roy adviseroit au fait de l'ostel de ladite dame, et se ledit Rogerin en auroit la charge ou non, ou pourverroit d'autre maistre d'ostel, et feroit savoir son bon plaisir sur ce.

Cardinaulx[1]. — *Le xvij^e jour de may, l'an mil IIII^c LV,*[...], messagier de Nostre Saint-Père le pape Calixte, présenta au Roy nostre sire certaines lettres des cardinaulx, desquelles la teneur s'ensuit : « Serenissimo principi... *Sequitur tenor voti :* Ego, papa Callistus III.... »

Lesquelles lettres furent veues et leues ledit jour, *en la présence de M. le conte de Richemont, connestable de France, Messeigneurs les contes de Foix, le Chancellier, l'évesque de Coustances, le conte de Dunoys, l'Amiral, le sire de Torcy, le sire de Gaucourt, grant maistre d'ostel, sire Jehan Hardoin, M^es Estienne Chevalier, Pierre Bérart, trésoriers de France, et M^e E. le Fevre.* Et après ce, le Roy se retrahy en sa chappelle, et fist chanter *Te Deum laudamus*, ainsi qu'il est accoustumé de faire. Et fut M. l'évesque de Coustances revestu en habit pontifical, et commença *Te Deum*, et, icellui finy, dist une oroison.

*Du xiiij^e jour d'avril CCCCLV, après Pasques.*

Savoye[2]. — S'ensuit la créance de messire Jehan Beguet, chanoine de Saint-Just de Lyon, de la part de Mgr le duc de Savoye, faicte à Mgr le chancelier de France.

Le derrenier jour du moys de mars, messire Pierre de Manton et messire Nyco, son filz, estoient à Chambériex, ou chastel de mondit seigneur le duc de Savoye. Cinq heures après my jour, saillans du chastel lesditz messire Pierre de Manton et son filz hors la porte dudit chastel, vint messire Jehan Compoys, seigneur de Thorens, acompaignié de ses serviteurs, et courut sur lesditz messire Pierre de Manton et son filz, espées traictes, et furent

1. Ce morceau a été copié par Baluze (vol. 17, f° 2 r°) et dans le ms. fr. 16216, f° 51 v° (à la date du 18 mai).

Je ne reproduis pas la lettre des cardinaux (du 15 avril 1455), non plus que le texte du vœu prononcé par Callixte III. On peut lire l'une et l'autre pièces dans le *Spicilège* (éd. in-4°, Paris, 1661, t. IV, p. 383 et 384). D. Luc d'Achery les a éditées d'après un autre manuscrit, qui lui avait été également communiqué par Vyon d'Hérouval.

2. Voir plus haut, p. 278. Cf. Guichenon, *Hist. généal. de la maison de Savoie*, Turin, 1778, in-fol., t. II, p. 89.

bléciez et navrez iceulx messire Pierre de Manton et son filz jusques à mort : dont mondit seigneur le duc fut et est très mal content, plus que de chose qui lui advint passé troys ans a.

Item, mondit seigneur de Savoye y a tramis son mareschal bien accompaignié pour prendre ledit messire Jehan de Compoix et prendre en sa main toute sa terre et ses chasteaulx.

Item, mondit seigneur de Savoye a donné ses lettres patentes pour prendre et détenir ledit messire Jehan de Compoix et ses complices, en quelque lieu qu'il sera trouvé en son pays de Savoye.

Item, supplie mondit seigneur de Savoye au Roy nostre sire que, se ledit messire Jehan de Compoix puet estre trouvé ou appréhendé en son royaume, qu'il soit prins et arresté prisonnier pour le cas dessusdit.

Item, que, paravant ledit cas advenu, mondit seigneur de Savoye traictoit à accorder et appoincter les deux parties, c'est assavoir les nobles de Savoye et ledit messire Jehan de Compoix, lequel appoinctement mondit seigneur de Savoye a signiffié au Roy par Normandie, roy d'armes; et durant le traictié dudit appoinctement, ledit messire Jehan de Compoix fist et perpétra le cas dessusdit.

Item, et pour ce mondit seigneur de Savoye signiffie et veult informer le Roy de la vérité et comment la chose a esté faicte, afin que le Roy ne soit mal content de l'euvre de fait qui a esté faicte par ledit messire Jehan de Compoix; car c'est à la très grant desplaisance de mondit seigneur de Savoye.

Item, supplie très humblement mondit seigneur de Savoye au Roy que, de sa grâce, son plaisir soit de lui mander et escripre son bon plaisir et volenté, et mondit seigneur de Savoye l'acomplira de bon vouloir.

Présenté par ledit Beguet *ou Conseil du Roy estant à Bourges, ouquel estoient MM. le Chancelier, l'évesque de Coustances, Me Jehan Tudert, Pierre du Reffuge et Françoys Halé, les jour et an dessusditz.*

*DANIEL.*

*Avril CCCC LV. Mehun.*

La ville de Monferrand[1]. — *Le xxje jour dudit moys*, les habi-

1. Voir plus haut, p. 281.

tans de Monferrand et les chastellain, procureur, receveur et autres officiers dudit lieu ont esté devant MM. du Conseil, touchant aucunes plaintes que lesditz habitans ont proposées, etc. A esté dit que chacun d'eulx baille par escript, et on verra tout, pour leur faire briefve expédition.

*Bourges.*

Montpensier[1].— *Le xxiij^e jour d'avril mil CCCC LV,* se sont présentez ou Conseil du Roy estant à Bourges les sires de Lastic et d'Ambière et [...], pour et ou nom de M. le conte de Montpensier: lesquelz ont dit et déclairé qu'ilz estoient yer venuz ou nom de mondit seigneur le viconte, avec le povoir souffisant pour besoignier en certain débat qui estoit entre mondit seigneur le duc de Bourbon et mondit seigneur de Montpensier, et selon la forme et teneur de certain appoinctement autresfoiz fait et donné par mesditz seigneurs du Conseil en ceste matière; requérans que, ou cas que mondit seigneur de Bourbon ou autre de par lui ne seroit présent pour besoignier en ladite matière, qu'il plaise au Roy et mesditz seigneurs leur bailler et expédier les lettres autresfoiz requises par mondit seigneur de Montpensier.

Montpensier. — *Le xxiiij^e jour dudit moys, audit lieu.* Sur la requeste de M. de Montpensier... : a semblé que... on doit bailler à M. de Montpensier les lettres et provision de justice qu'il a autresfoiz requises, et que on ne les lui doit point dényer.

*Mehun.*

Montpensier. — *Le xxviij^e jour dudit moys, audit lieu,* se présentèrent par devant MM. du Conseil, de par M. de Montpensier, les seigneurs de Lastic et d'Anbiere et M^e [...].

Bourbon. — *Le xxix^e jour dudit moys,* se sont présentez pour M. de Bourbon Jaques d'Ussel, Antraigues et M^e [...].

H. de Livres. — *Le xxviij^e jour dudit moys,* le prévost de Paris, Longueil, de la Porte, Rueil, Vaudetar, Ayer, le Coq et Turquam certiffièrent MM. du Grant Conseil, par lettres closes signées de leur main, que celui à qui avoit baillié M^e Henry de Livres son office de commissaire de Chastelet, estoit souffisant pour l'excercer.

Escosse[2]. — *Le xix^e jour de may mil CCCC LV, à Bourges, devers*

1. Voir plus haut, p. 294.
2. Copié dans le ms. fr. 16216, f° 54 r°.

*le Roy, lui estant en son Conseil, ouquel estoient MM. les contes de Foix, d'Estampes, les évesques d'Angolesme et de Coustances, MM. de Torcy et de Montsoreau, Mes Estienne le Fevre, Françoys Halé, Estienne Chevalier, Pierre Doriole, Jehan Hardoyn, Pierre Bérard, Mgr le Chancelier et autres,* vint de par le roy d'Escoce.

Révérend père en Dieu, Thomas, évesque de Candidecase[1], conseillier et garde du seel du secret du roy d'Escoce, vint devers le Roy, et lui présenta lettres closes de par le roy d'Escoce, laquelle est cy-après escripte. Et après la lecture d'icelle, lui fut dit par le Roy que le jour ensuivant il seroit oy.

Lettre du roy d'Escosse[2]. Excellentissimo ac invictissimo principi, Karolo, Dei gracia christianissimo Francorum regi, fratri ac confederato nostro amantissimo, Jacobus, eadem gracia rex Scotorum, successus felicissimos, cordis ex intimis tenerrimam dilectionem et salutem. Dum enim de vestre christianissime et invictissime [magestatis] statu felici informamur, ingenti leticia consolamur. Excellentissime ac invictissime princeps, nuper vestre christianissime magestati super diversis materiis nos tenerime concernentibus, et signanter super factis illustrissimam ducissam Britanie, germanam nostram, suas filias, neptes nostras, quo ad jura successionis ducatus Britanie, officium tutele neptum nostrarum nobis de jure spectantibus, et aliis arduis, reverendum in Christo patrem, Thomam, miseracione divina episcópum Candidecase, consiliarium nostrum et secreti sigilli nostri custodem, sincere dilectum, cum nostra intentione plene instructum misimus oneratum. Quibus per eundem vestre christianissime majestati expositis, tale, ut informamur, placuit vestre excellentissime majestati dare satis gratum et benignum responsum : eo quòd tunc christianissima regia majestas fuerat intente occuppata circar (*sic*) expulsionem Anglicorum, antiquorum hostium vestrorum, de vestro inclitissimo regno, non poterat vestra excellentissima majestas commode vacare expedicioni premissorum; et ipsis hostibus expulsis, in premissis grate audiencie et benigne expedicioni, via justicie et alias, vestra excellentissima invictissima majestas se redderet promptam atque paratam. De quibus grates

1. Thomas Spence, évêque de Galway.

2. Cf. d'autres lettres de Jacques II à Charles VII, de 1452 et de 1454 (D. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. II, col. 1616 et 1644).

cordialissimas referimus multiformes. Nunc vero, excellentissime princeps, Dei omnipotentis adjutorio et vestre christianissime majestatis vigilantissimis laboribus bellicaque victoria expugnatis et deppulsis hostibus, vestro quoque inclitissimo regno felicissima pace potiente, que omnia nobis ingentissimam consolationem afferunt, instare videtur tempus gratum et oportunum premissas exponendi vestre excellentissime majestati materias, pro grata eorum expeditione habenda. Inde est quod, de presenti, vestre invictissime majestati super premissis et aliis arduis materiis nostram ambaxatam mittimus oneratam. Quibus, in premissis et aliis agendis coram eadem christianissima majestate, et alubi infra inclitissimum Francie regnum, aliisque [in] dominiis vestre excellentissime dicioni subjectis, se graciosam reddere dignetur eadem excellentissima christianissimaque majestas memorata, de confidencia specialissima quam gerimus in eadem. Offerimus enim nos indefesse paratos ad queque vestre christianissime majestati grata letissimis affectibus amplexanda. Quam excellentissimam invictissimamque majestatem fraternitatemque amantissimam in prosperitate votiva ad rei publice felicissima regimina conservet Altissimus. Scriptum Edinburghi, ultimo die mensis februarii. Ainsi signée : James.

*Le xx^e jour dudit moys, audit lieu, le Roy estant en son Conseil, ouquel estoient MM. les contes du Mayne, de Nevers, de Richemont, de Foix, de la Marche, de Labret, de Dunoys et de Sancerre, les évesques d'Angolesme et de Coustances, MM. de Torcy et de Montsoreau, le Grant maistre, Jehan Hardoyn, M^es Pierre Doriole, Françoys Halé, Pierre Bérard et Estienne Chevalier, et M. le Chancelier.*

Escosse. — Vindrent devers lui ledit évesque de Candidecase, acompaignié de messire Jehan de Nevizac, chevalier, de M^e Jehan Haronx, arcediacre de Glashco[1], et David Laseneilh, escuier; et présenta ledit évesque autres lettres du roy d'Escoce, laquelle est cy après escripte. Et après la présentacion d'icelles, proposa ledit arcediacre, en exortant le Roy à justice et requérant troys choses : la première, qu'il lui pleust faire justice au roy d'Escosse sur l'administracion de la tutelle de ses niepces, filles du feu duc François de Bretaigne; la seconde, qu'il lui pleust faire raison de la duchié de Bretaigne à icelles filles, laquelle leur appartient à cause

1. John Arons, archidiacre de Glasgow.

de leur feu père; la tierce, qu'il voulsist mettre la duchesse vefve et ses filles en leur plaine liberté et les faire venir devers lui. Et après requirent parler à part au Roy, et se tirèrent vers lui, et lui présentèrent autres lettres du roy d'Escoce faisant mencion de la fille d'Escoce estant en Savoye[1]. Et se tirèrent à part devers le Roy, et luy dirent qu'ilz avoient entendu que aucuns de la nacion d'Escoce avoient mesprins envers lui et conspiré envers son armée et aucuns de ses chiefz de guerre et parens[2], lui suppliant qu'il lui pleust d'en faire justice; car ilz scevent que le roy d'Escosse sera très desplaisant du cas, et que, se lesditz malfaitteurs estoient en Escoce, que le roy d'Escoce en feroit si griefve punicion que ce seroit exemple à tous autres de leur nacion, et plus griefve que s'ilz l'eussent conspirée contre sa nacion. Et depuis ordonna le Roy à conférer avec eulx de ces matières M. de Dunoys, Me Pierre Doriole et Patris Foucart. Et ordonna en oultre que, sur les troys poins dont ilz avoient parlé touchant le fait d'Escoce, MM. de Dunoys, de Coustances et de Torcy conféreroient avec eulx.

*Le xxiije jour dudit moys, audit lieu, ou Conseil du Roy, ouquel estoient MM. les Chancelier, évesques d'Angolesme et de Coustances, le conte de Dunoys, l'Admiral, le sire de Torcy, Mes Estienne le Fevre, Pierre Doriole, Pierre Bérard et Françoys Halé.*

Caen[3]. — Premièrement touchant la requeste faicte par les religieux, abbé et couvent de Caen, pour faire joindre l'abbaye à la ville : a semblé que ce seroit le proufit de la ville, et que le Roy, se s'est son plaisir, puet donner lettre de ce faire. *Daniel.*

Bordeaulx[4]. — Cedit jour, Pierre de Cassenove, chanoine de Saint-Seurin de Bourdeaulx, et Jehan de Foguerio, messagiers de l'arcevesque de Bourdeaulx, proposèrent par devant mesditz seigneurs la créance et charge qu'ilz avoient pour ledit arcevesque et le clergié de Bourdeloys, et, ce fait, la baillèrent par escript.

Bayonne[5]. — Cedit jour, sur les lettres closes apportées de par

1. Annabella, fille de Jacques Ier. Cf. M. Francisque Michel, *Les Écossais en France, les Français en Écosse*, t. I, p. 218.

2. Complot de Robert Campbell. Cf. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 381.

3. Cet arrêt est reproduit au f° 122 r° du même registre. Il est copié au f° 60 r° du ms. fr. 16216.

4. On trouvera plus loin la suite de cette affaire.

5. Cet arrêt et le suivant figurent deux fois dans le registre, aux ff. 116 v° et 122 v°. Je reproduis la seconde rédaction, plus complète.

le chapitre de Bayonne et autres du pays, touchant les III deniers de cise et XII deniers pour livre mis sus à Saint Jehan de Luis par les commissaires du Roy, dont ilz se plaignent par leursdites lettres : a semblé que on doit sur ce escripre à Me Girard le Boursier et Jehan Ogier, commissaires, et enclorre lesdites lettres de Bayonne, afin qu'ilz mandent pardeçà leur advis sur ce. Et ou cas qu'il leur sembleroit que on n'y deust point touchier, qu'ilz leur feissent response pardelà, en manière qu'ilz n'eussent plus cause d'en retourner par devers le Roy.

Labort. — Sur la requeste faicte par les gentilz hommes de Labort, requérans que certain procès qui a esté par devant les commissaires du Roy ou pays de Bourdeloys entre eulx, d'une part, et Augerot de Lahet, d'autre, touchant certains abuz qu'ilz dient avoir esté faiz par ledit Augerot, et ouquel procès a esté tellement procédé que les enquestes ont esté faictes, et ne restent que à jugier, ainsi qu'ilz dient : a semblé qu'on les doit renvoyer jusques à la feste de Toussains, et cependant faire diligence de recouvrer de Me Pierre Aude le procès que on dit estre devers lui touchant la matière, afin de leur donner telle provision qu'on verra estre à faire par raison, avec ce qu'on leur puet bailler appoinctement par escript d'icelle continuation. *REGIS*[1].

*Du xxve jour dudit moys, audit lieu.*

Estienne de Salins. — Touchant les lettres escriptes au Roy par Mgr de Bourgoigne en faveur de Estienne de Salins, seigneur de Corabeuf : a semblé que le Roy puet mander à sa court de Parlement, où le procès est pendant, que, s'il lui appert le cas estre advenu paravant l'abolicion donnée aux gens de Mgr de Bourgoigne, et qu'ilz soient comprins en icelle, qu'elle le face tenir quitte et paisible dudit cas, en le faisant joïr d'icelle abolicion.

*Ou Conseil, ouquel estoient MM. le Chancelier, l'évesque de Coustance, le conte de Dunoys, l'Admiral, le sire de Torcy, le Grant maistre d'ostel, le sire du Monteil, Mes Estienne le Fevre, Estienne Chevalier, Pierre Doriole et le seigneur d'Amancier.*

Navarre. — Touchant la venue du prince de Navarre en Bretaigne pour le mariage de Mme Ysabeau, vefve du feu duc de Bretaigne, et aussi pour la venue dudit prince devers le Roy : a

1. Signature du notaire et secrétaire du Roi Jean le Roy (V. Bibl. nat., *Pièces originales*, ve Roy, vol. 2581, no 3. Cf. le t. XIV des *Ordonnances*).

semblé qu'on doit parler à M. le Connestable, et lui dire qu'il escrive à M. de Bretaigne bien expressément, afin qu'il surcée la venue dudit prince oudit pays de Bretaigne jusques à ce que le Roy lui ait rescript plus à plain sur ce. Et semblablement lui puet rescripre le Roy bien au long, ou lui envoyer homme exprès avec lettres de créance touchant ladite matière, considéré que l'ambaxade d'Escosse est pardeçà.

Conigan[1]. — Cedit jour, touchant le fait de Robert Conigan : a semblé que on doit commettre Me Philippes Gervays à recevoir et recueillir toutes manières de lettres qui viendroient audit Conigan, tant touchant ses propres affaires que autres, en les mettant par inventoire, et les garder par devers lui. Et au regart de la personne de Jehan Quirye, que tenoit prisonnier ledit Conigan : a semblé que on le devroit envoyer à Loches et le bailler en garde de par le Roy à Ricarville, cappitaine dudit lieu de Loches, lequel le gardera à maindres fraiz et despens que faire se porra.

*Le xxiiij^e jour dudit moys, audit lieu, ou Grant Conseil du Roy, ouquel estoient MM. le Connestable, le Chancelier, le conte de Dunoys, l'évesque de Coustances, l'Admiral, le Grant maistre d'ostel du Roy, le seigneur de Torcy, Me Estienne le Fevre, Me Pierre Doriole, le bailli de Touraine, Jehan Hardoin, Pierre Bérard, Jehan d'Amancié[2], Me François Halé, le trésorier des guerres.*

Bretaigne[3]. — Sur la requeste baillée au Roy par le duc de Bretaigne, par laquelle il requiert que le Roy ait sur la mer certain nombre de grosses naves ou nefz du poix chacune de vc tonneaux, etc. : a semblé que de ceste matière ilz ne pevent bonnement délibérer sans premièrement en parler au Roy, et que, à la venue du duc de Bretaigne, qui doit venir brief par devers le Roy, ceste matière pourra mieulx estre délibérée que à présent.

Sur le second point de ladite requeste, par laquelle il requiert

1. Robert Cuningham, écossais, capitaine de la garde. Cf. Vallet de Viriville, t. III, p. 382.

2. Jean d'Amancié ou d'Amancy. Ce conseiller n'est pas cité par Vallet de Viriville. Il revenait alors d'ambassade (v. *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, note de M. de Beaucourt, t. II, p. 311). En 1452 et en 1453, il avait été chargé de diverses missions auprès du duc de Savoie (Bibl. nat. ms. fr. 18983).

3. Cet arrêt a été copié dans le ms. fr. 16216, f° 57 v°, sous la date du 23 mai.

que l'arrest donné en Parlement, par lequel a esté dit que l'évesque de Nantes demoureroit subgiet du Roy et de sadite court, au regart de sa temporalité, en ressort et souveraineté, soit interprété par le Roy : a semblé que, attendu que la court de Parlement a donné l'arrest dont ladite requeste fait mencion, que ceste matière a esté plaidée en Parlement, et qu'elle touche les droiz du Roy et du duc de Bretaigne bien avant, que, se ledit arrest a besoing d'aucune délibéracion ou interprétacion, la déclaracion doit estre faicte par la court du Parlement, appellez et oyz le procureur et gens du Roy et aussi les gens du duc, et que ce sera le proufit du Roy et du duc de Bretaigne que ceste matière soit renvoyée à ladite court; car pardeçà le Roy n'a ses chartres, tiltres ne enseignemens, et n'y sont aussi ses advocas et procureur, ne pareillement n'y est le conseil du duc en ladite court, lequel a jà fait pour lui en icelle court certaines protestacions, qui y sont enregistrées, ainsi que ladite requeste le porte.

Sur le tiers point, par lequel il requiert avoir la nominacion des offices du grenier à sel de Montford-l'Amaury : a semblé qu'ilz doivent enseignier des lettres de la Chambre des comptes, dont en ladite requeste est faicte mencion; et, veues lesdites lettres, l'on leur fera telle response qu'il appartiendra.

*Le xxvij^e^ jour dudit moys, oudit lieu, ou Conseil, ouquel estoient MM. le Connestable, le Chancelier, les évesques d'Angolesme et de Coustances, le sire de Labret, le conte de Dunoys, l'Admiral, le grant maistre d'ostel, M^e^ Estienne le Fevre, Doriole, Halé, Pierre Bueille et Philippes Gervays.*

Bretaigne. — Sur la requeste faicte par le duc de Bretaigne touchant la nominacion des offices du grenier à sel de Montford-l'Amaury, considéré que par extraiz de la Chambre des comptes qu'ilz ont sur ce monstrez, appert qu'anciennement le duc de Bretaigne nommoit ausditz offices : a semblé que le Roy, se s'est son plaisir, lui doit octroyer ladite nominacion, ainsi que, les temps passez, avoient ses prédécesseurs ducs de Bretaigne, pourveu toutesvoyes qu'il y nomme ceulx qui tiennent à présent lesditz offices, attendu qu'ilz les ont jà possédez et à bon tiltre par long temps.

Bourgoigne[1]. — Sur la requeste faicte par les gens de Mgr de

1. Il sera question plus loin de la même affaire.

Bourgoigne touchant le fait du sel de Masconnoys : considéré que, quant la matière autresfoiz fut débatue et déterminée, M. de Carcassonne, le visiteur des gabelles du pays de Languedoc et autres commissaires sur le fait dudit sel estoient pardeçà, et scevent mieulx la matière que ceux de pardeçà : a semblé qu'on n'y doit touchier pour le présent, et dire que on rescripra sur ce aux dessusditz, et mandera le Roy que, oudit fait du sel, ilz gardent les droiz de mondit seigneur de Bourgoigne sans foler les droiz du Roy, et que ce pendant les ambaxadeurs de mondit seigneur de Bourgoigne viendront pardeçà, et se pourra la matière du tout appoincter.

Langoyran[1]. — S'ensuit ce que le sire de Montferrant a baillié à MM. du Conseil touchant le fait de Langoyran :

« S'ensuit ce que je vueil de quoy le Roy soit informé du fait de Langoyran, et ce pour cause que l'on m'a dit que Mgr de Labret a dit au Conseil dudit seigneur que ledit lieu de Langoyran estoit sien. De quoy, sauf sa grace, car oncques ne fut sien, ne de la maison de Labret, mais est chose vraye, ainsi comme je informeray par justes tiltres, que ledit lieu de Langoyran fut d'une dame qui se appelloit Mabille de Scorsan, et, après le décès d'icelle, demoura la succession dudit lieu de Langoyran, ensemble d'autres seigneuries, à une dame laquelle avoit nom dame Guiraülde de Lebret; laquelle dame Guiraulde vendit ladite place de Langoyran en son temps, ensemble d'autres seigneuries, à messire Bertrand, seigneur de Montferrand, et à Mme Rose de Lebret, seur de ladite dame Guiraulde et femme dudit messire Bertrand, seigneur de Montferrand; duquel seigneur de Montferrand et dame Rose je suis yssu et héritier, et par conséquent ladite place de Langoyran n'appartient à nul autre si non à moy ou au Roy, à qui il a pleu la retenir à lui, et m'en a baillié récompense. Signé : Le sire de Montferrand. »

*A Bourges, le xxviij^e jour dudit moys de may, ou Conseil, ouquel estoient MM. dessus nommez.*

Chappitre de Soissons[2]. — Touchant les requestes faites par le chappitre de Soissons pour les prébendes et bénéfices de l'église : a semblé que, au regart des chanoines qui sont paisibles possesseurs, que le Roy leur doit donner lettres de don desditz bénéfices,

1. Langoiran, Gironde, canton de Cadillac.
2. Arrêt copié dans le ms. fr. 16216, f° 58 v°.

comme vacans en régale, en quelque manière qu'ilz y puissent vacquer ; et en tant que touche les autres, a semblé que le Roy devroit donner lettres adressans à sa court de Parlement et à tous autres juges, par lesquelles soit mandé que, s'il leur appert de l'ommage fait au Roy par l'évesque qui lors estoit, et de la joissance par lui eue sans contredit du temporel dudit éveschié, qu'ilz ne seuffrent molester ceulx qui auroient don desdites prébendes par la collation dudit évesque depuis le serement de féaulté fait au Roy par ledit évesque et la joissance par lui eue dudit temporel dudit éveschié, attendu que lesditz chanoines ont joy de leursdites prébendes par XXIIII ou XXV ans. *Commandé à Daniel.*

VIVIERS[1]. — Ledit jour, fut rapporté le procès de Viviers par Me Philippes Gervais. Et, ce fait, a semblé que les places qui sont delà Rosne seront mises en la main du Roy réaument et de fait, et baillez à gens seurs, etc., jusques, etc.; et, au regart des rébellions et désobéissances que on dit avoir été faictes, que on doit donner mandement pour adjourner les coulpables à comparoir en personne en la court de parlement à Paris, jusques à certain nombre, et les autres simplement. *Commandé audit Daniel.*

*Du pénultiesme jour dudit moys de may, ou Conseil du Roy, à Bourges, ouquel estoient MM. le Chancellier, le Patriarche[2], les évesques de Coustances et d'Angolesme, le conte de Dunois, le Grant maistre d'ostel, Mes Estienne le Fèvre, Pierre Doriole, Pierre Bueille, le sieur d'Amancy et François Halé.*

BRETAIGNE[3]. — Sur la requeste faicte par les ambassadeurs du duc de Bretaigne, par laquelle il requiert que le Roy escripve à la court de Parlement qu'elle procède sommèrement et de plein, et sans figure de jugement, à déclairer les motz de l'arrest donné contre l'évesque de Nantes, ouquel arrest est dit que ledit évesque est et demourra subget du Roy au regart de sa temporalité, en ressort et souveraineté : a semblé que le Roy ne doit point escripre à ladite court ; mais, pour certaines causes qui ont meu et meuvent ledit Conseil, qui seront déclairées au Roy, doit envoier homme bien entendu devers ladite court, qui, de par lui, leur dira et déclairera bien au long son entencion sur ceste matière. Et de ce a esté chargié mondit seigneur le Patriarche.

1. Copié dans le ms. fr. 16216, f° 58 v°.
2. Jacques Jouvenel des Ursins, patriarche d'Antioche.
3. Voir plus haut, p. 304.

*Le xe jour dudit mois, ou Conseil, ouquel estoient MM. l'évesque de Coustances, Me Estienne le Fèvre, le président de Forestz, Me Françoys Hallé et M. le Chancelier.*

Meaulx. — Sur la requeste faicte par les habitans de Meaulx, qui requièrent qu'il plaise au Roy mander aux gens de ses Comptes que ce qu'ilz ont despendu et employé des deniers communs de ladite ville à eulx octroyez par le Roy pour l'emparement du Brasset et ventailles de la rivière de Marne, qui est une des principales fortificacions et proufitables de ladite ville et du pays, montans xic frans, et aussi autres despenses par eulx faictes pour les affaires communs d'icelle ville, soient allouez ès comptes du receveur desditz deniers, et aussi ce que despendront, pour le temps à venir, desditz deniers à la perfection et parachèvement dudit Brasset, et pareillement pour lesdites affaires communs; non obstant que les lettres du don desditz deniers portent nommément lesditz deniers estre convertiz et employez en la fortificacion et emparement de ladite ville seulement : a semblé ladite requeste estre raisonnable, et que le Roy en puet bien commander ses lettres, si s'est son plaisir, veu mesmement que, sur chacun bateau passant par ledit Brasset, le Roy a droit de prendre x solz tournois au proufit de son domaine. *Regis. REGIS.*

Item, sur l'autre requeste desditz habitans contenant que, dès l'an cccc xlviii, le Roy leur donna la quarte partie de ses aides pour emploier en la fortificacion... : a semblé ladite requeste estre raisonnable; mais, pour ce que ce touche les finances, soit monstrée aux gens des finances.

*Le xije jour dudit moys, ou Conseil, ouquel estoient MM. les conte de Foix, le Chancelier, les contes de Dunoys et de Dampmartin, le président de Thoulouse, l'Admiral, Montsoreau, Mes Estienne le Fèvre, l'évesque de Coustances et Me Pierre Doriole.*

Bourbon et Montpensier[1].— Premièrement, furent oyz les gens de M. de Bourbon et de Montpensier, bien au long, à tout ce qu'ilz vouldrent dire. Et sembla au Conseil que, s'il plaisoit [au Roy] ordonner deux ou troys d'iceulx de son Conseil pour adviser si on les pourroit accorder, que ce seroit bien fait. *Regis.*

Grantmont[2]. — Item, fut fait response aux gens des seigneurs

1. Voir plus haut, p. 294 et 298.
2. Voir plus haut, p. 294.

de Grantmont, de Lesqun et vicomte d'Orte, qui avoient esté adjournez à comparoir en personne, et fut la cause continuée, en l'estat qu'elle est, jusques au lendemain de la feste saint Denis. *Regis*.

M. Bernard Daulphin[1]. — Cedit jour, touchant la requeste faicte par M. Bernard Daulphin, par laquelle il requiert avoir la délivrance de quatre clavairies pour la garde des places qu'il tient de l'éveschié d'Alby : a semblé que la requeste n'est pas raisonnable, attendu que, par l'exécuteur de l'arrest, tout le temporel dudit éveschié a esté délivré à Casillac ; mais a semblé que lesdites places doivent estre mises en la main du Roy et baillées en garde à personnes souffisans, non suspectz ou favorables à aucunes des parties, aux moindres fraiz que faire se pourra, et que, pour la garde desdites places, on doit prendre des fruiz du temporel dudit éveschié, jusques à ce que, par le Roy ou sa court de Parlement, en soit autrement ordonné. *Regis*. *REGIS*.

*(La suite prochainement.)*

1. Voir plus haut, p. 277 et 279.

LES

# DERNIÈRES ANNÉES DE MICHEL DE LA HUGUERYE.

Le consciencieux et patient éditeur des *Mémoires de La Huguerye*, M. le baron de Ruble, qui a tracé la biographie de ce personnage avec des détails si pleins d'intérêt[1], a dû, faute de documents, garder le silence sur les derniers temps de sa vie : il s'arrête au triomphe du roi Henri IV, c'est-à-dire vers le milieu de 1593, laissant à d'autres le soin de la compléter. C'est ce qu'il m'a été possible de faire à l'aide de quelques pièces conservées dans les archives du département de Meurthe-et-Moselle, dont la garde m'est confiée.

Il est probable que La Huguerye était venu se fixer en Lorraine dès le commencement de 1594, puisque, le 20 janvier de cette année, le duc Charles III, se décidant enfin à lui accorder une récompense depuis longtemps promise, le nomma son agent en cour de France, aux gages de six cents livres tournois par an, avec le titre de conseiller. Ces gages, assignés d'abord sur l'hôtel de ville de Paris, furent ensuite payés par le trésorier général de Lorraine, dans les comptes duquel on les voit figurer à partir de 1596 :

« A La Huguerie, agent à Paris, la somme de neuf cens cin-
« quante frans, pour ses gages de la présente année[2]. »

La même mention se reproduit invariablement dans les comptes des années suivantes, jusques et y compris celui de 1608[3]; elle disparaît à partir de 1609. Charles III était mort, et son successeur, qui ne devait point de reconnaissance à La

1. Dans l'introduction, en tête du tome III.
2. Archives, B 1244, f° 200 v°.
3. B 1308, f° viijxx iij.

Huguerye, avait sans doute jugé à propos de le faire rayer du rôle de ses agents à l'étranger, sans qu'il lui fût même alloué une pension, comme cela se faisait parfois pour d'anciens serviteurs.

La Huguerye resta seulement décoré du titre, purement honorifique, de conseiller d'État, car il ne toucha jamais les gages attribués à ces fonctions.

Depuis 1609, il vécut dans la plus complète obscurité, résidant tantôt à Nancy, tantôt dans le voisinage de la capitale, au village de Vandœuvre, où il avait sans doute acquis une maison de campagne. Il s'y trouvait au mois de juillet 1616, lorsqu'on apprit tout à coup qu'il venait d'être assassiné.

Les causes de ce crime et les circonstances qui l'accompagnèrent sont longuement exposées dans les pièces de la procédure qui fut instruite par le tribunal des échevins, sur les réquisitions du procureur général de Lorraine.

Ces pièces composent un dossier qui forme environ quatre-vingts pages petit in-folio; plusieurs sont de véritables hiéroglyphes, de nature à exercer la patience du paléographe. Je vais les indiquer suivant l'ordre chronologique, en donnant des extraits de quelques-unes et en reproduisant textuellement[1] celles qui offrent le plus d'intérêt.

1. La première est la requête de sa veuve, demandant « raddresse du meurtre et assassin commis en la personne du feu sieur son marit, » et le renvoi de cette supplique au tribunal des échevins, à l'effet d'y faire droit (8 août 1616).

2. Les magistrats n'avaient pas attendu jusque-là pour commencer leurs opérations judiciaires, ainsi que le constate l' « Act et procès-verbal de la treuve du corps du feu sieur de La Huguerie, » ainsi conçu :

« Cejourdhuy, vingt-sixiesme juillet 1616, nous, Claude Bourgeois, conseiller d'Estat de S. A., maistre eschevin de Nancy, sur l'advertissement donné à nous, susdit maistre eschevin, que le sieur noble Michel de La Huguerye, conseiller d'Estat de S. A., estoit homicidé proche et au dessus de Vendeuvre, nous nous

1. Sauf les accents et la ponctuation, que j'ai cru pouvoir me permettre d'ajouter.

y sommes à l'instant transporté, avec François Huguet, maistre chirurgien de ce lieu, où, en présence du ..... cler juré soubscript, où estans, avons trouvé le corps dudit sieur de La Huguerye gisant par terre mort, frappé au dessus de la teste d'un coup de lepvier sur l'os..., et ung autre coup de lepvier sur l'arbitre de l'œil senestre, qui luy rompt et enfonce l'os coronal du synes à la dure mère, lequel seul estoit bastant pour le faire mourir ; et sur la poitrine, de grandes contusions faictes de lepvier sur le bréchet[1] et partie de l'estomach jusques à les offagues ; et au bras senestre, une playe causée par la cheute dudit corps, qui luy prend depuis le pougnet jusques au coulde, et luy pénétrant jusques à l'os. Ledit corps trouvé au bois du Montet, proche d'un chenault, sur le chemin tirant ez bois de Fraize ; assez proche duquel corps avons trouvé une charrette renversée, chargée de fagotz, à laquelle charrette manquoit une ronze[2], y ayant apparence lesdits coups avoir esté donné avec ladite ronse. Et avons apprins de Claude Rouyer, poyrieur[3], demeurant à Marzéville, que, retournant de sa besongne en ung bastiment qu'il faict pour ledit sieur de La Huguerye, accompagné de Dominique Jean Blanc, son compagnon, il auroit trouvé ledit corps gisant mort au mesme endroit. Ce faict, avons faict lever ledit corps, et l'avons délivré ez mains de sa vefve, pour le faire inhumer en terre sainte ; et en après, attendu qu'en la maison n'y avoit que ladite vefve, avec ung petit enfant aagé d'environ cinq ans, et qu'il n'y avoit aulcun homme dudit fut sieur de La Huguerye en ce pays, avons mis des gardes en ladite maison et faict patter les portes où estoient l'argent et aultres meubles de la succession, et le tout saisy soub la main de justice, jusques à ce que, le sieur procureur général de Lorraine ouy, il en soit aucunement ordonné.

« Bourgeois.

« Poirot, commis. »

3. Vient ensuite (1er août) l' « Audition première » des trois individus soupçonnés d'avoir commis le crime : Nicolas Par-

1. Creux externe qui est au haut de l'estomac, au défaut des cartilages.

2. Ce mot, que l'on trouve écrit de plusieurs manières différentes, paraît désigner un morceau de bois destiné à serrer la corde qui liait les fagots sur une charrette.

3. Carrier.

mentier, chaufournier à Vandœuvre, et ses deux fils, Jacquot et Éloy, que l'on avait arrêtés et enfermés dans les prisons de la porte Notre-Dame. Une partie de la déposition du père explique les motifs de l'animosité que lui, ses enfants et d'autres encore devaient avoir à l'encontre de La Huguerye :

« Enquis... sy ses filz ou l'un d'eulx ne luy ont révélé qu'ilz avoyent desseing de faire mourir ledit sieur de La Huguerye en hayne du procès que ledit sieur de La Huguerye avoit allencontre de luy qui respond, de Jean Anthoine et Laurent Éloy, dudit Vendeuvre;

« A dit que non.

« Sy ledit sieur de La Huguerye luy a heu dit qu'il les ruyneroit et les feroit netz ;

« A dit qu'au commencement du procès, ledit fut sieur de La Huguerye dit, estant en cholère et parlant à luy qui respond, audit Anthoine et audit Laurent : « Je vous ruyneray tous et vous mettrez au netz. » Et Éloy, son filz, là présent, qui pensoit son cheval, dit qu'il luy falloit rompre le col, et que c'estoit ung mauvais homme... »

4. L' « Information faicte (du 4 au 12) sur l'homicide commis en la personne du feu sieur de La Huguerie » comprend l'audition de vingt-trois témoins. Le troisième est la veuve de la victime :

« Damoiselle Magdelaine Berziault, vefve de feu noble Michel de La Huguerie, vivant conseiller d'Estat de S. A., demeurant à Vendeuvre, eagée de quarante ans ou environ, adjurée et enquise de ce qu'elle peult sçavoir de l'homicide commis en la personne dudit fut sieur de La Huguerie, son marit, a dit que, le vingt-sixiesme du mois de juillet dernier, ledit feu sieur de La Huguerie, ayant prin son disner sur les onze heures du matin, audit Vendeuvre, avec elle qui dépose, et se mis en pourpoint et osté ses chausses, ne luy restant qu'un caleçon, dit qu'il alloit veoir ses poirrieux. Et, tost après qu'il fut party, entendit la cloche dudit Vendeuvre qui sonne au midy; et, environ sur les quatre heures, entendit nouvelle de la mort dudit feu sieur de La Huguerie par deux poirrieux, tesmoin précédent, qui luy dirent que ledit feu sieur de La Huguerie estoit mort, et que l'on l'avoit tiré proche d'une charrette. Et telle est sa déposition, qu'elle a signée.

« Magdelaine Berziau. »

Les dépositions des 6e, 7e, 12e et 13e témoins parlent du procès des chaufourniers et de La Huguerye, des menaces faites à ce dernier, d'où les soupçons sur Nicolas Parmentier et ses fils :

« Jean Guillaume, maïeur au lieu de Vendeuvre ... a dit ne rien sçavoir du faict dont est question ; bien a il veu ledit Nicolas Parmentier présenter le poing audit feu sieur de La Huguerie lhors qu'ils estoient prest de fermer une appellation d'entre ledit Parmentier et ledit feu sieur de La Huguerie... »

« Françoise, femme à François Gerbaut, maistre eschevin en la justice de Vendeuvre, ... a dit avoir entendu de son marit que Nicolas Parmentier avoit présenté le poing audit feu sieur de La Huguerie, estant en jugement audit Vendeuvre, et que, mercredy dernier, elle entendist la femme de Nicolas Parmentier dire à Jean Anthoine et Laurent Brichauld, chaufourniers, telles ou semblables parolles : « On dit que vous avés fourny argent à nos « enffans pour faire cela (parlante du meurtre dudit feu sieur de La « Huguerie) ; si cela est, vous estes de meschandre gens... »

« François Cuny, eschevin en la justice de Vendeuvre, ... a dit ne rien sçavoir ... sinon qu'il soupçonne ledit meurtre avoir esté commis par ledit Nicolas Parmentier ou l'un de ses fils, ad cause de la charrette trouvée proche du corps et des procès qu'il avoit contre ledit Parmentier et autres chaulzfourniers... »

« François Gerbauld, maistre eschevin en la justice de Vendeuvre, ... a dit ne rien sçavoir des faicts dont est question ; bien peult il soubçonner que les fils de Nicolas Parmentier ou l'un d'eulx ont commis le meurtre, à cause de la charrette dudit Nicolas Parmentier, que l'on trouva proche le corps, et à laquelle il mancquoit une ronce, comme aussy à raison de plusieurs menaces et parolles de mespris que ledit Parmentier a usé contre ledit feu sieur de La Huguerie pendant le procès démeslé entre ledit feu sieur de La Huguerie, ledit Parmentier et ses consors chaufourniers, et mesme pour luy avoir présenté par deux fois le poing pendant ledit temps, en fermant l'appel... »

5. Les dépositions des témoins sont suivies de l' « Audition 2e » des prévenus, lesquels continuent à soutenir qu'ils sont innocents du crime dont il s'agit et ne savent par qui il a été commis.

6. Les « récolemens et confrontations » avec les témoins (du 11 au 13) n'ayant produit aucun résultat, le procureur général « requiert que, pour tirer la vérité du fait par la confession de bouche desdits prévenus, lesdits Nicolas, Jacquot et Esloy les Parmentier soient appliquez à la question ordinaire et extraordinaire, pour, procès-verbal dressé des responses qu'ils feront pendant les tourments d'icelles, et à luy procureur communiqué, il y puisse dire et requérir ce qu'à justice et raison appartiendra. »

7. Les échevins ayant rendu une sentence conforme à ces conclusions, il est procédé, le 18, à la mise à la question. Les prévenus persistent dans leurs dénégations précédentes ; mais Jacquot, menacé d'être « tiré en hault à l'estrapade, » finit par dénoncer son frère, en présence duquel il renouvelle ses affirmations, ainsi qu'il résulte du procès-verbal :

« Interrogé sy son frère luy a dit qu'il avoit faict le coup;

« A dit qu'« ouy, mon Dieu! deslié moy, je diray tout. » Et, advant que d'estre deslié, a commencé à dire que son frère luy avoit dit qu'ayant versé sa charrette, ledit La Huguerie, passant auprès, dit à son frère : « Tu ne sçaurois relever seul. » Aussy tost ledit Esloy, de rage, se saisist d'un baston et toucha dessus ledit sieur de La Huguerie de sorte qu'il mourut aussy tost; que sondit frère luy fist ladite recongnoissance sur le soir, seillant en un champ avec luy, et estoient eulx deux seul.

« S'il maintiendra à son frère ladite recongnoissance;

« A dit qu'ouy, pour vivre et pour mourir...

« Ce faict, avons faict comparoir ledit Esloy, et le présenté audit Jacquot; lequel Jacquot, l'ayant apperceu, aussy tost a commencé à dire : « Mon frère, il fault mourir, » et luy maintenu qu'il luy avoit recongneu, en seillant sur le soir par ensembles, que, ledit La Huguerie luy ayant dit qu'il ne sçauroit relever sa charrette tout seul, aussy tost il auroit commencé à toucher dessus de sorte qu'il mourut aussy tost...

« Et par ledit Esloy a esté desniée ladite recongnoissance.

« Ledit Esloy, inthimidé de luy faire santir les douleurs de la question par l'estrapade, laquelle luy avons présentée, et prest qu'il a esté d'y estre lié et attaché ;

« A dit qu'il estoit vray que, ledit feu sieur de La Huguerie l'ayant rencontré au bois du Montet et luy dit qu'il ne sçauroit

seul relever sa charrette, luy qui respond, fasché d'avoir versé par deux fois sadite charrette, et croyant que la rencontre dudit sieur La Huguerie ne lui ait causé ce malheur, sur le bruit qui couroit qu'il ne portoit point de chance, print la ronce de sa charrette, de laquelle il luy donna trois ou quatre coups sur la teste et entour du col, vers la gorge. Du deuxiesme coup, ledit La Huguerie tomba par terre et s'écria : « O larron ! » ou : « O voleur ! » Et estant par terre, luy donna encor un coup ou deux, affin qu'il ne languisse pas tant; et peu de temps après mourut sans dire mot; et le frappa au lieu où il fust trouvé mort, luy qui respond, l'ayant suivy jusques audit lieu, le traita de ceste façon, et, ce faict, s'en revint à la ville... »

Le lendemain, Éloy Parmentier complète sa déclaration et entre dans de nouveaux détails sur les circonstances qui ont amené le crime et la manière dont il s'est commis :

« Et, le lendemain, porte le procès-verbal, nous estans derechef transporté èsdites prisons, avons répété ledit Esloy hors le lieu où la question luy a esté donnée, et sans l'avoir aulcunement inthimidé; lequel, après avoir presté le serment requis, a persisté à ses confessions qu'il fist hier, et adjousté qu'il eust volonté et intention de tuer ledit feu sieur de La Huguerie de quinze jours ou environ auparavant, sur ce que Jean Anthoine et Laurent Esloy, chaulfourniers, l'auroient conseillé et incité de le faire, luy disant particulièrement ledit Laurent Esloy que, s'il estoit aussy jeune que luy, il le tueroit et s'en iroit, et qu'un autre pays luy estoit aussi bon que celuy cy. Luy qui respond leur dit que, la première fois qu'il le rencontreroit, qu'il le tueroit. Iceulx firent responce que c'estoit bien faict, et qu'il le falloit faire. Mesme a ouy dire ausdits Jean Anthoine et Laurent Esloy que, s'ils trouvoient ledit La Huguerie, qu'ils le jecteroient dans leur chaulfour, et ce en présence de Jean Ralle, vigneron audit Vendeuvre, qui dit qu'il s'en fueroit. Comme aussy ledit Jean Ralle a esté présent lhors que lesdits Jean Anthoine et Laurent Esloy luy disoient qu'il le falloit tuer, et que, le jour qu'il tua ledit sieur de La Huguerie, en ayant prin la résolution depuis le temps qu'il a dit ensuitte des conseils desdits chaulfourniers, retournant sur son cheval à Vendeuvre, après avoir versé par deux fois sa charrette, vist ledit sieur de La Huguerie au dessus de la montagne, et tout aussy tost luy print envie d'exécuter son desseing et résolution, descendit de chéval et s'en alla vers sa charrette,

marchand quelques pas devant ledit de La Huguerie; et ayant prin la ronce de sa charrette en sa main, suivist ledit de La Huguerie, qui le devançoit aulcunement et luy avoit dit précédemment que luy seul ne pouvoit relever sa charrette; l'ayant ratrapé par derrier, luy donna un coup sur le bras, luy disant que c'estoit un meschand homme et qu'il taschoit de les ruyner, veu qu'il ne vouloit venir à aulcun accord avec son père et ses compagnons chaulfourniers; et à mesme temps luy donna un autre coup sur la teste, duquel coup il tomba par terre et perdist à mesme temps la parolle. Ce faict, luy donna un autre coup, comme il a dit cy devant...

« Dit, à l'esgard de son père, il luy a tousjours deffendu de meffaire audit de La Huguerie, et qu'il en auroit bien sa raison par la justice, déclarant n'avoir aulcun autre faulteur, complice ny adhérant. »

8. Le 20 août, le procureur général formule ses conclusions « diffinitives » :

« Le procureur général de Loraine, qui a veu le procès extraordinairement instruit à la requeste et poursuytte de damoiselle Magdelaine de Berseau, veufve de feu noble homme Michel de La Huguerie, vivant consellier d'Estat de Son Altesse, demeurant à Nancy, par vous, Messieurs les maistres eschevin et eschevins de Nancy, contre Nicolas, Jacquot et Esloys les Parmentier, père et fils, prévenus de l'assasin et homicide commis en la personne dudit feu sieur de La Huguerie, le xxvj^e du moys de juillet dernier, sçavoir est : l'information de ce faite, les auditions première et dernière desdits prévenus, récolements et confrontations des tesmoins, les procès verbaulx à eux données, leurs confessions, variations et dénégations, la confrontation dudit Jacquot audit Esloy, les répétitions, fuites et confessions faictes au destroit de la question à luy donée, et tout ce qui faisoit à voir et considérer, mintient que ledit Esloy Parmentier est suffisament attaint et convaincu d'avoir, ledit jour xxvj juillet, homicidé ledit feu sieur de La Huguerie; pour réparation de quoy tend et conclud contre iceluy à estre mis au quarquant et exposé à la veue du peuple, puis conduit sur un eschaffaut qui sera dressé à cest effet en la place devant l'auditoire des causes de ce lieu, pour luy estre le point dextre couppé, pendu et estranglé au gibet de icelle place; tous et un chacun ses biens déclarés acquis et confisqués à qui il appartiendra, les frais de justice sur iceulx prins au préalable. Et à

l'esguard desdits Nicolas et Jacquot les Parmentiers et autres prétendus complices et intiguateurs dudit cas de meurtre, luy, procureur, avant que de prendre conclusions contre iceulx, proteste de faire informer plus amplement en ce qu'il leurs touche, s'il y eschet. Fait à Nancy, ce xx aost 1616.

« C. M. Remy. »

9 et 10. Les échevins rendent, le même jour, une sentence conforme à ces conclusions, et, le 23, une autre sentence par laquelle les prétendus complices d'Éloy sont mis en liberté et renvoyés jusqu'à rappel.

Les pièces que je viens d'indiquer ou de reproduire ne complètent pas seulement la biographie de Michel de La Huguerye, elles font encore voir comment avait lieu une procédure criminelle en Lorraine au xvii^e siècle : elles offrent ainsi un double intérêt.

Henri Lepage.

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA SECONDE PARTIE

# DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1882.

---

Notice biographique et historique sur Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, par M. A. DE BOISLISLE (cinquième article), 209.

Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste en 1199, d'après l'histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, par M. P. MEYER (lecture faite à l'Assemblée générale), 244.

Une lettre de M. de Bonrepaus; document communiqué par M. DIDIER-NEUVILLE, 265.

Fragment d'un registre du Grand Conseil de Charles VII (mars-juin 1455), publié par M. Noël VALOIS (premier article), 273.

Les dernières années de Michel de la Huguerye; documents communiqués et publiés par M. H. LEPAGE, 309.

---

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

OCT 8